



RAPPORT ANNUEL 2019

 **Belfius**
Insurance

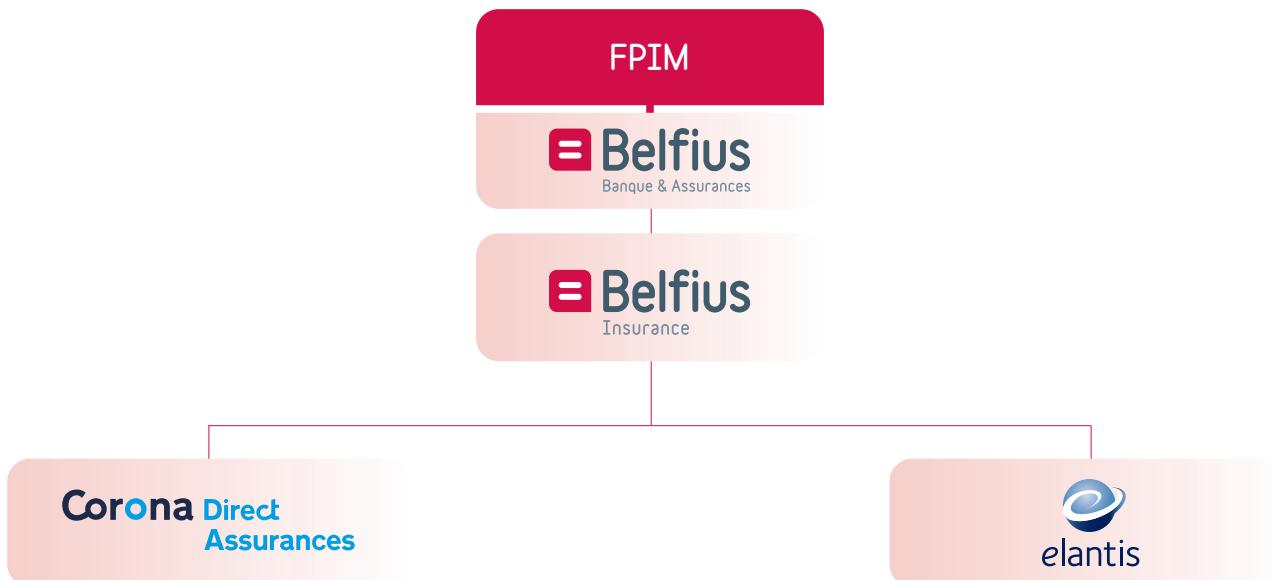


Sommaire

Profil du groupe	2
Chiffres clés de Belfius Insurance	4
Rapport de gestion	7
Comptes consolidés	62
Informations complémentaires	187

Profil du groupe

Notre structure



Nos marques



Belfius Insurance appartient au groupe non coté Belfius Banque et Assurances, depuis fin 2011 propriété de l'État belge, qui le détient au travers de la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI), à laquelle la supervision de la participation a été confiée.



Occupant la cinquième⁽¹⁾ place sur le marché belge de l'assurance, Belfius Insurance propose une gamme complète de produits d'assurance Vie et Non-Vie s'adressant aux particuliers, aux entreprises, aux indépendants, au secteur à profit social et au secteur public.



Cette approche multicanal et multimarque, unique sur le marché belge, nous permet de proposer des produits et services différenciés à l'ensemble de nos clients, afin de leur offrir la solution la mieux adaptée à leurs besoins.



En 2018, Belfius Insurance a décidé de focaliser ses activités Non-Vie en Public & Corporate Insurance (PCI) sur le segment du secteur social via le canal de distribution direct et de mettre les activités Non-Vie envers les autres clients institutionnels et corporate via le canal de distribution des courtiers en run-off. Les ressources libérées sont réallouées afin de soutenir la croissance importante en Non-Vie du segment Business avec les clients PME via ses propres réseaux de distribution (Banque et Les AP).

(1) Chiffres 2018 Assuralia. Chiffres 2019 pas encore disponibles.

Belfius Banque & Assurances

Via les agences de Belfius Banque, Belfius Insurance distribue une large gamme de produits standardisés, tant Vie que Non-Vie. Au travers du canal de la bancassurance, Belfius Insurance s'adresse aux clients de la banque de détail et commerciale, c'est-à-dire les particuliers, les petites entreprises et les indépendants qui souhaitent avoir l'ensemble de leurs besoins financiers couverts au même endroit: leur agence Belfius Banque.

Les clients du secteur public, à profit social et corporate bénéficient d'une gamme correcte de produits d'assurance vie spécifiquement adaptés aux besoins de chaque secteur via le canal bancaire et via la distribution directe.

Les AP Assurances

Les AP Assurances, l'assureur familial, distribuent leurs produits par le biais d'un réseau exclusif de conseillers, répartis sur l'ensemble du pays. Via les 321 agences des AP, particuliers, indépendants et petites entreprises se voient offrir une gamme complète de produits d'assurance et de crédits hypothécaires, avec un service de qualité et sur mesure.

Corona Direct Assurances

Notre filiale Corona Direct Assurances est l'assureur direct au sein du groupe Belfius Insurance. Corona Direct Assurances propose ses assurances principalement par le biais du canal direct, à savoir principalement par le canal digital. L'assurance au kilomètre, l'assurance incendie, l'assurance familiale, l'assurance animaux de compagnie et l'assurance frais funéraires sont les produits phares de Corona Direct Assurances.

Elantis

Elantis, société active dans les crédits hypothécaires et crédits à la consommation basée à Liège, distribue ses produits via des courtiers indépendants. Sa large gamme de produits permet d'offrir des solutions ciblées, selon les besoins de chaque emprunteur.

Notre groupe

- 5^{ème} assureur sur le marché belge
- 1.224 employés
- EUR 21,6 milliards au total du bilan
- EUR 1,5 milliard en fonds propres de base
- 4 canaux de distribution

Non-vie

- EUR 714 millions en primes brutes émises
- 610.221 véhicules assurés
- 624.945 bâtiments assurés
- 1.744.656 polices P&C

Vie

- EUR 15,3 milliards de réserves totales
- EUR 11,6 milliards de réserves mathématiques Branches 21/26/27
- EUR 3,7 milliards de réserves unit-linked
- EUR 1.135 millions de primes brutes émises
- 5^{ème} assureur Vie sur le marché belge

Chiffres clés de Belfius Insurance

Bilan consolidé

(en millions d'EUR)	31/12/2017 (IAS 39)	31/12/2018 (IFRS 9)	31/12/2019 (IFRS 9)
Total de l'actif	22.455	20.309	21.612
Total des dettes	20.283	18.514	19.468
Fonds propres totaux	2.173	1.794	2.144

Compte de résultats consolidé

(en millions d'EUR)	31/12/2017 (IAS 39)	31/12/2018 (IFRS 9)	31/12/2019 (IFRS 9)
Résultat net avant impôt	270	258	273
Impôt sur le résultat	(86)	(65)	(71)
Résultat net ⁽¹⁾	184	192	204

(1) Résultat du groupe Belfius Insurance

Ratios de solvabilité

	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019 ⁽¹⁾
Ratio Solvency II (avant dividende)	230%	219%	212%
Ratio Solvency II (après dividende)	219%	203%	212%

(1) Notons que le ratio de Solvabilité II, précédemment communiqué dans le communiqué de presse du 21 février 2020 de Belfius Banque, s'élevait à 199% et comprenait un dividende proposé de EUR 120 millions. Cependant, suite au déclenchement de la crise COVID-19, le conseil d'administration de Belfius Insurance a proposé à l'Assemblée générale d'intégrer le dividende de l'exercice 2019 dans les bénéfices non répartis en attendant l'analyse de tous les impacts de la crise COVID-19 sur la situation financière, à l'exception de la distribution de dividendes suivant l'attribution contractuelle de bénéfices se chiffrant à EUR 4,6 millions.

Encaissement de primes

(en millions d'EUR)	31/12/2017 (IAS 39)	31/12/2018 (IFRS 9)	31/12/2019 (IFRS 9)
Primes brutes reçues Vie (Branche 23 inclus)	1.055	1.214	1.135
Primes brutes reçues Non-Vie	674	704	714



Rapport de gestion

Message des présidents	8
Gestion des ressources humaines	12
Résultats financiers	16
Rapport d'activité	24
Gestion du capital	30
Gestion des risques	33
Gouvernance d'entreprise	50
Déclaration d'information non financière – dispense	60



Dirk Vanderschrick



Marc Raisière

Message des présidents

Madame,
Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous présenter les résultats annuels de Belfius Insurance pour l'année 2019.

“ ”
Notre résultat souligne une fois de plus la place cruciale qu'occupent les assurances au sein du Groupe.

L'exercice 2019 a été marqué par de belles performances commerciales et financières. Le résultat net a encore augmenté, pour atteindre EUR 207 millions, malgré un contexte financier difficile et la persistance de taux bas. Belfius Insurance contribue pour plus de 30% au résultat net de Belfius, ce qui prouve une fois de plus la place cruciale des assurances au sein du Groupe.

Cette excellente performance est due à notre stratégie de long terme: le renforcement du modèle de bancassurance, la recherche permanente de solutions d'assurance innovantes, la maîtrise de nos coûts avec une attention particulière pour la rentabilité de tous nos canaux, le développement du portefeuille Non-Vie, une gestion adéquate de notre activité Vie, la digitalisation de notre offre et la satisfaction de nos clients.

De belles performances commerciales dans tous nos canaux

Dans le secteur Non-Vie, l'encaissement des primes a encore augmenté de 1,4% pour atteindre EUR 714 millions. Dans le segment Public & Corporate Insurance, l'encaissement a diminué en raison du run-off, mais nos bons résultats dans le segment Retail & Commercial Insurance ont largement compensé cette baisse.

L'encaissement des primes via les canaux bancaires a augmenté de 12%, pour atteindre EUR 238 millions en Non-Vie. Cela prouve une fois de plus le potentiel du modèle de bancassurance. Les AP voient l'encaissement Non-Life augmenter de 3% à EUR 309 millions: une bonne performance pour un portefeuille mature. Chez Corona Direct, le taux d'encaissement augmente de 6% pour atteindre EUR 69 millions: la belle croissance de notre canal direct se poursuit. Le ratio combiné net (RCN) de notre activité Non-Vie s'est amélioré et atteint 95%.

En Vie, la production a augmenté de 12% pour atteindre EUR 1,91 milliard. Cette forte croissance est principalement le fruit du lancement réussi de produits innovants avec protection du capital, qui a permis d'augmenter de 30% la production des assurances-investissements de la Branche 23. Les réserves en Vie ont légèrement augmenté pour atteindre EUR 15,3 milliards. Conformément à la suppression stratégique de la Branche 21 au profit de la Branche 23, les réserves de la Branche 21 ont diminué. Cette baisse est compensée par l'augmentation de 30% des réserves de la Branche 23, qui atteignent désormais EUR 3,7 milliards.

Belfius et la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE)

Les assureurs jouent depuis toujours un rôle sociétal important au sein de la communauté en contribuant, par leurs produits et services, à des solutions durables pour les différents risques auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés: vieillissement (régimes de pension complémentaire, assurance hospitalisation, etc.), risque de décès prématué, couverture contre les catastrophes naturelles, etc.

Les tendances à fort impact sociétal, comme les pensions, le vieillissement de la population et la mobilité bénéficient d'une attention particulière lorsque nous affinons la gamme des produits de Belfius Insurance, aussi bien dans le segment Vie que Non-Vie.

Impact du COVID-19

Depuis le début de cette année, la pandémie du COVID-19 engendre une crise sociale et économique mondiale sans précédent.

Comme le démontrent nos résultats de 2019, Belfius Insurance dispose d'une base extrêmement saine pour surmonter - dans la mesure du possible - les chocs de cette crise. En cette période difficile et sans précédent, nous assumons dès lors nos responsabilités et, dans la mesure de nos possibilités, nous mettrons tout en oeuvre pour rester au service tant de nos clients particuliers que de nos clients business et corporate. En parallèle, nous avons pris des dispositions strictes pour protéger la santé de nos employés.

L'impact économique de la pandémie du COVID-19 sur l'économie belge est actuellement imprévisible. Pour Belfius Insurance également, il est dès lors impossible, à ce stade, de fournir une estimation détaillée et correcte de l'impact financier de la crise. En tant qu'assureur doté d'une solvabilité très solide fin 2019, Belfius Insurance dispose de réserves confortables pour aborder cette crise.

Parés pour l'avenir

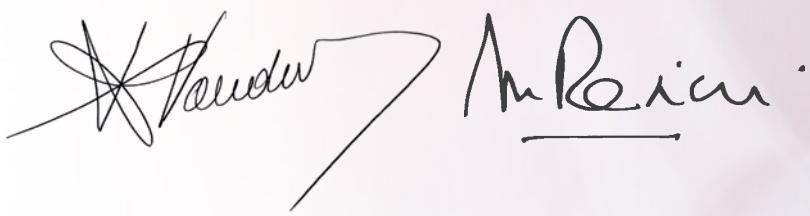
Pour relever les défis futurs avec confiance, nous proposons à nos clients une approche innovante en matière d'assurance. Nous voulons nous positionner non seulement en tant que bancassureur digital, mais aussi en tant que partenaire dans la vie de nos clients.

Cela se traduit par l'expansion de notre offre d'assurance digitale, et par l'amélioration continue de l'expérience client via le chatbot MyBo qui guide le client en ligne, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, dans sa demande d'indemnisation. Cela se traduit aussi par le lancement de «solutions Beyond Insurance» pour ouvrir de nouvelles opportunités en fonction des besoins d'assurance du client. Après Jaimy en 2018, nous avons lancé Jane fin 2019, une start-up innovante qui utilise l'intelligence artificielle pour permettre aux personnes âgées de vivre plus longtemps chez elles en sécurité. Pour Les AP en particulier, nous continuerons à nous concentrer sur l'expertise de nos agents, soutenus par des outils digitaux. Pour Corona Direct Assurances, nous voulons passer de l'assurance directe à l'assurance digitale.

Tout cela nous permet d'envisager l'avenir avec confiance. Nous continuerons à investir massivement dans nos services opérationnels et nos canaux de distribution afin d'exploiter pleinement le potentiel existant, le tout dans le cadre d'une gestion rigoureuse des coûts.

La confiance de notre actionnaire et de nos clients, l'engagement dynamique de nos collaborateurs, de nos agents indépendants et de leurs collaborateurs garantissent cet avenir. Nous leur en sommes sincèrement reconnaissants.

Bruxelles, le 27 mars 2020

The image shows two handwritten signatures. The signature on the left is in cursive and appears to read "Dirk Vanderschrick". The signature on the right is also in cursive and appears to read "Marc Raisière".

Dirk Vanderschrick
Président du comité de direction

Marc Raisière
Président du conseil d'administration





Gestion des ressources humaines

53% de femmes

47% d'hommes

1.294 collaborateurs actifs*

43 âge moyen

14 ancienneté moyenne

98,7% de collaborateurs avec un contrat à durée indéterminée

28,4% de collaborateurs âgés de moins ou égal à 35 ans

(*) Effectif

Effectif du personnel

Au 31 décembre 2019, Belfius Insurance et ses filiales Corona Direct Assurances, Caring People, Elantis, Belfius Insurance Finance au Luxembourg, Jane et Jaimy occupaient au total 1.294 collaborateurs (1.224 ETP).

Tous ces collaborateurs représentent 16 nationalités différentes, mais la majorité du personnel est belge (97,5%). Suivent les nationalités française, italienne, néerlandaise, espagnole et congolaise (à chaque fois entre 0,8% et 0,2%).

L'âge moyen est de 43 ans et reste stable par rapport au niveau de 2018.

Belfius Insurance (et ses filiales) présentent de façon générale un bon équilibre entre le nombre d'hommes et de femmes. Les femmes représentent 53% et les hommes 47% de l'effectif. Chez Belfius Insurance Finance, Caring People, Elantis et Corona Direct Assurances, les femmes sont largement majoritaires (plus de 60% de l'effectif au sein de chaque entité). Chez Belfius Insurance, la plus grande entité, qui compte 1.058 salariés, on observe une proportion égale (50%) de femmes et d'hommes.

La sécurité de l'emploi est assurée au sein des différentes entités. Près de 99% des salariés ont un contrat à durée indéterminée.

Dans un monde et un contexte qui changent de plus en plus rapidement, Belfius Insurance et ses filiales travaillent aux solutions du futur. C'est pour cette raison qu'il est crucial d'attirer notamment de jeunes talents. Fin 2019, 29% des collaborateurs étaient âgés de 35 ans ou moins.

Focus 2019: en route vers un système de rémunération flexible, une politique de mobilité durable et une attention accrue au bien-être

Belfius Insurance ambitionne d'être un employeur moderne, orienté vers le futur. Sur la base de cette ambition, une série de nouveautés sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2019: une nouvelle politique de rémunération moderne et la mise en œuvre d'un système de rémunération flexible (plan cafétéria), des mesures structurelles visant à privilégier la durabilité en matière de déplacements domicile-lieu de travail, une assurance soins ambulatoires et le renouvellement de la politique «Wellbeing».

Ces nouveautés se fondent sur six piliers (Flexibilité, Sécurité, Durabilité, Motivation, Compétitivité et Transparence).

Grâce au système de rémunération flexible, Belfius Insurance entend aussi continuer à octroyer à l'avenir des rémunérations conformes au marché, pour récompenser comme il se doit l'engagement de ses collaborateurs actuels, et attirer constamment de nouveaux collaborateurs compétents.

De plus, en tant qu'employeur engagé sur le plan sociétal, nous trouvons qu'il est essentiel que nos collaborateurs comprennent l'importance d'adopter des mesures durables en matière de déplacements domicile-lieu de travail. C'est pourquoi, via des interventions de l'employeur, nous entendons faciliter l'utilisation des transports publics et de moyens de transport alternatifs, et nous prenons des mesures pour décourager l'utilisation de la voiture.

Enfin, par le biais d'initiatives telles que l'extension du plan hospitalisation à une garantie soins ambulatoires, le lancement d'une enquête sur la résilience, en lien avec un plan d'action personnel de surveillance du bien-être, et l'introduction d'un programme «Employee Assistance», nous incitons nos collaborateurs à accorder toute l'attention requise à leur santé, tant physique que mentale.

Grâce à ces différents éléments, nous voulons continuer à motiver nos collaborateurs, en les incitant à contribuer à la réalisation de notre stratégie d'entreprise, tant aujourd'hui que dans le futur.

Belfius Together

Belfius est convaincu que les différentes entités du Groupe abritent les talents et les compétences nécessaires pour atteindre ses objectifs, mais que ceux-ci restent parfois sous-exploités par manque de mobilité interne. Via une collaboration plus étroite, au jour le jour, entre Belfius Banque et Belfius Insurance, (Belfius Together) au sein d'équipes mixtes, nos talents peuvent mieux s'impliquer pour ainsi bâtir l'avenir, grâce à la diversité et à la complémentarité.

“ ”

Le large éventail de talents chez Belfius donne un énorme coup de pouce au succès de notre stratégie.

Formation et développement

Avec l'offre de formations aux aptitudes professionnelles ouverte à Belfius Banque et Belfius Insurance, et notamment un module d'e-learning entièrement revisité et spécialement dédié aux assurances, Belfius Insurance offre à chaque collaborateur la possibilité de se développer en permanence. En 2019, l'offre ouverte a évolué vers une offre commune et accessible tant aux collaborateurs de la Banque qu'aux collaborateurs des Assurances.

En outre, un certain nombre de trajets initiés conjointement avec Belfius Banque ont été poursuivis:

- afin de préparer les dirigeants aux défis de demain, Belfius a lancé le programme **LeaderShift**. Car investir dans nos collaborateurs, c'est investir en l'avenir. Le programme se compose d'un mix d'immersion dans des exercices de leadership, de workshops et de visites d'entreprises. Avec ce programme, Belfius entend insuffler à ses dirigeants, et à travers eux, à l'ensemble des collaborateurs Belfius, l'état d'esprit approprié, les outils et pratiques ad hoc, pour apprendre ensemble et avancer dans un monde VUCA (Volatile, Uncertain, Complex & Ambigüe). Le coup d'envoi de Belfius LeaderShift avait déjà été donné en 2018, en présence des membres des comités de direction de Belfius Insurance et Belfius Banque et de leurs +/- 600 dirigeants. Plus de 600 dirigeants ont suivi le trajet Leadershift en 2019 (les derniers suivront début 2020). En 2020, nous poursuivrons le trajet par le biais de sessions d'intervision, de conférences et de séminaires.
- **Bridge Builders** est une initiative qui vise à «construire des ponts» à plusieurs niveaux. Un pont entre les collègues plus âgés et plus jeunes, entre Belfius Banque et Belfius Insurance, entre Belfius et le monde extérieur. Pendant les sessions Bridge Builders, les participants (des duos constitués d'un collaborateur ayant 25 ans d'ancienneté ou plus et d'un plus jeune collaborateur) se concentrent sur 2 rôles spécifiques du modèle de leadership Belfius. Ainsi, sur la base d'échanges avec des organisations externes, les participants cherchent des idées innovantes qui peuvent également être mises en œuvre au sein de Belfius. En 2019, 111 collaborateurs, issus aussi bien de Belfius Insurance que de Belfius Banque, ont participé à une session Bridge Builders.

Enquête d'engagement

Comme chaque année, l'Engagement Survey annuel a été réalisé afin de mesurer l'engagement et la satisfaction du personnel. 87% des collaborateurs se disent satisfaits de travailler chez Belfius Insurance (versus. 91% en 2018). Le niveau d'engagement s'élève à 79% (versus. 85% en 2018). Ces résultats démontrent que nous pouvons garder confiance dans le futur, même en période moins évidente, car pour avoir des clients satisfaits, il est indispensable d'avoir en premier lieu des collaborateurs engagés et satisfaits.





Résultats financiers

Remarques préliminaires aux comptes consolidés

1. Modifications du périmètre de consolidation

Belfius Insurance a élargi son offre commerciale au-delà des assurances en lançant deux nouvelles entités: Jaimy et Jane (anciennement Charlin).

Jaimy a été mise commercialement sur le marché au second semestre de 2019. Il s'agit d'une plateforme en ligne permettant à ses utilisateurs de faire appel à des professionnels pour des réparations domestiques mineures. En mars 2019, un capital social supplémentaire a été émis pour une valeur de EUR 11,6 millions. Les actions supplémentaires ont été émises en faveur de Belfius Insurance et de Boston Consulting Group. Tandis que Boston Consulting Group les a achetées au comptant, Belfius Insurance les a reçues pour sa contribution consistant en un logiciel développé en interne à des fins d'utilisation par la plateforme. À la suite de cette augmentation de capital, la participation de Belfius Insurance a reculé, passant de 100% à 78,5%.

Commercialisée fin 2019, Jane propose une solution de surveillance par capteurs, permettant aux personnes âgées de résider plus longtemps à domicile sans assistance. En mars 2019, un capital social supplémentaire a été émis pour une valeur de EUR 15,1 millions. Les actions supplémentaires ont été émises en faveur de Belfius Insurance et de Boston Consulting Group. Tandis que Boston Consulting Group les a achetées au comptant, Belfius Insurance les a reçues pour sa contribution consistant en un logiciel développé en interne à des fins d'utilisation par la plateforme. À la suite de cette augmentation de capital, la participation de Belfius Insurance a reculé, passant de 100% à 77,4%.

L'entreprise immobilière Immo Trèfles, spécialisée dans les maisons de retraite, a été achetée par Belfius Insurance et est intégralement consolidée depuis décembre 2019.

La société d'investissement Belfius Insurance Invest a fusionné avec Belfius Insurance à partir du 1^{er} juillet 2019, permettant une gestion plus flexible des liquidités du portefeuille d'actifs en baisse.

La société d'investissement Auxipar a été rebaptisée «Capline» le 4 février 2020.

2. Aspects fondamentaux des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés de Belfius Insurance ont été préparés sur la base du principe de continuité des activités, en conformité avec les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Remarques préliminaires

La norme IFRS 16 change fondamentalement la manière dont les preneurs comptabilisent les contrats de location en proposant l'introduction d'un modèle unique de comptabilisation par le preneur. Pour chacun des contrats concernés, le preneur inscrit au bilan, d'une part, un actif correspondant au droit d'utilisation (un actif représentant le droit dont dispose le preneur d'utiliser l'actif sous-jacent durant la période de location) et, d'autre part, une obligation locative égale à la valeur actualisée des paiements locatifs futurs. Au compte de résultats, l'actif qui correspond au droit d'utilisation génère un coût d'amortissement tandis que l'obligation locative génère une charge d'intérêts.

Belfius Insurance fait usage de la possibilité de ne pas comptabiliser les contrats de location de courte durée et ceux dont l'actif sous-jacent est de faible valeur. Les paiements relatifs à ces contrats sont rapportés de façon linéaire dans les charges pendant toute la période de location.

Belfius Insurance ayant choisi d'appliquer la norme IFRS 16 de façon rétrospective et de traiter l'effet cumulatif de cette mesure à la date de la première application au titre d'ajustement du solde d'ouverture des résultats reportés parmi les fonds propres (modified retrospective application), aucun retraitement d'informations comparatives ne s'impose.

À la date d'application initiale, un actif équivalent au droit d'utilisation (EUR 47.164) et un passif de location (EUR 49.357) ont été comptabilisés au bilan avec un impact négatif limité de EUR 2.193 sur les résultats reportés en fonds propres.

Analyse du bilan consolidé

Le total du bilan a augmenté de EUR 1.304 millions ou 6,4% à EUR 21.612 millions au 31 décembre 2019, venant de EUR 20.309 millions au 31 décembre 2018. À l'actif, cette hausse s'explique principalement par l'accroissement des réserves en Branche 23, à concurrence de EUR 833 millions, et par l'augmentation du volume des prêts hypothécaires à hauteur de EUR 455 millions. Au passif, un accroissement symétrique de EUR 833 millions dans la Branche 23, ainsi qu'un recul (EUR -729 millions) des provisions techniques est constaté. Cette baisse des réserves est largement compensée par l'augmentation de EUR 849 millions des créances découlant de transactions repo.

1. Actif

Prêts et créances sur établissements de crédit

Les prêts et créances sur établissements de crédit diminuent de EUR 23 millions ou 5,7% à EUR 378 millions au 31 décembre 2019, venant de EUR 401 millions au 31 décembre 2018 à la suite de la baisse des comptes à vue. Un montant de EUR 8 millions de garanties a été payé en 2019 dans le cadre des produits dérivés et des transactions repo liées.

Prêts et créances

Les prêts et avances **évalués au coût amorti** ont augmenté de EUR 455 millions ou 11,4% à EUR 4.436 millions au 31 décembre 2019, venant de EUR 3.981 millions un an plus tôt. Cette évolution s'explique par la nette augmentation de l'encours des crédits hypothécaires vendus par Les AP et par Elantis. De plus, une diminution de EUR 23 millions des crédits au secteur public arrivés à échéance est constatée.

Les prêts et avances **évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats** s'élèvent à EUR 101 millions au 31 décembre 2019, contre EUR 121 millions au 31 décembre 2018, soit une diminution de EUR 20 millions. L'organisme de crédit Elantis poursuit depuis plusieurs années une stratégie de multi-financement qui consiste à céder une partie des nouveaux prêts à des tiers, dont Belfius Banque. En attendant ce transfert, Elantis garde ces prêts sous forme de warehousing. La baisse de EUR 20 millions est directement imputable à la résiliation du contrat avec un des partenaires financiers.

Synthèse du bilan consolidé

(en millions d'EUR)	31/12/2018	31/12/2019	Évolution
TOTAL DE L'ACTIF	20.309	21.612	1.304
Dont			
Prêts et créances sur établissements de crédit	401	378	(23)
A. Évalués au coût amorti	401	378	(23)
Prêts et créances	4.101	4.536	435
A. Évalués au coût amorti	3.981	4.436	455
C. Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	121	101	(20)
Dettes représentées par un titre et instruments fonds propres	11.878	11.947	69
A. Évalués au coût amorti	5.987	6.082	96
B. Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	4.999	5.041	42
C. Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	892	823	(69)
Produits liés aux fonds de placement activités d'assurance	2.838	3.671	833
Dérivés	28	1	(27)
Investissements dans des sociétés mises en équivalence	32	42	10
Immobilisations corporelles	492	544	53
Immobilisations incorporelles	53	53	0
Provisions techniques relatives aux activités d'assurance - part des réassureurs	100	108	8
TOTAL DES DETTES	18.514	19.468	954
Dont			
Dettes envers et dépôts des établissements de crédit	541	1.390	849
A. Évalués au coût amorti	541	1.390	849
Produits liés aux fonds de placement activités d'assurance	2.838	3.671	833
Provisions pour activités d'assurance	13.920	13.191	(729)
Dettes subordonnées	583	583	0
A. Évaluées au coût amorti	583	583	0
FONDS PROPRES TOTAUX	1.794	2.144	350
Dont			
Fonds propres de base	1.499	1.546	47
Gains ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultats	279	573	295
Participations ne donnant pas le contrôle	16	25	9

Dettes représentées par un titre & instruments de fonds propres

Les titres de créance évalués au coût amorti augmentent de EUR 96 millions ou 1,6% à EUR 6.082 millions au 31 décembre 2019, venant de EUR 5.987 millions au 31 décembre 2018, du fait des réinvestissements dans des obligations d'État.

Les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global augmentent de EUR 42 millions ou 0,9% à EUR 5.041 millions au 31 décembre 2019, venant de EUR 4.999 millions au 31 décembre 2018. La vente d'actions, ainsi que les amortissements et les cessions de certaines obligations d'État belge, opérés dans l'objectif, entre autres, de maîtriser le risque de concentration et l'écart de duration au sein du bilan de Belfius Insurance, ont engendré un diminution de la valeur des actifs financiers. Cette diminution est compensée par les ajustements positifs de la juste valeur des titres de créance et des instruments de fonds propres grâce à la baisse des taux d'intérêt, au resserrement des spreads de crédit et à l'amélioration de la situation sur les marchés financiers par rapport à la fin de l'exercice 2018.

Les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais du résultat net baissent de EUR 69 millions à EUR 823 millions au 31 décembre 2019, venant de EUR 892 millions au 31 décembre 2018, soit une baisse de 7,7%. Ceci est principalement dû au fléchissement de l'encours des fonds monétaires.

Produits liés aux fonds de placement activités d'assurance

Les produits liés aux fonds de placement (Branche 23) ont progressé de EUR 833 millions ou 29,4% pour atteindre EUR 3.671 millions au 31 décembre 2019, venant de EUR 2.838 millions au 31 décembre 2018, sous l'effet des transferts de contrats Branche 21, de l'afflux net de liquidités et de l'évolution positive de la juste valeur.

Dérivés

Belfius Insurance a conclu des dérivés (spreadlock) pour couvrir l'asset swap spread de certaines obligations dans le but de protéger le ratio Solvabilité II. La valeur notionnelle totale des dérivés reste stable par rapport à 2018 et s'élève à EUR 1,3 milliard au 31 décembre 2019. Une couverture de juste valeur a été mise en place pour ces transactions avec les positions obligataires spécifiques comme position couverte. L'évolution cumulée de la juste valeur de ces dérivés de couverture atteint EUR 1 million.

Investissements dans des sociétés mises en équivalence

Les investissements dans des sociétés mises en équivalence augmentent de EUR 10 millions à EUR 42 millions au 31 décembre 2019, par rapport à EUR 32 millions au 31 décembre 2018, principalement à la suite de la libération de capital opérée au sein de la société d'investissement M80 Capital.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles augmentent de EUR 53 millions ou 10,7% à EUR 544 millions au 31 décembre 2019, venant de EUR 492 millions au 31 décembre 2018. Une augmentation qui s'explique, pour un montant de EUR 19 millions, par l'acquisition et la consolidation intégrale de l'entité immobilière Tréfles et par l'acquisition d'immeubles de placement.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles restent stables à EUR 53 millions au 31 décembre 2019.

Provisions techniques relatives aux activités d'assurance – part des réassureurs

La part des réassureurs dans les provisions techniques progresse de EUR 8 millions ou 8,2% à EUR 108 millions au 31 décembre 2019, venant de EUR 100 millions au 31 décembre 2018. Cette hausse s'explique par l'accroissement des provisions pour sinistres au passif du bilan.

2. Passif

Dettes envers et dépôts des établissements de crédit

Les dettes envers et dépôts des établissements de crédit (évalués au coût amorti) augmentent de EUR 849 millions ou 157%, passant à EUR 1.390 millions au 31 décembre 2019, par rapport à EUR 541 millions au 31 décembre 2018. Cette hausse est due à l'accélération des financements repo. À noter que EUR 24 millions de garanties ont été perçues dans le cadre de transactions sur produits dérivés en 2018. En 2019, EUR 7 millions de garanties ont été payées et enregistrées à l'actif du bilan.

Produits liés aux fonds de placement activités d'assurance

Les produits liés aux fonds de placement activité d'assurance (Branche 23) augmentent de EUR 833 million (+29,4%), pour atteindre EUR 3.671 millions au 31 décembre 2019 (par rapport à EUR 2.838 millions au 31 décembre 2018), sous l'effet des transferts de contrats Branche 21, de l'afflux net de liquidités et de l'évolution positive de la juste valeur.

Provisions pour activités d'assurance

Les provisions pour activités d'assurance Vie diminuent de EUR 0,7 milliard à EUR 11,9 milliards au 31 décembre 2019, venant de EUR 12,6 milliards au 31 décembre 2018. Dans un contexte de taux d'intérêt bas, le glissement des produits Branche 21 vers d'autres formes d'investissement, comme la Branche 23 ou la Branche 44 (une combinaison de Branche 21 et la Branche 23), se poursuit, ce qui explique qu'une part importante des contrats d'investissement Branche 21 arrivés à échéance ne soient pas réinvestis dans cette Branche. Avant impôt, la comptabilité reflet s'élève à EUR 28 millions, soit une augmentation de EUR 13 millions par rapport à l'année dernière. Ceci est majoritairement imputable à la baisse des taux d'intérêt, à la réduction des spreads de crédit ainsi qu'à la croissance des marchés financiers.

Les provisions techniques en Non-Vie augmentent légèrement de EUR 22 millions à EUR 1,3 milliard au 31 décembre 2019. Ceci est majoritairement dû à l'augmentation des provisions pour sinistres en raison de la croissance du portefeuille et des réserves IBNR au sein du portefeuille PCI, bien que partiellement compensée par une reprise de EUR 5 millions, conformément au Risk Appetite Framework (RAF) Non-Vie.

Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées de Belfius Insurance de EUR 583 millions sont entièrement souscrites par Belfius Banque et font partie d'une optimisation de la structure du capital, conformément aux exigences de Solvabilité II.

3. Fonds propres

Le total des fonds propres de Belfius Insurance a augmenté de EUR 350 millions ou 19,5% et s'élève ainsi à EUR 2.144 millions au 31 décembre 2019 venant de EUR 1.794 millions au 31 décembre 2018. Cette hausse s'explique par l'évolution positive des gains et pertes non comptabilisés dans le compte de résultats ainsi que par l'augmentation des fonds propres de base.

Fonds propres de base

Les fonds propres de base augmentent de EUR 47 millions ou 3,1% à EUR 1.546 millions au 31 décembre 2019, venant de EUR 1.499 millions au 31 décembre 2018. L'augmentation s'explique principalement par le bénéfice de l'exercice clôturé le 31 décembre 2019, soit EUR 204 millions, partiellement compensé par le paiement d'un dividende de EUR 160 millions à Belfius Banque. À noter que tout résultat réalisé sur des instruments de fonds propres classifiés dans les autres éléments du résultat global doit être comptabilisé directement via le résultat reporté. En 2019, un total de EUR 3 millions (après impôts) de gains réalisés sur ces transactions est comptabilisé, par rapport EUR 16 millions en 2018.

Gains ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultats

Les gains ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultats augmentent de EUR 295 millions ou 105,6% à EUR 573 millions au 31 décembre 2019, venant de EUR 279 millions au 31 décembre 2018. La juste valeur des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global affiche une hausse de EUR 118 millions à EUR 342 millions au 31 décembre 2019. Ce mouvement résulte de la baisse des taux d'intérêt et du resserrement des spreads de crédit par rapport à l'année précédente et est partiellement compensé par les plus-values réalisées sur les désinvestissements. La juste valeur des instruments de fonds propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ont progressé de EUR 194 millions à EUR 204 millions, grâce à l'amélioration du marché.

Un montant de EUR 28 millions a été comptabilisé en comptabilité reflet en 2019, pour les fonds Vie cantonnés gérés par Belfius Insurance, soit une augmentation de EUR 13 millions par rapport à fin 2018.

Participations minoritaires

Les participations minoritaires augmentent de EUR 9 millions ou 55,3% à EUR 25 millions au 31 décembre 2018, venant de EUR 16 millions au 31 décembre 2018. Cette évolution est en grande partie liée aux augmentations de capital dans les filiales Jaimy et Jane.

Analyse du compte de résultats consolidé

Synthèse du compte de résultats consolidé

(en millions d'EUR)	31/12/2018	31/12/2019	Évolution
REVENUS	487	520	6,7%
Dont			
Marge d'intérêts nette	421	409	-2,8%
Dividendes	59	52	-11,6%
Résultat net des sociétés mises en équivalence	1	1	39,1%
Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultats	(22)	(1)	-95,1%
Résultat net sur investissements et dettes	66	57	-14,1%
Commissions nettes	19	16	-13,1%
Résultat technique des activités d'assurance	(71)	(37)	-48,0%
CHARGES	(232)	(248)	7,1%
RÉSULTAT BRUT	256	272	6,3%
Dépréciations d'instruments financiers et provisions pour engagements de crédit	2	7	184,5%
Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	0	(5)	-
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT	258	273	5,8%
(Charges) Revenus d'impôt	(65)	(71)	8,6%
(Charges) revenus d'impôt courants	(46)	(48)	4,4%
(Charges) revenus d'impôt différés	(19)	(22)	-
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	1	(1)	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	192	204	6,1%

1. Revenus

Le revenu total de Belfius Insurance augmente de EUR 33 millions ou 6,7% à EUR 520 millions au 31 décembre 2019, venant de EUR 487 millions au 31 décembre 2018.

Marge d'intérêts nette

La marge d'intérêts nette a diminué de EUR 12 millions ou 2,8% à EUR 409 millions au 31 décembre 2019, venant de EUR 421 millions pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2018. La baisse de l'encours Branche 21 et les réinvestissements avec des rendements de marché inférieurs ont exercé un effet négatif sur les produits d'intérêts nets.

Dividendes

Les revenus des dividendes sur actions et fonds s'élèvent à EUR 52 millions, contre EUR 59 millions en 2018. Ceci reflète l'importance de ces actifs dans le portefeuille total. À noter que des dividendes exceptionnels ont été perçus en 2018.

Résultat net des sociétés mises en équivalence

Le résultat net des sociétés mises en équivalence est demeuré stable à EUR 1 million au 31 décembre 2019.

Résultat net des instruments financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultats

Le résultat net des instruments financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultats augmente de EUR 21 millions à EUR -1 million au 31 décembre 2019, venant de EUR -22 millions pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2018.

L'amélioration des marchés financiers et le resserrement des spreads de crédit ont une

influence positive sur la juste valeur des fonds en private equity, des fonds obligataires et des fonds en actions. Ces instruments ne satisfaisant pas au test SPPI, des variations de la juste valeur sont directement repris au compte de résultats.

Belfius Insurance a conclu des dérivés (spreadlock) pour couvrir l'asset swap spread de certaines obligations pour protéger le ratio Solvabilité II. Les tests d'efficacité de couverture ont toujours été respectés. L'inefficacité résiduelle de cette couverture a été comptabilisée dans le compte de résultats pour un montant de EUR -8 millions au 31 décembre 2018 et peut majoritairement être attribuée à un manque de liquidité de la transaction spreadlock. Au 31 décembre 2019, un montant de EUR 0,4 million est repris.

Résultat net sur investissements et dettes

Le résultat net sur investissements et dettes a diminué de EUR 9 millions ou 14,1% à EUR 57 millions au 31 décembre 2019, venant de EUR 67 millions pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2018.

Belfius Insurance a réalisé pour EUR 57 millions de plus-values en 2019, essentiellement sur ses positions obligataires, dans l'objectif, entre autres, de maîtriser le risque de concentration et l'écart de duration au bilan.

En 2018, Belfius Insurance avait réalisé des plus-values de EUR 60 millions sur les reventes d'obligations. Une partie de ces plus-values (EUR 25 millions) résultait de la liquidation d'un fonds cantonné. Elles étaient presque entièrement compensées par un mouvement en sens inverse dans les résultats techniques des activités d'assurance vie.

Commissions nettes

Le revenu des commissions nettes diminue de EUR 3 millions ou 13,1% à EUR 16 millions au 31 décembre 2019, venant de EUR 19 millions au 31 décembre 2018. Il représente les commissions reçues et payées sur des produits autres que les produits d'assurance, tels que les produits de la Branche 23 et les crédits hypothécaires. Cette évolution résulte de l'augmentation des commissions payées aux courtiers avec la hausse de la production des crédits hypothécaires.

Résultat technique des activités d'assurance

Le résultat technique des activités d'assurance s'améliore à concurrence de EUR 34 millions pour atteindre une perte de EUR 37 millions pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2019, venant d'une perte de EUR 71 millions pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2018.

Le résultat technique des activités d'assurance vie progresse de EUR 29 millions sur l'année. L'affectation des intérêts techniques aux provisions diminue de EUR 37 millions en raison de la diminution des provisions de la Branche 21 et de la baisse des intérêts moyens garantis sur les volumes restants.

“ ”
Tempête printemps 2019:
12.500 déclarations
de sinistres supplémentaires,
80% traitées en moins de 2 mois,
43% ouvertes via le digital.

En 2018, Belfius Insurance a évalué les provisions techniques Vie à la lumière du RAF (Risk Appetite Framework Vie), prenant en compte les incertitudes, les risques du modèle et les sensibilités qui subsistent. Cela s'est traduit par un impact positif de EUR 45 millions dans le compte de résultats. Pour 2019, la réévaluation, effectuée en continu, n'a pas d'impact au niveau du compte de résultats. À noter que la liquidation, en 2018, d'un fonds cantonné avait pesé sur le résultat technique Vie. Notons qu'en 2018, le résultat technique Vie avait subi les effets négatifs du transfert d'un fonds cantonné, compensés par un mouvement contraire du résultat net sur les investissements et dettes.

En Non-Vie, la marge technique s'améliore de EUR 5 millions. Bien que le coût des catastrophes naturelles augmente de EUR 11 millions en 2019, cette évolution est plus que compensée par un résultat globalement bon en termes de pertes au second semestre en Retail et activités commerciales d'assurance Non-Vie. À la suite de la réévaluation des provisions techniques Non-Vie, conformément à la diminution des incertitudes en accord avec le Risk Appetite Framework Non-Vie, une reprise de provisions pour sinistres de EUR 5 millions a été comptabilisée en 2019, contre EUR 10 millions en 2018. L'évolution négative de certaines Branches Non-Vie s'explique par le montant élevé de sinistres et les provisions supplémentaires sur les sinistres existants en PCI Non-Vie, une activité pour laquelle le portefeuille, anciennement distribué par le canal de courtage et de distribution bancaire, a été mis en run-off.

2. Charges

Les charges augmentent de EUR 16 millions ou 7,1% à EUR 248 millions au 31 décembre 2019, venant de EUR 232 millions au 31 décembre 2018.

Frais de personnel

Les frais de personnel augmentent de EUR 2 millions à EUR 111 millions au 31 décembre 2019, venant de EUR 109 millions au 31 décembre 2018. Cette augmentation s'explique majoritairement par la croissance salariale organique.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs ont augmenté de EUR 7 millions à EUR 116 millions au 31 décembre 2019, venant de EUR 109 millions au 31 décembre 2018. Cette hausse s'explique par l'offre des nouvelles activités, telles que Jaimy et Jane, ainsi que par l'augmentation des dépenses informatiques.

Dépréciations et amortissements sur actifs immobilisés

Les dépréciations et les amortissements sur actifs immobilisés ont augmenté de EUR 8 millions à EUR 22 millions au 31 décembre 2019, venant de EUR 14 millions au 31 décembre 2018, à la suite d'investissements dans les logiciels développés en interne qui sont capitalisés par Belfius Insurance depuis 2016 dans le cadre du renouvellement des systèmes centraux et du développement des canaux de distribution digitaux. La hausse résiduelle s'explique par les amortissements sur les actifs des sociétés Jaimy et Jane, récemment consolidées.

Dépréciations d'instruments financiers et provisions pour engagements de crédit

Malgré l'augmentation des volumes, Belfius Insurance a enregistré EUR 7 millions de reprises de dépréciations en 2019, dont EUR 4 millions sur les prêts hypothécaires et EUR 3 millions sur les instruments de dette, en raison d'une amélioration de la solvabilité globale du portefeuille.

Réductions de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles

Une dépréciation de EUR 5,4 millions a été enregistrée sur les actifs incorporels investis dans le projet Jane, un projet proposant une solution de surveillance contrôlée par capteurs permettant aux personnes âgées de rester plus longtemps chez elle sans assistance spéciale. La direction a décidé de cet ajustement en réponse au plan d'affaires révisé qui indique un nouveau seuil de rentabilité, compte tenu des nouvelles hypothèses commerciales.

3. Charge d'impôt

La charge d'impôt, y compris les impôts différés, a augmenté de EUR 6 millions à EUR 71 millions au 31 décembre 2019, venant de EUR 65 millions au 31 décembre 2018 à la suite de la hausse de la base imposable.

Le calcul standard du taux d'imposition est de 25,94% en 2019, restant relativement stable par rapport au taux d'imposition de 25,27% l'année précédente.

4. Résultat net

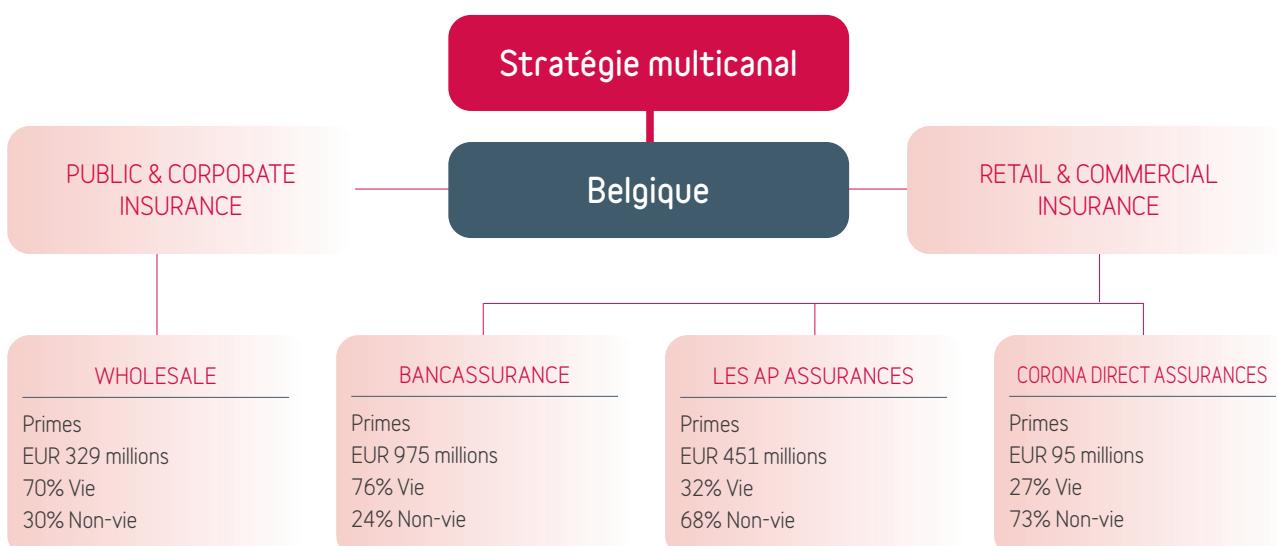
Le résultat net de Belfius Insurance s'élève à EUR 202 millions en 2019. La contribution de tiers à ce résultat s'élève à EUR -1,4 million. Le résultat du groupe s'élève à EUR 204 millions au 31 décembre 2019, soit une augmentation de 6,1% par rapport au résultat du groupe réalisé de EUR 192 millions au 31 décembre 2018.

Rapport d'activité

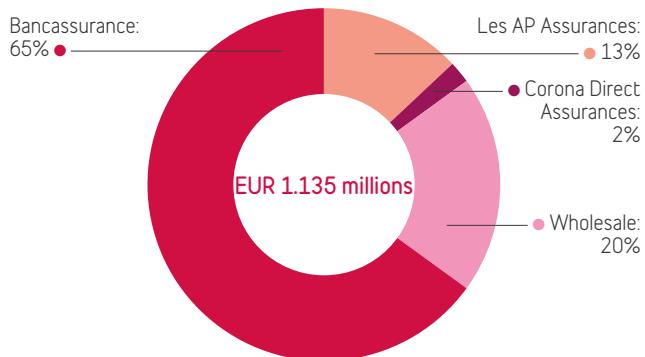
Les chiffres de production cités dans le rapport d'activité portent sur les affaires directes des activités Vie et Non-Vie, Branche 23 incluse. Le rapport d'activité se concentrant principalement sur la production commerciale, ces chiffres ne tiennent compte ni de la réassurance acceptée, ni d'une série d'écritures techniques (IFRS) et réglementaires.

L'encaissement brut total s'élève en 2019 à EUR 1.849 millions, dont EUR 1.135 millions en Vie et EUR 714 millions en Non-Vie, contre EUR 1.918 millions l'année précédente.

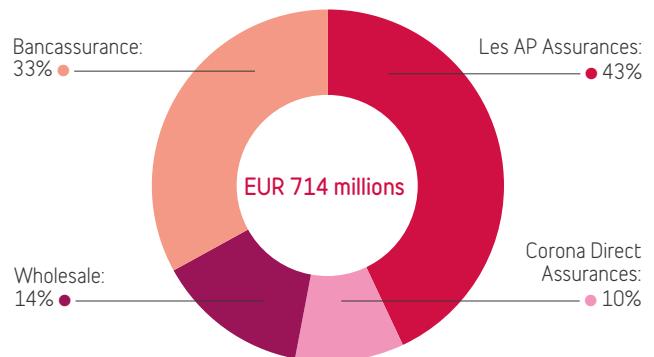
Les graphiques ci-après présentent les encaissements réalisés par Public & Corporate Insurance (PCI) et par Retail & Commercial Insurance (RCI)



Ventilation des primes Vie par canal



Ventilation des primes Non-Vie par canal



Public & Corporate Insurance (PCI)

Vie

PCI Life & Health se profile de plus en plus au sein du groupe Belfius comme le centre de compétence pour les pensions des salariés. À cette fin, la gamme de produits a été élargie en 2019 pour inclure les Pensions Libres Complémentaires pour les travailleurs Salariés (PLCS) et la gestion de l'IRP propre à Belfius Banque a été reprise par PCI Life & Health. Il s'agit de la première phase du plan visant à gérer également les IRP de tiers sur une base actuarielle et administrative. Le développement des logiciels nécessaires et la vente de ce nouveau service commenceront au cours du premier semestre 2020.

La migration des plans de pension des grands groupes vers le nouvel outil de gestion a débuté en 2019 et devrait être en grande partie achevée dans le courant de l'année 2021. Cette nouvelle plateforme augmentera considérablement la qualité pour le client, tandis que Belfius Insurance pourra bénéficier de l'efficacité accrue de ce système.

En raison des faibles taux d'intérêt, la commercialisation des produits d'investissement de la Branche 26 a cessé à la mi-2019. En raison de la pression sur les rendements de la Branche 21 résultant de la persistance des faibles taux d'intérêt, un projet a été lancé au quatrième trimestre pour offrir également des solutions de retraite de la Branche 23 avec une capitalisation collective. Les développements nécessaires se poursuivront en 2020.

Les primes en Vie s'élèvent à EUR 230,1 millions en 2019. Nous constatons une diminution par rapport à l'année dernière (EUR 253,5 millions), d'une part en raison de l'arrêt d'un plan de pension sectoriel (EUR -28 millions) et, d'autre part en raison de l'arrêt de la production de contrats d'assurance investissement Branche 26 (EUR -5 millions). Par ailleurs, la production de produits de retraite (premier et deuxième piliers) a augmenté de 5,5%, soit EUR 9 millions, par rapport à 2018.

Non-vie

Concernant la Non-Vie, nous avons continué à mettre en œuvre le changement de stratégie décidé en 2018. Cela se traduit par une diminution drastique (-41,5%) de notre portefeuille via les courtiers en 2019. Dans le même temps, il n'y a plus eu de participation aux appels d'offres lancés sur le marché du secteur public. En conséquence, le portefeuille Wholesale Bancassurance a diminué de 16,1%.

Le portefeuille direct a quant à lui bien résisté. La satisfaction des clients a permis d'assurer un chiffre d'affaires stable. Ce portefeuille a connu quelques sinistres exceptionnellement importants au cours du premier trimestre. La rentabilité s'est ensuite redressée pour clôturer à un ratio combiné net (RCN) de 99% fin 2019.

Les primes en Non-Vie ont diminué de EUR 128 millions en 2018 à EUR 98 millions en 2019. Cette baisse résulte principalement de la décision de mettre les activités via le canal de courtiers en run-off.

Retail & Commercial Insurance (RCI)

1. Les AP

Les AP Assurances sont actives sur le marché belge de l'assurance Vie et Non-Vie depuis 90 ans. Les AP Assurances offrent aux particuliers, aux indépendants et aux petites entreprises une gamme complète de produits d'assurance et de prêts hypothécaires par le biais d'un réseau de 321 agences avec des conseillers exclusifs des AP.

La stratégie des AP vise à élargir et à rajeunir leur clientèle, avec une gamme de produits d'assurance Vie et Non-Vie de qualité et à poursuivre la numérisation pour soutenir le conseiller local des AP, en tant que spécialiste contemporain de l'assurance.

Résultats commerciaux

En 2019, les AP ont enregistré une croissance de 3,3% en Non-Vie avec EUR 309 millions de primes, une croissance qui sera proche de la moyenne du marché.

La perte de polices dans le portefeuille Non-Vie, a légèrement augmenté, mais reste généralement assez bien maîtrisé. La production automobile a été légèrement inférieure à celle des années (record) 2017 et 2018, principalement en raison de la concurrence acharnée sur le marché pour les meilleurs risques.

L'assurance vie fiscale, bénéficiant d'avantages fiscaux, n'a pas souffert de la faiblesse des taux d'intérêt.

Par contre, pour les produits d'investissement de la Branche 21, les primes ont baissé (-55%), principalement en raison de la persistance de taux d'intérêt bas. La production des produits de la Branche 23 a également diminué (-36%).

L'accent mis sur le développement de la clientèle a continué à porter ses fruits en 2019. L'effort commercial visant à atteindre une clientèle entièrement équipée a permis de consolider la part des clients IVAF-1: cela signifie que plus de 43% des familles privées assurées par les AP sont équipées d'au moins 3 des 4 produits de base (IVAF: Incendie, Vie, Auto, Familiale). Cela se traduit également par un faible taux de churn du portefeuille.

Côté numérisation, les principaux fers de lance ont été l'intensification de la gestion des «leads» afin d'accroître l'efficacité commerciale et le développement de la plate-forme de services électroniques au profit des clients. Divers projets ont également été poursuivis pour assurer la transition numérique des AP.

Dans leur approche commerciale, les AP restent fidèles à la promesse de leur marque d'offrir des solutions d'assurance de haute qualité en collaboration avec leurs clients. Un contact régulier avec les clients par le biais d'entretiens de check-up, combiné à un service personnel de la part du consultant, se traduit par une satisfaction et une fidélité élevée des clients. En témoignent les beaux résultats des différentes enquêtes auprès des clients: la dernière enquête montre que la satisfaction des clients reste supérieure à 95%.

2. Bancassurance

Belfius Insurance s'adresse, par le canal Belfius Banque, aux particuliers, indépendants et PME en quête d'une solution (tant pour les produits d'assurance Vie que Non-Vie) au sein de leur agence bancaire. Belfius Banque propose à sa clientèle les produits d'assurance Vie et Non-Vie de Belfius Insurance. La gamme englobe les garanties d'assurance Non-Vie (assurances Auto - RC et omnium -, Responsabilité civile, Incendie et Risque), à quoi s'ajoutent les assurances Vie, comme l'épargne-pension, les assurances Vie mixtes, les assurances Épargne, Revenu garanti, Décès et Solde restant dû liées à des crédits hypothécaires. Cette offre extrêmement vaste permet à Belfius Insurance de jouer pleinement son rôle d'assureur à l'ancrage local, qui se fait fort de protéger les ménages et les compagnies belges et leurs revenus et de contribuer à l'accroissement de leur patrimoine.

Stratégie

Le but de Belfius Insurance est d'être un assureur de premier plan en 2025:

- qui croît en Vie et Non-Vie grâce à une croissance interne et des acquisitions ciblées;
- qui est ancré sur le marché belge et présent dans tous les secteurs de l'économie ainsi que chez le plus de ménages possible; qui contribue largement à équiper tous les clients Belfius;
- qui se positionne comme référence dans le domaine de l'expérience client de bout en bout;
- qui, grâce à son expertise digitale et ses équipes de vente efficaces, se développe suffisamment dans tous les segments de la clientèle et apporte une contribution stable et croissante au bénéfice de Belfius.

Les priorités stratégiques de Belfius Insurance pour délivrer un service excellent aux clients se basent sur les points suivants:

- des modèles de distribution performants et durables qui répondent aux attentes des clients;
- exploiter de manière intégrée la gestion supérieure des données et l'expertise digitale à tous les moments importants du «customer journey».

En ce qui concerne l'activité d'assurance pour les PME et indépendants, Belfius Insurance souhaite:

- capitaliser sur les forces des 2 réseaux, à la fois celui de Belfius et des AP;
- augmenter sa part de marché pour la production Vie et Non-Vie.

Résultats commerciaux

2019 est la sixième année durant laquelle Belfius Insurance a misé sur la bancassurance, et confirmé sa croissance. Les efforts de vente sont bien intégrés par les réseaux et le chiffre d'affaires a progressé. Pour les produits Non-Vie, les primes évoluent de 12% sur une année.

Les agences ont adapté leur organisation à cette stratégie. La vente croisée entre assurances et crédits, les entretiens de check-up, etc., portent leurs fruits. La facilité pour le client et la qualité du service et des produits sont au cœur de cette approche one-stop-shopping. Depuis 2019, une unité dédiée de Bancassurance s'assure de concrétiser cette stratégie orientée sur la distribution et renforce la collaboration entre Belfius Banque et Belfius Insurance. Un prix plus compétitif pour nos meilleurs clients est garanti via l'intégration de la segmentation. En plus, pour des produits plus spécifiques, un service spécialisé par le courtier maison Qualitass complète l'offre aux clients.

Pour la bancassurance, l'encaissement brut en assurances Non-Vie a franchi la barre des EUR 238 millions en 2019, ce qui représente une croissance annuelle de 12% à 12,5% pour la troisième année consécutive. Ce phénomène s'explique par la vente de près de 120.000 garanties, une augmentation qui se vérifie tout autant en Auto qu'en Incendie, en Familiale et en Assistance.

Encaissement
de primes Non-Vie
via le canal bancaire
+12%

L'intense activité sur le marché des crédits hypothécaires a, en outre, été renforcée par l'amélioration de la vente croisée des assurances solde restant dû (Vie) en 2019 avec un taux de 143%. Le taux de vente croisée pour les assurances Incendie s'est maintenu à environ 85%.

L'année 2019 est restée importante pour l'activité Vie. La conjoncture macroéconomique, continue à favoriser la conversion de l'encaissement pour les assurances placements de la Branche 21 vers les produits Branches 23 et 44. Cette évolution s'inscrit dans notre stratégie de diversification. Plusieurs produits ont été proposés sur le marché dans ce cadre. Une croissance de 30,5% des réserves Branche 23 est pour le moins impressionnante. Elle est en tout état de cause plus vigoureuse que celle du marché. En ligne avec la stratégie, les réserves Branche 21 accusent toutefois un recul sous le poids des échéances, ce qui ne sont pas réinvesties dans les produits Branche 21.

Principales réalisations

Une organisation optimale des agences et un approfondissement des connaissances garantissent l'amélioration de la vente et du service à la clientèle. Le lancement de l'offre digitale en auto met en valeur l'expérience client innovante, conviviale et omnichannel que Belfius Insurance offre. Les clients peuvent désormais, en quelques minutes, souscrire une assurance auto via le canal de leur choix: en agence, via vidéo chat ou entièrement en ligne, sur tous nos canaux digitaux (Belfius Mobile, Belfius Tablet et Belfius Direct Net). En permanence, le client peut se faire aider par un conseiller en agence ou via Belfius Connect. En plus, l'offre d'assurances Belfius Assistance via les canaux numériques a considérablement accéléré les ventes en agence. À l'heure actuelle, presque 15% des nouvelles affaires sont souscrites par ce biais. En outre, le processus de traitement des sinistres a été davantage automatisé grâce à MyBo. Les clients n'ont plus besoin de téléphoner à leur assureur ou de passer en agence, mais peuvent faire leur déclaration en ligne via chatbot. Grâce à ces efforts de numérisation, Belfius a reçu le «Trends Award» 2019 comme pionnier du numérique.

L'environnement à faible taux d'intérêt a favorisé la poursuite du déploiement de la gamme de produit innovante de la Branche 23 avec l'offre Belfius Kite qui regroupe les produits les plus importants de la Branche 23, ce qui permet aux clients une plus grande flexibilité au sein d'un même contrat. À côté des produits financiers plus classiques, l'offre Kite a également été complétée avec un produit durable. Ceci répond à la sensibilité plus élevée qu'on observe auprès de certains des clients investisseurs de Belfius Insurance. Plusieurs émissions structurées de la Branche 23 ont été lancées en 2019 avec succès grâce à une offre de produits innovante axée sur les thèmes «Sustainable & Responsible», «Inspiring & Meaningfull» and «Belfius Conviction».

Par ailleurs, de nouveaux produits ont été ajoutés à l'offre des assurances Vie: Belfius Gift Protect et Belfius assurance Obsèques. Le premier est une solution d'assurance pour protéger les dons bancaires. L'assurance Obsèques vise à couvrir les frais liés aux funérailles via la garantie d'un capital (fixe ou indexé) à vie. C'est un produit de type Branche 21 avec un capital garanti et une durée de vie entière sans acceptation médicale.

3. Corona Direct Assurances

Corona Direct Assurances vend des produits d'assurance courants (dont les assurances Auto, Incendie, Familiale, Animaux de compagnie et Frais funéraires) à des clients de détail par le biais du canal direct, principalement numérique.

L'assurance automobile est le produit le plus important, avec 63% des encaissements, suivie par l'assurance funéraire avec 24% des encaissements.

Corona Direct Assurances a enregistré un total de EUR 95 millions de primes, contre EUR 90 millions en 2018. Cela représente une croissance de 6,1%.

Dans les activités Non-Vie, les primes s'élèvent à EUR 69 millions. Cela représente une augmentation de 5,9% par rapport à 2018. Cette augmentation s'est matérialisée dans le canal direct où l'encaissement a crû de 9,3% pour atteindre EUR 55,7 millions. Le partenariat «affinity» le plus important, soit celui avec Alcopa, a pris fin au 31 décembre 2019.

Les primes en assurance Vie s'élèvent à EUR 26 millions. Il s'agit d'une augmentation de 6,8% par rapport à 2018, dans un marché où les taux d'intérêt sont bas et où la concurrence dans le domaine de l'assurance Obsèques est de plus en plus vive.

Afin d'affronter avec confiance les défis de l'avenir, Corona Direct Assurances a lancé un certain nombre de projets importants au cours de 2019. Cela devrait contribuer à améliorer l'expérience du client et à rendre plus efficace l'offre numérique de produits et de services d'assurance.

De plus, Corona Direct Assurances améliore constamment ses processus afin d'en augmenter l'efficience et l'impact sur la satisfaction client. Dans ce cadre, Corona a accordé en 2019 une attention toute particulière à la Customer Experience.



Gestion du capital

1. Supervision prudentielle

Belfius Insurance fait rapport à la BNB, en tant qu'organe de contrôle, en transmettant entre autres un rapport trimestriel concernant la marge de solvabilité et les liquidités, tant au niveau consolidé que statutaire.

Par ailleurs, dans le cadre du contrôle prudentiel exercé sur les assureurs systémiques, la BNB est notamment informée de manière très détaillée de la stratégie de la compagnie, de la politique ALM et de l'adéquation des réserves techniques.

2. Fonds propres réglementaires

Les risques de l'entreprise se reflètent dans les exigences de solvabilité II qui s'appliquent à tous les Etats membres de l'UE. Les fonds propres de Belfius Insurance, destinés à couvrir ces exigences de solvabilité, sont calculés en fonction des principes d'évaluation et d'éligibilité dans le règlement Solvabilité II, Directive 2009/38/UE.

Les fonds propres réglementaires de Belfius Insurance s'élèvent à EUR 2.466 millions fin décembre 2019. Ils se composent à 85% de capital Tier 1, le capital de première qualité. Le capital Tier 2 s'élève à EUR 371 millions et comprend essentiellement deux emprunts subordonnés conclus avec Belfius Banque.

Par rapport à décembre 2018, les fonds propres réglementaires de Belfius Insurance ont augmenté de EUR 235 millions. La subséquente baisse des taux d'intérêt a eu pour effet d'améliorer l'estimation des provisions techniques, mais ceci a été plus que compensé par l'accroissement de valeur des investissements, soutenue par une bonne performance des actions. En outre, Belfius Insurance a enregistré une diminution des dettes d'impôts différés et ne prévoit pas de dividende à la suite de la crise COVID-19.

Belfius Insurance consolidé

(en millions d'EUR)	31/12/2018	31/12/2019
FONDS PROPRES ÉLIGIBLES ET DISPONIBLES AVANT DIVIDENDES PRÉVISIBLES		
Tier 1	2.391	2.466
Fonds propres IFRS	1.859	1.925
Différences de valorisation (après impôt)	1.794	2.144
Différences de valorisation (après impôt)	65	(219)
Tier 1 restreint	170	171
Tier 2	362	371
Emprunts subordonnés	351	360
Autres	11	11
FONDS PROPRES ÉLIGIBLES ET DISPONIBLES APRÈS DIVIDENDES PRÉVISIBLES		
2.231	2.466	
Fonds propres disponibles avant dividende	2.391	2.466
Dividendes prévisibles	(160)	0

3. Exigences de solvabilité

Le calcul du capital de solvabilité requis (SCR) est basé sur les portefeuilles d'actifs et de passifs consolidés de Belfius Insurance, de Corona Direct Assurances et des entités d'investissement consolidées par intégration globale aux fins de Solvabilité II.

Le SCR de Belfius Insurance est calculé selon la «formule standard» définie dans la réglementation Solvabilité II et tient compte de l'ajustement pour volatilité, l'application de la mesure spécifique sur l'exigence de capital relative aux actions. Dans le SCR, Belfius Insurance doit appliquer la restriction liée à la capacité d'absorption des pertes d'impôts différés introduite par la BNB

(en millions d'EUR)	31/12/2018	31/12/2019
CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS SOUS SOLVENCY II		
1.097	1.162	
Risque de marché	1.024	917
Risque de crédit	170	188
Risque d'assurance	640	667
Risque opérationnel	94	97
Diversification	(511)	(528)
Capacité d'absorption de pertes des provisions techniques et des impôts différés	(318)	(178)

Le capital requis de Belfius Insurance, qui s'élève à EUR 1.162 millions fin décembre 2019, a augmenté de EUR 65 millions par rapport à fin 2018.

La légère augmentation du SCR est la résultante de la diminution de l'effet positif lié à la capacité d'absorption des pertes des impôts différés et de l'effet positif de la révision du traitement des garanties accordées par les autorités régionales et locales (RGLA) et le traitement des actions à long terme et non-cotées (LTE).

La part la plus importante du capital de solvabilité requis est toujours constituée des risques de marché, du fait, surtout, du risque de spread et du risque des actions. Compte tenu de la politique visant à maintenir un écart réduit entre les durées de l'actif et du passif au bilan de Belfius Insurance, le capital de solvabilité requis pour faire face au risque de taux d'intérêt reste plutôt limité.

4. Ratio de solvabilité de Belfius Insurance

SOLVENCY II-RATIO

(en %)	31/12/2018	31/12/2019
Solvency II-ratio (avant dividende)	219%	212%
Solvency II-ratio (après dividende)	203%	212%

Le ratio Solvabilité II (avant dividende) de Belfius Insurance s'élève à 212% fin décembre 2019, légèrement plus bas par rapport au ratio de fin décembre 2018. Cette diminution est la conséquence de l'augmentation du SCR qui n'est pas entièrement compensée par une croissance proportionnelle des fonds propres réglementaires.

Notons que le ratio de Solvabilité II, précédemment communiqué dans le communiqué de presse du 21 février 2020 de Belfius Banque, s'élevait à 199% et comprenait un dividende proposé de EUR 120 millions. Cependant, suite au déclenchement de la crise COVID-19, le conseil d'administration de Belfius Insurance a proposé à l'assemblée générale d'intégrer le dividende de l'exercice 2019 dans les bénéfices non répartis en attendant l'analyse de tous les impacts de la crise COVID-19 sur la situation financière; à l'exception de la distribution de dividendes suivant l'attribution contractuelle de bénéfices se chiffrant à EUR 4,6 millions.

Au-delà de l'exigence réglementaire de 100%, dans les conditions actuelles de marché et conformément à la réglementation en vigueur, Belfius Insurance a défini un objectif de ratio Solvabilité II opérationnel minimum de 160%, aux niveaux statutaires et consolidés.

Outre la mise en place d'un cadre de gestion des risques complet, la réglementation Solvabilité II exige également une autoévaluation selon laquelle, compte tenu du business plan, les coussins de capital futurs sont mis en évidence et un certain nombre d'analyses de sensibilité sont prises en considération. Ces analyses montrent que Belfius Insurance dispose des marges de capital nécessaires pour absorber les chocs, comme stipulé dans l'appétit au risque approuvé par le conseil d'administration.

Ainsi, une baisse du niveau des taux d'intérêt de 50 pb (par rapport au niveau fin 2019) aurait un impact de -10 pp sur le ratio Solvabilité II. Un choc boursier de -30% sur les cours d'actions aurait un impact de -9 pp alors qu'une diminution du portefeuille immobilier de 15% diminuerait le ratio de solvabilité de -8 pp. Une augmentation des spreads de crédit de 50 pb sur la totalité du portefeuille obligataire et du portefeuille des crédits aurait un impact de -26 bp, tandis que la suppression de l'ajustement de volatilité dans le calcul de la meilleure estimation des provisions techniques aurait un impact de -10 pp. La réduction de l'Ultimate Forward Rate (UFR) du niveau actuel de 3,90% vers un niveau de 3% par exemple ferait diminuer le ratio de solvabilité de -11 pp.

	Choc	Ratio Solvabilité II (en %)
Scénario de base (après dividende)		212%
Scénario de stress		
Taux d'intérêt	-50 bp	202%
Actions	-30%	203%
Spread		
<i>Credit spread on corporate bonds</i>	+50 bp	204%
<i>Credit spread on government bonds</i>	+50 bp	195%
<i>Credit spread on corporate & government bonds</i>	+50 bp	186%
Immobilier	-15%	204%
Volatility Adjustment (VA)	no	202%
Ultimate forward rate (UFR)	3%	201%



Gestion des risques

Environnement macroéconomique en 2019

La croissance économique dans la zone euro est restée décevante en 2019 et a continué à baisser. C'est l'Allemagne qui a enregistré le ralentissement le plus important, ce en raison du fléchissement de sa production industrielle et de la détérioration de ses exportations. En France, la consommation des ménages a permis de maintenir la croissance du PIB mais, à la fin de l'année, le déclin de la confiance des entreprises s'est propagé au reste de la zone euro.

En Belgique, la croissance économique a reculé de 1,5% en 2018 à 1,4% en 2019 en raison de l'affaiblissement de la demande extérieure, notamment en Allemagne, son principal partenaire commercial. La confiance des producteurs s'est détériorée durant les neuf premiers mois de 2019, mais la croissance des investissements a bien résisté, avec une progression d'au moins 3%. La confiance des consommateurs a légèrement fléchi, mais pas assez pour mettre en péril la contribution des dépenses de consommation à une croissance positive.

Le PIB a baissé en France et en Italie au quatrième trimestre. L'activité économique a ralenti en raison de la baisse de la production industrielle et la consommation privée a souffert de l'incertitude relative à la politique économique. Vers la fin de l'année, le sentiment économique dans la zone euro s'est quelque peu rétabli et la confirmation positive reçue dans les sondages réalisés auprès des entreprises en janvier suggère que l'année 2020 a mieux démarré.

Depuis le début de l'année 2020, la pandémie du COVID-19 engendre une crise sociale et économique mondiale sans précédent. La propagation du virus COVID-19 en dehors de la Chine risque de peser lourdement sur la croissance économique globale en 2020.

En Belgique, on s'attend à ce que la demande intérieure constitue à nouveau le principal moteur de la croissance économique en 2020. La contribution du commerce net à la croissance restera vraisemblablement négative en raison du rétablissement fastidieux du commerce mondial et de la faible croissance économique des principaux partenaires commerciaux de la Belgique.

Gestion des risques: mission

La mission et le rôle du département de la gestion des risques consistent à définir et à mettre en œuvre un cadre robuste de gestion des risques, englobant:

- un cadre d'appétence au risque acceptable, prenant en compte la stratégie commerciale;
- un ensemble de mesures du risque, indépendantes et intégrées, pour les différents types de risque, avec des limites internes et des déclencheurs correspondant à l'appétence au risque approuvée;
- un processus efficace pour identifier, mesurer, évaluer et définir les réponses adéquates aux risques que courent Belfius Insurance et ses filiales à court et à long terme;
- un reporting grâce auquel la direction connaît le profil de risque général pour pouvoir prendre des décisions adéquates, avec des recommandations claires en matière de risque.

Déclaration de mission Belfius

- Belfius Insurance, une entité du groupe Belfius, est un groupe d'assurance autonome, à ancrage local, au service des particuliers, des professionnels, des entreprises, des institutions sociales et des pouvoirs publics en Belgique.
- Belfius Insurance s'engage à maximiser la satisfaction des clients et la valeur ajoutée pour la société belge, en proposant des produits et services à valeur ajoutée dans le cadre d'un modèle de proximité moderne (numérique et humain).
- Belfius Insurance entend présenter un profil financier sain, traduit dans une stratégie prudente d'assurance et d'investissement, ainsi qu'un profil de risque soigneusement géré, générant une position solide en termes de liquidités et de solvabilité.

Appétence au risque

Le cadre d'appétence au risque reflète la déclaration de mission en ce qui concerne les risques. Il définit la tolérance maximale au risque que le conseil d'administration est prêt à accepter, compte tenu de:

- la stratégie de Belfius Insurance, définie par le conseil d'administration et transposée par le comité de direction dans un plan financier;
- les capacités actuelles et futures de Belfius Insurance (ressources financières disponibles, capacité à générer du profit, matelas de liquidités et accès au financement, mais aussi ressources non financières, notamment réputation, ressources humaines, talent et capacité IT);
- l'état des risques tel qu'il se présente dans l'environnement et sur le marché (certaines zones de tolérance sont définies via le benchmarking).

Le RAF (Risk Appetite Framework, cadre d'appétence au risque) est le plus haut niveau de définition des limites de risque. Il couvre un large éventail de risques financiers et non financiers.

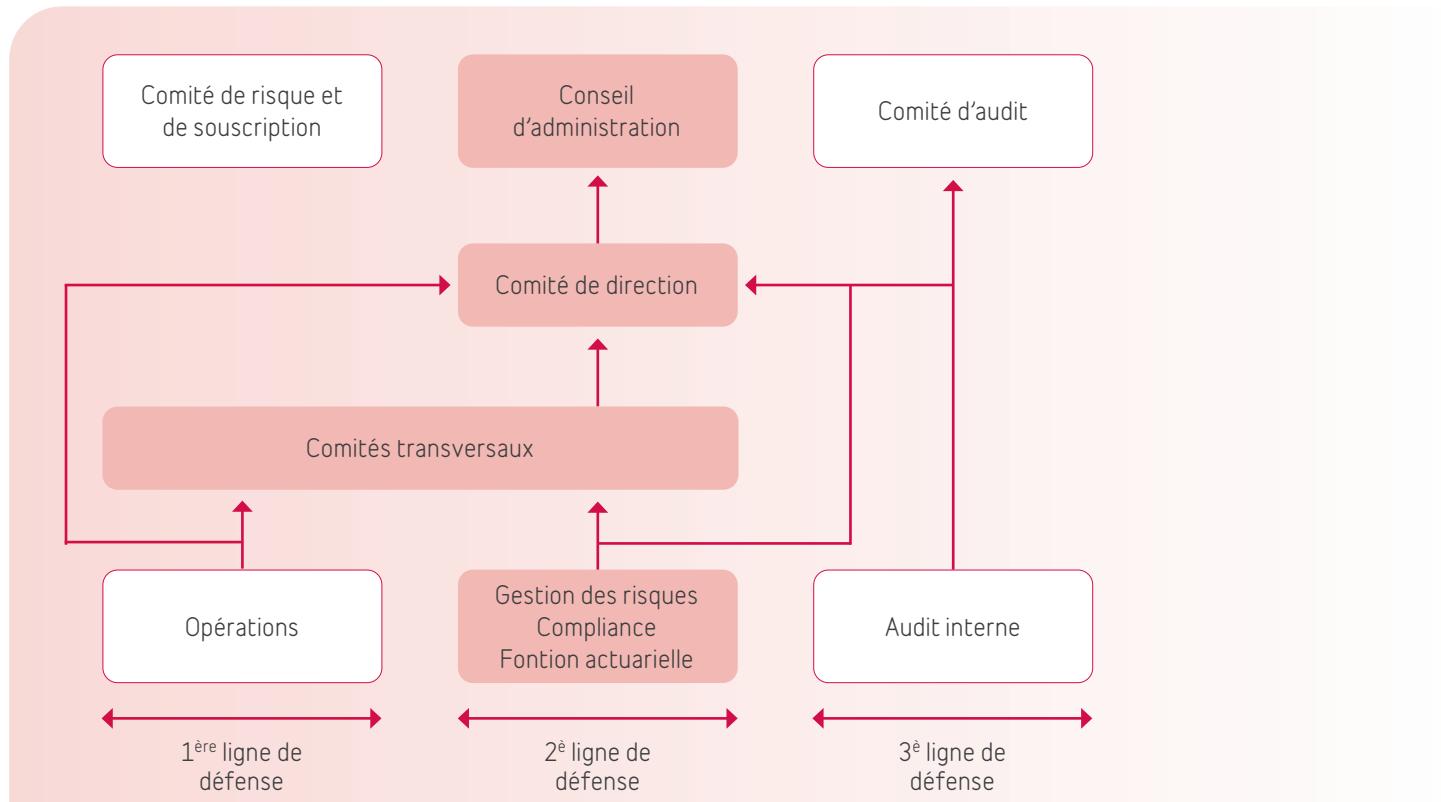
Filiale du groupe financier Belfius Banque & Assurances, Belfius Insurance veille à ce que son appétence et sa tolérance au risque soient cohérentes avec l'appétence au risque du groupe Belfius.

Les principes généraux qui suivent constituent l'essence des objectifs de risque globaux:

- Belfius Insurance veut atteindre ses principaux ratios réglementaires même après des chocs graves mais plausibles;
- Belfius Insurance veut garantir sa capacité à rembourser tous ses créanciers même en cas de pertes extrêmes;
- Belfius Insurance veut limiter la volatilité de son compte de résultats;
- Belfius Insurance veut limiter les concentrations afin d'éviter que des épisodes de stress/événements corrélés entraînent des pertes excessives;
- Belfius Insurance veut conserver des liquidités suffisantes même en cas d'événements de stress;
- Belfius Insurance veut limiter les pertes liées aux risques non financiers.

Gouvernance de la gestion des risques

Chez Belfius Insurance, la gestion des risques est organisée de manière à élargir le rôle de cette fonction et à intégrer de façon plus structurée la prise en compte des risques dans toutes les décisions de l'entreprise. Le schéma ci-dessous illustre l'organisation de la gestion des risques.



Belfius Insurance a choisi le modèle des «trois lignes de défense» en guise de bonne pratique de gouvernance interne, afin de superviser la conception du cadre général de risque et de contrôle, de détecter les possibilités d'amélioration et d'optimiser son approche.

Dans ce modèle, la responsabilité et l'obligation de rendre compte sont différencierées et réparties sur trois niveaux :

- au niveau de la première ligne de défense, les managers des départements sont chargés d'intégrer les mesures de contrôle interne dans les processus métier, ainsi que d'évaluer, contrôler et réduire les risques;
- en deuxième ligne de défense, les fonctions de gestion et de contrôle des risques (fonction actuarielle, compliance) sont chargées de faciliter et de superviser la mise en place du cadre de risque/contrôle et des pratiques correspondant à l'appétence au risque dans l'organisation;
- à la troisième ligne de défense, selon les besoins, l'audit interne apporte des certitudes objectives à partir des audits des fonctions de risque et de contrôle dédiées, ainsi que des audits de l'implémentation et du fonctionnement des cadres internes de gestion/contrôle des risques qui font partie de la première ligne de défense;

- par ailleurs, des comités transversaux gèrent les questions qui concernent plusieurs départements. Dans ce contexte, le département risques doit formuler une opinion indépendante sur les thèmes abordés lors des réunions des comités transversaux. Cette opinion est contraignante. À défaut de consensus, un processus d'escalade est en place pour obtenir une décision finale;
- les comités rapportent au comité de direction, qui rapporte à son tour au conseil d'administration. Afin de guider le conseil d'administration dans les affaires liées aux risques, deux comités spécifiques ont vu le jour: le comité Risk and Underwriting Committee et le comité d'audit.

Afin d'assurer le bon fonctionnement et le développement de Belfius Insurance, le comité de direction est responsable de la mise en place et du maintien d'une politique de gestion des risques appropriée. Il définit et coordonne la politique de gestion de Belfius Insurance, dans le cadre de la stratégie établie par le conseil d'administration. Il alloue les moyens nécessaires à l'exécution des actions décidées dans le cadre de cette politique, et fixe les délais applicables. Il vérifie que les objectifs donnés sont atteints et que la gestion des risques est en adéquation avec l'ensemble des besoins.

Enfin, il ajuste ces besoins aux évolutions internes et externes constatées.

Le contrôle interne au niveau des entités opérationnelles (contrôle de 1^{ère} ligne) consiste à effectuer le suivi de l'exécution des contrôles clés et veille à l'implémentation des plans d'action définis en vue d'améliorer ces contrôles.

Les équipes plus spécifiquement concernées pour assurer une gestion des risques adéquate sont les suivantes:

- l'équipe de la gestion des risques (contrôle de 2^{ème} ligne), sous la responsabilité du Chief Risk Officer (CRO), lui-même membre du comité de direction, chargée de la supervision de la politique de gestion des risques. Elle définit les lignes de conduite afférentes aux limites et les délégations, contrôle et mesure les risques agrégés et met en place des méthodes harmonisées au sein des différentes entités;
- la fonction actuarielle (contrôle de 2^{ème} ligne) est chargée:
 - de coordonner les provisions techniques visées dans le bilan Solvabilité II;
 - d'évaluer le niveau des provisions techniques d'assurance figurant dans les comptes annuels (établis suivant les normes belges);
 - d'évaluer la politique de souscription et de tarification;
 - d'évaluer la politique de réassurance;
 - tâches liées à l'implémentation du système de gestion des risques;
 - d'évaluer la politique de participation aux bénéfices et de ristournes ainsi que leur conformité aux règles légales en la matière.
- le Chief Compliance Officer (contrôle de première et deuxième lignes) s'attache au respect de la politique d'intégrité et au développement de la culture d'éthique et de déontologie au sein de Belfius Insurance. Attaché au CRO de Belfius Insurance, le Compliance Officer travaille en étroite collaboration avec le Chief Compliance Officer de Belfius Banque; et
- l'Audit interne (contrôle de troisième ligne), est rattaché directement au CEO, président du comité de direction. Il vérifie la mise en place et la bonne application du processus de contrôle interne de première et deuxième lignes;
- les comités transversaux couvrent, quant à eux, les différents aspects de la gestion des risques auxquels Belfius Insurance est exposée.

L'Asset & Liability Committee (ALCo) prend les décisions tactiques qui affectent le bilan et la rentabilité de Belfius Insurance, en tenant compte de l'appétence au risque. Il vérifie le respect des directives et des limites qui régissent la gestion du portefeuille d'investissement. L'ALCo analyse et surveille l'évolution des ALM ainsi que l'environnement réglementaire de Belfius Insurance à l'échelle du groupe.

Le conseil d'administration de Belfius Insurance s'appuie, en outre, sur un comité d'audit, composé de trois administrateurs non exécutifs.

Le comité Risk & Underwriting le conseille à propos des divers domaines de la gestion des risques, tels l'appétence au risque, les expositions substantielles aux risques, la stratégie qui en découle et son impact sur le capital, l'organisation de la gestion des risques et son adéquation avec la nature des risques et des problèmes constatés.

La collaboration entre Belfius Insurance et Belfius Banque en matière de gestion des risques est basée sur les principes suivants:

- la gouvernance en matière de gestion des risques se doit de respecter les spécificités et responsabilités de chaque entité et de demeurer légère, simple et transparente;
- la gouvernance en matière de gestion des risques doit permettre une compréhension mutuelle des risques, un usage optimal des moyens disponibles et un processus de prise de décisions efficace;
- dans un souci de simplicité, l'appétence au risque de Belfius Banque et de Belfius Insurance ainsi que les limites s'additionnent en consolidation (pas de compensation); et
- les transferts de limites sont admis, pour autant que les deux parties y consentent. Les CRO de Belfius Banque et de Belfius Insurance coordonnent entre eux les demandes. En cas de désaccord, les comités Risk (RC) de la banque et Risk & Underwriting (RUC) de l'assurance sont consultés conjointement, et proposent des solutions à leurs conseils d'administration respectifs.

“ ”

Trois lignes de défense, un cadre organisationnel nécessaire et solide.

Cartographie des risques

La cartographie des risques de Belfius Insurance a été adoptée et reprend les risques suivants:

RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit
Risque de marché et ALM
Risque de liquidité

RISQUES D'ASSURANCE

Risque de souscription Vie
Risque de souscription Non-Vie
Risque de souscription Santé

RISQUES OPÉRATIONNELS

Sécurité de l'information
Confidentialité des données personnelles
Risque de fraude
Risque de sous-traitance
Pratique d'emploi (HR) & sécurité des lieux de travail, dégradation de propriété & sécurité publique

RISQUES GÉNÉRAUX

Risque métier
Risque stratégique
Risque de réputation
Risque de modèle
Risque juridique et de compliance

Les paragraphes suivants abordent plus en détails les différents risques auxquels Belfius Insurance est exposée.

1. Risques financiers

Les risques financiers résultent aussi bien des engagements financiers inscrits au passif, tels que les garanties de taux d'intérêt sur les contrats d'assurance Vie, que des investissements réalisés à l'actif en couverture des réserves d'assurances.

Risque de crédit

Le risque de crédit résulte de l'incertitude quant à la capacité d'un débiteur à honorer ses obligations. Il se compose de trois éléments:

- le risque de défaut: une omission ou un retard de paiement du principal et/ou des intérêts qui occasionnent une perte pour l'établissement de crédit;
- le risque de dégradation de la qualité du crédit, qui se traduit par une baisse de la valorisation financière de la dette en question; et
- une incertitude quant au montant récupérable en cas de défaut.

Belfius Insurance est exposée au risque de crédit à plusieurs niveaux:

- crédits consentis aux entreprises et aux particuliers;
- obligations du portefeuille d'investissement;
- transactions sur produits dérivés; et
- part des réassureurs dans les provisions techniques.

Le crédit Belfius Insurance est contrôlé en liaison avec les équipes Credit Risk Management (CRM) de Belfius Banque. Le cadre d'investissement de Belfius Insurance définit un système opérationnel de gestion du risque et des limites correspondantes.

Le département gestion des risques de Belfius Insurance donne un cadre directeur au département investissements. Ces directives spécifiques sont appliquées dans la gestion des actifs. Elles prennent en compte l'appétence au risque de l'entreprise.

Vue globale du risque de crédit

Les tableaux ci-dessous présentent la répartition du portefeuille (valeur de marché) hors Branche 23, par type d'investissement et par pays, au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019. L'évolution des valeurs de marché des obligations est le reflet cumulé des mouvements des taux d'intérêt, des spreads de crédit, des achats, des ventes et des échéances.

La valeur de marché totale du portefeuille a augmenté en 2019 sous l'effet de la croissance continue de notre production hypothécaire, du bon comportement du

marché des actions, des spreads de crédit serrés et du recul des taux d'intérêt (sauf au dernier trimestre de 2019).

La majeure partie du portefeuille (68%) est investie en Belgique. Belfius Insurance tient à respecter le cadre qu'elle s'impose pour les risques de crédit.

Le portefeuille d'obligations d'État a augmenté de EUR 308 millions pour atteindre EUR 8.517 millions. Les réinvestissements se font principalement en obligations d'entreprises, dont le rendement est meilleur. Le portefeuille d'obligations d'entreprises est resté stable en 2019.

Les prêts hypothécaires ont augmenté de EUR 528 millions à EUR 4.231 millions, soit une contribution positive à la performance pour un SCR modique.

Valeur de marché au 31/12/2018⁽¹⁾

(en millions d'EUR)	Cash	Immobilier	Actions	Obligations d'État	Obligations sécurisées	Obligations des institutions financières	Obligations d'entreprises et prêts	Prêts hypothécaires	Produits dérivés	Total
Belgique	376	645	768	5.967	0	158	899	3.703	28	12.543
France	0	0	220	592	460	115	551	0	0	1.938
Italie	0	0	7	671	4	19	85	0	0	786
Espagne	0	0	0	410	109	19	90	0	0	629
Royaume-Uni	0	0	10	0	275	45	157	0	0	487
Allemagne	0	0	128	3	0	21	72	0	0	224
Pays-Bas	0	0	126	21	0	40	78	0	0	266
Luxembourg	0	0	35	15	0	63	214	0	0	327
États-Unis	0	0	0	0	0	43	165	0	0	208
Pologne	0	0	0	155	0	0	0	0	0	155
Irlande	0	0	0	109	23	0	34	0	0	166
Danemark	0	0	0	0	0	0	179	0	0	180
Autres	0	0	0	267	0	39	97	0	0	403
TOTAL	376	645	1.293	8.209	873	562	2.623	3.703	28	18.312

(1) Les catégories d'actifs sont basés sur une classification Risk

Valeur de marché au 31/12/2019⁽¹⁾

(en millions d'EUR)	Cash	Immobilier	Actions	Obligations d'État	Obligations sécurisées	Obligations des institutions financières	Obligations d'entreprises et prêts	Prêts hypothécaires	Produits dérivés	Total
Belgique	357	721	840	5.763	0	212	931	4.231	1	13.055
France	0	0	231	738	435	121	647	0	0	2.172
Italie	0	0	0	624	4	6	30	0	0	664
Espagne	0	0	0	581	97	0	103	0	0	780
Royaume-Uni	0	0	22	0	196	46	155	0	0	418
Allemagne	0	0	139	0	0	9	84	0	0	233
Pays-Bas	0	0	69	22	0	67	163	0	0	321
Luxembourg	0	0	71	43	0	85	99	0	0	298
États-Unis	0	0	7	0	0	42	146	0	0	196
Pologne	0	0	0	153	0	0	0	0	0	153
Irlande	0	0	0	243	0	0	39	0	0	282
Danemark	0	0	0	0	0	0	121	0	0	121
Autres	0	0	7	350	0	7	88	0	0	452
TOTAL	357	721	1.386	8.517	732	595	2.606	4.231	1	19.146

(1) Les catégories d'actifs sont basés sur une classification Risk

Les tableaux suivants présentent les dix principales expositions de Belfius Insurance par contrepartie au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019.

L'exposition de Belfius Insurance aux obligations de l'État belge reste la plus importante. Notons cependant que cette exposition a reculé de EUR 199 millions en 2019.

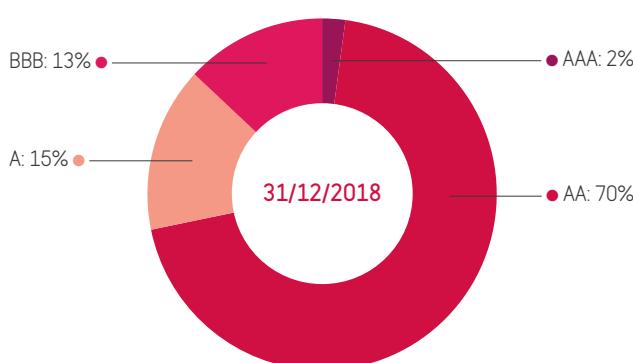
Émetteur (en millions d'EUR)	Catégorie	Valeur de marché au 31/12/2018
État belge	Obligations d'État	4.283
État italien	Obligations d'État	671
Région Wallone	Obligations sécurisées	530
État français	Obligations d'État	486
État espagnol	Obligations d'État	410
Caisse française de financement local	Obligations sécurisées	397
Belfius Banque SA	Cash	354
Communauté française de Belgique	Obligations sécurisées	352
Société wallonne du logement	Obligations d'État	235
Région de Bruxelles-Capitale	Obligations sécurisées	228
TOTAL		7.945

Émetteur (en millions d'EUR)	Catégorie	Valeur de marché au 31/12/2019
État belge	Obligations d'État	4.084
État français	Obligations d'État	661
État italien	Obligations d'État	624
État espagnol	Obligations d'État	581
REGION WALLONNE BELGIUM	Obligations sécurisées	541
SFIL SA	Obligations sécurisées	388
Belfius Banque SA	Cash	357
Communauté française de Belgique	Obligations émises par Région/Communauté	347
Société wallonne du logement	Obligations garanties par un Etat	251
État Irlandais	Obligations d'État	243
TOTAL		8.076

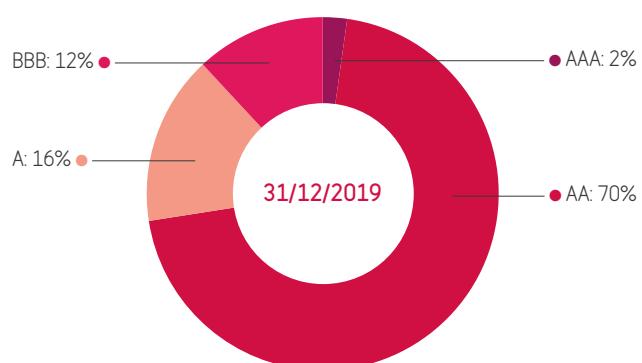
Autres informations sur la qualité du portefeuille

L'objectif global de Belfius Insurance est d'obtenir une bonne qualité de crédit pour son portefeuille obligataire. L'exposition au risque de crédit est étroitement surveillée en liaison avec les équipes Credit Risk Management de Belfius Banque. Les graphiques ci-dessous présentent la répartition des actifs par rating au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019.

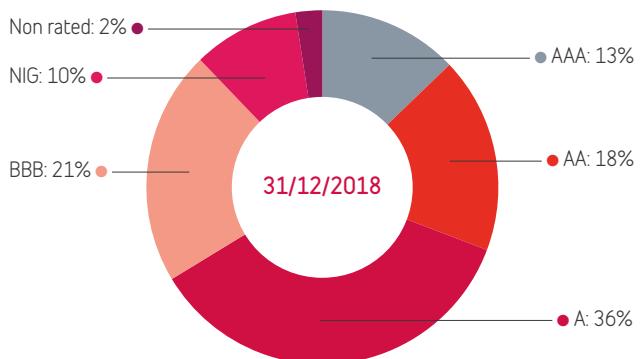
Obligations d'État au 31/12/2018



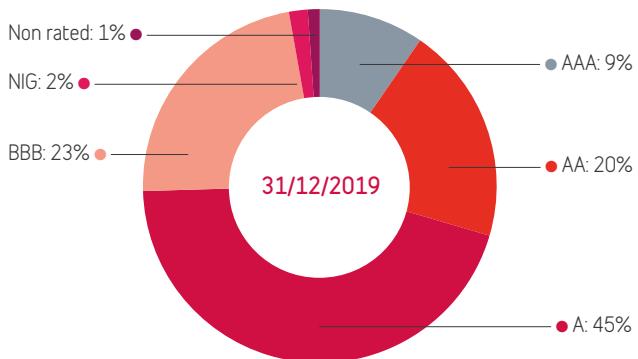
Obligations d'État au 31/12/2019



Crédits (hors RMBS) au 31/12/2018



Crédits (hors RMBS) au 31/12/2019



En 2019, le rating moyen pondéré du portefeuille (prêts hypothécaires compris) est resté inchangé à A-.

Rapport Forbearance sur le portefeuille de prêts hypothécaires

Le rapport Forbearance concerne le portefeuille de prêts hypothécaires octroyés par Belfius Insurance via son réseau d'agences et par Elantis, filiale spécialisée dans ce domaine. Il reprend la liste des contrats pour lesquels le client a connu des problèmes financiers et pour lesquels l'apporteur de crédit a ajouté des conditions supplémentaires au contrat initial.

Les prêts hypothécaires en cours qui remplissent les conditions Forbearance atteignent environ EUR 60 millions ou 1,4% de l'encours des prêts hypothécaires sous gestion à fin 2019. Le montant de ces crédits est entièrement garanti par une inscription hypothécaire. Une réduction de valeur de EUR 0,72 million, soit 1,2% de l'encours Forbearance, a été actée en vertu des règles internes. Ce faible pourcentage s'explique par la forte proportion de crédits dont la quotité (montant du crédit rapporté à la valeur du bien immobilier acquis et mis en garantie) est inférieure à 75% ainsi que par le cautionnement externe fréquent pour les crédits ayant une quotité supérieure à 75%.

Rééchelonnement de dettes

(en milliers d'EUR)	Valeur comptable brute sur les expositions de rééchelonnement de dettes	Dépréciation	Cash collatéral, instruments financiers et sûretés personnelles reçues	
			Cash collatéral et instruments financiers reçus sur les expositions de rééchelonnement de dettes	Sûretés personnelles reçues sur les expositions de rééchelonnement de dettes
Instruments de dettes évalués au coût amorti	0	0	0	0
Engagement de crédits - donnés	60.738	722	60.738	0

Risque de marché et ALM

Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations de prix des instruments financiers détenus en portefeuille. Les facteurs de risque sont les taux d'intérêt, les taux de change, les cours des actions et les prix de l'immobilier – autant d'éléments dont les variations donnent naissance au risque de marché.

Le suivi du risque de marché relève de la responsabilité de l'équipe de gestion des risques.

Le département de gestion des risques est notamment chargé de définir l'Investment Framework en ligne avec l'appétence au risque et les limites de risques, de même que

l'élaboration de la Strategic Asset Allocation, politique qui consiste à affecter de la manière la plus adéquate possible les différentes classes d'actifs aux passifs d'assurance. Ces réserves techniques sont réparties en portefeuilles homogènes, en fonction de la nature des produits et des options qu'ils incluent.

L'appétence au risque et la stratégie relative au risque de marché sont définies au niveau de Belfius Insurance. Les correspondants locaux sont responsables de leur implémentation au niveau de leurs entités respectives. La présence d'un représentant des départements de gestion des risques et des investissements au sein des ALCo locaux assure la cohérence au niveau local de la gestion du risque de marché.

Risque de change

Le risque de change n'est pas significatif chez Belfius Insurance, où moins de 1% du total de la valeur de marché du portefeuille est libellé en devises étrangères. La possibilité de détenir des positions en devises est en effet volontairement limitée par l'Investment Framework.

Valeur de marché (en millions d'EUR)	31/12/2018	31/12/2019
EUR	18.133	19.011
DKK	179	121
CHF	0	7
USD	0	7
TOTAL	18.312	19.146

Le risque de change actuel réside dans les expositions en couronne danoise (titres hypothécaires danois), dont la valeur est étroitement liée à l'euro. L'exposition à la couronne danoise a diminué de EUR 58 millions en 2019.

Risque de taux

L'objectif consiste à gérer et à limiter la volatilité du compte de résultats que peuvent provoquer les mouvements des taux d'intérêt et à préserver la valeur économique du capital des actionnaires. Ainsi, Belfius Insurance ne prend aucune position comprenant un risque de taux d'intérêt élevé.

La duration, qui reflète la sensibilité de la valeur du bilan aux taux d'intérêt, est le principal outil de mesure du risque de taux d'intérêt. Les sensibilités partielles et globales du risque de taux d'intérêt par intervalle de temps constituent des indicateurs plus précis. Ces divers indicateurs sont suivis au sein de l'ALCo.

Les limites du risque de taux d'intérêt sont approuvées par le comité de direction et le conseil d'administration. Elles sont transposées dans la politique d'appétit au risque pour les indicateurs de risque globaux et dans le cadre d'investissement pour les indicateurs de risque plus opérationnels. Elles sont surveillées par l'ALCo.

Belfius Insurance s'en tient à sa stratégie ALM, qui consiste à maintenir la duration des actifs et des passifs à des niveaux pratiquement identiques.

En raison de la persistance des taux d'intérêt historiquement bas, Belfius Insurance a dû revoir profondément sa gamme de produits. Compte tenu des exigences de fonds propres Solvency II, des taux d'intérêt bas et des règles fiscales actuelles, il n'a pas été facile d'offrir à la clientèle des produits d'assurance placement attrayants dans la Branche 21 et la Branche 26. Il existe plusieurs initiatives qui donnent aux clients la possibilité de prévoir un certain degré de sécurité dans leurs investissements en Branche 23 via le concept de Branche 44.

“ ”
Une répartition des actifs stratégiques très équilibrée pour renforcer la gestion stratégique du risque et le processus décisionnel en matière d'investissements.

Risque lié aux marchés d'actions

Le risque lié aux actions contribue de façon importante à la sensibilité de la valeur de l'actif net et aux exigences de fonds propres de la compagnie d'assurances. Le portefeuille d'actions est géré par une équipe chargée de l'investissement sous la supervision de l'ALCo. Les investissements sont de nouveau réalisés dans le respect des directives sur les risques et des limites opérationnelles conformément à l'appétit au risque de Belfius Insurance.

Les outils de gestion du risque de marché comprennent notamment des Stress Tests qui fournissent une indication de la perte potentielle en valeur du marché dans différents scénarios et de la solidité des ratios de solvabilité.

Le tableau ci-après montre la sensibilité des prix du portefeuille d'actions de Belfius Insurance à un choc baissier de 30%.

(en milliers d'EUR)	31/12/2018	31/12/2019
BELFIUS INSURANCE		
Valeur de marché des actions et titres assimilés	492.831	501.175
Valeur de marché des actifs immobiliers cotés	318.592	277.776
Choc baissier de 30%	(243.427)	(233.685)
VaR (99%, 10 jours)	53.400	36.037

Risque lié aux marchés immobiliers

Les investissements immobiliers sont des transactions offrant des rendements stables à long terme, principalement sur le marché belge. Ainsi, ces investissements doivent être considérés comme un moyen d'optimiser le profil risque/rendement du portefeuille d'investissement et sont affectés à l'activité d'assurance vie à long terme.

Le tableau ci-après présente la sensibilité des prix du risque immobilier de Belfius Insurance à un choc baissier de 15%.

(en milliers d'EUR)	31/12/2018	31/12/2019
BELFIUS INSURANCE		
Valeur de marché	645.291	720.808
Choc baissier de 15%	(96.794)	(108.121)

Sensibilités

Le risque de taux d'intérêt peut revêtir deux formes: la volatilité de la valeur économique de l'assureur et la volatilité du résultat de taux. Ces deux mesures de risque sont complémentaires pour comprendre la portée complète du risque de taux d'intérêt au bilan (hors marchés financiers).

Les indicateurs de la valeur économique mesurent l'impact à long terme des variations des taux d'intérêt. La sensibilité de la valeur économique au taux d'intérêt mesure le changement de la valeur économique ALM lorsque l'intégralité de la courbe de taux change de 10 points de base.

- le risque de taux d'intérêt reste faible grâce à un gap de duration qui demeure très limité;
- le risque lié à l'immobilier a légèrement augmenté en raison de la revalorisation des biens existants et de l'achat de nouveaux biens.

Événement (en milliers d'EUR)	31/12/2018	31/12/2019
RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT		
Sensibilité		
(Augmentation des taux d'intérêt de 10 bp)	10.874	6.874
Earnings at risk		
(Augmentation des taux d'intérêt de 50 bp)	2.347	2.178
RISQUE LIÉ AU MARCHÉ D'ACTIONS		
Choc 30% (négatif)	(362.550)	(387.378)
VaR (99%, 10 jours)	53.400	36.037
RISQUE LIÉ À L'IMMOBILIER		
Choc 15% (négatif)	(96.794)	(108.121)
LA SENSIBILITÉ DES ÉCARTS DE CRÉDIT		
Augmentation des écarts de 1 bp	(11.343)	(11.778)

Impact sur les moyens financiers disponibles

La gestion ALM de Belfius Insurance a comme objectif principal de garder un équilibre naturel entre la durée des actifs et des passifs. Le risque de taux d'intérêt de l'activité d'assurance est limité.

Cet objectif se reflète également dans la comptabilité suite à l'application de IFRS 9. Au sein du groupe Belfius Insurance, deux types de modèles économiques peuvent être distingués. Conformément à la politique et aux lignes directrices de l'ALM, Belfius Insurance a déterminé qu'une grande partie de son portefeuille de titres de créances devait être reprise dans un modèle économique dont l'objectif est de «percevoir des flux de trésorerie contractuels». Certaines obligations sont quant à elles classées sous un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par le biais de la «perception de flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers», et ceci afin de couvrir les besoins de liquidités au sein de Belfius Insurance.

À l'exception des prêts et des obligations évalués à leur juste valeur par le biais du résultat net, l'impact d'une augmentation ou d'une diminution des taux d'intérêt ou d'une évolution des écarts de crédit ne sera reflété dans le résultat comptable de Belfius Insurance qu'au moment où les actifs sont vendus (par exemple, si Belfius Insurance devait vendre les actifs en raison de besoins de liquidités), à moins qu'ils ne soient conservés.

L'impact d'une augmentation ou d'une diminution des taux d'intérêt ou d'une évolution des écarts de crédit sera directement reflété dans les fonds propres comptables de Belfius Insurance pour les prêts et les obligations détenus pour la perception de flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers» et qui sont évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Comme indiqué, Belfius Insurance a choisi d'inclure une grande partie de son portefeuille d'obligation comme «détenus pour perception de flux de trésorerie», réduisant ainsi la volatilité des capitaux propres comptables. Les variations du cours des actions se traduisent directement sur les capitaux propres comptables de Belfius Insurance.

Risque de liquidité

En tant que compagnie d'assurances, Belfius Insurance présente un passif à relativement long terme dont les flux sont stables et prévisibles, de sorte que ses besoins en financement sont réduits. Les primes versées par les preneurs d'assurance sont investies sur le long terme pour garantir le paiement du capital et des intérêts à l'échéance des polices. Différents indicateurs de liquidité internes et réglementaires montrent que Belfius Insurance détient constamment assez d'actifs liquides pour couvrir ses engagements au passif.

Belfius Insurance détient, en outre, auprès de la Banque centrale européenne un montant significatif d'actifs éligibles. Elle investit en effet une part importante de son portefeuille obligataire en obligations souveraines pouvant être utilisées pour des opérations de repo dans le cadre de la gestion de sa liquidité.

Le département Investissements est responsable de la gestion de liquidité et de la trésorerie. À cet effet, il s'appuie, d'une part, sur les résultats de projections à long terme des flux d'actifs et de passifs simulés en conditions normales et sous stress et, d'autre part, sur les projections en matière de besoins de trésorerie à douze mois.

Le tableau ci-contre reprend l'actif et le passif en fonction de leur durée de vie contractuelle résiduelle.

Les actifs sont exprimés à leur valeur de marché. La catégorie «indéterminé» reprend la Branche 23 et les actions.

Le passif reprend quant à lui les repo et les produits de la Branche 23 sous la catégorie «indéterminé».

(en millions d'EUR)	2018	
	Actif	Passif
< 1 an	947	668
1 < 5 ans	3.736	5.720
5 ans et +	11.253	7.173
Indéterminé	4.745	3.236
TOTAL	20.680	16.798

(en millions d'EUR)	2019	
	Actif	Passif
< 1 an	997	1532
1 < 5 ans	3.472	4.454
5 ans et +	12.182	6.835
Indéterminé	5.667	4.957
TOTAL	22.317	17.779

2. Risques d'assurances

Définition

Chez Belfius Insurance, membre du groupe Belfius Banque & Assurances, le risque de souscription est classé selon le type de contrat: Vie ou Non-Vie. Chaque catégorie est ensuite subdivisée en sous-modules, en fonction de la nature de l'activité sous-jacente (règlement de sinistres, collecte de primes, tarification, sélection, etc.).

Les risques liés à la souscription des contrats d'assurance, c'est-à-dire les risques de souscription, sont les suivants:

- Le risque de souscription Vie: le risque qui naît des obligations de l'assurance sur la vie, compte tenu des garanties et des processus appliqués dans la conduite des affaires. Il est subdivisé en sept sous-modules:
 - le risque de mortalité: risque d'augmentation de la mortalité. Il s'applique à tous les engagements pour lesquels une hausse de la mortalité engendrerait une augmentation des prestations à payer;
 - le risque de longévité: contrairement au risque de mortalité, il s'applique aux contrats pour lesquels une baisse de la mortalité provoquerait une hausse des paiements attendus (les contrats de pension, par exemple). L'amélioration des traitements médicaux susceptibles d'augmenter l'espérance de vie sans accroître l'aptitude au travail, pourrait entraîner une fréquence du risque de longévité plus élevée que ce que l'on observe actuellement;
 - le risque de morbidité ou d'invalidité: il désigne le risque de perte ou d'évolution adverse des prestations dues à des changements de niveau, de tendance ou de volatilité des taux d'invalidité;
 - le risque de rachat Vie: il se définit comme le risque de perte ou d'augmentation des prestations dû à un écart entre le taux réel d'exercice des options contractuelles de l'assuré et celui estimé. Le terme d'option doit être vu au sens large: le sous-module couvre les options de rachat, de résiliation, de réduction mais aussi d'extension des garanties. Pour certains contrats, l'exercice d'options peut être bénéficiaire à la société. Pour d'autres, il conduira à des pertes. Ce sous-module comprend donc deux scénarios: un pour lequel les options seront plus exercées que prévu et un pour lequel elles le seront moins;
 - le risque de frais de gestion représente le risque de devoir assumer des dépenses plus importantes que prévu ou de les voir influencées par une inflation plus forte que prévu;
 - les risques de révision :ils ne s'appliquent qu'aux rentes dont les montants peuvent évoluer dans un sens négatif pour l'assureur en raison d'un changement de l'environnement légal ou de l'état de santé de l'assuré;
 - le risque de catastrophe: il est limité aux contrats pour lesquels une hausse de la mortalité engendrerait une hausse des prestations.
- Le risque de souscription Non-Vie reflète le risque découlant des engagements d'assurance Non-Vie. L'incertitude des résultats de la procédure de souscription par l'assureur comporte trois sous-modules:
 - le risque de prime: le risque que le montant des primes reçues soit insuffisant pour payer les sinistres encourus au cours de la période de couverture relative à ces primes;
 - le risque de réserve: le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, résultant de fluctuations affectant la fréquence et l'impact des risques assurés, ainsi que la date et le montant des règlements de sinistre; et
 - le risque de catastrophe: le risque d'occurrence d'un événement d'une grande importance non couvert par les deux risques précédents. On appelle catastrophes des événements tels que, notamment, tempêtes, inondations, tsunamis, conditions météorologiques hivernales extrêmes et autres événements liés aux conditions météorologiques, tremblements de terre, explosions industrielles, incendies de grande ampleur, pandémies et autres catastrophes provoquées par l'homme telles que troubles sociaux et attentats terroristes.
- Risque lié à la conception du produit: correspond au risque de pertes résultant de caractéristiques, options ou garanties non prévues lors de la conception et la tarification d'un produit d'assurance.

Gestion du risque d'assurance

Le comité Risk & Underwriting donne son avis sur la stratégie de souscription et de réserve des entités d'assurance de Belfius Insurance et sur la politique qui en découle, en particulier en ce qui concerne les points suivants:

- les types et caractéristiques des activités d'assurance que Belfius Insurance est prête à gérer;
- les critères de sélection des risques en ligne avec l'appétence au risque;
- la manière dont la souscription effective est suivie;
- l'adéquation entre, d'une part, les primes d'assurance perçues et, d'autre part, les sinistres à payer ajoutés aux frais supportés;
- l'identification des risques découlant des engagements de Belfius Insurance, y compris les options implicites et le capital garanti par les produits d'assurance; et
- le provisionnement des sinistres.

Au niveau des filiales, cette stratégie est appliquée et suivie par les responsables locaux.

La réassurance est une des méthodes permettant de limiter le risque d'assurance. En effet, son objectif est de réduire la volatilité des besoins en capitaux et des bénéfices et donc l'incertitude liée au risque de valorisation de l'assureur.

Les fonctions de la réassurance sont les suivantes:

- la capacité: la réassurance permet une plus grande flexibilité aux assureurs quant à l'importance, aux types de risques et aux volumes d'activités qu'ils peuvent accepter de manière sûre. Cela donne la possibilité aux assureurs d'entrer dans de nouvelles activités, ou de les étendre dans une courte période;
- la stabilité: les programmes de réassurance structurés permettent aux assureurs de stabiliser leur résultat opérationnel;
- la protection: la réassurance fournit une protection contre des pertes financières cumulées dues à une succession d'événements (par exemple des intempéries) ou des pertes financières significatives découlant d'un seul événement;
- le financement: la réassurance peut être une alternative à l'augmentation de capital et
- l'expertise: les réassureurs portent assistance aux assureurs dans leur domaine d'expertise. Le personnel qualifié des compagnies de réassurance offrira ses services dans la mise en place d'une nouvelle activité, par exemple.

Sensibilités

Nous évaluons l'effet des sensibilités sur les fonds propres économiques, c'est-à-dire sur les provisions techniques en valeur de marché.

Risque de souscription Vie: scénario correspondant à⁽¹⁾

(en millions d'EUR)	Impact sur les moyens financiers avant impôts disponibles	
	31/12/18	31/12/19
Une hausse de 15% des taux de mortalité	(34.5)	(40.2)
Une hausse de 10% des frais + 1% inflation	(158.3)	(188.7)
Une baisse de 10% des taux de rachat	(23.2)	(33.2)

(1) Scope: Belfius Insurance SA (= Belins solo), Branche 23 incluse

Risque de souscription Non-Vie: scénario correspondant à⁽¹⁾

(en millions d'EUR)	Impact sur le résultat avant impôts	
	31/12/18	31/12/19
Une hausse de 10% des frais administratifs	(8.5)	(8.8)
Une hausse de 5% des sinistres survenus	(19.4)	(21.3)

(1) Scope: Belfius Insurance SA et Corona SA(=Belins conso)

Étant donné la faiblesse des taux d'intérêt, la valeur des provisions techniques est plus importante que la valeur de rachat. Ceci résulte en un impact négatif sur les fonds propres en cas de diminution des taux de rachat. La sensibilité aux taux de rachat a légèrement augmenté en 2019.

La révision de l'hypothèse de coût affecte négativement les ressources financières disponibles et leur sensibilité. L'impact est accentué par la faiblesse des taux d'intérêt.

Une augmentation des taux de mortalité exerce aussi un impact négatif sur les ressources financières disponibles.

Dans les activités non-Vie comme en Vie, des hypothèses de coût plus élevées font baisser le résultat. Il en va de même d'une augmentation des sinistres.

Sinistralités

Le triangle de sinistralité est la méthode usuelle pour cartographier les paiements de sinistres Non-Vie qui s'étalent sur plusieurs années. Il permet, entre autres, aux actuaires d'évaluer l'adéquation des provisions techniques Non-Vie. En assurance Non-Vie, entre la date de survenance et la date de clôture d'un sinistre, l'assureur ne peut en général pas déterminer exactement le coût total du sinistre. Durant cette période, l'assureur constitue une réserve égale à la somme estimée des paiements futurs pour ce sinistre.

La réserve étant une estimation, il existe un risque que le montant effectivement payé soit différent (supérieur ou inférieur). Pour évaluer le risque encouru, il est nécessaire d'étudier la variation au cours du temps de deux montants:

- la somme des paiements réalisés avant cette date; et
- la réserve constituée à cette date pour les paiements futurs.

La somme de ces deux composantes est appelée la charge totale du sinistre.

Le tableau qui suit reprend, pour Belfius Insurance SA et Corona SA, l'évolution, depuis 2009, de la somme à la fin de chaque année de la charge totale des sinistres survenus et ce, par année de survenance.

(en milliers d'EUR)	Année de survenance										
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Année de règlement											
Estimation à l'année de survenance	331.831	376.927	368.410	366.403	365.798	415.445	389.632	427.822	417.069	441.459	452.780
1 an plus tard	315.094	377.982	365.547	350.517	324.524	392.976	361.479	402.910	396.145	431.019	
2 ans plus tard	302.958	376.143	355.306	334.313	312.883	381.044	353.512	385.904	377.854		
3 ans plus tard	302.314	370.819	350.249	329.882	306.454	374.836	351.551	379.367			
4 ans plus tard	300.159	370.924	352.804	328.046	303.051	371.983	345.737				
5 ans plus tard	299.236	363.378	350.780	323.899	301.179	369.929					
6 ans plus tard	296.773	360.537	351.335	319.633	297.842						
7 ans plus tard	293.969	357.875	344.245	317.895							
8 ans plus tard	293.741	354.384	341.644								
9 ans plus tard	292.906	350.988									
10 ans plus tard	292.051										
<hr/>											
(en milliers d'EUR)											
Estimation actuelle	292.051	350.988	341.644	317.895	297.842	369.929	345.737	379.367	377.854	431.019	452.780
Paiements cumulés	(269.545)	(304.713)	(303.622)	(275.321)	(256.269)	(317.231)	(273.090)	(290.493)	(268.620)	(286.340)	(211.965)
Provisions actuelles	22.506	46.275	38.022	42.574	41.572	52.698	72.647	88.874	109.234	144.680	240.815
<hr/>											
(en milliers d'EUR)											
Provisions (après 2009)											899.896
Provisions (avant 2009)											152.308
Frais internes											43.232
Affaires acceptées											22.505
TOTAL⁽¹⁾											1.117.940

(1) Provisions pour sinistre au 31/12/2019 - Note 6.3.2.

3. Risques opérationnels

Gestion des risques non financiers

Le cadre de gestion des risques opérationnels a été étendu en 2018 aux risques non financiers. Le terme de risque non financier (Non-Financial Risk - NFR) doit s'entendre au sens large. Il englobe tous les risques qui ne sont pas des «risques financiers» (notamment risque de marché, ALM, de liquidité, de crédit et d'assurance). Le NFR couvre notamment les risques opérationnels (y compris fraude, HR, IT, sécurité IT, continuité de l'activité, externalisation, risques liés aux données, confidentialité...) ainsi que les risques de réputation, de compliance, les risques juridiques, etc. En conséquence, les risques NFR ne sont pas indépendants. Ils ne constituent pas une liste de risques prédéfinie. L'étendue de ces risques doit être revue régulièrement à la lumière des risques émergents et des nouvelles réglementations.

Le cadre de gestion des risques non financiers (NFR) s'appuie sur une gouvernance solide, avec des tâches, des rôles et des responsabilités clairement définis et appliqués, suivant le modèle des 3 lignes de défense (3LoD). Le comité de direction, dont les réunions sont hebdomadaires, examine régulièrement l'évolution du profil de risque des diverses activités de Belfius Insurance et arrête les décisions qui s'imposent.

Le Chief Risk Officer (CRO) traduit en détail la politique approuvée par le comité de direction en recommandations adaptées aux activités commerciales. Il est chargé de la supervision transversale des incidents opérationnels et des analyses réalisées.

Les managers des départements sont responsables de la gestion des risques non financiers (première ligne de défense). Par ailleurs, le réseau de correspondants de la gestion des risques (CORM) dans tous les départements est chargé de coordonner tous les objets de risque de leur ressort (essentiellement la gestion des incidents avec focus sur l'exhaustivité, les analyses d'impact sur le métier, la continuité de l'activité et l'autoévaluation des contrôles internes). Parallèlement, des correspondants Data Privacy sont chargés de coordonner toutes les questions relatives à la confidentialité des données dans leurs départements.

Appétence au risque

Le NFR Risk Appetite Framework est un cadre complet couvrant les risques dans tous les domaines, y compris les types de risque récents ou en cours d'évolution. Le but est d'adopter une approche structurée pour cerner le profil de risque, l'environnement de contrôle et la tolérance aux pertes, dans la situation actuelle comme dans les futures évolutions stratégiques. Des indicateurs de risque clés (Key Risk Indicators - KRI) ont été définis pour fixer les limites. Ils seront affinés en 2020 après une période d'observation.

Le RAF s'articule autour de trois concepts:

- Risques: quels sont les risques et comment évaluer le niveau de risque (passé et à venir)?
- Capacité de gestion des risques: quelle est la capacité de gestion des risques?
- Tolérance aux pertes: que pouvons-nous tolérer en termes d'impact potentiel sur le compte de résultats et l'impact sur les risques?

Processus de risque transversaux

Gestion des incidents

Disposer d'un historique des incidents opérationnels est primordial pour bien cerner le risque opérationnel engendré par chaque activité. L'historique est aussi une source d'information utile pour la direction (par exemple la perte annuelle estimée). Les incidents opérationnels majeurs font l'objet d'une investigation détaillée, d'un plan d'action spécifique et d'un suivi adéquat.

Les pertes opérationnelles dues à des incidents se situent essentiellement dans la continuité des plates-formes IT. Il s'agit aussi d'incidents liés à l'exécution, la réalisation et la gestion des processus.

Autoévaluation des risques et contrôles internes

Chaque année, les diverses activités de Belfius Insurance font l'objet d'une autoévaluation des risques et des contrôles correspondants. L'exercice donne naissance à un document qui identifie les risques de Belfius Insurance et contribue à l'établissement du rapport ORSA. L'autoévaluation porte sur i) les grands risques intrinsèques, ii) les contrôles mis en place pour atténuer ces risques, et iii) les risques résiduels qui en résultent. Les résultats sont examinés d'un œil critique par la Gestion des risques et par l'Audit interne, pour formuler une Opinion sur les risques du système de contrôles internes.

Les principaux risques sont suivis toute l'année dans le QRR.

Processus d'approbation de produit

Le processus d'approbation (AP) comporte une suite d'étapes à franchir en vue de l'implémentation des nouveaux produits et évolutions. Il définit la responsabilité des parties impliquées.

Continuité des activités

Belfius Insurance s'engage envers ses clients, contreparties et régulateurs à mettre en place, entretenir et tester des configurations alternatives viables qui, après un incident, permettront la poursuite ou la reprise des activités critiques au niveau opérationnel convenu, en accord complet avec la réglementation belge.

Le processus, intitulé Business Continuity Management (BCM), est appliqué uniformément par Belfius Banque et ses filiales (Insurance...), afin de préserver la continuité au sein de Belfius Insurance dans différents scénarios (notamment l'indisponibilité du bâtiment, des systèmes, des infrastructures ou des personnes).

Une importante capacité de télétravail autorise un niveau d'activité normal ainsi que la protection des employés même en cas de menace terroriste (et/ou disponibilité limitée des bureaux).

Focus sur les principaux domaines NFR (risques non financiers)

Sécurité de l'information

La sécurité de l'information a pour but de protéger les informations de Belfius Insurance qui revêtent de l'importance pour l'organisation, quelle que soit leur origine (créées par le métier, provenant du client...).

Afin de garantir la sécurité de l'information au sein de Belfius Insurance, le (Belfius Group) Information Security Steering (ISS) met en place une stratégie bien organisée et coordonnée de sécurité de l'information, avec un système adéquat de prévention, détection, protection et réaction, conforme aux impératifs légaux en la matière.

Confidentialité des données personnelles

Belfius Insurance attache une grande importance au respect de la vie privée et à la protection des données à caractère personnel. L'approche, conforme à celle de Belfius Banque, garantit le respect du RGPD par l'intégration dans tous les processus d'offre de produits (existants, adaptés et nouveaux), d'outils numériques innovants, de services et de partage d'information avec la clientèle.

L'e-learning RGPD avait pour but de renforcer la sensibilisation au sein de l'organisation. Plus de 90% du personnel l'ont suivi.

Risque de fraude

Le risque de fraude est jugé acceptable dans tous les processus. On relève un nombre limité de points d'attention spécifiques dans certains processus.

La politique antifraude définit clairement les rôles et les responsabilités. Elle renforce la gouvernance notamment par la création du (Group) Fraud Steering Committee, un sous-comité du Non Financial Risk Committee.

Belfius Banque prend les dispositions nécessaires pour lutter contre la fraude dans les agences. Une attention particulière est accordée à la prévention de la fraude dans la formation des agents et des gestionnaires. Les collaborateurs concernés ont reçu une formation au code de déontologie et diverses directives et procédures concernant le traitement et la prévention de la fraude leur sont par ailleurs communiquées.

Les achats sont gérés par la centrale d'achats. Les commandes font l'objet d'une procédure qui assure une séparation stricte entre commande, approbation et paiement.

Belfius Insurance dispose également d'une cellule distincte constituée d'inspecteurs spécialisés dans la détection des fraudes à l'assurance.

Risque de sous-traitance

Belfius Insurance collabore avec plusieurs partenaires externes pour certaines activités IT déterminées (PI2), principalement techniques pour la gestion de l'infrastructure IT, (Hexaware pour certains développements IT ou autres fournisseurs externes). Cette collaboration est suivie en continu et des plans d'action sont définis et implémentés pour traiter d'éventuels points d'attention. Dans ce cadre, une série de mesures visant à améliorer la performance et la stabilité des systèmes ont été mises en place avec PI2. Ces efforts se poursuivront sans relâche, dans une volonté d'amélioration continue.

Une importante partie du contrôle Anti-Money Laundering a été confiée à Belfius Banque (Compliance). À cet égard, un SLA établissant toutes les conditions de travail a été signé.

Les rôles et responsabilités de chacune des parties sont décrits dans les diverses conventions relatives à la gestion discrétionnaire et aux services liés à la gestion financière des portefeuilles d'assurances de Belfius Insurance et de ses filiales.

Pour la gestion des instruments financiers, la décision finale incombe à l'ALCo. L'exécution des instructions données par l'ALCo est assurée par Candriam et suivie de près par l'ALCo

Pratiques d'emploi (HR) & sécurité des lieux de travail, dégradation de propriété & sécurité publique

En ce qui concerne la sécurité physique et la sécurité des lieux de travail, Belfius Insurance possède une très faible appétence au risque. Belfius Insurance s'efforce d'offrir un environnement sûr à son personnel, ses clients, ses visiteurs et ses actifs, grâce à des mesures de sécurité physique et à des procédures du meilleur niveau.

4. Autres risques

Risque «métier»

Le risque métier, défini comme le risque de baisse de la rentabilité des différents métiers de Belfius Insurance, occupe une place centrale dans la gestion quotidienne de l'entreprise et ses orientations stratégiques.

Le département de planification stratégique et de gestion de la performance est responsable de la consolidation de toutes les données nécessaires au suivi de la rentabilité et de la performance globale de l'entreprise via divers indicateurs.

Le pilotage de la rentabilité future est effectué par divers comités et à l'échelon ultime, par le comité de direction et le conseil d'administration. Ces derniers définissent les décisions stratégiques à prendre pour atteindre les niveaux de rentabilité recherchés et préserver la compétitivité à long terme de Belfius Insurance.

Risque stratégique

Le risque stratégique est le coût potentiel de la perte de clients existants, ou le coût d'opportunité de la perte de clients potentiels, résultant de changements externes et de décisions défavorables, d'une mise en œuvre inadéquate des décisions ou d'un manque de réactivité face aux changements de l'environnement d'affaires.

Les mesures prises pour limiter les risques stratégiques reposent sur les principes suivants:

- s'assurer que le risque stratégique de Belfius Insurance est proportionné à son contexte commercial;
- réagir efficacement aux changements de l'environnement économique ou aux possibilités de développement; et
- s'assurer de la bonne mise en œuvre des décisions prises par la direction de Belfius Insurance et ses entités.

Le risque stratégique est géré via un système de gouvernance solide mis en place chez Belfius Insurance et dans ses entités.

Risque de réputation

Le risque de réputation est la perte de valeur potentielle de Belfius Insurance en raison de la perception négative de l'entreprise par des clients, des contreparties, actionnaires, investisseurs, régulateurs et autres parties prenantes.

Belfius Insurance accorde beaucoup d'importance à la satisfaction de ses principales parties prenantes et organise régulièrement des enquêtes de satisfaction auprès de ses clients et de ses employés. Ce sont des outils importants pour identifier une éventuelle baisse de confiance dans le chef de parties prenantes importantes.

Le risque de réputation est géré via une gouvernance d'entreprise et des règles de compliance solides au sein de Belfius Insurance. Différents départements sont impliqués: compliance, gestion des risques, service juridique et fiscal et communication.

Ces acteurs clés du contrôle interne ont mis en place un cadre de gestion des risques et une politique visant à prévenir, détecter et suivre les impacts potentiels du risque de réputation dans les domaines dont ils ont la charge. Tout manquement constaté est suivi d'une action correctrice.

Risque de modèle

Chez Belfius Insurance, le risque de modèle est défini comme le risque d'erreur d'évaluation des risques résultant d'une méthodologie inadéquate, de l'incertitude des données et/ou de l'utilisation inappropriée de modèles.

Comme tout autre risque, le risque de modèle est géré. Les facteurs de succès sont:

- un bon développement du modèle réalisé par divers experts (en statistiques, finance et assurance), en collaboration avec les diverses lignes d'activités qui ont une solide expérience de l'activité modélisée;
- une documentation claire des modèles, qui permet d'identifier aisément les points faibles;
- un back testing approfondi;
- une analyse comparative dans la mesure du possible;
- un contrôle de qualité sur les données qui sont utilisées; et
- une validation interne approfondie au moment de l'implémentation du modèle et, ensuite, durant tout son cycle de vie.

Risque juridique et de compliance

Le département juridique suit systématiquement l'évolution de la législation. Le suivi de la mise en œuvre de toute nouvelle loi s'opère dans le cadre d'une étroite collaboration entre le département juridique et le ou les services concernés. Le département juridique s'exprime par ailleurs à propos de divers sujets et fait régulièrement rapport au comité de direction quant à l'évolution du risque juridique chez Belfius Insurance.

Compliance gère, en collaboration avec le département juridique, le suivi de la législation relative à la protection de la vie privée et la rédaction des clauses correspondantes dans les contrats d'assurance. Il prend également en charge la déclaration obligatoire, à l'Autorité de protection des données, de tous les traitements de données à caractère personnel par Belfius Insurance et par les agents des AP (dans les applications de Belfius Insurance).

Compliance forme également, avec le département Vie, le comité d'acceptation des transactions et des clients à risque.

Belfius Insurance a signé le code de déontologie relatif à la gestion des plaintes proposé par Assuralia et l'a publié sur l'intranet. Conformément aux dispositions de ce document, la qualité du traitement et le contenu des plaintes font l'objet de rapports systématiques.

Gouvernance d'entreprise

Composition du conseil d'administration et du comité de direction

1. Conseil d'administration

Composition

Composition au 31 décembre 2019

Le conseil d'administration de Belfius Insurance comptait, au 31 décembre 2019, treize membres, dont cinq font partie du comité de direction. Au 31 décembre 2019, le conseil d'administration se composait comme suit :

Président	Marc Raisière
	Président du conseil d'administration de Belfius Insurance SA
	Président du comité de direction de Belfius Banque SA
Autres Membres	
a) Dirigeants effectifs	
	Dirk Vanderschrick
	Président du comité de direction de Belfius Insurance SA
	Frédéric Van der Schueren
	Membre du comité de direction de Belfius Insurance SA
	Chief Financial Officer
	Laurent Goudemant
	Membre du comité de direction de Belfius Insurance SA
	Head of Business Unit Bancassurance & Life Practice
	Emmanuel Michiels
	Membre du comité de direction de Belfius Insurance SA
	Chief Risk Officer
	Els Blaton
	Membre du comité de direction de Belfius Insurance SA
	Head of Transformation & Beyond
b) Administrateurs non-exécutifs	
	Eric Hermann
	Administrateur non-exécutif de Belfius Insurance SA
	Conseiller de Belfius Banque SA
	Johan Vankelecom
	Vice-président du conseil d'administration de Belfius Insurance SA
	Membre du comité de direction de Belfius Banque SA
	Chief Financial Officer
	Olivier Onclin
	Membre du comité de direction de Belfius Banque SA
	Responsable Retail & Commercial Banking, Customer Transaction Services
	Rudi Vander Vennet
	Membre du conseil d'administration de Belfius Banque SA
	Professeur ordinaire
c) Administrateurs indépendants	
	Johan Tack
	Administrateur indépendant de Belfius Insurance SA et de Corona SA
	Cécile Coune
	Administrateur indépendant de Belfius Insurance SA et de Corona SA
	Chris Sunt
	Avocat ⁽¹⁾
	Membre du conseil d'administration de Belfius Banque SA
	Administrateur indépendant de Belfius Insurance SA

(1) Jusqu'au 29 février 2020. Avocat honoraire à partir du 1^{er} mars 2020.

Changements dans la composition du conseil d'administration depuis le 1^{er} janvier 2019

Changements concernant les administrateurs exécutifs

Monsieur Michel Luttgens a démissionné en tant que membre du comité de direction et administrateur de Belfius Insurance avec effet au 2 octobre 2019.

Madame Ann Dewaele a été nommée membre du comité de direction et administratrice de Belfius Insurance à partir du 1^{er} janvier 2020, lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2019. Sa nomination a été approuvée par la Banque Nationale de Belgique le 11 février 2020.

Changements concernant les administrateurs non-exécutifs

Avec effet au 1^{er} janvier 2019, Monsieur Marc Raisière a été nommé président du conseil d'administration et Monsieur Johan Vankelecom comme vice-président du conseil d'administration.

Monsieur Olivier Onclin a été nommé administrateur non-exécutif avec effet au 26 février 2019.

Rôle, responsabilités et compétences du conseil d'administration

Le conseil d'administration est un organe collégial qui a pour mission, d'une part, de définir la politique générale de l'entreprise et, d'autre part, d'exercer le contrôle de la gestion de l'entreprise.

Par «politique générale», nous entendons notamment:

- la définition de la politique générale, de la stratégie et des valeurs de l'entreprise, sur proposition ou après avis du comité de direction;
- le contrôle de l'application de cette stratégie et de ces valeurs par le comité de direction;
- l'approbation du plan financier (le budget);
- la détermination et l'approbation de l'appétit au risque et de la stratégie en matière de risques de l'entreprise, en ce qui concerne les montants;
- l'approbation des réformes structurelles importantes; et
- la responsabilité des relations entre la société et ses actionnaires.

Dans le cadre de sa fonction de surveillance, le conseil d'administration assume également les tâches suivantes:

- l'établissement des comptes annuels, qui doivent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats annuels de la société ;
- l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration;
- la surveillance du comité de direction et l'évaluation des prestations des membres du comité de direction;
- l'évaluation de la structure de gestion et de l'organisation de l'entreprise;
- l'évaluation de l'existence et du fonctionnement de systèmes de contrôle interne adéquats, y compris une identification et une gestion correctes des risques et la fiabilité du processus de rapport financier;
- l'établissement d'une politique de recrutement appropriée et l'évaluation de l'adéquation et de la formation des administrateurs, des responsables des fonctions de contrôle indépendant et des dirigeants effectifs;
- le contrôle de l'existence et du fonctionnement adéquat des fonctions de contrôle indépendant (audit interne, compliance, fonction de risque et fonction actuarielle);
- le contrôle de l'existence des conditions permettant au commissaire ou, le cas échéant, au collège des commissaires de remplir son rôle de manière adéquate;
- l'évaluation des prestations de la société par rapport aux objectifs stratégiques et aux budgets fixés;
- la définition et l'approbation des éléments qui font partie de la gestion des risques auxquels Belfius Insurance doit faire face en tant que groupe d'assurances, ce con-

formément au rôle renforcé du conseil d'administration dans le processus de gestion du risque, tel que décrit dans le Risk Management Framework.

Le conseil d'administration exerce en outre les compétences légales et statutaires suivantes:

- la nomination du président, éventuellement d'un ou plusieurs vice-présidents, du secrétaire du conseil d'administration, des membres du comité de direction et la cooptation d'administrateurs;
- la décision d'accorder décharge aux membres du comité de direction;
- la décision de verser un acompte sur dividende;
- la fixation de la rémunération des membres du comité de direction;
- la détermination de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle et des assemblées générales extraordinaires et spéciales éventuelles;
- la décision de convoquer l'assemblée générale;
- l'établissement du corporate governance memorandum (intégré dans le Risk Supervisory Report);
- la création de comités consultatifs au sein du conseil d'administration et la détermination de leurs compétences.

Conflits d'intérêts

Conformément à l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations (anciennement l'article 523 du Code des Sociétés), si un administrateur a, directement ou indirectement, un intérêt opposé de nature patrimoniale à une décision ou à une opération relevant du conseil d'administration, il doit en informer les autres administrateurs avant que le conseil d'administration ne prenne une décision. Sa déclaration, ainsi que les raisons justifiant l'intérêt opposé qui existe dans le chef de l'administrateur concerné, doivent figurer dans le procès-verbal du conseil d'administration qui devra prendre la décision. Le conseil d'administration décrit, dans le procès-verbal, la nature de la décision ou de l'opération et les conséquences patrimoniales pour la société et justifie la décision qui a été prise. Cette partie du procès-verbal figure dans son intégralité dans le rapport de gestion.

Le 27 mars 2020, le conseil d'administration a été informé de l'existence d'un conflit d'intérêts au sens de l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations.

L'extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 27 mars 2020 est reproduit ci-dessous.

«Dirk Vanderschrick, président du comité de direction, Frédéric Van der Schueren, Els Blaton, Ann Dewaele, Laurent Goudemant en Emmanuel Michiels membres du comité de direction, informent les autres administrateurs que chacun d'entre eux a un conflit d'intérêts, conformément à l'article 7:96 du Code des Sociétés et des Associations, étant donné que chacun d'entre eux est directement bénéficiaire actuel ou futur, en tant qu'administrateur d'une ou de plusieurs participations directes ou indirectes de Belfius Insurance, du mécanisme d'exonération proposé.

Dirk Vanderschrick, président du comité de direction, Frédéric Van der Schueren, Els Blaton, Ann Dewaele, Laurent Goudemant et Emmanuel Michiels quittent la séance et ne prennent pas part aux délibérations ni au vote concernant ce point de l'ordre du jour.

Contexte

La pratique du marché démontre qu'il est dans l'intérêt social d'une entreprise de fournir une garantie aux membres de ses organes.

C'est également le cas pour le Groupe Belfius.

On assiste en effet à une augmentation exponentielle de la réglementation applicable aux groupes financiers et à une évolution sociale incontestable, ce qui accroît considérablement le risque d'action en responsabilité.

Par ailleurs, le marché des assurances ne permet pas de couvrir suffisamment ce risque, abstraction faite du coût éventuel de telles assurances.

Vu la complexité des activités du Groupe Belfius et de ses entités et le cadre réglementaire spécifique dans lequel opère le Groupe Belfius, le Groupe Belfius a besoin d'attirer des administrateurs qualifiés dans ses entités et participations et doit pouvoir continuer à s'assurer de leurs services.

Le Code des Sociétés et des Associations modifie le cadre légal relatif à la garantie préalable par une entreprise des membres de ses organes.

De ce fait, les mécanismes de garantie existants au niveau des entités du groupe disparaissent pour les faits occasionnant un dommage à l'entité concernée, qui se produisent après l'entrée en vigueur du Code des Sociétés et des Associations pour l'entité concernée.

C'est pourquoi il est dans l'intérêt social de Belfius Insurance de garantir les membres nommés sur sa proposition dans les organes des entreprises où Belfius Insurance détient une participation directe ou indirecte, dans la mesure où la loi le permet, en ce qui concerne les faits occasionnant un dommage à la participation concernée, qui se produisent le cas échéant après l'entrée en vigueur du Code des Sociétés et des Associations pour la participation concernée et dans la mesure où les frais et dédommagements liés à leur responsabilité ne sont couverts par aucune police d'assurance et dans la mesure où l'action en responsabilité n'a pas été intentée par la personne morale («actio mandati»).

Le comité de direction a pris la décision suivante lors de sa réunion du 17 mars 2020:

Principes

Belfius Insurance s'engage de manière irrévocabile à garantir et dédommager inconditionnellement et irrévocablement toutes les personnes qui, au 1^{er} janvier 2020 et par la suite, sur proposition du Groupe Belfius, exercent ou exerceront le mandat de membres d'un organe dans une entreprise (cf. art. I.1, 1^o, premier alinéa, CDE) dans laquelle Belfius Insurance détient une participation directe ou indirecte ou dont elle est membre, en ce qui concerne les faits occasionnant un dommage à l'entreprise concernée, qui se produisent après l'entrée en vigueur du Code des Sociétés et des Associations pour l'entreprise concernée, dans la mesure où la loi le permet, pour les actions, procédures et réclamations introduites contre elles, et pour toute responsabilité (y compris toute responsabilité objective, mais à l'exclusion de toute faute intentionnelle et de l'«actio mandati»), perte, frais, dépenses (frais juridiques raisonnables compris) ou tout dommage qui y est lié, dans la mesure où l'action, la procédure ou la réclamation, ait un lien de quelque nature que ce soit, est en rapport avec des actes ou négligences dans l'exercice de leur mandat en tant que membres d'un organe qu'elles exercent le ou depuis le 1^{er} janvier 2020 à la demande/sur proposition du Groupe Belfius.

Sont exclus de cette garantie, les membres du comité de direction de Belfius Insurance SA.

Cette garantie ne s'applique que si et dans la mesure où la partie à garantir ne bénéficie d'aucune garantie ou indemnisation de tiers (par exemple, d'une compagnie d'assurance) et où elle ne porte pas atteinte au droit de recours de la Belfius Insurance vis-à-vis de tiers pour son propre dommage.

(...)

Le conseil d'administration – à l'exclusion des membres du comité de direction qui ont un conflit d'intérêts – prend connaissance de cette décision du comité de direction et décide à l'unanimité des voix que les membres du comité de direction de Belfius Insurance, exclus lors de la décision susmentionnée du comité de direction, bénéficieront, dans l'exercice de leur rôle et responsabilités d'administrateur d'une participation directe ou indirecte de Belfius Insurance, d'une garantie octroyée conformément aux mêmes principes que ceux décidés par le comité de direction.

Le comité de direction fera régulièrement rapport au conseil d'administration sur l'application de la garantie accordée, respectivement, par le comité de direction et le conseil d'administration et sur les coûts qui en résultent pour l'entreprise.

Le conseil d'administration demande que le procès-verbal du conseil d'administration relatif à ce point de l'ordre du jour soit communiqué au commissaire».

Relation entre le conseil d'administration et le comité de direction

La gestion de l'entreprise d'assurances relève de la compétence exclusive du comité de direction. Cette gestion s'effectue sans aucune ingérence de l'extérieur, dans le cadre de la politique générale définie par le conseil d'administration.

2. Comité de direction

Composition

Le comité de direction est composé de membres qui ont une expérience professionnelle dans le monde de la finance et des assurances. Les membres du comité de direction forment un collège.

Au 31 décembre 2019, le comité de direction compte cinq membres et se compose comme suit:

Rôle et compétences du comité de direction

Le comité de direction est chargé de la direction effective de l'entreprise dont il dirige et coordonne les divers métiers et leurs activités de support et ce, dans le cadre des objectifs et de la politique générale définis par le conseil d'administration.

Le comité de direction, sous le contrôle du conseil d'administration, prend les mesures nécessaires pour veiller à ce que l'entreprise dispose d'une structure stratégique, d'une organisation administrative et comptable, de mesures de contrôle et de protection adaptées à ses activités ou activités futures en matière de traitement électronique de l'information et de contrôle interne.

Le comité de direction contrôle la hiérarchie et le respect des compétences et responsabilités attribuées, ainsi que les informations financières.

Le comité de direction est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour pouvoir disposer:

- d'une procédure pour effectuer un reporting financier adéquat;
- d'un fonctionnement opérationnel adapté;
- d'un système fiable de contrôle interne; et
- de règles efficaces en matière de compliance et d'intégrité de l'entreprise.

Le comité de direction formule des propositions et donne des avis au conseil d'administration concernant la politique générale et la stratégie de l'entreprise et informe le conseil d'administration de la situation financière et de tous les autres aspects nécessaires à une exécution correcte de ses tâches.

Le comité de direction fait régulièrement rapport aux instances de contrôle et au commissaire agréé sur la situation financière, l'organisation, le contrôle interne et les fonctions de contrôle indépendantes.

Président Dirk Vanderschrick

Membres Frédéric Van der Schueren

Emmanuel Michiels

Laurent Goudeman

Els Blaton



Comités spécialisés créés par le conseil d'administration

1. Comité d'audit

Président **Johan Tack**

Administrateur indépendant de Belfius Insurance SA et de Corona SA

Membres **Chris Sunt**

Administrateur indépendant de Belfius Insurance SA et de Belfius Banque SA

Johan Vankelecom

Vice-président du conseil d'administration de Belfius Insurance SA
Membre du comité de direction (Chief Financial Officer) de Belfius Banque SA

Le comité d'audit est un comité consultatif créé au sein du conseil d'administration et se compose de trois administrateurs non exécutifs.

Composition

Les personnes suivantes composent le Comité d'audit de Belfius Insurance:

Indépendance et compétence

D'une part, trois administrateurs (parmi lesquels 2 sont des administrateurs indépendants), qui disposent de la compétence individuelle requise en matière de comptabilité et/ou d'audit, siègent au comité d'audit. Le comité d'audit dispose, d'autre part, dans sa composition actuelle, d'une expertise collective en matière d'activités de la société et en matière de comptabilité et d'audit.

Tâches et compétences

Le comité d'audit assiste le conseil d'administration dans l'exercice de sa mission de surveillance et de contrôle.

Reporting financier

Le comité d'audit contrôle l'intégrité des informations financières qui sont fournies par la société, en évaluant en particulier les normes comptables appliquées, y compris les critères pour le périmètre de consolidation.

Le contrôle couvre également le monitoring des informations financières périodiques avant que celles-ci ne soient soumises au conseil d'administration de l'entreprise.

Contrôle interne et gestion des risques

Au moins une fois par an, le comité d'audit examine l'efficacité des systèmes de contrôle internes et la gestion des risques mis en place par le management exécutif pour s'assurer que les principaux risques (y compris les risques liés au respect de la législation et de la réglementation en vigueur) sont correctement identifiés et gérés. À cet effet, le comité de direction fournit au comité d'audit un rapport relatif aux systèmes de contrôle internes et à la gestion des risques.

Dans le courant de l'année 2019, le comité d'audit a pris connaissance des rapports sur les activités de Compliance, Tax, services juridiques et les activités d'Audit interne.

Fonctionnement de l'audit interne

Le comité d'audit évalue l'efficacité et l'indépendance du fonctionnement du département Audit interne. Il vérifie également dans quelle mesure le management répond aux constatations de l'audit et à ses recommandations. En 2019, le comité d'audit a analysé le Rapport d'activité de l'audit interne du 31 décembre 2018 et du 30 juin 2019, l'audit 2019 de l'évaluation des risques et le plan d'audit de 2020 ainsi que les rapports périodiques relatifs au suivi des recommandations.

Contrôle du rapport financier intermédiaire et annuel

En 2019, le comité d'audit a fait rapport au conseil d'administration sur les résultats financiers de Belfius Insurance au 31 décembre 2018, 31 mars 2019, 30 juin 2019 et 30 septembre 2019. Après avoir évalué les commentaires fournis par la direction de l'entreprise et par le commissaire, le comité d'audit a rendu un avis positif au conseil d'administration sur les résultats financiers et les faits qui les ont influencés.

Fonction d'audit externe et suivi de l'indépendance des commissaires

Le comité d'audit s'assure du fonctionnement adéquat du contrôle externe par le commissaire.

Le comité d'audit formule des avis au conseil d'administration sur la désignation ou le renouvellement du mandat du commissaire par l'assemblée générale des actionnaires, ainsi que sur son indépendance et sa rémunération.

Le comité d'audit contrôle l'indépendance du commissaire et son programme d'audit.

Monitoring du processus de reporting financier, du contrôle interne et des systèmes de gestion des risques, des comptes annuels et de l'indépendance du commissaire de Corona SA

En 2019, le comité d'audit de Belfius Insurance a également assumé le rôle et les obligations du comité d'audit de Corona SA, une filiale à 100% de Belfius Insurance, conformément à la circulaire CBFA_2009_22 du 25 mai 2009.

Fonctionnement du comité d'audit

Le comité d'audit peut se faire communiquer toutes les informations ou pièces utiles et faire exécuter tout contrôle. Dans ce cadre, il fait appel à l'audit interne de Belfius Insurance, qui dépend hiérarchiquement du président du comité de direction.

Le comité d'audit s'est réuni 9 fois en 2019. Pendant ses réunions ordinaires, qui ont eu lieu avant les réunions du conseil d'administration, le comité d'audit a notamment analysé les données financières intermédiaires et annuelles.

Deux réunions de concertation se sont également tenues en séances communes du comité d'audit de Belfius Banque et de Belfius Insurance.

Audit interne

Belfius Insurance dispose d'une fonction d'audit ayant pour mission de promouvoir le contrôle interne et de veiller au fonctionnement performant, au caractère adéquat et à l'application effective des systèmes de contrôle existants, et ce conformément à la circulaire de la Banque nationale de Belgique concernant le contrôle interne et la fonction d'audit interne (circulaire BNB_2015_21 du 13 juillet 2015) et la circulaire de la Banque nationale de Belgique concernant les attentes prudentielles en matière de système de gouvernance pour le secteur de l'assurance et de la réassurance (circulaire BNB_2016_31 du 5 juillet 2016, comme mise à jour par la circulaire BNB_2018_23 du 13 septembre 2018).

L'audit interne vérifie, à l'aide de missions d'audit interne et du suivi périodique de la réalisation des recommandations formulées, si les risques que prend Belfius Insurance dans le cadre de toutes ses activités sont efficacement identifiés, analysés et gérés.

La fonction d'audit contribue au maintien de la bonne réputation de Belfius Insurance et à l'efficacité et à l'intégrité de ses structures et des valeurs qu'elle estime particulièrement importantes.

2. Comité Risk & Underwriting

Le conseil d'administration a créé en son sein un comité Risk & Underwriting. Ce comité est actif depuis le 5 juin 2012.

Composition

Le comité Risk & Underwriting de Belfius Insurance SA se compose de quatre administrateurs non-exécutifs.

Compétences

Le comité Risk & Underwriting est un organe consultatif au sein du conseil d'administration et possède les compétences et responsabilités suivantes:

- discuter de l'appétence au risque ainsi que des limites et de la stratégie en matière de risque de l'entreprise;
- analyser l'attribution de l'appétit au risque dans le cadre des différentes catégories de risques, ainsi que les mesures et limites en matière de risque pour la gestion et la limitation des risques importants;
- évaluer le profil de risque de l'assureur à la lumière des prestations vis-à-vis de l'appétit au risque, les tendances en matière de risque et les concentrations de risques;
- évaluer la gestion des besoins en fonction de l'avenir (concernant le risque) et la disponibilité du capital (concernant les finances) du point de vue économique et réglementaire, pour soutenir la stratégie de l'entreprise et en matière de risque. La gestion axée sur l'avenir peut notamment impliquer la direction des métiers concernant des types spécifiques et un mix de produits de l'actif et du passif;
- formuler un avis à propos d'opérations importantes et de nouvelles propositions d'activités stratégiques qui ont un impact considérable sur l'appétit au risque de l'entreprise;
- fournir un avis sur des transactions importantes en matière de gestion du passif lorsqu'il s'agit en outre des fonds propres réglementaires;

Président Rudi Vander Vennet

Membre du conseil d'administration de Belfius Insurance SA et de Belfius Banque SA
Professeur ordinaire

Membres Cécile Coune

Administrateur indépendant de Belfius Insurance SA et de Corona SA

Eric Hermann

Administrateur non-exécutif de Belfius Insurance SA
Conseiller de Belfius Banque SA

Johan Vankelecom

Vice-président du conseil d'administration de Belfius Insurance SA
Membre du comité de direction (Chief Financial Officer) de Belfius Banque SA

- prendre connaissance et analyser les rapports de gestion du management sur la nature et l'ampleur des risques auxquels la société est confrontée, le comité pouvant se pencher sur ces rapports pour l'exercice de ses tâches, comme:
 - le rapport trimestriel relatif aux risques;
 - les résultats des stress tests;
 - les indicateurs trimestriels de l'appétit au risque (y compris les indicateurs relatifs au capital) et l'avis y afférent; et
 - le reporting Solvency II;
- contrôler et fournir un avis au conseil d'administration sur les positions de risque existantes et la stratégie future en matière de risque, y compris l'environnement macroéconomique;
- évaluer l'efficacité de la fonction de gestion des risques, y compris la structure de l'organisation et les procédures principales, ainsi que la mesure dans laquelle l'analyse des risques correspond aux meilleures pratiques du secteur et à l'évolution générale de la situation;
- fournir un avis sur le processus Own Risk and Solvency Assessment (ORSA), pour veiller à ce que cela devienne un processus Risk/Finance courant qui soit repris également dans l'établissement du budget annuel;
- analyser les études et rapports financiers externes liés aux risques; et
- analyser les rapports relatifs à des thèmes sélectionnés portant sur les risques/assurances, tels que les changements dans la réglementation, que le comité estime ponctuellement recommandés.

Autres comités

1. Comité de nomination

Contexte

Depuis le 16 février 2012, il existe un comité de nomination au sein du conseil d'administration de Belfius Banque. Il se compose exclusivement d'administrateurs non exécutifs de Belfius Banque. Il faut au moins que l'un de ses membres soit un administrateur indépendant.

Ce comité est également compétent pour Belfius Insurance.

Ce comité doit disposer de l'expertise nécessaire en matière de politique de nomination.

Compétences

Le comité de nomination:

- identifie et recommande, pour approbation par l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, par le conseil d'administration, des candidats aptes à occuper des sièges vacants au sein du conseil d'administration, évalue l'équilibre de connaissances, de compétences, de diversité et d'expérience au sein du conseil d'administration, élabore une description des missions et des qualifications liées à une nomination donnée et évalue le temps à consacrer à ces fonctions;
- évalue périodiquement, et à tout le moins une fois par an, la structure, la taille, la composition et les performances du conseil d'administration et lui soumet des recommandations en ce qui concerne des changements éventuels;
- évalue périodiquement, et à tout le moins une fois par an, les connaissances, les compétences, l'expérience, le degré d'implication, notamment l'assiduité, des membres du conseil d'administration et des comités consultatifs, tant individuellement que collectivement, et en rend compte au conseil d'administration;
- examine périodiquement les politiques du conseil d'administration en matière de sélection et de nomination des membres du comité de direction, et formule des recommandations à l'intention du conseil d'administration;
- prépare les propositions de nomination ou, le cas échéant, de renouvellement de mandat, des administrateurs, des membres du comité de direction, du président du

conseil d'administration et du président du comité de direction;

- apprécie l'aptitude d'un administrateur ou d'un candidat administrateur à répondre aux critères définis pour la qualification d'administrateur indépendant;
- examine les questions relatives à la problématique de la succession des administrateurs et des membres du comité de direction;
- établit un profil général et spécifique pour les administrateurs et membres du comité de direction;
- veille à l'application des dispositions en matière de gouvernance d'entreprise;
- prépare les propositions de modification du règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration et du comité de direction;
- évalue chaque année le mémorandum de gouvernance (incorporé au sein du Risk Supervisory Report) et propose, le cas échéant, des modifications;
- contrôle le respect des valeurs de l'entreprise;
- discute et analyse au moins une fois par an le relevé quantitatif et l'analyse qualitative des communications en matière de stress, burn-out et comportements inappropriés au travail et les actions menées pour y remédier.

2. Comité de rémunération

Contexte

Depuis le 16 février 2012, il existe un comité de rémunération au sein du conseil d'administration de Belfius Banque. Il se compose exclusivement d'administrateurs non exécutifs de Belfius Banque. Il faut au moins que l'un de ses membres soit un administrateur indépendant.

Ce comité consultatif est également compétent pour Belfius Insurance.

Ce comité doit disposer de l'expertise nécessaire en matière de politique de rémunération.

Compétences

Le comité de rémunération prépare les décisions du conseil d'administration qui portent sur:

- la politique de rémunération de Belfius Insurance; et
- la rémunération du président du comité de direction et, sur sa proposition, la rémunération des membres du comité de direction.

Le comité de rémunération vérifie périodiquement auprès de la direction si les programmes de rémunération atteignent leur objectif et sont conformes aux dispositions applicables.

Rémunération des membres du conseil d'administration (administrateurs non exécutifs)

Les rémunérations totales versées aux membres du conseil d'administration, à l'exclusion des membres du comité de direction, s'élèvent à EUR 185.400 pour 2019. Ce montant comprend les rémunérations octroyées pour leur mandat d'administrateur, ainsi que les jetons de présence pour les réunions du conseil d'administration et des différents comités consultatifs.

Les administrateurs non exécutifs ne reçoivent pas de rémunération variable ni d'options.

Le président et les membres du comité de direction ne reçoivent aucune indemnité pour leur participation aux réunions du conseil d'administration.

Nom	Comité de médiation (En 2019: 1 réunion)	Conseil d'administra- tion (En 2019: 10 réunions)	Comité Risk and underwrit- ing (En 2019: 7 réunions***)	Comité Audit (En 2019: 10 réunions***)	Comité de nomination (En 2019: 7 réunions***)	Comité de rémunération (En 2019: 3 réunions)	Rémunération total
RAISIERE MARC**		10*					0
COUNE CECILE		10	7				45.900
HERMANN ERIC**							0
ONCLIN OLIVIER**							0
SUNT CHRIS		10		10			25.200
TACK JOHAN	1	9		10*	3	3	75.600
VANDER VENNET RUDI		10	7*				38.700
VANKELECOM JOHAN**							0

* Président

** Ces personnes ne reçoivent pas de rémunération pour leurs participations aux réunions

*** Certaines réunions n'étaient pas rémunérées parce que des réunions communes de deux comités n'étaient que rémunérées une seule fois.

3. Comité de médiation

Le conseil d'administration de Belfius Banque a décidé de créer en 2014 un comité de médiation au sein du groupe Belfius. Ce comité est actif depuis novembre 2014.

Composition

Le comité de médiation se compose de trois membres:

- le président du conseil d'administration de Belfius Banque, qui préside le comité de médiation;
- un administrateur indépendant de Belfius Banque; et
- un administrateur indépendant de Belfius Insurance.

Au 31 décembre 2019, le comité de médiation se compose des membres suivants:

Président Jos Clijsters

Président du conseil d'administration de Belfius Banque SA

Membres Jean-Pierre Delwart

Administrateur indépendant de Belfius Banque SA

Johan Tack

Administrateur indépendant de Belfius Insurance SA et de Corona SA

Compétences

Le comité de médiation est chargé de formuler un avis sur les divergences de vues ou les blocages concernant les transactions matérielles ou opérations entre, d'une part, Belfius Banque et ses filiales, et, d'autre part, Belfius Insurance et ses filiales, ou entre leurs filiales respectives. Ces avis sont communiqués aux conseils d'administration des sociétés concernées, qui prennent ensuite une décision définitive sur ces transactions ou opérations.

Le comité de médiation évoluera vers un rôle plus proactif. Le comité devra vérifier, à tout le moins une fois par an, si les procédures en matière de conflits d'intérêts dans les différents domaines sont respectées.

Fonctions externes des administrateurs – article 83 de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance

En vertu du Règlement de la Banque nationale de Belgique du 6 décembre 2011, approuvé par l'arrêté royal du 20 juin 2012, concernant l'exercice de fonctions extérieures par les dirigeants d'entreprises réglementées, Belfius Insurance est tenue de publier les fonctions extérieures exercées par ses administrateurs et dirigeants effectifs. À cet effet, Belfius Insurance a opté pour la publication de ces mandats dans le rapport annuel de l'entreprise, qui est déposé à la Banque nationale.

Nom	Fonction au sein de Belfius Insurance	Société	Mandat	Secteur	Coté	Rue	Commune	Partic. > 5%
Hermann Eric	administrateur	Fonber SA	président du conseil d'administration	surveillance / gardiennage	non	Les Gottes 1	1390 Grez-Doiceau	non
Vander Vennet Rudi	administrateur	Vooruit Nr 21 SCRL	administrateur	pharmaceutique	non	Nieuwevaart 151	9000 Gent	non
Vander Vennet Rudi	administrateur	RVV SCS	gérant	conseil	non	Handbalstraat 11	9000 Gent	non
Tack Johan	administrateur indépendant	Euler Hermes SA	administrateur indépendant	assurance-crédit	non	Avenue des Arts 56	1000 Bruxelles	non
Coune Cécile	administrateur indépendant	QBE Europe SA	administrateur	(ré)assurances	non	Bld du Régent 37	1000 Bruxelles	non
Blaton Els	administrateur et membre du comité de direction	SD Worx Group SA	administrateur	services RH	non	Brouwersvliet 2	2000 Antwerpen	non
Goudemant Laurent	administrateur et membre du comité de direction	Assurances du Notariat SCRL	administrateur	assurances	non	Rue de la Montagne 34	1000 Bruxelles	non
Van der Schueren Frédéric	administrateur et membre du comité de direction	Loterie Nationale SA	président du conseil d'administration	jeux de hasard	non	Rue Belliard 25-33	1040 Bruxelles	non
Van der Schueren Frédéric	administrateur et membre du comité de direction	Captains of cycling SCRL	administrateur	sports	non	Rue Belliard 25-33	1040 Bruxelles	non
Onclin Olivier	administrateur	Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication	administrateur	banque	non	Avenue Adèle 1	1310 La Hulpe	non

Commissaire

Le contrôle de la situation financière et des comptes annuels de Belfius Insurance est confié à Deloitte Réviseurs d'entreprise SCRL, représentée par messieurs Dirk Vlaminckx et Bart Dewael jusqu'au 23 avril 2019. Depuis cette date, Deloitte Réviseurs d'entreprise SCRL est représentée par messieurs Franky Wevers et Bernard De Meulemeester. Leur mandat expirera au terme de l'assemblée générale de 2020.

Deloitte (en milliers d'EUR)	Réviseurs d'entreprise Deloitte	Autres entités Deloitte
Audit des comptes financiers	507	170
Autres missions de certification	33	0
Conseil fiscal	0	13
Autres missions de certification	0	80
TOTAL	540	263

Compliance

La fonction de compliance est organisée conformément à la politique de compliance du groupe Belfius (charte de compliance et politique d'intégrité) dans le but de prévenir et contrôler les risques de compliance à la suite du non-respect des lois, règlements et règles internes.

Belfius Insurance possède une fonction de compliance centralisée visant à prévenir les opérations de blanchiment et le financement du terrorisme, conseiller le management et le business sur les risques au sein des domaines d'activité de la fonction de compliance, harmoniser les initiatives de formation et de sensibilisation au sein des domaines de compliance, vérifier l'efficacité et le respect des procédures et des lignes stratégiques au sein de ces domaines et communiquer sur les activités et les risques de ces domaines. La fonction de compliance veille également à couvrir les risques de compliance par l'appui des contrôles de première ligne adéquats. La fonction de compliance peut également faire appel aux correspondants compliance dans divers départements importants.

L'entreprise reste vigilante vis-à-vis des risques en matière de blanchiment et de financement du terrorisme. En 2019, le projet IT AMLD4 a été implémenté sous la surveillance de Compliance. Un risk assessment compliance a été effectué par les départements opérationnels et commerciaux. La gouvernance produit a été mise en place dans le cadre de l'implémentation de la directive dite «IDD». Un plan de monitoring a par ailleurs été conçu et réalisé au niveau du respect des législations relatives aux pensions complémentaires. La finalisation du projet de «mystery shopping» a abouti à un plan d'action en cours de réalisation. Enfin, l'équipe «branch Audit DVV», transférée fin 2018 chez Compliance, a revu la méthodologie d'audit et instauré une méthodologie de calcul d'un score de risque par agence DVV/LAP.

Outre la tâche plus traditionnelle de conseiller du management et des départements techniques et commerciaux, des business units et des activity lines, la fonction de compliance continue à développer l'activité de monitoring et constitue le premier point de contact pour les régulateurs pour les différentes matière de compliance.

Déclaration d'information non financière - dispense

La société est dispensée de reprendre la déclaration visée à l'article 3:32 §2 du Code des sociétés et des associations (également connue sous l'appellation de déclaration d'information non financière) dans son rapport annuel consolidé, étant donné qu'une telle déclaration d'information non financière est déjà reprise dans le rapport annuel consolidé de Belfius Banque SA, ayant son siège à 1210 Bruxelles, Place Charles Rogier 11 (numéro d'entreprise 0403.201.185), en vertu de l'article 3:32 §2 du Code des sociétés et des associations, cette déclaration ayant également trait à la société.





Comptes consolidés

au 31 décembre 2019

I. CHIFFRES CLÉS	64
Bilan consolidé	64
Compte de résultats consolidé	66
État consolidé du résultat global	67
Variation des fonds propres consolidés	69
Tableau des flux de trésorerie consolidés	74
 ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS	 76
II. Événements postérieurs à la clôture	76
III. Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés	76
IV. Information par secteur opérationnel	97
V. Notes sur l'actif du bilan consolidé	97
VI. Notes sur les dettes figurant au bilan consolidé	115
VII. Notes annexes au compte de résultats consolidé	126
VIII. Annexes sur les éléments hors bilan	139
IX. Notes annexes sur l'exposition au risque	140
X. Notes sur les changements significatifs dans le périmètre de consolidation et liste des filiales et entreprises associées à Belfius Insurance	171
XI. Transactions avec des parties liées	177
 RAPPORT DU COMMISSAIRE	 178

Bilan consolidé

Actif (en milliers d'EUR)	Notes	31/12/18	31/12/19
I. Caisse et avoirs auprès des banques centrales	5.2	30	1
II. Prêts et créances sur établissements de crédit	5.3	401.104	378.206
A Évalués au coût amorti		401.104	378.206
B Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		0	0
C Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net		0	0
III. Prêts et créances	5.4	4.101.142	4.536.431
A Évalués au coût amorti		3.980.566	4.435.514
B Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		0	0
C Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net		120.576	100.917
IV. Dettes représentées par un titre et instruments fonds propres	5.5	11.877.508	11.946.881
A Évalués au coût amorti		5.986.864	6.082.390
B Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		4.998.668	5.041.165
C Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net		891.976	823.325
V. Produits liés aux fonds de placement activités d'assurance		2.837.971	3.671.372
VI. Dérivés	5.6	28.165	779
VII. Gain/perte sur élément couvert dans une relation de portfolio hedge pour risque de taux	5.6	0	0
VIII. Investissements dans des sociétés mises en équivalence	5.7	32.205	41.752
IX. Immobilisations corporelles	5.8	491.569	544.317
X. Immobilisations incorporelles	5.9	52.758	53.230
XI. Écarts d'acquisition	5.10	5.762	5.762
XII. Actifs fiscaux	5.11	52.355	50.275
A Actifs fiscaux courants		27.540	35.666
B Actifs fiscaux différés		24.815	14.608
XIII. Provisions techniques relatives aux activités d'assurance - part des réassureurs		99.902	108.074
XIV. Autres actifs	5.12	328.139	274.466
XV. Actifs non courants (groupe d'actifs destiné à être cédé) détenus en vue de la vente et activités abandonnées	5.13	0	663
TOTAL DE L'ACTIF		20.308.610	21.612.209

Les notes de la page 76 à 177 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Dettes (en milliers d'EUR)	Notes	31/12/18	31/12/19
I. Caisse et avoirs des banques centrales		0	0
II. Dettes envers et dépôts des établissements de crédit	6.1	541.050	1.390.364
A Évalués au coût amorti		541.050	1.390.364
B Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net		0	0
III. Dettes et dépôts		0	0
A Évalués au coût amorti		0	0
B Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net		0	0
IV. Titres de créance émis et autres passifs financiers	6.2	0	872
A Évalués au coût amorti		0	872
B Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net		0	0
V. Produits liés aux fonds de placement activités d'assurance		2.837.971	3.671.372
VI. Dérivés	5.5	0	3.995
VII. Gain/perte sur élément couvert dans une relation de portfolio hedge pour risque de taux	5.5	0	0
VIII. Provisions pour activités d'assurance	6.3	13.920.362	13.191.487
IX. Provisions et passifs éventuels	6.4	187.309	184.189
X. Dettes subordonnées	6.5	583.057	583.032
A Évaluées au coût amorti		583.057	583.032
B Évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net		0	0
XI. Dettes fiscales	5.11	21.997	100.231
A Dettes fiscales courantes		2.752	34.834
B Dettes fiscales différées		19.245	65.396
XII. Autres passifs	6.6	422.729	342.503
XIII. Passifs inclus dans un groupe destiné à être cédé et activités abandonnées		0	0
TOTAL DES DETTES		18.514.475	19.468.045
Fonds propres (en milliers d'EUR)	Notes	31/12/18	31/12/19
XIV. Capital souscrit		556.523	556.523
XV. Primes d'émission et d'apport		0	0
XVI. Actions propres		0	0
XVII. Réserves et résultat reporté		750.826	785.796
XVIII. Résultat net de la période		191.914	203.630
FONDS PROPRES DE BASE		1.499.262	1.545.948
XIX. Fluctuations de la juste valeur des instruments de dettes évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		223.222	341.516
XX. Fluctuations de la juste valeur des instruments fonds propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		10.564	204.265
XXI. Fluctuations de la juste valeur à cause du risque de crédit propre sur passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats à présenter dans les autres éléments du résultat global		0	0
XXII. Fluctuations de la juste valeur des dérivés de couvertures de flux de trésorerie		0	0
XXIII. Réévaluation des plans de pension		3.289	(5.551)
XXIV. Éléments de participation discrétionnaire des contrats d'assurance	6.5.	41.850	33.212
XXV. Autres réserves		0	0
GAINS OU PERTES NON COMPTABILISÉS DANS LE COMPTE DE RÉSULTATS		278.925	573.441
FONDS PROPRES DU GROUPE		1.778.187	2.119.390
XXVI. Instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1		0	0
XXVII. Participations ne donnant pas le contrôle		15.948	24.774
FONDS PROPRES TOTAUX		1.794.135	2.144.164
TOTAL DU PASSIF		20.308.610	21.612.209

Les notes de la page 76 à 177 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Compte de résultats consolidé

(en milliers d'EUR)	Notes	31/12/18	31/12/19
I. Produits d'intérêts	7.1	445.567	433.162
II. Charges d'intérêts	7.1	(24.259)	(23.755)
III. Dividendes	7.2	58.580	51.790
IV. Résultat net des sociétés mises en équivalence	7.3	963	1.339
V. Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultats	7.4	(22.351)	(1.098)
VI. Résultat net sur investissements et dettes	7.5	66.441	57.077
VII. Honoraires et commissions perçus	7.6	46.240	45.366
VIII. Honoraires et commissions versés	7.6	(27.288)	(28.893)
IX. Résultat technique des activités d'assurance	7.7	(71.025)	(36.903)
A Primes brutes gagnées		1.496.642	1.469.910
B Autres revenus et charges techniques		(1.567.667)	(1.506.813)
X. Autres revenus	7.8	35.581	46.472
XI. Autres charges	7.9	(20.971)	(24.540)
REVENUS		487.477	520.017
 XII. Frais de personnel	7.10	(109.016)	(110.787)
XIII. Frais généraux et administratifs	7.11	(108.881)	(115.915)
XIV. Frais de réseau		0	0
XV. Amortissements sur actifs immobilisés	7.12	(13.837)	(21.517)
CHARGES		(231.733)	(248.219)
RÉSULTAT BRUT		255.744	271.798
 XVI. Dépréciations d'instruments financiers et provisions pour engagements de crédit	7.13	2.330	6.628
XVII. Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	7.14	0	(5.386)
XVIII. Dépréciations d'écart d'acquisition	7.15	0	0
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT		258.074	273.040
 XIX. (Charges) revenus d'impôt courants	7.16	(46.300)	(48.341)
XX. (Charges) revenus d'impôt différés	7.16	(18.921)	(22.485)
TOTAL DES (CHARGES) REVENUS D'IMPÔT		(65.221)	(70.826)
RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔT		192.853	202.215
 XXI. Activités abandonnées, nettes d'impôt		0	0
RÉSULTAT NET		192.853	202.215
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		939	(1.415)
Attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère		191.914	203.630

Les notes de la page 76 à 177 font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global

(en milliers d'EUR)	31/12/18		
	Montant avant impôt	(Charges) Revenus d'impôt	Montant net d'impôt
RÉSULTAT COMPTABILISÉ DANS LE COMPTE DE RÉSULTATS	258.074	(65.221)	192.853
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL QUI NE SERONT PAS RECLASÉS EN PERTES ET PROFITS			
Fluctuations de la juste valeur des instruments fonds propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(110.423)	9.015	(101.407)
Réévaluation des plans de pension	2.758	(697)	2.061
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL QUI NE SERONT PAS RECLASÉS EN PERTES ET PROFITS	(107.665)	8.318	(99.347)
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL QUI PEUVENT ÊTRE RECLASÉS EN PERTES ET PROFITS			
Fluctuations de la juste valeur des instruments de dettes évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(199.850)	58.791	(141.059)
Gains (pertes) sur couvertures de flux de trésorerie	(155)	53	(103)
Éléments de participation discrétionnaire des contrats d'assurance	57.521	(15.672)	41.850
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL QUI PEUVENT ÊTRE RECLASÉS EN PERTES ET PROFITS	(142.483)	43.171	(99.312)
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	(250.148)	51.490	(198.658)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	7.926	(13.731)	(5.806)
Attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère	5.163	(13.699)	(8.537)
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	2.763	(32)	2.731

Les notes de la page 76 à 177 font partie intégrante des états financiers consolidés.

(en milliers d'EUR)	31/12/19		
	Montant avant impôt	(Charges) Revenus d'impôt	Montant net d'impôt
RÉSULTAT COMPTABILISÉ DANS LE COMPTE DE RÉSULTATS	273.040	(70.826)	202.215
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOAL QUI NE SERONT PAS RECLASÉS EN PERTES ET PROFITS			
Fluctuations de la juste valeur des instruments fonds propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	220.111	(21.645)	198.466
Réévaluation des plans de pension ⁽²⁾	(11.701)	2.861	(8.840)
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL QUI NE SERONT PAS RECLASÉS EN PERTES ET PROFITS	208.410	(18.784)	189.626
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL QUI PEUVENT ÊTRE RECLASÉS EN PERTES ET PROFITS			
Fluctuations de la juste valeur des instruments de dettes évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽³⁾	135.688	(17.369)	118.319
Gains (pertes) sur couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Éléments de participation discrétionnaire des contrats d'assurance ⁽⁴⁾	(10.918)	2.280	(8.638)
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL QUI PEUVENT ÊTRE RECLASÉS EN PERTES ET PROFITS	124.770	(15.089)	109.682
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	333.180	(33.873)	299.307
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	606.221	(104.699)	501.522
Attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère	602.796	(104.649)	498.146
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ⁽⁵⁾	3.425	(49)	3.376

(1) La juste valeur des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global a augmenté de EUR 198 millions, en raison de l'évolution du marché, partiellement compensée par les ventes dans le portefeuille d'actions. En 2018, une tendance opposée a été observée par rapport à 2017 en raison de l'évolution négative du marché et des ventes.

(2) La réévaluation des plans de pension a diminué de EUR 9 millions au 31 décembre 2019 par rapport au 31 décembre 2018, principalement en raison d'une courbe d'actualisation plus faible par rapport à la fin 2018.

(3) La juste valeur des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global a augmenté de EUR 118 millions. Cette évolution positive découle de la baisse des spreads de crédit et des taux d'intérêt par rapport à la fin 2018 malgré les gains réalisés résultant des désinvestissements. Une évolution inverse a été observée en 2018. Les spreads de crédit ont augmenté par rapport à la fin 2017. Cet impact négatif a été partiellement atténué par la réalisation de plus-values suite aux désinvestissements.

(4) L'élément de participation discrétionnaire des contrats d'assurance a diminué à EUR 33 millions au 31 décembre 2019 contre EUR 42 millions au 31 décembre 2018.

(5) Les participations ne donnant pas le contrôle sont principalement liées à la participation minoritaire dans Auxipar, Jaimy et Jane.

Belfius Insurance a réalisé un résultat avant impôt de EUR 273 millions, une augmentation de EUR 15 millions par rapport à 2018. Les volumes en Branche 21 ont diminué suite au faible niveau des taux d'intérêt. D'autre part, les investissements alternatifs en Branche 23 ou les produits hybrides de Branche 44 ont augmenté.

Les marges Vie se sont améliorées car le résultat technique a progressé et le résultat financier est resté stable grâce à une bonne gestion financière du portefeuille. En Non-Vie, l'augmentation du coût des catastrophes naturelles a été plus que compensée par un excellent résultat en Retail and Commercial Insurance. Public and Corporate Insurance Non-Life, où le portefeuille appliqué par les canaux bancaires et de courtage est en run-off, a connu une évolution négative en raison de quelques sinistres et crédits importants dans les dossiers de sinistres existants. Malgré un contrôle permanent des coûts, ceux-ci ont augmenté après de nouveaux investissements dans l'IT et les activités au sein de nos sociétés nouvellement consolidées.

Les notes de la page 76 à 177 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Variation des fonds propres consolidés

Fonds propres de base (en milliers d'EUR)	Capital souscrit	Réserves et résultat reporté	Résultat net de la période	Fonds propres de base
AU 31 DÉCEMBRE 2017	556.523	834.910	0	1.391.431
IFRS 9 Date initiale d'application impact	0	19.968	0	19.969
AU 1^{ER} JANVIER 2018⁽¹⁾	556.523	854.877	0	1.411.400
Dividendes ⁽²⁾	0	(120.019)	0	(120.019)
Résultat net de la période	0	0	191.914	191.914
Transfert des autres éléments de résultat global attribuables à la vente des instruments fonds propres	0	15.967	0	15.967
AU 31 DÉCEMBRE 2018	556.523	750.826	191.914	1.499.262

(1) L'impact d'IFRS 9 est principalement lié à (i) la nouvelle méthode de calcul de la dépréciation de EUR -25 millions (modèle de perte de crédit attendue) et à (ii) la réévaluation des actifs financiers qui ont échoué au test SPPI..

(2) Belfius Insurance a payé un dividende intérimaire à Belfius Banque de EUR 120 millions en mars 2018.

Les notes de la page 76 à 177 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Gains ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultats (en milliers d'EUR)	Autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés en pertes et profits			Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en pertes et profits		Gains ou pertes non comptabilisés en pertes et profits - part du groupe
	Fluctuations de la juste valeur des instruments de dettes évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Gains (pertes) sur couvertures de flux de trésorerie	Éléments de participation discrétionnaire des contrats d'assurance	Fluctuations de la juste valeur des instruments fonds propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Réévaluation des plans de pension	
AU 31 DÉCEMBRE 2017	634.175	103	0	145.568	1.228	781.073
IFRS 9 DATE INITIALE D'APPLICATION IMPACT	(269.883)	0	0	(31.815)	0	(301.697)
Montant brut	401.179			38.893		440.071
Impôts différés	(131.296)			(7.078)		(138.374)
AU 1^{ER} JANVIER 2018⁽¹⁾	364.292	103	0	113.753	1.228	479.376
<i>Mouvements de la période</i>						
Variation nette de juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global - instruments de dettes	(64.999)	0	41.850	0	0	(23.149)
Transfert en résultats à la suite de dépréciations - instruments de dettes	(3.317)	0	0	0	0	(3.317)
Transfert en résultats à la suite de ventes - instruments de dettes	(63.234)	0	0	0	0	(63.234)
Variation nette de juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global - instruments de fonds propres	0	0	0	(82.725)	0	(82.725)
Variation de la réserve relative à la couverture des flux de trésorerie à la suite de transferts au compte de résultats	0	(103)	0	0	0	(103)
Transferts vers les provisions techniques des sociétés d'assurances	(9.520)	0	0	(3.813)	0	(13.333)
Réévaluation des plans de pension	0	0	0	0	2.061	2.061
Transfert en résultat reporté à la suite de ventes d' Instruments de capitaux propres irrévocablement évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	0	0	(16.035)	0	(16.035)
Transferts	0	0	0	(616)	0	(616)
AU 31 DÉCEMBRE 2018	223.222	0	41.850	10.564	3.289	278.925

(1) L'impact de IFRS 9 est principalement lié à la réévaluation du modèle économique. Chez Belfius Insurance, un modèle mixte est appliqué géré conformément aux politiques et directives ALM, ce qui signifie que le groupe d'assurances a déterminé qu'une grande partie de ce portefeuille devait être définie dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie contractuels, et certaines obligations sous un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, pour parer à des besoins de liquidités..

Les notes de la page 76 à 177 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Participations ne donnant pas le contrôle (en milliers d'EUR)	Fonds propres de base	Gains ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultats	Participations ne donnant pas le contrôle
AU 1^{ER} JANVIER 2018	0	0	0
Mouvements de la période			
Dividendes	(483)	0	(483)
Résultat net de la période	939	0	939
Variation par les réserves de la juste valeur	0	1.733	1.733
Variation du périmètre de consolidation	13.790	0	13.790
Transfert en résultats à la suite de ventes - instruments de dettes	0	60	60
AU 31 DÉCEMBRE 2018	14.155	1.792	15.948

Les participations ne donnant pas le contrôle sont principalement liées à la participation minoritaire dans Auxipar.

(en milliers d'EUR)	
Fonds propres de base	1.499.262
Gains ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultats	278.925
Participations ne donnant pas le contrôle	15.948
AU 31 DÉCEMBRE 2018	1.794.135

Fonds propres de base (en milliers d'EUR)	Capital souscrit	Réserves et résultat reporté	Résultat net de la période	Fonds propres de base
AU 31 DÉCEMBRE 2018	556.523	750.826	191.914	1.499.262
Mouvements de la période				
Transferts aux réserves	0	191.914	(191.914)	0
Dividendes ⁽¹⁾	0	(160.034)	0	(160.034)
Variation du périmètre de consolidation	0	17	0	17
Autres mouvements ⁽²⁾	0	(2)	0	(2)
Résultat net de la période	0	0	203.630	203.630
Transfert des autres éléments de résultat global attribuables à la vente des instruments fonds propres	0	3.075	0	3.075
AU 31 DÉCEMBRE 2019	556.523	785.796	203.630	1.545.948

(1) Belfius Insurance a payé un dividende à Belfius Banque de EUR 160 millions en avril 2019 sur son résultat de 2018.

(2) Les autres mouvements concernent la première application de la norme IFRS16. Nous renvoyons à la note 3 «Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés».

Les notes de la page 76 à 177 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Gains ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultats (en milliers d'EUR)	Autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés en pertes et profits			Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en pertes et profits		Gains ou pertes non comptabilisés en pertes et profits - part du groupe
	Fluctuations de la juste valeur des instruments de dettes évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Gains (pertes) sur couvertures de flux de trésorerie	Éléments de participation discrétionnaire des contrats d'assurance ⁽¹⁾	Fluctuations de la juste valeur des instruments fonds propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽²⁾	Réévaluation des plans de pension	
AU 31 DÉCEMBRE 2018	223.222	0	41.850	10.564	3.289	278.925
Mouvements de la période						
Variation nette de juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global - instruments de dettes ⁽³⁾	184.019	0	(8.638)	0	0	175.382
Transfert en résultats à la suite de dépréciations - instruments de dettes	(37)	0	0	0	0	(37)
Transfert en résultats à la suite de ventes - instruments de dettes ⁽⁴⁾	(58.354)	0	0	0	0	(58.354)
Variation nette de juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global - instruments de fonds propres	0	0	0	193.860	0	193.860
Transferts vers les provisions techniques des sociétés d'assurances ⁽⁵⁾	(7.335)	0	0	2.916	0	(4.419)
Réévaluation des plans de pension ⁽⁶⁾	0	0	0	0	(8.840)	(8.840)
Transfert en résultat reporté à la suite de ventes d'Instruments de capitaux propres irrévocablement évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	0	0	(3.075)	0	(3.075)
AU 31 DÉCEMBRE 2019	341.516	0	33.212	204.265	(5.551)	573.441

(1) La participation bénéficiaire discrétionnaire est un droit contractuel mais conditionnel de recevoir des prestations complémentaires en plus des prestations garanties sur des contrats d'assurance (vie). L'élément de participation discrétionnaire des contrats d'assurance est passé à EUR 33 millions au 31 décembre 2019 en raison de la diminution des volumes qui, conformément au plan de participation aux bénéfices, pourraient donner lieu à un droit de participation discrétionnaire dans le futur.

(2) La juste valeur des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global a augmenté de EUR 194 millions, principalement en raison de l'évolution du marché, partiellement compensée par les ventes dans le portefeuille d'actions.

(3) La juste valeur des instruments de dettes évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global a augmenté de EUR 184 millions. Cette évolution résulte d'une diminution des spreads de crédit et des taux d'intérêt et par rapport à la fin de 2018.

(4) La juste valeur des instruments de dettes évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global a diminué de EUR 58 millions, principalement en raison des ventes.

(5) Ces transferts concernent des montants après impôts suite à l'application de la comptabilité reflet (shadow accounting), par laquelle une partie des gains latents sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est utilisée comme valeur de couverture pour les paiements des obligations de contrats d'assurance et est donc transférée vers les provisions techniques pour les contrats d'assurance.

(6) La réévaluation des régimes à prestations définies a diminué de EUR 8 millions par rapport à fin 2018, principalement en raison d'une courbe d'actualisation plus faible par rapport à fin 2018.

Les notes de la page 76 à 177 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Participations ne donnant pas le contrôle (en milliers d'EUR)	Fonds propres de base	Gains ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultats	Participations ne donnant pas le contrôle
AU 31 DÉCEMBRE 2018	14.155	1.792	15.948
Mouvements de la période			
Dividendes	(460)	0	(460)
Résultat net de la période	(1.415)	0	(1.415)
Variation par les réserves de la juste valeur	0	4.791	4.791
Transfert en résultats à la suite de dépréciations - instruments de dettes	0	(1)	(1)
Variation du périmètre de consolidation	10	0	10
Autres mouvements ⁽¹⁾	5.901	0	5.901
AU 31 DÉCEMBRE 2019	18.191	6.583	24.774

(1) Autres mouvements concernent des augmentations de capital réalisées par des tiers dans les sociétés Jaimy et Jane. Nous renvoyons à la note 10.1.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont principalement liées à la participation minoritaire dans Auxipar, Jaimy et Jane.

(en milliers d'EUR)	
Fonds propres de base	1.545.948
Gains ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultats	573.441
Participations ne donnant pas le contrôle	24.774
AU 31 DÉCEMBRE 2019	2.144.164

Fonds propres

	31/12/18	31/12/19
PAR CATÉGORIE D'ACTIONS		
Nombre d'actions émises et libérées	2.093.041	2.093.041
Nombre d'actions émises et non libérées	486.897	486.897
Bénéfice par action (EUR)		
Ordinaire	74,39	78,93
Dilué	74,39	78,93
VALEUR NOMINALE D'ACTIONS		
En circulation au 1 ^{er} janvier	2.579.938	2.579.938
Nombre d'actions émises	0	0
Nombre d'actions annulées	0	0
En circulation au 31 décembre	2.579.938	2.579.938

Pour l'explication de l'évolution des fonds propres réglementaires et de la solvabilité de la société, nous renvoyons au chapitre «Gestion du capital» du rapport de gestion.

Paiements fondés sur des actions

Il n'y a pas de plans d'options ayant comme sous-jacent des actions Belfius.

Les notes de la page 76 à 177 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Belfius Insurance utilise la méthode indirecte pour le tableau des flux de trésorerie. La présentation de ce tableau commence par le résultat net, avec des ajouts ou des déductions ultérieures à ce montant pour les revenus et charges sans effet de trésorerie, donnant lieu à un résultat net généré par les activités opérationnelles.

(en milliers d'EUR)	31/12/18	31/12/19
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère	191.914	203.630
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	939	(1.415)
AJUSTEMENTS POUR DES ÉLÉMENTS NON TRÉSORERIE		
Amortissements, dépréciations et autres corrections de valeurs	23.964	37.672
Dépréciations sur obligations, actions, prêts et autres actifs	(1.787)	(4.021)
(Gains) ou pertes nets sur investissements	(2.184)	0
(Gains) ou pertes nets sur immobilisations corporelles et incorporelles	(1.268)	0
(Gains) ou pertes nets sur actions consolidées et sociétés mises en équivalence	(916)	0
Augmentation / (diminution) de provisions (principalement activité d'assurance)	10.029	(11.997)
Pertes et (profits) non réalisés ⁽¹⁾	22.195	783
Pertes et profits non réalisés des couvertures de flux de trésorerie et de la discontinuité des couvertures de flux de trésorerie	(155)	0
Revenus des sociétés mises en équivalence	(963)	(1.339)
Dividendes des sociétés mises en équivalence	552	562
Impôts différés	18.921	22.485
Impôts différés revenus	(38.064)	(10.008)
Impôts différés charges	56.985	32.493
Autres corrections	0	0
VARIATION DES ACTIFS OPÉRATIONNELS		
Avoirs auprès des banques centrales	0	0
Prêts et créances sur établissements de crédit	182	(7.728)
Prêts et créances	4.957	(430.523)
Dettes représentées par un titre et instruments fonds propres	1.162.279	193.482
Actifs spécifiques aux activités d'assurance	163.439	20.668
Impôts à recevoir	(15.727)	(6.352)
Produits à recevoir des actifs financiers	16.614	9.853
Autres actifs	(50.301)	31.092
Actifs non courants destinés à la vente	0	0
VARIATION DES DETTES OPÉRATIONNELLES		
Avoirs envers des banques centrales	0	0
Dettes envers et dépôts des établissements de crédit	(491.287)	849.761
Dettes et dépôts	(21.060)	(15.840)
Titres de créance émis et autres passifs financiers	0	822
Provisions techniques résultant d'activités d'assurance	(634.679)	(744.946)
Provisions et autres obligations	0	0
Impôts à payer	(15.226)	17.488
Charges à payer des passifs financiers	799	(486)
Autres passifs spécifiques aux activités d'assurance	(178.169)	5.128
Autres passifs	49.198	(82.968)
Passifs inclus dans des groupes destinés à la vente	0	0
AUTRES FLUX DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
DÉRIVÉS	(17.571)	(3.586)
0	0	0
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
	236.873	82.224

(1) Cette ligne comprend l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les notes de la page 76 à 177 font partie intégrante des états financiers consolidés.

(en milliers d'EUR)	31/12/18	31/12/19
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(31.038)	(73.337)
Vente d'immobilisations	1.940	1.268
Acquisition d'actions non consolidées	(117.226)	(136.652)
Vente d'actions non consolidées ⁽¹⁾	95.980	253.112
Acquisition de filiales et d'unités d'exploitation ⁽²⁾	(39.155)	(2.847)
Vente de filiales et d'unités d'exploitation	0	0
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(89.501)	41.544
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de nouvelles actions ⁽³⁾	0	5.929
Dividendes payés ⁽⁴⁾	(120.502)	(160.493)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(120.502)	(154.564)
LIQUIDITÉS NETTES DÉGAGÉES	26.871	(30.796)
dont flux de trésorerie relatifs à un leasing		(377)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	374.505	401.376
Flux de trésorerie des activités opérationnelles	236.873	82.224
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(89.501)	41.544
Flux de trésorerie des activités de financement	(120.502)	(154.564)
Effet de la variation des taux de change sur les équivalents de trésorerie	0	0
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	401.376	370.580
INFORMATION COMPLÉMENTAIRE		
Impôt payé (inclus dans le flux net de trésorerie généré (consommé) par les activités opérationnelles)	(74.154)	(36.369)
Dividendes reçus (inclus dans le flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles)	59.132	52.343
Intérêts reçus (inclus dans le flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles)	462.181	443.014
Intérêts payés (inclus dans le flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles)	(23.460)	(24.239)

(1) Belfius Insurance a vendu certaines positions en actions à des fins de gestion du risque et de gestion du bilan.

(2) En Q1 2018, Belfius Insurance a acquis 35,3% des actions d'Auxipar. En Q4 2018, Belfius Insurance a acquis 100% des actions d'Offico Immo. En Q4 2019, Belfius Insurance a acquis 100% des actions d'Immo Tréfles.

(3) L'émission de nouvelles actions concerne des augmentations de capital réalisées par des tiers dans les sociétés Jaimy et Jane. Nous renvoyons à la note 10.1.

(4) Inclus le dividende versé à Belfius Banque.

Nous renvoyons au chapitre «Liquidité» du rapport de gestion pour une description détaillée de la position de liquidité. Les notes de la page 76 à 177 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Annexes aux comptes annuels consolidés

II. Événements postérieurs à la clôture

Veuillez trouver ci-dessous un aperçu des événements postérieurs à la date de clôture ne donnant pas lieu à un ajustement, entre la date de clôture (31 décembre 2019) et la publication de ce rapport.

Diverses transactions immobilières

Belfius Insurance a conclu en 2020 plusieurs transactions immobilières qui ont eu un impact positif sur le résultat net en 2020.

COVID-19

Depuis que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré la pandémie de COVID-19 comme une urgence de santé publique de portée internationale en janvier, elle s'est propagée dans le monde entier. L'OMS a constamment relevé ses perspectives de risque au niveau mondial et a annoncé, pour la première fois le 26 février, plus de nouveaux cas en dehors de la Chine qu'à l'intérieur du pays. La pandémie est un choc majeur qui pèse sur les marchés financiers mondiaux et devrait maintenant avoir un impact important sur la croissance économique mondiale. On s'attend à une perturbation importante de l'activité économique, notamment un ralentissement de la production et une réduction de la demande intérieure et extérieure. La pandémie pourrait donc avoir un impact sur la position financière de Belfius Insurance (entre autres la solvabilité, les primes, les honoraires et commissions perçus, le résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultats ainsi que le coût du risque).

III. RÈGLES D'ÉVALUATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

Table des matières

NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS	77
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	77
1 Règles comptables de base	77
2 Changements dans les règles, méthodes comptables et normes applicables intervenus depuis la dernière publication annuelle, pouvant impacter Belfius Insurance	78
3 Consolidation	79
4 Compensation des actifs et passifs financiers	80
5 Conversions des opérations et des actifs et passifs libellés en monnaie étrangère	80
6 Instruments financiers	81
7 Honoraires et commissions perçus et versés	90
8 Activités d'assurance et de réassurance	90
9 Immobilisations corporelles	92
10 Immobilisations incorporelles	93
11 Écarts d'acquisition	93
12 Autres actifs	94
13 Actifs non courants (groupe destiné à être cédé) détenus en vue de la vente et activités abandonnées	94
14 Contrats de location	94
15 Impôt sur le bénéfice	95
16 Avantages au personnel	95
17 Provisions et passifs éventuels	96
18 Prélèvements	96
19 Capital	96
ABRÉVIATIONS UTILISÉES	96

Notes aux comptes consolidés résumés

Les principales règles et méthodes comptables adoptées dans la préparation de ces états financiers consolidés résumés sont décrites ci-après.

Les abréviations communément utilisées sont les suivantes:

- IASB: International Accounting Standards Board (Conseil des normes comptables internationales);
- IFRIC: Interprétation émise par IFRS Interpretations Committee (Comité des interprétations des normes internationales d'information financière);
- IFRS: International Financial Reporting Standards (Normes internationales d'information financière).

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés en vue de leur publication par le conseil d'administration de Belfius Insurance en date du 27 mars 2020.

Règles et méthodes comptables

1. Règles comptables de base

1.1. Généralités

L'Arrêté Royal du 27 septembre 2009 relatif aux comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurance, stipule que toute entreprise d'assurance de droit belge qui est une entreprise mère est tenue d'établir des comptes consolidés et un rapport de gestion sur les comptes consolidés si, seule ou conjointement, elle contrôle une ou plusieurs filiales de droit belge ou de droit étranger.

De plus, l'arrêté stipule que les comptes consolidés doivent être établis en appliquant l'ensemble des normes comptables internationales définies par l'International Accounting Standards Board qui, à la date de clôture du bilan, ont été adoptées par la Commission européenne et que les règles sont applicables aux entreprises soumises au présent arrêté à partir de l'exercice comptable qui prend cours le 1^{er} janvier 2012 ou après cette date.

Les états financiers consolidés de Belfius Insurance ont été préparés conformément aux normes IFRS émises par IASB, y compris les interprétations («IFRIC») émises par IFRS Interpretation Committee, et adoptées par l'Union européenne, y compris les conditions applicables à la couverture du risque de taux d'un portefeuille («carve-out»).

Les états financiers consolidés sont préparés sur une hypothèse de continuité de l'exploitation. Ils sont libellés en milliers d'EUR sauf mention contraire.

1.2. Estimations et jugements comptables

Dans la préparation des états financiers consolidés, la direction se doit de faire des estimations, hypothèses et jugements qui impactent les montants présentés. Pour réaliser ces estimations et hypothèses, la direction utilise l'information disponible à la date de préparation des états financiers et exerce son jugement. Bien que la direction estime avoir tenu compte de toutes les informations disponibles dans l'élaboration de ces estimations, la réalité peut différer de celles-ci et des différences peuvent provoquer des impacts significatifs sur les états financiers.

Des jugements sont utilisés principalement mais pas exclusivement dans les domaines suivants:

- évaluation du modèle économique tenant compte de la manière dont la performance des actifs est évaluée, des risques qui affectent cette performance et de la rémunération des dirigeants (cf. point 6.2.1.);
- évaluer si les conditions contractuelles d'un actif financier consistent uniquement en des paiements de principal et d'intérêts (voir le test SPPI) (cf. point 6.2.1.);
- détermination de l'existence ou non d'un marché actif selon des critères tels que le volume de transactions, les transactions récentes, la liquidité du marché, l'écart achat-vente pour les instruments financiers évalués à la juste valeur (cf. point 6.7.);
- détermination de la juste valeur à partir de modèles de valorisation pour des instruments financiers évalués à la juste valeur (cf. point 6.7.);
- détermination si Belfius Insurance a un contrôle collectif ou une influence notable sur une entité détenue ou non: cette appréciation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances, comme les droits de vote, les droits de vote potentiels, les droits de l'investisseur, le type d'activité (cf. point 3.);
- identification des actifs non courants et des groupes destinés à être cédés, détenus en vue de la vente et des activités abandonnées (IFRS 5) (cf. point 14.);
- désignation des instruments dérivés en tant qu'instruments de couverture (cf. point 6.6.2.);
- existence d'une obligation présente avec des sorties de flux probables dans le cas d'un litige (cf. point 18);
- évaluation des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues et le choix des modèles appropriés, ainsi que l'utilisation d'hypothèses appropriées sur les conditions économiques futures et le comportement de crédit du client (cf. point 6.5.);
- évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit d'un actif financier depuis sa comptabilisation initiale afin de déterminer si les pertes attendues sur 12 mois ou sur la durée de vie devraient être comptabilisées. Cette évaluation prend en compte des informations prospectives qualitatives et quantitatives raisonnables et justifiables; (cf. point 6.5.)
- regroupement des actifs présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et surveillance continue du caractère approprié des caractéristiques de risque de crédit afin d'évaluer s'ils restent similaires (cf. point 6.5), et
- classification d'un instrument financier ou ses différentes composantes en tant que passif financier ou instrument de capitaux propres fondée sur la substance économique et non sur la forme juridique de l'instrument ou sa composante (cf. point 6.1.).

Des estimations sont effectuées principalement dans les domaines suivants:

- détermination de la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs non courants et des groupes destinés à être cédés, détenus en vue de la vente (cf. point 14);
- détermination des pertes de crédit attendues en utilisant la pondération relative des scénarios prospectifs sur le compor-

- tement de crédit des clients, la «Probability of Default» (PD) et le «Loss Given Default» (LGD) (cf point 6.5);
- détermination de la variation de la juste valeur des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, attributable à une variation du risque de crédit du passif financier (cf. point 6.3.2);
 - détermination de la durée d'utilité et de la valeur résiduelle des immobilisations corporelles, des équipements, des immeubles de placement et des immobilisations incorporelles (cf. points 10 et 11);
 - détermination des corrections de juste valeur pour tenir compte de l'incertitude de l'évaluation et du modèle (cf. point 6.7);
 - évaluation des passifs pour les contrats d'assurance (cf. point 8);
 - mesure de l'adéquation des passifs pour les contrats d'assurance en considérant l'incertitude du modèle, des hypothèses économiques et non économiques (cf. point 8);
 - appréciation de l'efficacité de la couverture (cf. points 6.6.2 et 6.6.3);
 - hypothèses actuarielles relatives à l'évaluation des obligations liées aux avantages du personnel et aux actifs des plans de pension (cf. point 17 et annexe 6.7);
 - estimation de profits futurs taxables pour la comptabilisation et l'évaluation des actifs d'impôt différé (cf. point 16);
 - estimation du montant recouvrable des unités génératrices de trésorerie pour la dépréciation de l'écart d'acquisition (cf. point 12.2).

Ces jugements sont repris dans les sections correspondantes (comme précisé ci-dessus) des règles d'évaluation.

2. Changements dans les règles, méthodes comptables et normes applicables intervenus depuis la dernière publication annuelle, pouvant impacter belfius insurance

La vue d'ensemble des textes reprise ci-dessous est basée sur la situation à la date d'arrêté du 31 décembre 2019.

2.1. IASB/IFRS et IFRIC - Textes avalisés par la Commission européenne et appliqués à partir du 1^{er} janvier 2019

IASB a publié IFRIC 23 et plusieurs amendements et améliorations limitées aux IFRS existants. Ils seront appliqués, si nécessaire, mais à l'exception d'IFRIC 23 et de l'amendement à IAS 12, l'impact sur les états financiers est estimé négligeable.

- «Améliorations annuelles des IFRS 2015-2017 Cycle» contient des amendements à quatre normes: IFRS 3 «Regroupements d'entreprises» et IFRS 11 «Intérêts antérieurs dans une opération conjointe», IAS 23 «Coûts d'emprunts éligibles à la capitalisation» et IAS 12 «Impôts sur le résultat». Seuls les amendements de la norme IAS 12 ont eu un impact pour Belfius Insurance sur le traitement fiscal de l'émission additionnelle Tier 1, l'impôt étant inscrit dans la rubrique «XVII Réserves et résultat reporté». Les amendements à IAS 12 stipulent que les conséquences fiscales des dividendes doivent être comptabilisées en résultat, en autres éléments du résultat global ou en capitaux propres selon le poste où les transactions ou les événements passés qui ont généré le bénéfice distribuable ont été comptabilisés. Les revenus de l'émission additionnelle Tier 1 ayant été comptabilisés dans les fonds propres,

la conséquence fiscale correspondante est également comptabilisée dans les fonds propres. L'amendement doit être appliqué aux conséquences fiscales des dividendes comptabilisés à partir de la première période comparative.

- Les amendements à IAS 19, «Modification, réduction ou liquidation d'un régime», stipulent qu'en cas de modification, de réduction ou de liquidation de régime, le coût des services rendus et l'intérêt net pour la période suivant la réévaluation sont déterminés à l'aide des hypothèses retenues pour la réévaluation. De plus, des modifications ont été incluses pour clarifier l'effet d'une modification, d'une réduction ou d'une liquidation de régime sur les exigences relatives au plafond de l'actif.
- Les amendements à IAS 28 «Participations à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises» précisent qu'une entité est tenue d'appliquer IFRS 9 «Instruments Financiers», y compris ses exigences de dépréciation, aux participations à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises qui, en substance, font partie de l'investissement net dans l'entreprise associée ou la coentreprise, mais auxquelles la méthode de la mise en équivalence n'est pas appliquée.
- Les amendements à IFRS 9 «Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative» s'appliquent aux instruments de dette qui échouent au test SPPI («Solely Payments of Principal and Interest» - Remboursement du principal et versement d'intérêts) en raison d'une caractéristique de remboursement anticipé avec rémunération négative. L'amendement permet aux entités de mesurer ces instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, même lorsque l'option de remboursement anticipé donne lieu à une indemnisation au titulaire de l'option à condition que les instruments de dette satisfont à l'exigence du modèle économique. Il n'y a pas d'impact pour Belfius Insurance.

- IFRIC 23 «Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat» fournit un cadre pour examiner, comptabiliser et mesurer l'impact comptable des incertitudes relatives au traitement des impôts sur le résultat. Un traitement fiscal incertain désigne un traitement fiscal dont la conformité à la loi telle que jugée par l'administration fiscale compétente n'est pas certaine. IFRIC 23 précise que si l'entité détermine qu'il n'est pas probable que l'administration fiscale accepte le traitement fiscal incertain, elle doit prendre en compte l'incidence de cette incertitude dans la détermination du bénéfice imposable (ou la perte) ou la base fiscale. Dans le cas de Belfius Insurance, l'application initiale d'IFRIC 23 consistait uniquement en un reclassement des provisions pour traitements fiscaux incertains vers les dettes fiscales courantes.

La norme IFRS 16 «Contrats de location» est applicable à partir du 1^{er} janvier 2019. De plus amples informations sont disponibles au point 15 ci-dessous.

2.2. IASB/IFRS et IFRIC - Textes avalisés par la Commission européenne durant l'année en cours mais non encore applicables au 1^{er} janvier 2019

- Le document «Amendements aux références au cadre conceptuel de l'information financière» met à jour les références aux versions précédentes du cadre conceptuel de l'informa-

tion financière dans les normes IFRS, leurs documents d'accompagnement et les notes pratiques IFRS. Ceux-ci sont effectifs à partir du 1^{er} janvier 2020 et l'impact sera négligeable.

→ Les amendements à IAS 1 et IAS 8 «Définition du terme significatif» affinent la définition du terme significatif et alignent les définitions utilisées dans les normes IFRS et les autres publications. La nouvelle définition du terme significatif fait partie du thème central de IASB intitulé «Améliorer la communication dans le domaine de l'information financière». La nouvelle définition indique qu'une information est significative si on peut raisonnablement s'attendre à ce que son omission, son inexactitude ou son obscurcissement puisse influencer les décisions des principaux utilisateurs des états financiers. Les amendements entrent en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2020 et pourraient avoir un impact sur Belfius Insurance.

2.3. Nouvelles normes, interprétations et amendements qui ont été publiés durant l'année en cours mais non encore avalisés par la Commission européenne

Normes ayant un impact sur Belfius Insurance

Les amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 «Réforme des taux d'intérêt de référence - phase I» prévoient des allégements temporaires de l'application d'exigences spécifiques de comptabilité de couverture aux relations de couverture directement affectées par les incertitudes liées à la réforme IBOR. Les amendements entrent en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2020 et une application anticipée est permise. Belfius Insurance a décidé de ne pas appliquer les amendements anticipativement. L'analyse de l'impact sur les états financiers est en cours et un groupe de travail dédié a été mis en place.

Normes sans impact pour Belfius Insurance

Néant.

Normes qui ne sont pas d'application pour Belfius Insurance

Néant.

2.4. Projets en cours

2.4.1. IFRS 17 «Contrats d'assurance» (en vigueur pour les exercices à partir du 1^{er} janvier 2021 ou après cette date, sous réserve d'une décision provisoire de report d'un an)

En mai 2017, IASB a publié IFRS 17 «Contrats d'assurance». IFRS 17 est une norme comptable détaillée qui établit des principes complètement nouveaux de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de reporting des contrats d'assurance. La nouvelle norme introduit un seul cadre basé sur des principes pour comptabiliser tous les types de contrats d'assurance, y compris les contrats de réassurance détenus ou émis et les contrats d'investissement avec participation discrétionnaire. La nouvelle norme remplace IFRS 4 et devrait être appliquée rétrospectivement, sauf si impraticable, auquel cas des approches alternatives peuvent être appliquées.

En juin 2019, IASB a publié un exposé-sondage sur les amendements envisagés pour la norme IFRS 17. Bien que de portée limitée, les amendements visent à faciliter la mise en application de la norme IFRS 17 en réduisant les coûts de mise en œuvre et

en permettant aux entreprises d'expliquer plus facilement aux investisseurs et autres les résultats de son application. Les principales propositions sont un report d'un an de la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17 au 1^{er} janvier 2022 et des modifications des exigences de la norme dans plusieurs domaines importants.

Sur la base de notre compréhension et selon notre analyse en cours, la mise en œuvre de la nouvelle norme aura un impact significatif sur les états financiers, les indicateurs de performance clés et les opérations de Belfius Insurance. Compte tenu de la complexité de la norme, une équipe dédiée à sa mise en œuvre a été affectée au projet de mise en application d'IFRS17, en collaboration avec des comités visés afin d'assurer une gouvernance stricte du projet.

2.5. Changements des règles de présentation

Néant.

3. Consolidation

3.1. Regroupements d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées par l'application de la méthode d'acquisition. La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur, qui est calculée comme étant la somme:

- des justes valeurs en date d'acquisition des actifs transférés par Belfius Insurance;
- des passifs contractés par Belfius Insurance à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise, et
- des parts de capitaux propres émises par Belfius Insurance en échange du contrôle de la société acquise.

Les frais connexes à l'acquisition sont enregistrés en profit ou perte. À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur.

Les participations ne donnant pas le contrôle peuvent être évaluées initialement soit à la juste valeur, soit à la part proportionnelle de la participation contrôlante dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Le choix de la base d'évaluation est déterminé opération par opération. La part des capitaux propres et du résultat des participations ne donnant pas le contrôle sont présentés séparément respectivement au bilan et au compte de résultats.

Lorsque la contrepartie transférée par Belfius Insurance dans un regroupement d'entreprises comprend des actifs ou des passifs résultant d'un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition et incluse dans la contrepartie transférée lors d'un regroupement d'entreprises. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie sont comptabilisées en résultat.

Lorsqu'un regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, les participations précédemment détenues par Belfius Insurance dans l'entreprise acquise sont réévaluées à la juste valeur à la date d'acquisition (c'est-à-dire la date à laquelle Belfius Insurance obtient le contrôle) et le profit ou la perte en résultant, le cas échéant, est comptabilisé en résultat. Les montants résultant

de la participation dans l'entreprise acquise avant la date d'acquisition qui ont été précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, sont reclassés en résultat net si un tel traitement se justifiait en cas de cession de participation.

3.2. Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées par Belfius Insurance, directement ou indirectement. Belfius Insurance contrôle une entité lorsque Belfius Insurance est exposée ou a droit à des rendements variables résultant de ses liens avec l'entité détenue et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur l'entité détenue.

Les filiales sont consolidées de manière intégrale à partir de la date où le contrôle effectif est transféré à Belfius Insurance et ne sont plus consolidées à partir de la date où le contrôle sur ces sociétés est perdu. Les opérations et les soldes intragroupe sont éliminés ainsi que les gains ou pertes résultant d'opérations intragroupe. Le cas échéant, les règles d'évaluation des filiales sont alignées afin d'être cohérents avec les règles d'évaluation adoptées par Belfius Insurance.

Si Belfius Insurance perd le contrôle d'une filiale, le résultat de cession correspond à la différence entre:

- la somme de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur des participations détenues; et
- la dernière valeur comptable des actifs (y compris les écarts d'acquisition), et des passifs de la filiale, ainsi que des participations ne donnant pas le contrôle.

3.3. Sociétés contrôlées conjointement et entreprises associées

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties exercent un contrôle conjoint. Le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une opération, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par la méthode de mise en équivalence.

Les entreprises associées sont des participations dans lesquelles Belfius Insurance exerce une influence notable sans en posséder le contrôle. C'est généralement le cas pour les participations dans lesquelles Belfius Insurance possède entre 20% et 50% des droits de vote. Les entreprises associées sont initialement évaluées au coût et consolidées par la méthode de mise en équivalence.

Suivant la méthode de mise en équivalence, la quote-part dans le résultat de l'exercice est comptabilisée en résultat des entreprises contrôlées conjointement et entreprises associées tandis que la quote-part dans le résultat global des entreprises contrôlées conjointement et des entreprises associées est comptabilisée sur une ligne distincte dans le compte de résultats global. La participation est comptabilisée au bilan pour un montant égal à la quote-part de Belfius Insurance dans l'actif net des sociétés contrôlées conjointement et entreprises associées, y compris les écarts d'acquisition.

Les gains et pertes résultant d'opérations entre Belfius Insurance et ses participations mises en équivalence, sont éliminés dans la limite de participation de Belfius Insurance. L'enregistrement des pertes des sociétés contrôlées conjointement et des entreprises associées cesse lorsque le montant de la participation est réduit à zéro, sauf si Belfius Insurance a souscrit ou garanti des obligations juridiques ou implicites pour le compte de l'entreprise associée ou de la coentreprise. Si nécessaire, les règles et méthodes comptables des sociétés contrôlées conjointement et des entreprises associées sont alignées pour assurer leur cohérence avec celles adoptées par Belfius Insurance.

3.4. Les entités structurées

Les activités d'une entité structurée ne sont pas régies par des droits de vote. Pour garantir l'achat des actifs, ces entités émettent des instruments de dette et des instruments de fonds propres, garantis par les actifs détenus par les entités. Ces instruments émis peuvent inclure des tranches avec divers niveaux de subordination. Pour déterminer si Belfius Insurance a un certain pouvoir sur l'entité détenue, on tient compte de l'objet et de la conception de l'entité, de la capacité pratique pour Belfius Insurance de diriger les activités pertinentes de l'entité, du type de relation avec l'entité et de l'ampleur de l'exposition à la variation des rendements associés à la performance de l'entité.

4. Compensation des actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés (et, par conséquent, seul le montant net apparaît au bilan) lorsque Belfius Insurance dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser et a l'intention, soit de régler sur une base nette, soit de réaliser l'actif et d'éteindre l'obligation de manière simultanée.

5. Conversion des opérations et des actifs et passifs libellés en monnaie étrangère

5.1. Conversion des comptes en monnaie étrangère

Lors de la consolidation, les comptes de résultats et les tableaux de flux de trésorerie des entités étrangères dont la devise fonctionnelle est différente de la devise de présentation de Belfius Insurance, sont convertis dans la devise de présentation de Belfius Insurance (EUR) au cours moyen de l'exercice (rapport annuel) ou de la période (rapport intermédiaire). Les actifs et passifs sont convertis au cours de change de clôture de l'exercice ou de la période.

Les différences de change résultant de la conversion de l'investissement net dans des filiales étrangères, des entreprises associées, des coentreprises et des emprunts et autres instruments de change désignés comme couvertures de ces investissements, sont comptabilisées comme un écart de conversion cumulé dans les capitaux propres. Lors de la cession d'une entité étrangère, ces différences de change sont comptabilisées dans le compte de résultats en tant que partie du gain ou de la perte sur cession.

5.2. Opérations en monnaie étrangère

Pour les entités de Belfius Insurance sur une base individuelle, les transactions en monnaie étrangère sont comptabilisées en utilisant le cours de change approximatif à la date de la transaction. Les soldes d'encours d'éléments monétaires et non monétaires libellés en monnaies étrangères comptabilisés à la juste valeur, sont convertis à la fin de la période ou de l'exercice en utilisant les taux de change en vigueur à la fin de la période ou

de l'exercice. Les taux historiques sont utilisés pour les éléments non monétaires comptabilisés au coût et ces éléments ne sont pas réévalués pour tenir compte des variations des taux de change. Les différences de change pour les éléments non monétaires comptabilisés à la juste valeur sont régies par le même traitement comptable que pour les ajustements à la juste valeur. Les différences de change pour les éléments monétaires sont comptabilisées dans le compte de résultats consolidé

6. Instruments financiers

6.1. Comptabilisation et évaluation initiale

La direction pourra exercer son jugement sur les critères exposés ci-dessous pour décider de la catégorie comptable appropriée de ses investissements au moment de leur achat. Les instruments de dettes et de capitaux propres émis par une entité du groupe, sont classés comme un passif financier ou un placement dans les capitaux propres selon la substance de l'accord contractuel plutôt que selon la forme juridique de l'instrument et les définitions des passifs financiers et instruments de capitaux propres. Les achats normalisés des actifs financiers sont comptabilisés en date de règlement, correspondant à la date de livraison desdits titres à Belfius Insurance. Les actifs financiers (autres que les achats normalisés) et les passifs financiers sont enregistrés au bilan du groupe lorsque le groupe devient partie prenante du contrat de l'instrument.

Les actifs et passifs financiers sont lors de la comptabilisation initiale évalués à leur juste valeur majorée ou minorée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission des actifs et passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les coûts de transaction des actifs et passifs financiers qui sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont pris immédiatement en compte de résultats.

Bien que le prix de la transaction constitue la meilleure preuve de la juste valeur de tous les instruments financiers, un gain ou une perte au premier jour de la transaction peut être constaté. Le gain ou la perte au premier jour de la transaction est la différence entre:

- le prix de la transaction et le prix coté sur un marché actif pour un instrument financier; ou
- le prix de la transaction et la juste valeur déterminés en utilisant une technique de valorisation (mark-to-model), si l'instrument n'est pas coté.

Si toutes les entrées du modèle sont observables, le «Gain ou la perte au premier jour de la transaction» sera comptabilisé immédiatement au compte de résultats.

Si toutes les entrées du modèle ne sont pas observables, le gain ou la perte au premier jour de la transaction sera amorti sur la durée de vie attendue de l'instrument, où cela est approprié. Si, par la suite, les données de marché deviennent observables, le montant résiduel «du gain ou de la perte au premier jour de la transaction» est comptabilisé au compte de résultats.

En cas de résiliation anticipée de l'instrument sous-jacent, la partie restante du gain ou de la perte au premier jour de la transaction sera comptabilisée dans le compte de résultats.

6.2. Classification et évaluation ultérieure des actifs financiers

6.2.1. Général

Selon IFRS 9, la classification et l'évaluation des actifs financiers se basent à la fois sur le modèle économique (business model) de l'entité pour la gestion des actifs financiers et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers (dénommé «Solely Payments of Principal and Interest Test» - SPPI test).

Les modèles économiques suivants sont disponibles pour la gestion des actifs financiers:

- détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre;
- autres, tels que détenus à des fins de transaction, gestion des actifs sur la base de la juste valeur.

IFRS 9 introduit les catégories suivantes pour l'évaluation des instruments de dette. Les méthodes d'évaluation sont:

- à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global: les actifs financiers sont classés dans cette catégorie s'ils satisfont au «test SPPI» et que la direction compte détenir les actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs;
- au coût amorti: les actifs financiers sont classés dans cette catégorie s'ils satisfont au «test SPPI» et que la direction compte détenir les actifs uniquement afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- à la juste valeur par le biais du résultat: les actifs financiers qui ne relèvent pas des deux catégories précédées sont mesurés à la juste valeur par le biais du résultat.

Les instruments de dette, qui satisfont au critère du coût amorti ou au critère de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, peuvent être désignés irrévocablement à la juste valeur par le biais du résultat si cette désignation élimine ou réduit significativement une non-concordance comptable dans le résultat.

Des placements dans des instruments de capitaux propres sont classés à la juste valeur par le biais du résultat parce qu'ils ne satisfont pas au test SPPI. Toutefois, IFRS 9 permet à une entité de choisir de manière irrévocable de présenter dans les autres éléments du résultat global les changements ultérieurs dans la juste valeur d'un investissement dans des instruments de capitaux propres entrant dans le champ d'application de la norme, qui n'est ni détenu à des fins de transaction ni représenté par une contrepartie éventuelle comptabilisée par un acquéreur dans le cadre d'un regroupement d'entreprises entrant dans le champ d'application d'IFRS 3. Les produits des dividendes de placement dans les instruments de capitaux propres restent toujours rapportés en résultat sauf si le dividende représente clairement un recouvrement du coût de la participation.

Test des caractéristiques des flux de trésorerie (ou SPPI – Solely Payments of Principal and Interest test)

Le test des caractéristiques de flux de trésorerie permet de juger si les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû conformément à un contrat de prêt de base. Pour les instruments liés contractuellement, une approche «look-through» est appliquée pour déterminer si le critère SPPI est rempli pour les tranches de l'instrument en prenant en compte les conditions contractuelles de la tranche et les caractéristiques du pool sous-jacent ainsi que l'exposition au risque de crédit.

Le principal correspond à la juste valeur de l'actif financier lors de la comptabilisation initiale et peut varier au cours de la durée de vie de l'actif financier (s'il y a des remboursements). L'intérêt consiste principalement en une contrepartie pour la valeur temps de l'argent, pour le risque de crédit et peut aussi comprendre une contrepartie pour d'autres risques et coûts de prêt de base (tels que le risque de liquidité et frais d'administration) aussi bien qu'une marge bénéficiaire.

En effectuant cette évaluation, Belfius Insurance prend en compte:

- la nature de toute éventualité (l'événement déclencheur) qui modifierait le montant ou l'échéancier des flux de trésorerie (en évaluant les flux de trésorerie générés avant et après la variation des flux de trésorerie);
- les conditions qui peuvent ajuster le taux de coupon contractuel, y compris les caractéristiques à taux variable (que les variations puissent ou non être considérées comme une compensation pour le risque de crédit);
- les fonctionnalités de prépaiement et d'extension (en évaluant le montant du remboursement anticipé et des flux de trésorerie pendant la période de prolongation); et
- les conditions qui limitent la créance de l'entité aux flux de trésorerie provenant d'actifs spécifiés (tels que fonctionnalités «non recourse»).

Modèle économique

Les modèles économiques sont déterminés par le conseil d'administration pour les portefeuilles homogènes et reflètent la façon dont les actifs financiers sont gérés ensemble pour atteindre un objectif particulier. La détermination du modèle économique tient compte de toutes les informations pertinentes dans des scénarios normaux et prend également en compte les indications suivantes:

- expérience antérieure en ce qui concerne la fréquence, le volume et le calendrier des ventes, les raisons de ces ventes et les attentes concernant les activités de vente futures;
- la façon dont la performance des actifs est évaluée et présentée aux principaux dirigeants;
- la façon dont les risques sont évalués et gérés, et
- la façon dont les dirigeants sont rémunérés.

Belfius Insurance applique les modèles économiques suivants pour gérer ses actifs financiers:

- détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre;
- tous les autres modèles économiques tels que détenus à des fins de transaction et gestion des actifs sur la base de la juste valeur.

Lors de la comptabilisation initiale d'un actif financier, Belfius Insurance détermine si les actifs financiers nouvellement reconnus font partie d'un modèle économique existant ou s'ils reflètent le début d'un nouveau modèle économique.

Une fois par an, Belfius Insurance réévalue ses modèles économiques afin de déterminer si les modèles économiques ont changé depuis la période précédente.

Changement du modèle économique

Un changement futur des modèles économiques pour les actifs financiers existants et le reclassement prospectif y afférent de tous les actifs financiers touchés seront très exceptionnels car ils devraient être la conséquence d'une acquisition, d'une cession ou le développement d'une activité ou branche d'activité, significatif pour les opérations de chacune des entités du groupe Belfius Insurance et démontrable aux parties externes. Compte tenu de son importance, la proposition de changement devrait être discutée et décidée par les organes de gouvernance appropriés.

6.2.2. Actifs financiers évalués au coût amorti

Les instruments de dette (y compris les contrats hybrides), qui sont détenus dans un modèle économique «Détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels» et dont les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (SPPI compliant) et pour autant que Belfius Insurance n'ait pas opté pour une évaluation à la juste valeur par le biais du résultat net (cf. fair value option), sont ultérieurement évalués au coût amorti.

Cette catégorie comprend les instruments de dette avec l'objectif de détenir ces instruments de dette jusqu'à l'échéance et de générer une marge d'intérêt stable. Des prêts vendus à un véhicule de titrisation qui est consolidé n'excluent pas leur classification en tant que «Détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels».

Les ventes ne font pas partie du modèle économique «Détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels», mais peuvent cadrer avec ce modèle économique si les ventes ont lieu peu avant l'échéance, si les ventes sont motivées par une augmentation du risque de crédit ou si les ventes ne sont pas d'une valeur importante (même si fréquentes) ou peu fréquentes (même si d'une valeur importante). Le jugement devrait être appliqué pour déterminer si les ventes sont compatibles avec un modèle économique «Détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels».

Le coût amorti est le montant auquel les instruments de dette sont évalués lors de la comptabilisation initiale moins les remboursements du principal, plus ou moins l'amortissement cumulé de toute différence entre ce montant initial et le montant de l'échéance calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (cf. point 6.9 «Produits et charges d'intérêts»), et ajusté de toute dépréciation pour pertes de crédit attendues. Les produits d'intérêts, les gains et pertes de change ainsi que les dépréciations sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils surviennent. Tout gain ou perte à la décomptabilisation est comptabilisé en résultat.

6.2.3. Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Cette catégorie comprend les instruments de dette et les placements dans des instruments de capitaux propres.

Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les instruments de dette s'inscrivant dans un modèle économique dont l'objectif est atteint en percevant les flux de trésorerie contractuels et en vendant les instruments de dette, et dont les flux de trésorerie contractuels sont conformes à SPPI, sont ultérieurement évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global à condition que Belfius Insurance n'ait pas retenu l'option juste valeur conditionnelle («conditional fair value option»).

Les instruments de dette inclus dans des fonds avec des actifs dédiés (fonds cantonnés) ou nécessitant une flexibilité pour faire face aux éventuels rachats de contrats d'assurance vie, des opportunités d'investissement ou détenus pour faire face à des besoins de liquidité potentiels.

Les variations de la valeur comptable correspondant à des gains et des pertes non réalisés découlant de variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global à la ligne XIX. «Gains ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultats - Fluctuations de la juste valeur des instruments de dettes évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global».

Lorsque l'instrument de dette est vendu, Belfius Insurance recycle le gain ou la perte cumulé précédemment comptabilisé dans les autres éléments du résultat global dans le compte de résultats à la ligne VI. «Résultat net sur investissements et dettes».

Les produits d'intérêts et la dépréciation sont comptabilisés en résultat. Les gains et pertes de change sur les instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global qui font partie d'une relation de couverture désignée effective pour risque de change sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Si pas, ils sont comptabilisés en résultat. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, comme pour les actifs financiers évalués au coût amorti.

Placements dans des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Sont inclus dans cette catégorie les instruments de capitaux propres qui répondent à la définition d'IAS 32 et qui ne sont pas détenus à des fins de transaction et qui ne représentent pas une

contrepartie éventuelle comptabilisée par un acquéreur dans un regroupement d'entreprises, et que, lors de la comptabilisation initiale, Belfius Insurance a irrévocablement et au cas par cas décidé d'évaluer à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les variations ultérieures de la juste valeur, les gains et pertes de change et les gains et pertes réalisés sont présentés dans les autres éléments du résultat global sous la rubrique XX. «Fluctuations de la juste valeur d'instruments fonds propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global». Lors de la décomptabilisation, les gains ou pertes cumulés précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global comme indiqué ci-dessus, ne sont pas ultérieurement reclassés dans le compte de résultats mais transférés dans les capitaux propres au poste XVII. «Réserves et résultat reporté».

L'évaluation à la juste valeur est requise pour tous les instruments de capitaux propres, même si ces instruments ne sont pas cotés sur un marché actif. Le coût d'acquisition en tant qu'estimation appropriée de la juste valeur n'est admis que dans des circonstances limitées (voir Point 6.7. «Juste valeur des instruments financiers»).

Les dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultats lorsque le droit au paiement de ces dividendes est établi, qu'il est probable que les avantages économiques associés aux dividendes iront à Belfius Insurance et que le montant des dividendes peut être évalué de façon fiable. Si un dividende représente un remboursement de l'investissement, il sera comptabilisé en réduction du coût d'acquisition.

6.2.4 Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers évalués ultérieurement à la juste valeur par le biais du résultat net sont constitués d'instruments de dette et de placements dans des instruments de capitaux propres. Les dérivés qui ne constituent pas d'opérations de couverture sont traités au Point 6.6.1. «Dérivés - Portefeuille de transactions, dérivés incorporés compris».

Instruments de dette détenus à des fins de transaction

Les instruments de dette détenus à des fins de transaction ont été acquis avec l'intention d'en retirer un bénéfice en prenant avantage des variations à court terme des cours, de la marge d'intermédiation ou font partie d'un portefeuille dont la tendance de gestion est de réaliser des plus-values à court terme. Belfius Insurance comptabilise ces instruments initialement à leur juste valeur et ils sont ensuite réévalués à la juste valeur, avec les gains et pertes non réalisés et réalisés enregistrés dans le compte de résultats à la ligne V. «Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultats». Les intérêts acquis et payés (rendement négatif) sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et Belfius Insurance a choisi de les comptabiliser dans les rubriques I. «Produits d'intérêts» et II. «Charges d'intérêts».

Instruments de dette désignés à la juste valeur par le biais du résultat net («Option juste valeur»)

Dans certains cas, et à condition d'être bien documentés, Belfius Insurance peut lors de la comptabilisation initiale désigner irrévocablement des instruments de dette qui remplissent le critère du modèle économique «détenir afin de percevoir et/ou détenir afin de percevoir et vendre et dégager des flux de trésorerie qui sont conformes à SPPI», à la juste valeur par le biais du résultat net, afin d'éliminer ou de réduire de façon significative une non-concordance comptable (cf. «Accounting mismatch»).

Les règles d'évaluation indiquées au paragraphe «Instruments de dette détenus à des fins de transaction» s'appliquent à cette catégorie.

Instruments de dette évalués à la juste valeur par le compte de résultats (Instruments «non basic»)

Cette catégorie englobe les instruments de dette dont les flux de trésorerie contractuels ne sont pas conformes à SPPI, tels que certains prêts structurés, ainsi que des actifs financiers dont la forme juridique est celle de capitaux propres, mais qui, sur la base de la substance du contrat, répondent à la définition d'un instrument de dette (tels que les fonds ouverts, les actions ayant une durée de vie légale, les certificats immobiliers).

Les règles d'évaluation indiquées au paragraphe «Instruments de dette détenus à des fins de transaction» s'appliquent à cette catégorie.

Placements dans des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Cette catégorie comprend les placements dans des instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction aussi bien que des instruments de capitaux propres non détenus à des fins de transaction qui, lors de leur comptabilisation initiale, n'ont pas été irrévocablement désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les gains et les pertes résultant de la réévaluation à la juste valeur (réalisée et non réalisée) et les gains et pertes de change sont comptabilisés dans le compte de résultats au poste V. «Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultats». Les dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultats sous le poste III. «Dividendes», sauf si le dividende représente clairement un recouvrement d'une partie du coût de l'investissement.

6.3. Classification et évaluation ultérieure des passifs financiers

6.3.1. Passifs financiers évalués au coût amorti

Ces passifs sont ultérieurement évalués au coût amorti, et toute différence entre leur montant mis à disposition et le montant dû à l'échéance est comptabilisée dans le compte de résultats en charges d'intérêts ou produits d'intérêts. L'augmentation ou l'amortissement de cette différence est comptabilisé sur la durée résiduelle des passifs selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

6.3.2. Passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net lorsque, à la date d'achat, le passif est soit détenu à des fins de transaction ou lorsqu'au moment de la comptabilisation initiale, ils sont irrévocablement désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

Cette section ne traite pas des dérivés du portefeuille de transactions décrits au point 6.6.1 ci-dessous.

Les passifs financiers détenus à des fins de transaction comprennent les positions «short» en titres. Ces instruments ont été acquis avec l'intention d'en retirer un bénéfice en prenant avantage des variations à court terme des cours, de la marge d'intermédiation ou qui font partie d'un portefeuille dont la tendance de gestion est de réaliser des profits à court terme. Belfius Insurance comptabilise ces instruments initialement à leur juste valeur et ils sont ensuite réévalués à la juste valeur, avec les gains et pertes non réalisés et réalisés enregistrés dans le compte de résultats au poste V. «Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultats».

Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Un passif financier autre que détenu à des fins de transaction ou qu'une contrepartie éventuelle pouvant être payée par un acquéreur dans un regroupement d'entreprises peut, lors de la comptabilisation initiale, être désigné à la juste valeur par le biais du résultat net dans les circonstances suivantes:

- la désignation élimine ou réduit de façon importante une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, se produirait; ou
- le passif financier fait partie d'un groupe d'actifs financiers ou de passifs financiers, ou les deux, dont la gestion ainsi que l'appréciation de la performance reposent sur la juste valeur, conformément à une stratégie documentée de gestion des risques ou d'investissement, et les informations sur les groupes sont fournies en interne sur cette base; ou
- le passif financier comprend un ou plusieurs dérivés incorporés et IFRS 9 permet de désigner l'ensemble du contrat hybride (combiné) à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les règles d'évaluation applicables aux passifs financiers détenus à des fins de transaction s'appliquent, sauf pour la comptabilisation du risque de crédit propre.

Les variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit propre d'un passif financier auquel s'applique l'option juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global en ligne XXI. «Fluctuations de la juste valeur à cause du risque de crédit propre sur passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat à présenter dans les autres éléments du résultat global», sauf si la comptabilisation génère ou accroît une non-concordance comptable dans le résultat. Ces montants ne sont pas ultérieurement reclassés en résultat, mais sont transférés sous la rubrique XVII. «Réserves et résultat reporté» lors de la décomptabilisation du passif financier. Le montant résiduel de la variation de la juste valeur est rapporté en résultats.

6.4. Décomptabilisation et modification d'actifs et de passifs financiers

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif arrivent à expiration, ou lorsque la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif sont transférés à une autre entité.

Les ventes normalisées d'actifs financiers respectant les critères de décomptabilisation ci-dessus, sont décomptabilisées à la date de règlement, qui est la date de livraison par Belfius Insurance. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsqu'ils sont éteints (c'est-à-dire, lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, annulée ou qu'elle est arrivée à expiration).

Si une modification substantielle d'un actif financier ou d'un passif financier (y compris l'échange d'instruments de dette avec des conditions substantiellement différentes) se produit et lorsque les conditions contractuelles des flux de trésorerie sont renégociées, la décomptabilisation de l'actif financier ou du passif financier est requise. Si une modification se produit et que le contrat existant n'est pas décomptabilisé, un gain ou une perte résultant de la modification est comptabilisé en résultat. Ce gain ou cette perte est déterminé en recalculant la valeur comptable brute de l'actif financier existant de manière à ce qu'elle soit égale à la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels renégociés ou modifiés, établie au moyen du taux d'intérêt effectif initial de l'actif financier (ou qui a été ajusté en fonction de la qualité de crédit dans le cas des actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création).

Pour les actifs financiers modifiés qui ne sont pas décomptabilisés, une évaluation est faite pour déterminer s'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit de l'actif financier, en comparant le risque de défaillance à la date de clôture (sur la base des termes contractuels modifiés) et le risque de défaillance survenant lors de la comptabilisation initiale (sur la base des conditions contractuelles originales non modifiées). En fonction du résultat de l'évaluation, une modification de la correction de valeur pour pertes peut être enregistrée (voir point 6.5. sur la dépréciation des instruments financiers).

6.5. Dépréciation d'instruments financiers

La détermination de la dépréciation et le calcul sont régis par les Directives de dépréciation du risque de crédit de la Direction des risques et de plus amples détails sont disponibles dans la section «Gestion des risques - IFRS 9 Méthodologie de la dépréciation» du Rapport de gestion des états financiers consolidés.

6.5.1. Détermination de la dépréciation

Les pertes de crédit attendues associées à des instruments de dette comptabilisés au coût amorti et à des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont déterminées de façon prospective. Pour les créances résultant de contrats de location, Belfius Insurance n'a pas opté pour l'approche simplifiée consistant à comptabiliser les pertes attendues sur la durée de vie de l'actif. Les engagements de crédits et les garanties financières non comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net peuvent également être dépréciés et une correction de valeur pour pertes peut être

comptabilisée. Les placements dans des instruments de capitaux propres ne sont pas dépréciés.

Les corrections de valeur pour pertes et les provisions pour pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir sont initialement comptabilisées à la date de transaction pour les actifs financiers dans le champ d'application de la déficience (instruments de dettes, créances de location et actifs contractuels), les engagements de crédits et garanties financières non évalués à la juste valeur par le biais du résultat.

Les pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir se rapportent à la partie des pertes de crédits attendues sur la durée de vie qui représente les pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir résultant d'événements de défaillance qui sont possibles dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Le Comité de Défaillance au sein de la direction des risques gouverne la définition du statut de défaillance.

Une définition transversale de défaillance est appliquée dans l'ensemble du groupe Belfius Insurance et pour tous les segments du marché. Toutefois, pour un nombre limité de segments spécifiques (par exemple états souverains, banques, entreprises internationales, etc.), des déviations ont été appliquées. Le Belfius Insurance «Manuel de défaillance» reprend une description détaillée des indicateurs utilisés pour catégoriser une exposition en défaillance.

Exception faite des actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création (Purchased or Originated Credit-Impaired (POCI)), le montant des pertes de crédit attendues est évalué par une correction de valeur pour pertes d'un montant égal aux pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir ou aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie. Les pertes de crédit attendues sur la durée de vie sont les pertes résultant de tous les événements de défaillance possibles sur la durée de vie prévue de l'actif financier.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création ne donnent pas lieu à une correction de valeur pour pertes de crédit attendus sur les 12 mois à venir, mais les pertes de crédit attendues sur la durée de vie sont intégrées au calcul du taux d'intérêt effectif. Le montant comptabilisé au titre de la correction de valeur pour pertes de ces actifs n'est pas le montant total des pertes de crédit attendues sur la durée de vie, mais correspond aux variations des pertes de crédit attendues sur la durée de vie depuis la comptabilisation initiale de l'actif financier, et peut être négatif ou positif.

Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établie par pondération probabiliste, des manques à gagner en flux de trésorerie actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif financier ou au taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit dans le cas d'un actif financier POCI. Un manque à gagner attendu en flux de trésorerie est la différence entre les flux de trésorerie qui sont dus aux termes du contrat et les flux de trésorerie que l'on s'attend à recevoir, compte tenu de la valeur des instruments de garantie et des autres rehaussements de crédit.

L'estimation des flux de trésorerie prend en considération toutes les modalités contractuelles de l'actif financier (par exemple, options de paiement anticipé, de prolongation, de rachat et des options similaires) sur sa durée de vie attendue.

Le calcul des dépréciations est fondé sur une approche modulaire comportant deux étapes («two-fold building block approach»):

- étape 1: détermination du niveau approprié par exposition;
- étape 2: calcul des pertes de crédit attendues par exposition pour les étapes 1, 2 et 3.

On distingue les expositions au risque de crédit suivantes et toutes les expositions sont évaluées individuellement:

- les expositions au risque de crédit productives, c'est-à-dire les expositions pour lesquelles le risque de crédit n'a pas sensiblement augmenté depuis la création de l'actif financier (étape 1);
- les expositions au risque de crédit insuffisamment productives, c'est-à-dire les expositions pour lesquelles le risque de crédit a sensiblement augmenté entre le moment où Belfius Insurance a créé ou acquis l'actif financier et la date de clôture (étape 2);
- les expositions au risque de crédit non productives, c'est-à-dire les expositions ayant subi une détérioration (étape 3).

Un changement de classification en étapes peut aller dans les deux sens.

Expositions au risque de crédit productives - classification étape 1

Toutes les expositions non classées dans l'étape 2 (augmentation sensible du risque de crédit depuis la création) ou dans l'étape 3 (expositions ayant subi une détérioration) sont par définition classées dans l'étape 1. Pour ces expositions, Belfius Insurance comptabilise lors de l'évaluation initiale, une perte de crédit attendue sur les 12 mois à venir, qui correspond aux pertes de crédit attendues résultant des cas de défaillance dont un instrument financier pourrait faire l'objet dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Expositions au risque de crédit insuffisamment productives - classification étape 2

Les expositions pour lesquelles le risque de crédit a sensiblement augmenté entre la création ou l'acquisition de l'actif financier et la date de clôture sont classées dans l'étape 2.

Les facteurs quantitatifs et qualitatifs suivants identifient une augmentation sensible du risque de crédit pour une exposition individuelle de la contrepartie:

- une détérioration significative de la probabilité de défaillance de la contrepartie sur la durée de vie; et
- le fait que le client auquel appartient l'exposition individuelle est mis par Belfius Insurance sur sa Watchlist, la liste qui identifie les contreparties pour lesquelles des problèmes peuvent survenir (ou sont survenus). Il existe toutefois une exception: un nouveau contrat peut être classé dans l'étape 1 si, à l'origine du contrat, le client figure déjà sur la liste de

surveillance et que depuis lors il n'y a pas de nouvelle augmentation significative du risque de crédit pour ce contrat.

Dans deux situations, il y aura une classification obligatoire sur la Watchlist:

- si un ou plusieurs produits de crédit de la contrepartie ont reçu une indication de «forbearance», forbearance étant une nouvelle concession supplémentaire ou la prolongation d'une concession existante;
- si une exposition est en retard de paiement de plus de 30 jours, à moins qu'il soit évident qu'il s'agit d'un retard de paiement opérationnel ou que le retard ne constitue pas une augmentation sensible du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

Lorsqu'il est évalué si la probabilité de défaillance sur la durée de vie a subi une détérioration sensible depuis la création, la probabilité de défaillance sur la durée de vie à la date de création est comparée à la probabilité de défaillance sur la durée de vie à la date de clôture. De plus amples détails sont disponibles dans la section «Gestion des risques - IFRS 9 Méthodologie de la dépréciation» du Rapport de gestion des états financiers consolidés.

Expositions au risque de crédit non productives - classification étape 3

À chaque date de clôture, le Comité de Défaillance évalue s'il existe une indication objective de dépréciation/défaillance d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Le cas échéant, ces actifs financiers sont considérés comme étant dépréciés; ils sont transférés dans l'étape 3 et une perte attendue sur la durée de vie est comptabilisée.

Les pertes de crédit attendues sont évaluées comme étant la différence entre la valeur comptable brute de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif financier. Tout ajustement est comptabilisé en résultat net comme un gain ou une perte de valeur.

Les débiteurs sont classés dans la catégorie dépréciés/défaillants lorsqu'ils remplissent l'un des critères suivants, ou les deux:

- le débiteur a une exposition significative en souffrance depuis plus de 90 jours;
- il est jugé improbable que le débiteur s'acquitte de l'intégralité de ses engagements sans mise en jeu du collatéral, qu'il existe ou non un montant en souffrance ou quel que soit le nombre de jours en souffrance.

6.5.2. Traitement comptable des dépréciations

Instruments de dette comptabilisés au coût amorti et créances résultant de contrats de location

À chaque date de clôture, les variations du montant des pertes de valeur sont rapportées en résultat dans la rubrique XVI. «Dépréciations des instruments financiers et provisions pour engagements de crédit». Les pertes de valeur sont reprises dans la même rubrique du compte de résultats. La perte de valeur est comptabilisée dans le bilan comme une correction de valeur en déduction de la valeur comptable brute de l'actif.

Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont soumis aux mêmes principes comptables de dépréciation que ceux applicables aux instruments de dettes évalués au coût amorti.

Toutefois, la correction de valeur pour pertes sera comptabilisée dans les autres éléments du résultat global faisant partie du montant de réévaluation dans la rubrique XIX. «Fluctuations de la juste valeur des instruments de dettes évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global» et non en déduction de la valeur comptable (c'est-à-dire la juste valeur) de l'actif financier au bilan.

Calcul et comptabilisation des revenus d'intérêts

La base sous-jacente au calcul de l'intérêt effectif dépend du statut de l'instrument financier:

- la valeur comptable brute (coût amorti avant déduction des corrections de valeur pour pertes attendues) pour les actifs financiers dépréciés (étapes 1 et 2);
- la valeur nette comptable (valeur comptable brute moins les corrections de valeur pour pertes attendues) pour les actifs financiers dépréciés (étape 3).

Les produits d'intérêt sur les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création sont comptabilisés en appliquant le taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit au coût amorti de l'actif financier. Les pertes de crédit attendues à vie sont incorporées dans le taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité du crédit.

Réductions pour perte de valeur

Les instruments de dette sont dépréciés lorsqu'il est raisonnablement estimé que l'instrument de dette ne pourra être recouvré. Belfius Insurance réduit intégralement pour perte de valeur les instruments, et les expositions des étapes 1 et 2 sont toujours transférées dans l'étape 3 avant d'être réduites pour perte de valeur.

Une dépréciation donne lieu à une décomptabilisation et l'intégralité de la correction de valeur pour perte n'est pas reprise, mais déduite de la valeur comptable brute de l'instrument déprécié. Toute perte supplémentaire est rapportée en résultat dans la rubrique XVI. «Dépréciations des instruments financiers et provisions pour engagements de crédit».

Engagements de crédit et garanties financières non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Les engagements hors bilan, tels que les substituts de crédit (par exemple les garanties ou les lettres de crédit stand-by) et les engagements de crédit sont généralement convertis en postes du bilan, lorsqu'ils sont appelés. Toutefois, ces engagements hors bilan sont soumis à des pertes de crédit sur les 12 mois à venir ou sur la durée de vie. La perte de crédit attendue donne lieu à la comptabilisation d'une provision au bilan, et la date à laquelle Belfius Insurance devient partie à l'engagement irrévocabile est considérée comme la date de la comptabilisation initiale pour l'application de la dépréciation.

Engagements de crédit

À chaque date de clôture, une provision est constituée sur la base des pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir calculée sur la partie de l'engagement de crédit dont il est supposé qu'elle sera utilisée dans les 12 mois suivant la date de reporting. En cas d'augmentation significative du risque de défaillance du prêt sous-jacent, des pertes de crédit attendues sur la durée de vie sont comptabilisées sur la partie dont on suppose qu'elle sera utilisée pendant la durée de vie résiduelle de l'engagement de crédit.

Une perte de crédit attendue est la valeur actualisée de la différence entre les flux de trésorerie contractuels si le bénéficiaire de l'engagement de crédit utilise ce dernier et les flux de trésorerie que l'on s'attend à recevoir si le prêt est utilisé. La durée de vie résiduelle de l'engagement de crédit correspond à la période contractuelle maximum d'exposition au risque de crédit. Dans le cas d'arrangements comportant à la fois un prêt et une partie inutilisée (tels que les cartes de crédit), la période utilisée pour estimer les pertes de crédit attendues va au-delà de la date contractuelle à laquelle le remboursement pourrait être exigé, mais sur la période pendant laquelle le prêteur est, en pratique, exposé au risque de crédit. Dans la pratique, l'horizon de perte prévu est d'un an au minimum et les mesures d'atténuation du risque de crédit pourraient consister en garanties supplémentaires ou la réduction de l'engagement de crédit.

Garanties financières

Pour les contrats de garantie financière, les variations du risque de défaillance d'un débiteur donné sont prises en compte. À chaque date de clôture, le montant de la correction de valeur pour pertes est égal à la perte de crédit attendue sur les 12 mois à venir, à moins que le risque de défaillance n'ait sensiblement augmenté. Dans ce cas, la correction de valeur pour pertes est calculée pour les pertes de crédit attendues sur la durée de vie. Les pertes de crédit attendues correspondent aux manques à gagner en flux de trésorerie, soit la différence entre les paiements attendus pour rembourser le détenteur d'une perte de crédit qu'il subit, diminués des montants que le détenteur, le débiteur ou toute autre partie s'attend à recevoir.

6.6. Dérivés

6.6.1. Dérivés - Portefeuille de transactions, dérivés incorporés compris

Si le dérivé n'est pas lié à une opération de couverture, il est considéré être un dérivé détenu à des fins de transaction. Belfius Insurance évalue ensuite tous les dérivés initialement à leur juste valeur et ils sont ensuite revalorisés à leur juste valeur. Les justes valeurs sont obtenues à partir des prix constatés sur les marchés cotés, en utilisant des modèles de flux de trésorerie actualisés ou à partir des modèles de valorisation, selon le cas. Toute variation de la juste valeur est enregistrée au compte de résultats.

Les résultats d'intérêts d'instruments dérivés pour lesquels il existe une relation de couverture économique, sont comptabilisés dans «Produits d'intérêts/charges d'intérêts».

Les dérivés sont présentés comme des actifs si leur juste valeur est positive ou comme des passifs si elle est négative.

Lorsqu'un contrat hybride comporte un contrat hôte qui est un actif entrant dans le champ d'application d'IFRS 9, l'intégralité du contrat hybride, y compris toutes les composantes incorporées, doit être évalué pour être classé. Toutefois, si le contrat hôte est un passif financier, une créance résultant d'un contrat de location, un contrat d'assurance, ou un autre contrat hôte non financier, une évaluation est effectuée afin de déterminer si la composante incorporée doit être séparée et présentée comme un instrument dérivé dans le portefeuille de transaction. C'est le cas lorsque:

- les risques et les caractéristiques de la composante incorporée ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte;
- le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur, avec comptabilisation des gains et pertes non réalisés en résultat net; et
- un instrument autonome qui comporterait les mêmes conditions que la composante incorporée entrerait dans la définition d'un dérivé.

6.6.2. Dérivés - Couverture

L'élaboration du nouveau modèle de macrocouverture (voir «Comptabilisation des activités de gestion dynamique des risques») étant toujours en cours, IASB a proposé à toutes les entités y compris les entités couvrant le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille les options suivantes pour les principes comptables en attendant la finalisation du projet de recherche d'IASB «Gestion dynamique des risques»:

- option 1: appliquer les nouvelles exigences d'IFRS 9 en matière de comptabilité de couverture et continuer d'utiliser le modèle d'IAS 39 pour la couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille;
- option 2: continuer d'appliquer les exigences existantes d'IAS 39 sur la comptabilité de (micro)couverture, y compris le modèle d'IAS 39 pour la couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille.

Dans les deux options, l'utilisation du modèle d'IAS 39 de couverture de taux d'intérêt d'un portefeuille est soumise à des informations élargies.

Belfius Insurance a décidé de continuer à appliquer les exigences existantes sur la comptabilité de (micro)couverture et les dispositions «Carve out» applicables à la couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les dérivés de couverture appartiennent aux catégories suivantes:

- couverture de la juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme (couverture de juste valeur) ou couverture de juste valeur du risque de taux d'un portefeuille (cf. point 6.6.3) ou
- couverture d'un flux de trésorerie futur attribuable à un actif ou à un passif déterminé, ou à une transaction future (couverture de flux de trésorerie).

Belfius Insurance désigne un dérivé comme instrument de couverture si certaines conditions sont remplies:

- une documentation précise et formalisée sur l'instrument de couverture, sur le sous-jacent à couvrir, sur l'objectif et la stratégie retenue et sur la relation entre l'instrument de couverture et le sous-jacent doit être préparée préalablement à la mise en place de la couverture;
- une étude doit démontrer que la couverture sera très efficace (entre 80% et 125%) pour neutraliser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie du sous-jacent couvert tout au long de la période de reporting; et
- la couverture est efficace dès la mise en place de l'instrument et doit se poursuivre sans interruption.

Belfius Insurance comptabilise les variations de juste valeur des dérivés désignés et qualifiés comme couverture en juste valeur dans le compte de résultats, ainsi que la variation correspondante de la juste valeur des actifs ou des passifs couverts attribuable au risque couvert spécifique. Les résultats d'intérêts des instruments de couverture désignés sont comptabilisés dans les lignes I. «Produits d'intérêts» ou II. «Charges d'intérêts», le cas échéant.

Si la couverture ne satisfait plus aux conditions de la couverture en juste valeur ou si la couverture est interrompue volontairement, la part revalorisée à la juste valeur de l'élément financier couvert portant intérêt, est amortie dans le compte de résultats sur la durée résiduelle de l'élément couvert (ou de l'instrument de couverture si celle-ci est plus courte), sous la forme d'un ajustement du taux d'intérêt effectif de l'élément couvert.

La part efficace des variations de juste valeur des dérivés désignés et qualifiés comme couverture de flux de trésorerie, est comptabilisée dans «autres éléments du résultat global» dans la rubrique XXII. «Fluctuations de la juste valeur des dérivés de couvertures de flux de trésorerie» (voir «Tableau de variation des fonds propres consolidés»).

La partie non efficace de la variation de juste valeur des dérivés (s'il y en a) est comptabilisée directement au compte de résultats. Le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global doit correspondre au moins élevé en valeur absolue du gain ou perte cumulé sur l'instrument de couverture depuis le début de la couverture et à la variation cumulée de la juste valeur (valeur actuelle) des flux de trésorerie attendus sur l'élément couvert depuis le commencement de la couverture.

Les montants différés en capitaux propres sont reclassés en compte de résultats lorsque l'élément couvert impacte le résultat.

6.6.3. Couverture de juste valeur du risque de taux d'un portefeuille

Comme mentionné au point 1.1. «Généralités», Belfius Insurance applique la possibilité offerte par IAS 39 concernant la couverture de juste valeur du risque de taux d'un portefeuille, tel qu'adopté par la Commission européenne (cf. EU carve out) qui reflète plus précisément la manière dont Belfius Insurance gère ses instruments financiers.

En attendant l'achèvement du projet de recherche d'IASB «Gestion dynamique des risques» Belfius Insurance continue à appliquer les dispositions de carve out actuel.

Les instruments de couverture sont des portefeuilles de dérivés dont les positions peuvent se compenser. Belfius Insurance comptabilise les éléments de couverture à leur juste valeur avec variations de juste valeur au compte de résultats. Les éléments couverts comprennent des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti et les instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVTOCI).

La revalorisation relative au risque de taux d'intérêt couvert relativ aux instruments comptabilisés au coût amorti est inscrite au bilan au sein de la rubrique VII. «Gain/perte sur élément couvert dans une relation de portfolio hedge pour risque de taux». La revalorisation relative aux instruments évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est incluse dans les lignes II.B «Prêts et créances sur établissements de crédit - Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global» et III.B «Prêts et créances - Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global» et IV.B «Dettes représentées par un titre et instruments fonds propres - Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global».

6.7. Juste valeur des instruments financiers

6.7.1. Règles générales

La juste valeur est le prix qui serait perçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

Les prix de marché cotés sont utilisés pour évaluer les justes valeurs lorsqu'il existe un marché actif (tel qu'une Bourse officielle). Ces prix de marché sont en effet la meilleure estimation de la juste valeur d'un instrument financier. Cependant, il n'existe pas de prix de marché actif dans tous les cas pour les actifs ou passifs détenus ou émis par Belfius Insurance.

Si l'instrument financier n'est pas traité sur un marché actif, des techniques de valorisation sont utilisées. Un modèle de valorisation reflète le prix de transaction en date d'évaluation dans des conditions de concurrence normale dans un cadre normal d'activités, c'est-à-dire le prix que recevrait le détenteur de l'actif financier dans une transaction normale qui n'est pas une vente ou une liquidation forcée ou le prix payé pour transférer un passif.

Le modèle de valorisation prend en compte tous les facteurs que les acteurs du marché prennent en considération pour valoriser l'actif. Évaluer la juste valeur d'un instrument financier requiert la prise en compte des conditions de marché existantes au moment de l'évaluation. Dans la mesure où des données observables sont disponibles, elles doivent être incorporées dans le modèle.

Ce n'est que dans des circonstances très exceptionnelles (c'est-à-dire lorsqu'aucune information pertinente n'est disponible sur la performance et les activités de l'entité détenue) que le coût sera utilisé pour l'évaluation à la juste valeur des investissements dans des instruments de capitaux propres non cotés.

6.7.2. Règles spécifiques

Les approches suivies pour la détermination de la juste valeur des instruments financiers sont résumées dans la note «9.1. Juste valeur».

6.8. Opérations de pensions et prêts de titres

Les titres vendus avec un engagement de rachat (repos) ne sont pas décomptabilisés et demeurent au bilan. La contrepartie au passif est comptabilisée dans les rubriques II.A «Dettes envers et dépôts des établissements de crédit - Évalués au coût amorti» ou III.A «Dettes et dépôts - Évalués au coût amorti» suivant le cas. L'actif est inclus comme gagé dans les annexes concernés du rapport annuel.

Les titres achetés avec un engagement de revente (reverse repos) sont comptabilisés au hors-bilan et les prêts correspondants sont enregistrés dans les rubriques II.A «Prêts et créances sur établissements de crédit - Évalués au coût amorti» ou III.A «Prêts et créances - Évalués au coût amorti».

La différence entre le prix de vente et le prix de rachat est considérée comme un produit d'intérêt ou une charge d'intérêt. Ce produit ou cette charge est proraté sur la durée du contrat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les titres prêtés à des tiers ne sont pas décomptabilisés. Les titres empruntés ne figurent pas dans le bilan. Les commissions liées aux prêts et emprunts de titres sont comptabilisées dans les lignes VII. «Honoraires et commissions perçus» et VIII. «Honoraires et commissions versés».

6.9. Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts courus sont comptabilisés pour tous les instruments portant intérêt, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (coûts de transaction inclus). Les coûts de transaction des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats sont immédiatement comptabilisés en résultat.

Les intérêts négatifs sur ces instruments sont présentés séparément au sein des charges d'intérêts (charges d'intérêts sur actifs financiers) ou au sein des produits d'intérêts (produits d'intérêts sur passifs financiers). Les intérêts courus sont présentés au bilan dans le même poste que l'actif ou le passif financier correspondant.

Les commissions qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier dont la durée est définie, comprennent:

- les commissions reçues relatives à la création ou à l'acquisition d'un actif financier;
- les commissions d'engagement reçues pour l'octroi d'un prêt lorsque l'engagement de prêt n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultats et qu'il est probable que Belfius Insurance conclura un accord de prêt spécifique. Si l'engagement expire sans que le prêt soit accordé, la commission est comptabilisée en tant que produit à l'expiration;
- les commissions d'émission payées à l'émission de passifs financiers évalués au coût amorti.

La base sous-jacente au calcul de l'intérêt effectif dépend du statut de l'instrument financier:

- la valeur comptable brute (coût amorti avant déduction des corrections de valeur pour pertes attendues) pour les actifs financiers non dépréciés (étapes 1 et 2) ou le coût amorti pour les passifs financiers;
- la valeur nette comptable (valeur comptable brute moins les corrections de valeur pour pertes attendues) pour les actifs financiers dépréciés (étape 3).

Les produits d'intérêts sur les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création sont comptabilisés en appliquant le taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit au coût amorti de l'actif financier. Les pertes de crédit attendues à vie sont incorporées dans le taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité du crédit.

Les résultats d'intérêts des dérivés de transaction sont comptabilisés à la ligne V. «Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultats», tandis que les intérêts sur tous les autres instruments dérivés sont comptabilisés dans les rubriques I. «Produits d'intérêts» ou II. «Charges d'intérêts». En ce qui concerne les obligations productives d'intérêts détenues à des fins de transaction, Belfius Insurance a choisi d'enregistrer les résultats d'intérêts sous le poste I. «Produits d'intérêts» ou II. «Charges d'intérêts».

7. Honoraires et commissions perçus et versés

Selon IFRS 15 «Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients», les produits sont comptabilisés pour représenter le transfert de biens ou services promis à des clients dans un montant qui reflète la contrepartie à laquelle Belfius Insurance est en droit de s'attendre en échange de ces biens ou services. Ceci s'applique sur une base contractuelle individuelle, mais une approche de portefeuille est permise si l'impact sur les états financiers n'est pas significativement différent de l'application sur une base contractuelle individuelle.

La comptabilisation des produits est régie par le modèle suivant, constitué de cinq étapes :

- identification du contrat;
- identification de différentes obligations de prestation;
- détermination du prix de la transaction;
- affectation du prix de la transaction aux obligations de prestation; et
- comptabilisation des produits lorsque les obligations de prestation sont satisfaites.

Une obligation de prestation est remplie lorsque la banque transfère au client le contrôle des services sous-jacents de l'obligation de prestation. Les produits peuvent être constatés progressivement en fonction des prestations exécutées jusqu'à la date considérée, les étapes importantes franchies, des services récurrents ou à un moment précis où la banque transfère le contrôle de l'actif au client.

Pour les contrats pour lesquels Belfius Insurance agit en qualité de mandataire, les produits seront comptabilisés en tant que montant net de la contrepartie au lieu des montants bruts des produits et charges correspondants.

Les commissions qui ne font pas partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier sont comptabilisées selon IFRS 15. Ils comprennent:

- les commissions perçues pour la gestion d'un prêt;
- les commissions d'engagement pour l'émission d'un prêt lorsque l'engagement de prêt n'entre pas dans le champ d'application de la présente norme et qu'il est peu probable qu'un accord de prêt spécifique sera conclu; et
- les commissions de syndication reçues par l'entité qui organise le montage d'un prêt et qui ne conserve aucune créance au titre du prêt (ou qui conserve une partie de la créance au même taux d'intérêt effectif pour un risque comparable que les autres participants).

8. Activités d'assurance et de réassurance

8.1. Classification

Belfius Insurance est active aussi bien dans les activités d'assurance vie que non-vie.

IFRS 4 (phase 1) «Contrats d'assurance» est appliqué à tous les contrats d'assurance pour lesquels l'assureur accepte un risque d'assurance significatif en covenant d'indemniser le preneur d'assurance si un événement futur incertain bien défini (l'événement assuré) se produit. Les contrats de réassurance correspondant à cette définition entrent également dans ce champ d'application. En outre, IFRS 4 s'applique également aux instruments financiers avec une caractéristique de participation discrétionnaire.

Un contrat qui expose l'émetteur à un risque financier sans risque d'assurance significatif n'est pas un contrat d'assurance et est comptabilisé en tant qu'instrument financier selon IFRS 9.

Si un contrat contient une composante de dépôt (c'est-à-dire une composante contractuelle qui entrerait dans le champ d'application d'IFRS 9 s'il s'agissait d'un instrument séparé), la composante de dépôt est décomposée et la comptabilité de dépôt est applicable.

Les règles de la comptabilité de dépôt s'appliquent aux instruments financiers sans participation bénéficiaire discrétionnaire et à la composante de dépôt de contrats d'assurance «unit-linked» (type Branche 23). Cela signifie que la composante de dépôt et la composante assurance sont évaluées et présentées séparément. Dans ce cas, IFRS 9 et non IFRS 4 s'applique à l'évaluation et à la présentation de la composante de dépôt.

Pour la comptabilité de dépôt, les primes correspondantes ainsi que la comptabilisation résultant de l'obligation ne sont pas reprises au compte de résultats. Les obligations elles-mêmes ne sont pas reprises dans les provisions techniques, mais sous les passifs financiers. Les frais administratifs et les commissions s'y rapportant sont immédiatement enregistrés au compte de résultats. Les paiements effectués ne sont pas comptabilisés dans le compte de résultats, mais entraînent une réduction du passif.

Pour les contrats unit-linked (Branche 23), la composante de dépôt et les investissements correspondants sont évalués à la juste valeur, les fluctuations de valeur étant enregistrées en compte de résultats. La juste valeur est déterminée par le nombre d'unités multiplié par la valeur de l'unité, basée sur la juste valeur des investissements sous-jacents.

Les assurances groupe pour le personnel de Belfius Insurance n'entrent pas dans le champ d'application d'IFRS 4, mais sont plutôt traitées dans les règles d'évaluation des régimes de retraite.

8.2. Évaluation

8.2.1. Général

IFRS 4 exempte un assureur de l'application des critères spécifiques pour la préparation des règles d'évaluation si aucune norme IFRS spécifique ne s'applique, mais permet à l'assureur de continuer à utiliser les règles d'évaluation antérieures aux IFRS.

Cependant, IFRS 4 impose certaines limites à cette exception:

- aucune provision pour égalisation et désastre ne peut être constituée;
- un test de suffisance du passif devrait être effectué;
- un passif d'assurance doit être supprimé si et seulement s'il est éteint;
- les contrats de réassurance ne doivent pas être compensés par des contrats d'assurance directe liés; et
- les actifs de réassurance doivent être pris en compte pour une dépréciation.

Provision pour primes non acquises

La provision pour primes non acquises correspond à la part des primes, brutes de réassurance, mais après déduction des coûts d'acquisition qui doivent être imputés à une période de reporting ultérieure afin de couvrir le risque non expiré. La variation de la provision pour les primes non acquises est comptabilisée au compte de résultats en tant que produit sur la période du contrat.

La provision pour primes non acquises est calculée pro rata temporis sur la base de la prime nette pour chaque contrat pris séparément. Pour les activités de réassurance acceptées, les réserves sont comptabilisées sur la base des données communiquées par les compagnies cédantes.

Provision pour sinistres

Le montant de la provision pour sinistres dans l'activité directe Non-Vie équivaut à la somme due aux bénéficiaires, majorée des frais de gestion des sinistres.

Pour les sinistres déclarés, la provision pour les sinistres à payer dans l'activité directe Non-Vie est calculée au cas par cas, y compris les coûts de règlement futurs ou comme une provision distincte pour un ensemble de dossiers de sinistres. Lorsqu'un sinistre est réglé sous forme de rentes, le montant à réserver est calculé selon des méthodes actuarielles.

Pour les sinistres survenus mais non (suffisamment) déclarés (claims incurred but not (enough) reported ou (IBN(E)R)) à la date de reporting, une provision est constituée sur base de l'expérience acquise par le passé concernant le nombre et le montant des

sinistres déclarés après la date de reporting. Il est également tenu compte des événements exceptionnels et des provisions supplémentaires sont également comptabilisées sur la base d'obligations légales, telles que celles relatives aux accidents du travail (workers' compensation).

Provisions pour assurance vie

La provision en assurance vie est calculée compte tenu des exigences légales et des modalités relatives à l'activité d'assurance vie. Les règles suivantes sont d'application:

- évaluation selon la méthode prospective la réserve prospective soustrait la valeur actualisée des primes futures de la valeur actualisée des prestations d'assurance futures. Le calcul s'appuie sur les dispositions techniques des contrats. Cette méthode est appliquée aux contrats avec taux garanti sur les primes futures.
- évaluation selon la méthode rétrospective: la réserve rétrospective soustrait la valeur cumulée des prestations (passées) de la valeur cumulée des primes (passées). Le calcul s'appuie sur les dispositions techniques des contrats, sans tenir compte des primes futures. Cette méthode est appliquée aux contrats sans taux garanti sur les primes futures.

Pour les réassurances acceptées, une provision est comptabilisée pour chaque contrat séparément sur la base des informations communiquées par le cédant.

En complément des règles mentionnées ci-dessus, une provision complémentaire est comptabilisée pour le risque de taux d'intérêt bas ainsi que pour d'autres facteurs ayant un impact important sur le caractère adéquat des provisions techniques.

Provision pour participation (discretionnaire) aux bénéfices

La participation bénéficiaire discrétionnaire (discretionary participation feature («DPF»)) est un droit contractuel de recevoir, en plus des prestations garanties, des prestations complémentaires dont le montant ou le calendrier est contractuellement à la discréption de l'assureur également appelé «participation aux bénéfices». Belfius Insurance enregistre une participation différée aux bénéfices correspondant au montant de la participation attendue aux bénéfices à partager avec les assurés.

Le montant de la participation différée aux bénéfices est diminué de l'allocation effective aux titulaires de contrats individuels après l'approbation de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la compagnie d'assurances.

La participation différée aux bénéfices liée à des plus ou moins-values latentes sur les placements alloués est comptabilisée dans la réserve de réévaluation dans les autres éléments du résultat global (fonds propres). Lors de la réalisation des placements alloués, la partie de la participation différée aux bénéfices liée à ces plus ou moins-values réalisées, est ajustée et comptabilisée dans les provisions techniques d'assurance.

Activités de réassurance

Pour les réassurances acceptées, une provision est comptabilisée pour chaque contrat séparément sur la base des informations communiquées par le cédant.

Pour les réassurances cédées, la part du réassureur dans les réserves techniques est comptabilisée à l'actif conformément aux clauses pertinentes du contrat de réassurance.

Un actif de réassurance est déprécié si:

- il existe des preuves objectives, à la suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale de l'actif de réassurance, que le cédant ne récupérera pas tous les montants dus. Il est tenu compte notamment du rating et de la solvabilité du réassureur; et
- les montants sont évaluables de manière fiable.

Nous renvoyons aux règles en matière de dépréciation spécifique.

8.2.2. Test de suffisance du passif (Liability Adequacy Test - LAT)

À la fin de chaque période de reporting, Belfius Insurance réalise des tests de suffisance du passif sur ses provisions techniques. Si ces tests supplémentaires indiquent une insuffisance de la valeur comptable des provisions techniques par rapport à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, une provision technique supplémentaire à hauteur de cette différence sera comptabilisée au compte de résultats. Ces tests sont évalués séparément pour les provisions techniques Vie et Non-Vie.

Pour les assurances vie, une estimation des flux de trésorerie attendus des contrats tient compte des hypothèses également utilisées à d'autres fins de modélisation. La valeur actuelle de ces flux de trésorerie attendus est déterminée en utilisant une courbe d'actualisation élaborée suivant la méthodologie EIOPA, incluant un ajustement de volatilité calibré sur le portefeuille de placement de Belfius Insurance.

Le test de suffisance du passif tient compte des résultats non réalisés sur le portefeuille de placement alloué à l'activité Vie. Si la valeur obtenue est supérieure aux provisions pour l'assurance vie, la différence est comptabilisée au compte de résultats.

Pour le volet assurances non-vie, le test de suffisance du passif vérifie si la provision pour les primes non acquises et la provision pour sinistres sont suffisantes pour indemniser globalement les sinistres déjà survenus et ceux qui pourraient se produire pendant la période d'assurance en cours.

8.2.3. Comptabilité reflet (shadow accounting)

Lorsque la réalisation de gains latents sur des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global a un impact direct sur la valorisation des provisions techniques, la comptabilité reflet offre la possibilité de transférer une partie des résultats d'investissement non réalisés depuis les autres éléments du résultat global vers les provisions techniques.

Avant tout, Belfius Insurance applique la comptabilité reflet lorsque les conditions légales ou contractuelles des contrats d'assurance stipulent que la réalisation des gains latents comptabilisés sur des actifs clairement définis de l'assureur affecte directement la valorisation des contrats d'assurance et contrats d'investissement comprenant un élément de participation dis-

créionnaire (DPF). Cette méthode s'applique essentiellement aux contrats d'assurance gérés par des fonds à actifs dédiés.

Belfius Insurance a également choisi de reconnaître un ajustement reflet des pertes pour la différence entre la valeur des engagements d'assurance vie basée sur la méthodologie LAT décrite ci-dessus, d'une part, et les provisions d'assurances vie, d'autre part. Ce montant est limité aux gains non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global pour les actifs financiers disponibles à la vente qui couvrent les assurances vie.

9. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les biens immobiliers, les équipements et les immeubles de placement.

Les biens immobiliers et les équipements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés comme un composant indépendant s'il est probable que Belfius Insurance bénéficiera d'avantages économiques futurs et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire pour réduire le coût de ces actifs à leur valeur résiduelle tout au long de leur durée de vie utile estimée.

Les durées d'utilité pour les principaux types d'immobilisation sont:

- immeubles (y compris les frais accessoires et les impôts non récupérables): 20 à 50 ans;
- matériel informatique: 1 à 6 ans;
- améliorations locatives, équipement et mobilier: 2 à 12 ans;
- véhicules: 2 à 5 ans.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié, font partie du coût de cet actif et sont capitalisés.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié. Lorsque la valeur nette comptable de l'immobilisation figurant au bilan est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, une perte de valeur est constatée et la valeur au bilan de cette immobilisation est ramenée à son montant recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie correspond au plus élevé, d'une part, de sa juste valeur diminuée des coûts de cession et, d'autre part, de sa valeur d'utilité. Lorsque la valeur recouvrable d'un actif ne peut être constatée individuellement, Belfius Insurance détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie ou du groupe d'unités génératrices de trésorerie auquel l'actif appartient.

Après la comptabilisation d'une perte de valeur/dépréciation, la charge d'amortissements de l'actif doit être ajustée pour les périodes futures, afin que la valeur comptable révisée de l'actif, diminuée de sa valeur résiduelle (le cas échéant), puisse être répartie de façon systématique sur sa durée d'utilité restante à

courir. Les plus ou moins-values de cession des immeubles et équipements sont imputées à la rubrique VI. «Résultat net sur investissements et dettes».

Des immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou pour réaliser une plus-value en capital. Belfius Insurance peut également utiliser en partie ces propriétés. Si les parties «à usage propre» peuvent être cédées séparément ou louées séparément en vertu d'un contrat de location-financement, elles sont comptabilisées séparément. Si en revanche, les parties «à usage propre» ne peuvent pas être vendues séparément, l'immeuble sera considéré comme un immeuble de placement uniquement si Belfius Insurance en détient une partie insignifiante pour son propre usage.

Les immeubles de placement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et pertes éventuelles de valeurs cumulées. Les immeubles de placement sont amortis linéairement sur leur durée de vie utile. L'amortissement des immeubles et des autres actifs donnés en location simple sont enregistrés dans la rubrique XI. «Autres charges». Belfius Insurance transférera un bien immobilier vers ou depuis un immeuble de placement lorsqu'il existe des preuves d'un changement d'utilisation.

10. Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée si, et seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs attendus de l'actif iront à Belfius Insurance (en utilisant des hypothèses raisonnables et justifiables) et si le coût d'acquisition de l'actif peut être évalué de façon fiable.

Au sein de Belfius Insurance, les immobilisations incorporelles comprennent principalement:

- (a) les coûts développement en interne; et
- (b) les logiciels acquis.

Les coûts associés à la maintenance des logiciels informatiques sont comptabilisés en charges s'ils sont encourus. Cependant, les dépenses qui ont pour effet d'améliorer la qualité d'un logiciel ou de prolonger sa durée de vie de plus d'un an, s'ajoutent au coût initial du logiciel. Les coûts de développement internes comptabilisés à l'actif, sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile à partir du moment où le logiciel développé est effectivement utilisable.

Un portefeuille clients acquis est amorti linéairement sur la durée attendue du portefeuille en tenant compte de la perte de clients attendue du portefeuille clients.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié, font partie du coût de cet actif et sont capitalisés. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés comme une charge de l'exercice.

Les immobilisations incorporelles (autres que les écarts d'acquisition) font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié. Lorsque la valeur nette comptable de l'immobilisation figurant au bilan est supérieure à sa valeur

recouvrable estimée, une perte de valeur est constatée et la valeur au bilan de cette immobilisation est ramenée à son montant recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie correspond au plus élevé d'une part de sa juste valeur diminuée des coûts de cession et, d'autre part, de sa valeur d'utilité. Lorsque la valeur recouvrable d'un actif ne peut être constatée individuellement, Belfius Insurance détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie ou du groupe d'unités génératrices de trésorerie auquel l'actif appartient.

Après la constatation d'une dépréciation, la charge d'amortissements de l'actif doit être ajustée pour les périodes futures, afin que la valeur comptable révisée de l'actif, diminuée de sa valeur résiduelle (le cas échéant), puisse être répartie de façon systématique sur sa durée d'utilité restant à courir. Les plus ou moins-values de cession des immobilisations incorporelles sont déterminées par référence à leur valeur comptable et sont enregistrées à la rubrique VI. «Résultat net sur investissements et obligations».

11. Écarts d'acquisition

11.1. Évaluation de l'écart d'acquisition

L'écart d'acquisition est un actif représentant les avantages économiques futurs découlant d'autres actifs acquis lors d'un regroupement d'entreprises qui ne peuvent être identifiés individuellement et comptabilisés séparément.

Les écarts d'acquisition sont évalués comme la différence entre:

- la somme des éléments suivants:
 - le montant de la contrepartie transférée;
 - le montant des éventuelles participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise;
 - la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (le cas échéant).
- la juste valeur, déterminée à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Si, après réévaluation, cette différence est négative («badwill»), elle est immédiatement comptabilisée en résultat net en tant que plus-value d'achat.

11.2. Dépréciation des écarts d'acquisition

La valeur comptable de l'écart d'acquisition est revue à la fin de l'exercice. Aux fins de ce test de dépréciation, Belfius Insurance alloue les écarts d'acquisition à des unités génératrices de trésorerie ou à des groupes de ces unités.

Lorsque des circonstances ou des événements indiquent une incertitude quant à la valeur comptable, l'écart d'acquisition est déprécié lorsque la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie ou du groupe de ces unités auquel il a été alloué, est inférieure à la valeur comptable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité. La «valeur d'utilité» est la somme des flux de trésorerie futurs qui devraient provenir d'une unité génératrice de trésorerie. Les flux de trésorerie attendus pris en compte par Belfius Insurance sont ceux du budget financier approuvé par la direction.

Le calcul de la «valeur d'utilité» doit également refléter la valeur temps de l'argent (taux d'intérêt sans risque actuel) corrigée du prix en fonction de l'incertitude inhérente à l'actif. Cela se reflète dans le taux d'actualisation.

12. Autres actifs

«Autres actifs» comprend principalement les produits à recevoir (autres que prorata d'intérêts), les paiements anticipés, les taxes d'exploitation et les autres comptes débiteurs. Ils comprennent également les actifs de contrats d'assurance (réassurance, primes d'assurance à recevoir, etc.), les projets de construction pour le compte de tiers, les stocks et les actifs du régime relatifs aux obligations liées aux avantages du personnel.

13. Actifs non courants (groupe destiné à être cédé) détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est classifié comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est principalement réalisée dans le cadre d'une opération de vente et non par son utilisation continue.

Belfius Insurance évalue un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) détenu en vue de la vente à la valeur la plus faible de sa valeur comptable et de sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Les actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) détenus en vue de la vente sont présentés séparément dans le bilan, sans retraitement pour les périodes précédentes. Dès que ces actifs (ou un groupe destiné à être cédé) sont classés comme destinés à la vente, ils ne sont plus amortis.

Une activité abandonnée est définie comme une composante d'une entité qui a été cédée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui représente une ligne d'activité principale ou un secteur d'activité géographique distinct. Le bénéfice ou la perte après impôt des activités abandonnées est présenté dans une rubrique distincte du compte de résultats.

14. Contrats de location

Belfius Insurance a appliqué la comptabilité des contrats de location conformément à IAS 17 «Contrats de location» jusqu'au 31 décembre 2018.

14.1. Belfius Insurance est locataire

Belfius Insurance conclut principalement des contrats de location pour la location d'équipements ou de biens immobiliers.

En tant que locataire, Belfius Insurance comptabilise les contrats de location comme un actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation et un passif correspondant à la date à laquelle l'actif loué est à la disposition du locataire. Les actifs et passifs découlant d'un contrat de location sont initialement évalués sur la base de la valeur actualisée.

Les dettes de location comprennent la valeur actualisée nette des paiements de loyers suivants:

→ les paiements fixes (y compris les paiements fixes en substance), déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir;

- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux;
- les sommes que le locataire devrait payer au titre de la valeur résiduelle des garanties données;
- le prix d'exercice de toute option d'achat que le locataire a la certitude raisonnable d'exercer; et
- les pénalités exigées en cas de résiliation anticipée du contrat de location, si la durée du contrat de location prend en compte l'exercice par le locataire de l'option de résiliation anticipée du contrat de location.

Les paiements de location sont actualisés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location, si ce taux peut être facilement déterminé. Si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, le locataire doit utiliser son taux d'emprunt marginal.

Les dettes de location ne sont pas présentées séparément, mais sont incluses à la ligne IV.A. «Titres de créance émis et autres passifs financiers - évalués au coût amorti» dans le bilan.

Chaque paiement de loyer est réparti entre le passif et le coût financier. Le coût financier est imputé au résultat sur la durée de location sur le solde restant dû du passif locatif de chaque période.

Le coût de l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation doit comprendre:

- le montant de l'évaluation initiale du passif locatif;
- le montant des loyers versés à la date de prise d'effet ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus;
- le cas échéant, les coûts directs initiaux engagés par le locataire; et
- les coûts que le locataire devra engager lors du démantèlement et de l'enlèvement de l'actif sous-jacent, et lors de la restauration du site sur lequel il est situé.

Les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation sont amortis linéairement sur la durée d'utilité de cet actif, ou la durée du contrat de location s'il est antérieur.

Les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation sont inclus dans la même ligne IX. «Immobilisations corporelles» que celle dans laquelle les actifs sous-jacents correspondants seraient présentés s'ils étaient détenus.

Les paiements associés aux contrats de location à court terme et les contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur sont comptabilisés linéairement au titre de charges dans le compte de résultats.

14.2. Belfius Insurance est bailleur

Belfius Insurance conclut des contrats de location simple et des contrats de location-financement.

Les produits provenant de contrats de location simple sont comptabilisés dans le compte de résultats de manière linéaire sur la durée du contrat de location. L'actif sous-jacent est comptabilisé conformément aux règles d'évaluation applicables à ce type d'actif.

Pour les contrats de location-financement, Belfius Insurance comptabilise les «créances de location» pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location, qui peut être différent de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation. Les produits d'intérêts sont comptabilisés sur la durée du contrat de location en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location.

15. Impôt sur le bénéfice

Si Belfius Insurance conclut qu'il n'est pas probable que l'administration fiscale acceptera le traitement fiscal incertain pour les impôts courants et différés, Belfius Insurance doit refléter l'incidence de cette incertitude dans la détermination du bénéfice imposable (ou de la perte) ou la base fiscale.

15.1. Taxe actuelle

L'impôt pour la période en cours et les périodes précédentes doit, dans la mesure où il n'a pas été payé, être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre des périodes en cours et des exercices précédents dépasse le montant dû pour ces périodes, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif. Les conséquences fiscales des dividendes sont comptabilisées en résultat, dans les autres éléments du résultat global ou dans les fonds propres, en fonction de la rubrique dans laquelle ont été comptabilisés les transactions ou événements passés qui ont généré le bénéfice distribuable.

15.2. Impôt différé

Un impôt différé est comptabilisé intégralement, selon la méthode du bilan, sur les différences temporaires entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers.

Les impôts différés doivent être évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Les actifs d'impôts différés sur les différences temporaires déductibles et les reports de pertes fiscales sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible et que les différences temporaires et les pertes fiscales peuvent être utilisées.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé sur les différences temporaires imposables résultant de participations dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises, dans la mesure où Belfius Insurance est en mesure de contrôler le moment de la reprise de la différence temporaire et il est probable que la différence ne s'inversera pas l'avenir prévisible.

Les impôts différés liés à la réévaluation à la juste valeur d'actifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat global et de couvertures de flux de trésorerie, ainsi que d'autres transactions comptabilisées directement dans les capitaux propres, sont également crédités ou imputés directement aux capitaux propres..

16. Avantages au personnel

16.1. Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont presté les services correspondants. Ceux-ci sont évalués sur une base non actualisée et comptabilisés en charges.

16.2. Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les prestations de retraite (annuité ou sommes versées à la retraite) et les autres avantages postérieurs à l'emploi comme l'assistance médicale accordés après l'achèvement de l'emploi.

16.2.1. Régimes à prestations définies (Defined Benefit Plan)

Les obligations au titre des avantages du personnel sont évaluées à la valeur actualisée des flux de paiements futurs estimés en fonction du taux d'actualisation déterminé par référence aux rendements du marché pour les obligations de sociétés de haute qualité avec une durée qui correspond à la durée des obligations liées. Lorsqu'il n'y a pas de marché large pour ce type d'obligations, il faut se référer aux taux de rendement du marché des obligations d'État. La technique d'évaluation des dépenses de pension prend en compte des hypothèses actuarielles comprenant à la fois des hypothèses démographiques et financières telles que le taux d'inflation, l'augmentation des salaires.

Le montant comptabilisé au bilan du régime à prestations définies correspond à la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies (selon la méthode des unités de crédit projetées) et la juste valeur des actifs des régimes. Ce montant peut être présenté comme un passif ou un actif.

En cas d'actif net, le montant reconnu est limité au plafond de l'actif, qui correspond à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles pour Belfius Insurance sous la forme de remboursements du plan ou des diminutions de ses cotisations futures du plan.

Les réévaluations du passif (actif) net au titre des prestations définies sont reconnues dans les autres éléments du résultat global et ne sont jamais reclasées en résultat. Les réévaluations résultent de modifications des hypothèses démographiques et financières, des ajustements d'expérience, du rendement des actifs du régime et de toute modification de l'effet du plafond des actifs.

16.2.2. Régimes à cotisations définies (Defined Contribution Plan)

Les contributions de Belfius Insurance aux régimes à cotisations définies sont comptabilisées dans le résultat de l'exercice auquel elles se rapportent.

En raison du taux légal de rendement minimum garanti imposé par l'État belge, les régimes belges à cotisations définies sont considérés pour IAS 19 comme des régimes à prestations définies selon IAS 19 et présentés comme tels.

Compte tenu des changements de législation à la fin de 2015 (c'est-à-dire, le fait que le rendement minimum garanti sur les cotisations de l'employeur et des salariés ait diminué respectivement de 3,25% et 3,75% à 1,75%), la valorisation de l'obligation des régimes belges à cotisations définies est fondée sur la méthode utilisée pour les régimes à prestations définies, à savoir la méthode des Unités de Crédit Projetées.

16.3. Autres avantages à long terme

Un avantage est classé comme un autre avantage à long terme lorsque le paiement intégral n'est pas attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel le membre du personnel a rendu les services correspondants. Ces avantages comprennent essentiellement des provisions pour les primes de jubilé et les primes que les employés reçoivent après l'achèvement de périodes de service déterminées.

En raison du degré d'incertitude moindre par rapport aux avantages postérieurs à l'emploi, une méthode simplifiée, basée sur des calculs actuariels, est nécessaire pour comptabiliser et mesurer les primes de jubilés et les autres avantages à long terme. Une provision est constituée pour l'obligation estimée en raison des services rendus par les employés jusqu'à la date de clôture et les réévaluations sont reconnues dans le compte de résultats.

16.4 Les indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités de cessation d'emploi résultent soit de la décision de Belfius Insurance de mettre fin à l'emploi du membre du personnel avant la date normale de départ à la retraite, soit de la décision d'un employé d'accepter des indemnités offertes par Belfius Insurance en échange de la cessation de son emploi. Tout avantage qui requiert des services futurs n'est pas considéré comme une indemnité de cessation d'emploi.

Une provision pour indemnité de cessation d'emploi est reconnue au plus tôt à la date de comptabilisation des coûts de restructuration et, d'autre part, à la date à laquelle Belfius Insurance ne peut plus retirer son offre d'indemnités.

17. Provisions et passifs éventuels

Les provisions pour risques et charges regroupent principalement les provisions pour litiges, pour restructuration, et pour engagements de crédit. Les provisions sont évaluées à la valeur actuarielle de la meilleure estimation des dépenses nécessaires au règlement de l'obligation. Le taux d'actualisation est le taux avant impôt qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent.

Les provisions doivent être comptabilisées lorsque:

- Belfius Insurance a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation; et
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sur engagements de crédits et les garanties financières non évaluées à la juste valeur sont comptabilisées en cas d'incertitude quant à la solvabilité de la contrepartie. Veuillez vous reporter au point 6.5. «Dépréciation d'instruments financiers».

À moins que la probabilité d'une sortie de ressources représentant des avantages économiques soit faible, un passif éventuel donne lieu à la fourniture d'informations. Un passif éventuel est évalué de façon continue, afin de déterminer si une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques est devenue probable. S'il devient probable qu'une sortie d'avantages économiques soit requise pour un élément précédemment traité comme un passif éventuel, une provision est comptabilisée durant l'exercice financier au cours duquel le changement de probabilité intervient (excepté dans les cas extrêmement rares où aucune estimation fiable ne peut être faite).

18. Les prélèvements

Les prélèvements sont des sorties de ressources représentant les avantages économiques imposés par les gouvernements aux entités visées par la législation (c'est-à-dire lois et/ou règlements), autres que les impôts sur le revenu, les amendes ou autres pénalités imposées pour violation de la législation.

Belfius Insurance comptabilise un passif lorsque l'événement génératrice d'obligation se produit. Tous les prélèvements sont intégralement pris en charge (pas de comptabilité d'engagement permis) à la ligne XI. «Autres charges» et les montants correspondants dus sont comptabilisés à la ligne XII. «Autres passifs».

19. Capital

Belfius Insurance comptabilise ses dividendes sur actions ordinaires en dette au cours de la période où ces dividendes ont été annoncés. Les dividendes de l'exercice, qui sont annoncés postérieurement à la date de clôture, sont mentionnés dans la note «Événements postérieurs à la clôture».

Abréviations utilisées

AC	Amortized Cost - Coût amorti
CFH	Cash Flow Hedge - Couverture des flux de trésorerie
ECL	Expected Credit Loss - Perte de crédit attendue
FVO	Fair Value Option - Option juste valeur
FVTOCI	Fair Value Through Other Comprehensive Income - Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
FVTPL	Fair Value Through Profit or Loss - Juste valeur par le compte de résultats
OCI	Other Comprehensive Income - Autres éléments du résultat global
SPPI	Solely Payments of Principal and Interest - Remboursement du principal et versement d'intérêts

IV. Information par secteur opérationnel

Etant donné que Belfius Insurance n'a pas émis et n'a pas l'intention d'émettre de titres négociés sur un marché public, elle ne remplit pas les critères définis dans le champ d'application d'IFRS 8 et, par conséquent, aucune information sectorielle n'est présentée dans ce rapport annuel.

V. Notes sur l'actif du bilan consolidé

(Certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis)

5.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Analyse par nature

(en milliers EUR)	31/12/18	31/12/19
Caisse et avoirs auprès des banques centrales autres que réserves obligataires	30	1
Prêts et créances sur établissements de crédit	401.345	370.579
TOTAL	401.376	370.580

5.2. Caisse et avoirs auprès des banques centrales

Analyse par nature

(en milliers EUR)	31/12/18	31/12/19
Trésorerie disponible	30	1
TOTAL	30	1
<i>Dont inclus en trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>30</i>	<i>1</i>

5.3. Prêts et créances sur établissements de crédit

1. Résumé

(en milliers EUR)	31/12/18	31/12/19
Évalués au coût amorti	401.104	378.206
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	0
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	0	0
TOTAL	401.104	378.206

2. Analyse par nature

A. Non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

(en milliers EUR)	31/12/18		31/12/19	
	Coût amorti	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Cash collatéraux	0	0	7.728	0
Comptes à vue	401.104	0	370.479	0
TOTAL	401.104	0	378.206	0
<i>Dont inclus en trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>401.345</i>	<i>0</i>	<i>370.579</i>	<i>0</i>

Les prêts et créances sur établissements de crédit diminuent de EUR 23 millions ou 5,7% à EUR 378 millions au 31 décembre 2019, venant de EUR 401 millions au 31 décembre 2018 suite à la baisse des comptes à vue. Un montant de EUR 8 millions de garanties a été payé en 2019 dans le cadre des produits dérivés et des transactions repo liées.

Non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net - ventilation

(en milliers EUR)	31/12/18		31/12/19	
	Coût amorti	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Valeur comptable brute (étape 1)	401.104	0	378.206	0
TOTAL	401.104	0	378.206	0

B. Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Néant

3. Analyse qualitative

Voir note 9.2.

4. Analyse de la juste valeur

Voir note 9.1.

5.4 Prêts et créances

1. Résumé

(en milliers EUR)	31/12/18	31/12/19
Évalués au coût amorti	3.980.566	4.435.514
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	0
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	120.576	100.917
TOTAL	4.101.142	4.536.431

Les prêts et créances concernent principalement des prêts hypothécaires vendus par DVV et Elantis.

2. Analyse par contrepartie

A. Non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

(en milliers EUR)	31/12/18		31/12/19	
	Coût amorti	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Entités publiques	436.223	0	413.778	0
Entreprises & PME	758	0	132.544	0
Ménages	3.473.147	0	3.830.849	0
Prêts dépréciés (étape 3)	85.681	0	68.902	0
Moins:				
dépréciation (étapes 1,2 et 3)	(15.244)	0	(10.559)	0
TOTAL	3.980.566	0	4.435.514	0

Non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net - ventilation

(en milliers EUR)	31/12/18		31/12/19	
	Coût amorti	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Valeur comptable brute (étape 1)	3.712.902	0	4.020.189	0
moins dotation dépréciation (étape 1)	(1.890)	0	(1.540)	0
Valeur comptable brute (étape 2)	197.227	0	356.983	0
moins dotation dépréciation (étape 2)	(9.517)	0	(6.539)	0
Valeur comptable brute - Actifs dépréciés (étape 3)	85.681	0	68.902	0
dépréciation sur actifs dépréciés (étape 3)	(3.837)	0	(2.480)	0
TOTAL	3.980.566	0	4.435.514	0

B. Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

	31/12/18			
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	Total
(en milliers EUR)				
Entités publiques	0	0	5.360	5.360
Ménages ⁽²⁾	115.216	0	0	115.216
TOTAL	115.216	-	5.360	120.576

	31/12/19			
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (1)	Total
(en milliers EUR)				
Entités publiques	0	0	7.768	7.768
Ménages ⁽²⁾	93.149	0	0	93.149
TOTAL	93.149	-	7.768	100.917

(1) Cela concerne principalement des prêts au secteur public et social, avec des formules de taux d'intérêt spécialement structurées. Ces prêts n'ont pas réussi le test SPPI et sont en conséquence évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

(2) Belfius Insurance détient, pour une période limitée, des prêts hypothécaires (entreposage) avant de les transférer à des parties externes.

3. Analyse par nature

A. Non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

	31/12/18 PF		31/12/19	
	Coût amorti	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
(en milliers EUR)				
Cash collatéraux	33	0	20	0
Autres crédits	3.910.096	0	4.377.151	0
Dont prêts non hypothécaires à tempérament	45	0	117	0
Dont prêts hypothécaires	3.473.070	0	3.962.730	0
Dont prêts à terme	436.982	0	414.305	0
Prêts dépréciés (étape 3)	85.681	0	68.902	0
moins:				
dépréciation (étapes 1,2 et 3)	(15.244)	0	(10.559)	0
TOTAL	3.980.566	0	4.435.514	0

Les prêts et avances évalués au coût amorti ont augmenté de EUR 455 millions ou 11,4% à EUR 4.436 millions au 31 décembre 2019, venant de EUR 3.981 millions au 31 décembre 2018. Cette évolution s'explique par la nette augmentation de l'encours des crédits hypothécaires vendus par Les AP et Elantis. De plus, une diminution de EUR 23 millions des crédits arrivés à échéance au secteur public est constatée.

Belfius Insurance a établi les données pro forma étant donné que plus de détails sont fournis sur la nature des crédits (mouvement des «autres crédits» aux «prêts à terme»)

B. Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

	31/12/18			Total
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	
(en milliers EUR)				
Prêts et créances	115.216	0	5.360	120.576

	31/12/19			Total
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	
(en milliers EUR)				
Prêts et créances	93.149	0	7.768	100.917

Les prêts et avances évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'élèvent à EUR 101 millions au 31 décembre 2019, contre EUR 121 millions au 31 décembre 2018, soit une diminution de EUR 20 millions. L'organisme de crédit Elantis poursuit depuis plusieurs années une stratégie de multi-financement qui consiste à céder une partie des nouveaux prêts à des tiers, dont Belfius Banque. En attendant ce transfert, Elantis garde ces prêts sous forme de warehousing. La baisse de EUR 20 millions est directement imputable à la résiliation du contrat avec un des partenaires financiers.

4. Analyse qualitative

Voir note 9.2.

5. Analyse de la juste valeur

Voir note 9.1.

5.5. Dettes représentées par un titre et instruments fonds propres

1. Résumé

(en milliers EUR)	31/12/18	31/12/19
Évalués au coût amorti	5.986.864	6.082.390
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	4.998.668	5.041.165
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	891.976	823.325
TOTAL	11.877.508	11.946.881

Deux types de modèles économiques peuvent être distingués au sein du groupe Belfius Insurance. Les titres de créances du groupe d'assurance sont gérés conformément avec les politiques et directives ALM. Par conséquent, Belfius Insurance a décidé qu'une grande partie de son portefeuille sera repris dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie contractuels. Pour parer à des besoins de liquidités le groupe d'assurances a décidé de classer certaines obligations sous un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers.

Étant donné que certaines positions obligataires ne respectaient pas le principe de remboursement du principal et versement d'intérêts, un classement à la juste valeur par le biais du résultat net était nécessaire. Il s'agit principalement des fonds.

2. Analyse par nature

A. Non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

(en milliers EUR)	31/12/18		31/12/19	
	Coût amorti	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Titres de créance émis par des entités publiques	4.198.282	2.363.430	4.434.194	2.420.997
Autres titres de créance	1.789.333	1.499.548	1.648.999	1.387.937
Actions	0	1.156.954	0	1.251.582
Moins :				
dépréciation (étapes 1,2 et 3)	(750)	(21.265)	(803)	(19.350)
TOTAL	5.986.864	4.998.668	6.082.390	5.041.165

Les titres de créance évalués au coût amorti augmentent de EUR 96 millions ou 1,6% à EUR 6.082 millions au 31 décembre 2019, venant de EUR 5.987 millions au 31 décembre 2018, du fait des réinvestissements dans des obligations d'Etat.

Les titres de créance et instruments de fonds propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global augmentent de EUR 42 millions ou 0,9% à EUR 5.041 millions au 31 décembre 2019, venant de EUR 4.999 millions au 31 décembre 2018. La vente d'actions, ainsi que les amortissements et les cessions de certaines obligations d'Etat belge, opérés dans l'objectif, entre autres, de maîtriser le risque de concentration et l'écart de duration au sein du bilan de Belfius Insurance, ont engendré une diminution de la valeur des actifs financiers. Cette diminution est compensée par les ajustements positifs de la juste valeur des titres de créance et des instruments de fonds propres grâce à la baisse des taux d'intérêt, au resserrement des credit spreads et à l'amélioration de la situation sur les marchés financiers par rapport à la fin de l'exercice 2018.

Ventilation des titres de créance non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

	31/12/18		31/12/19	
	Coût amorti	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
(en milliers EUR)				
Valeur comptable brute (étape 1)	5.741.757	2.722.235	6.020.942	2.918.916
moins dotation dépréciation (étape 1)	(345)	(1.818)	(391)	(1.790)
Valeur comptable brute (étape 2)	245.858	1.140.743	62.250	890.018
moins dotation dépréciation (étape 2)	(405)	(19.446)	(411)	(17.560)
TOTAL	5.986.864	3.841.714	6.082.390	3.789.584

B. Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

	31/12/18			
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	Total
(en milliers EUR)				
Titres de créance émis par des entités publiques	0	0	107.268	107.268
Autres titres de créance	1.494	0	783.214	784.708
TOTAL	1.494	0	890.482	891.976

	31/12/19			
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	Total
(en milliers EUR)				
Titres de créance émis par des entités publiques	0	0	102.953	102.953
Autres titres de créance	1.707	0	718.666	720.373
TOTAL	1.707	0	821.619	823.325

Les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats baissent de EUR 69 millions à EUR 823 millions au 31 décembre 2019, venant de EUR 892 millions au 31 décembre 2018, soit une baisse de 7,7%. Ceci est principalement dû au fléchissement de l'encours des fonds.

C. Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global - Instruments de capitaux propres

Le tableau ci-dessous présente les raisons pour lesquelles les instruments de fonds propres sont comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (en milliers EUR)	31/12/18		
	Raison d'évaluation	Juste valeur	Dividendes comptabilisés en résultat
Portefeuille stratégique - immobilier	Portefeuille d'investissement	513.202	27.238
Portefeuille stratégique - autres	Portefeuille d'investissement	643.752	31.342
TOTAL		1.156.954	58.580

Investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (en milliers EUR)	31/12/19		
	Raison d'évaluation	Juste valeur	Dividendes comptabilisés en résultat
Portefeuille stratégique - immobilier	Portefeuille d'investissement	567.883	27.304
Portefeuille stratégique - autres	Portefeuille d'investissement	683.699	24.487
TOTAL		1.251.582	51.790

Le tableau ci-dessous présente les raisons pour lesquelles les instruments de fonds propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ont été vendus.

Décomptabilisation des investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (en milliers EUR)	31/12/18			
	Raison de décomptabilisation	Juste valeur à la date de décomptabilisation	Transfert du gain ou de la perte cumulé(e) dans les fonds propres	Dividendes comptabilisés en résultat
Portefeuille stratégique - immobilier	Portefeuille d'investissement	40.515	3.261	4.563
Portefeuille stratégique - autres	Portefeuille d'investissement	105.601	12.706	4.620
TOTAL		146.116	15.967	9.183

Décomptabilisation des investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (en milliers EUR)	31/12/19			
	Raison de décomptabilisation	Juste valeur à la date de décomptabilisation	Transfert du gain ou de la perte cumulé(e) dans les fonds propres	Dividendes comptabilisés en résultat
Portefeuille stratégique - immobilier	Portefeuille d'investissement	134.703	3.008	7.330
Portefeuille stratégique - autres	Portefeuille d'investissement	138.045	67	3.413
TOTAL		272.748	3.075	10.743

La vente de ces positions en actions a eu lieu principalement à des fins de gestion des risques et du bilan au sein de l'activité assurance.

3. Analyse qualitative

Voir note 9.2.

4. Analyse de la juste valeur

Voir note 9.1.

5.6. Dérivés

1. Analyse par nature

(en milliers EUR)	31/12/18		31/12/19	
	Actif	Dettes	Actif	Dettes
Dérivés désignés comme couverture de juste valeur	28.165	0	779	3.995
TOTAL	28.165	0	779	3.995

Belfius Insurance a conclu des dérivés «spreadlock» afin de couvrir l'asset swap spread sur certaines positions obligataires. Le but de ces transactions est de protéger le ratio Solvabilité II. Plus particulièrement, la transaction spreadlock contient un contrat à terme d'asset swap au moment de la conclusion de la transaction. Étant donné que le spreadlock est défini pour couvrir l'asset swap spread (c'est-à-dire tous les risques à l'exception des variations de juste valeur dues au taux d'intérêt de référence) de positions obligataires spécifiques, le dérivé est présenté comme un dérivé de crédit pour lequel une comptabilité de couverture de juste valeur a été mise en place.

2. Couverture de juste valeur

A. Détail des dérivés désignés comme couverture de juste valeur

(en milliers EUR)	31/12/18			31/12/19				
	Montant notionnel ⁽¹⁾		Actif	Dettes	Montant notionnel ⁽¹⁾		Actif	Dettes
	À recevoir	À livrer			À recevoir	À livrer		
Dérivés de crédit	1.322.285	0	28.165	0	1.322.285	0	779	3.995
TOTAL	1.322.285	0	28.165	0	1.322.285	0	779	3.995

(1) Le «Montant notionnel à recevoir» et le «Montant notionnel à livrer» représentent les deux volets de l'instrument financier dérivé qui sont présentés séparément dans le tableau. Il est à noter que lors d'un contrat forward, un seul volet est comptabilisé en comparaison d'un swap de taux d'intérêt.

B. Détail des éléments couverts

Le tableau suivant détaille les éléments couverts par les stratégies de couverture de Belfius Insurance.

(en milliers EUR)	31/12/18				31/12/19			
	Valeur comptable des éléments couverts	Actifs ou passifs inclus dans la couverture d'une position nette (avant compensation)	Montant cumulé des ajustements de la juste valeur des éléments couverts	Montant cumulé des ajustements de la juste valeur dans l'état des positions financières en cas de rupture	Valeur comptable des éléments couverts	Actifs ou passifs inclus dans la couverture d'une position nette (avant compensation)	Montant cumulé des ajustements de la juste valeur des éléments couverts	Montant cumulé des ajustements de la juste valeur dans l'état des positions financières en cas de rupture
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	139.281	0	(2.198)	0	103.710	0	5	0
Crédit	139.281	0			103.710	0		
Actifs financiers évalués au coût amorti	1.325.017	0	(33.969)	0	1.306.021	0	(3.889)	(1.141)
Crédit	1.325.017	0			1.306.021	0		
Passifs financiers évalués au coût amorti	0	0	0	0	0	0	0	0

Dans le tableau ci-dessus, la valeur comptable des éléments couverts dans une couverture de juste valeur est ventilée par porte-feuille comptable. Le montant cumulé des ajustements de juste valeur de l'élément couvert comprend les gains et pertes sur les éléments couverts qui, suite à la comptabilité de couverture, ont ajusté la valeur comptable de ces éléments. Le montant cumulé des ajustements de juste valeur couverts dans l'état des positions financières en cas de rupture comprend les ajustements de couverture qui, suite à la cessation de la relation de couverture et l'ajustement des éléments couverts pour les gains et pertes de couverture, restent à amortir en résultat via un taux d'intérêt effectif recalculé pour les éléments couverts évalués au coût amorti, ou au montant qui représente le gain ou la perte cumulée précédemment comptabilisée pour les actifs couverts évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

B. Détail de la documentation de couverture

Pour s'assurer que la relation de couverture satisfait aux conditions requises pour la comptabilité de couverture, une documentation formelle est préparée et l'efficacité est évaluée en permanence tout au long de la relation de couverture.

La juste valeur utilisée pour l'évaluation de l'efficacité de la couverture est basée sur les variations de la juste valeur des dérivés au bilan et sur les variations de la juste valeur du risque couvert de l'élément couvert (généralement sous forme d'un dérivé hypothétique).

Pour la couverture de la juste valeur, le test prospectif est basé sur une comparaison critique entre l'instrument de couverture et l'élément couvert. Les tests rétrospectifs sont effectués en appliquant une méthode de compensation en dollars (comparaison de l'élément couvert à la juste valeur et de l'instrument de couverture) et en le comparant à des limites bien définies.

Nous renvoyons à la note 7.4. «Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultats» pour plus d'informations sur l'évaluation de l'efficacité des couvertures».

5.7 Investissements dans des sociétés mises en équivalence

1. Valeur comptable

(en milliers EUR)	2018	2019
VALEUR COMPTABLE AU 1^{er} JANVIER	34.671	32.205
Acquisitions ⁽¹⁾	0	8.770
Modifications du périmètre de consolidation (entrées) ⁽²⁾	6.529	0
Modifications du périmètre de consolidation (sorties) ⁽³⁾	(9.406)	0
Part du résultat avant impôt	1.824	2.297
Part de l'impôt	(861)	(958)
Dividendes payés	(552)	(562)
VALEUR COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE	32.205	41.752

(1) Les acquisitions concernent des versements en capital pour la société d'investissement M80 Capital.

(2) Les participations dans EPC (61,37%), le parc de vacances De Haan (25%) et la société d'investissement M80 Capital (22,11%) sont consolidées depuis 2018 par mise en équivalence. Si Belfius Insurance en tant que telle possède la majorité des parts de EPC, elle n'exerce pas de contrôle avéré sur l'investissement. En effet, (a) les droits de vote font l'objet d'une limitation, et (b) il n'existe pas de conventions d'actionnaires/de contrôle.

(3) Auxipar, précédemment évaluée selon la méthode de la mise en équivalence, est consolidée par intégration globale à partir du 29 mars 2018. Pour plus d'informations, nous renvoyons à la note 10.1 «Changements significatifs dans le périmètre de consolidation».

2. Liste des entreprises mises en équivalence

(en milliers EUR)	2018	2019
L'Économie populaire de Ciney CVBA (EPC)	21.187	21.769
De Haan Vakantiehuizen	9.500	10.165
M80 Capital CV	1.518	9.818
TOTAL	32.205	41.752

3. Information financière sur les entreprises associées et les coentreprises évaluées par la méthode de la mise en équivalence

Entreprises associées (en milliers EUR)	Actif	Dettes	Fonds propres	Résultat net	Valeur de l'actif net	%	Rapport annuel au
L'Économie populaire de Ciney SCRL (EPC)	74.673	43.232	31.441	1.695	31.441	61,37%	31/12/2018
De Haan Vakantiehuizen ⁽¹⁾						25,00%	
M80 Capital CV ⁽¹⁾						22,11%	

(1) L'information financière des entreprises associées récemment créées n'est pas disponible.

Il n'y a pas d'engagement important ou significatif envers les coentreprises.

Il n'y a aucune restriction significative pour les sociétés mises en équivalence quant à leur capacité à avoir accès aux actifs du groupe ou à les utiliser et à régler les passifs du groupe.

5.8. Immobilisations corporelles

1. Valeur nette comptable

(en milliers EUR)	Terrains et bâtiments	Mobilier de bureau et autres équipements	Immeubles de placement	Total
	Usage propre propriétaire	Usage propre propriétaire		
COÛT D'ACQUISITION AU 1^{ER} JANVIER 2018	70.193	4.803	494.934	569.930
Acquisitions	13	106	186	304
Cessions ⁽¹⁾	(9.428)	0	(1.214)	(10.641)
Modifications du périmètre de consolidation (entrées) ⁽²⁾	0	0	34.188	34.188
Transferts et annulations ⁽³⁾	(58.449)	0	59.662	1.214
COÛT D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE 2018 (A)	2.329	4.909	587.756	594.994
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 1^{ER} JANVIER 2018	(21.912)	(4.674)	(71.097)	(97.682)
Amortissements cumulés	(21.912)	(4.674)	(71.097)	(97.682)
Comptabilisés	(454)	(102)	(10.127)	(10.683)
Cessions ⁽¹⁾	9.505	0	465	9.970
Modifications du périmètre de consolidation (entrées) ⁽²⁾	0	0	(3.817)	(3.817)
Transferts et annulations ⁽³⁾	11.012	0	(12.225)	(1.214)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018 (B)	(1.849)	(4.775)	(96.801)	(103.425)
Amortissements cumulés	(1.849)	(4.775)	(96.778)	(103.402)
Dépréciations cumulées	0	0	(23)	(23)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2018 (A)+(B)	480	133	490.955	491.569

(1) Les cessions concernent principalement la vente du bâtiment Métrologie par Corona.

(2) Les modifications du périmètre de consolidation (entrées) concernent l'acquisition d'Offico Immo.

(3) Les transferts comprennent principalement le reclassement du bâtiment Galilée de l'usage propre vers les immeubles de placement.

(en milliers EUR)	Terrains et bâtiments		Mobilier de bureau et autres équipements	Immeubles de placement	Total
	Usage propre propriétaire	Usage propre d'un actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation	Usage propre propriétaire		
COÛT D'ACQUISITION AU 1^{ER} JANVIER 2019	2.329	0	4.909	587.756	594.994
Acquisitions ⁽¹⁾	1.012	1.197	848	44.838	47.894
Ajustements post-acquisition	0	0	0	(1.268)	(1.268)
Modifications du périmètre de consolidation (entrées) ⁽²⁾	0	0	0	19.192	19.192
Autres mouvements	0	47	0	0	47
COÛT D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE 2019 (A)	3.341	1.244	5.756	650.519	660.860
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 1^{ER} JANVIER 2019	(1.849)	0	(4.775)	(96.801)	(103.425)
Amortissements cumulés	(1.849)	0	(4.775)	(96.778)	(103.402)
Dépréciations cumulées	0	0	0	(23)	(23)
Comptabilisés	(317)	(373)	(163)	(12.046)	(12.899)
Modifications du périmètre de consolidation (entrées)	0	0	0	(416)	(416)
Autres mouvements	0	0	0	197	197
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019 (B)	(2.165)	(373)	(4.938)	(109.066)	(116.543)
Amortissements cumulées	(2.165)	(373)	(4.938)	(108.621)	(116.098)
Dépréciations cumulées	0	0	0	(445)	(445)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2019 (A)+(B)	1.175	871	818	541.452	544.317

(1) Les acquisitions concernent l'achat d'immeubles de placement à Louvain.

(2) Modifications du périmètre de consolidation (entrées) concerne l'acquisition d'Immo Trèfles.

2. Juste valeur des immeubles de placement

(en milliers EUR)	2018	2019
Juste valeur soumise à évaluation indépendante ⁽¹⁾	644.723	719.264
Juste valeur non soumise à évaluation indépendante	0	0
TOTAL	644.723	719.264

(1) La «Juste valeur soumise à une évaluation indépendante» comprend les immeubles de placement pour lesquels une évaluation externe ou un prix de transaction récent est disponible.

5.9. Immobilisations incorporelles

(en milliers EUR)	Logiciels développés en interne	Autres immobilisations incorporelles	Total
COÛT D'ACQUISITION AU 1^{ER} JANVIER 2018	75.280	7.132	82.412
Acquisitions ⁽¹⁾	18.494	12.240	30.734
Modifications du périmètre de consolidation (entrées)	0	90	90
COÛT D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE 2018 (A)	93.774	19.462	113.236
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 1^{ER} JANVIER 2018	(42.330)	(4.776)	(47.106)
Amortissements cumulés	(42.330)	(4.776)	(47.106)
Comptabilisés	(11.654)	(1.628)	(13.282)
Modifications du périmètre de consolidation (entrées)	0	(90)	(90)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018 (B)	(53.984)	(6.494)	(60.478)
Amortissements cumulés	(53.984)	(6.494)	(60.478)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2018 (A)+(B)	39.790	12.968	52.758

(1) Des développements supplémentaires pour des applications développées en interne dans le contexte, entre autres, de la digitalisation expliquent l'augmentation de la valeur d'acquisition des immobilisations incorporelles.

(en milliers EUR)	Logiciels développés en interne	Autres immobilisations incorporelles	Total
COÛT D'ACQUISITION AU 1^{ER} JANVIER 2018	93.774	19.462	113.236
Acquisitions ⁽¹⁾	17.098	8.344	25.443
COÛT D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE 2018 (A)	110.872	27.807	138.679
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 1^{ER} JANVIER 2019	(53.984)	(6.494)	(60.478)
Amortissements cumulés	(53.984)	(6.494)	(60.478)
Comptabilisés	(16.042)	(8.928)	(24.970)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019 (B)	(70.026)	(15.422)	(85.449)
Amortissements cumulés	(70.026)	(10.037)	(80.063)
Dépréciations cumulées ⁽²⁾	0	(5.386)	(5.386)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2019 (A)+(B)	40.846	12.384	53.230

(1) Des développements supplémentaires pour des applications développées en interne dans le contexte, entre autres, de la digitalisation expliquent l'augmentation de la valeur d'acquisition des immobilisations incorporelles.

(2) Une dépréciation de EUR 5,4 millions a été enregistrée sur les actifs incorporels investis pour le projet Jane, Belfius Insurance souhaitant proposer une solution de surveillance contrôlée par capteurs permettant aux personnes âgées de rester plus longtemps chez elle sans assistance spéciale. La direction a décidé de cet ajustement en réponse au plan d'affaires révisé qui indique un nouveau seuil de rentabilité, compte tenu des nouvelles hypothèses commerciales.

5.10. Écarts d'acquisition

(en milliers EUR)	Écarts d'acquisition positifs	
	2018	2019
COÛT D'ACQUISITION AU 1^{ER} JANVIER	5.762	5.762
COÛT D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE (A)	5.762	5.762
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 1^{ER} JANVIER	0	0
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 31 DÉCEMBRE (B)	0	0
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE (A)+(B)	5.762	5.762

Les écarts d'acquisition positifs comprennent le goodwill sur Elantis.

Le test de dépréciation annuel ne nécessitait pas une dépréciation d'écarts d'acquisition. Ce test de dépréciation a été réalisé en comparant la valeur des fonds propres de Elantis à la «valeur utile». Cette «valeur utile» a été déterminée sur la base de la valeur de l'actif net. Le plan financier sur 5 ans montre également que les résultats futurs sont stables et n'ont pas d'incidence négative sur la valeur d'utilité.

5.11. Actifs fiscaux différés

1. Analyse

(en milliers EUR)	31/12/18	31/12/19
Impôts différés - passif	(19.245)	(65.396)
Impôts différés - actif	37.939	29.140
Impôts différés	18.694	(36.256)
Actifs d'impôt différés non comptabilisés ⁽¹⁾	(13.124)	(14.532)
IMPÔT DIFFÉRÉ NET - ACTIF (PASSIF)	5.570	(50.788)

(1) L'augmentation des actifs d'impôt différés non comptabilisés concerne des pertes fiscales reportées chez Jane et Jaimy, combiné à une reconnaissance de pertes fiscales reportées chez Auxipar.

2. Mouvements

(en milliers EUR)	2018	2019
AU 1^{ER} JANVIER	(27.279)	5.570
Mouvements de l'exercice	32.849	(56.358)
Charge/produit au compte de résultats	(21.124)	(20.429)
Éléments liés aux «Autres éléments du résultat global» ⁽¹⁾	52.076	(65.480)
Impact du changement de taux d'imposition - compte de résultats	1.354	75
Impact du changement de taux d'imposition - fonds propres	261	29.836
Variation du périmètre de consolidation	282	0
Écarts de cours de change	0	0
Autres mouvements	0	(360)
AU 31 DÉCEMBRE	5.570	(50.788)

(1) Évolution à la suite des changements en impôts différés sur les fluctuations de la juste valeur des instruments fonds propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, et en impôts différés sur réévaluation des plans de pension.

A. Impôt différé provenant d'actifs du bilan

(en milliers EUR)	31/12/18		31/12/19	
	Total	Dont impact en résultat	Total	Dont impact en résultat
Prêts et créances	18.548	(3.239)	16.468	(2.758)
Titres de créance	(112.169)	730	(156.556)	(2.455)
Dérivés	(387)	0	(222)	333
Autres	2.287	(87)	3.035	770
Immobilisations corporelles	1.995	(374)	1.805	(229)
Immobilisations incorporelles	0	0	879	879
Autres actifs	293	287	351	119
TOTAL	(91.722)	(2.596)	(137.274)	(4.110)

B. Impôt différé sur le résultat provenant de passifs du bilan

(en milliers EUR)	31/12/18		31/12/19	
	Total	Dont impact en résultat	Total	Dont impact en résultat
Titres de créance émis	0	0	216	256
Provisions techniques des sociétés d'assurances	67.489	(17.739)	61.497	(14.277)
Dérivés	2.104	(46)	1.998	9.649
Autres	19.775	(2.267)	14.594	(6.571)
Provisions et passifs éventuels	4.917	(1.473)	5.852	(1.560)
Autres passifs	14.858	(794)	8.742	(5.011)
TOTAL	89.368	(20.052)	78.305	(10.944)

(en milliers EUR)	31/12/18		31/12/19	
	Total	Dont impact en résultat	Total	Dont impact en résultat
Impôt différé provenant du bilan	(2.354)	(22.648)	(58.969)	(15.054)
Actifs d'impôt différés non comptabilisés - différences temporaires	(7.288)		(8.465)	
IMPÔT DIFFÉRÉ - DIFFÉRENCES TEMPORAIRES	(9.642)		(67.434)	

C. Impôt différé provenant d'autres éléments

(en milliers EUR)	31/12/18		31/12/19	
	Total	Dont impact en résultat	Total	Dont impact en résultat
Pertes fiscales récupérables	21.048	4.430	22.713	1.602
Crédit d'impôt reporté	0	0	0	0
Entités ayant un statut fiscal spécial	0	0	0	0
TOTAL	21.048	4.430	22.713	1.602
Actifs d'impôt différés non comptabilisés - pertes fiscales récupérables	(5.836)	0	(6.067)	0
IMPÔT DIFFÉRÉ PROVENANT D'AUTRES ÉLÉMENTS APRÈS ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉS NON COMPTABILISÉS - PERTES FISCALES RÉCUPÉRABLES	15.212	4.430	16.646	1.602

(en milliers EUR)	31/12/18	31/12/19
TOTAL IMPÔT DIFFÉRÉ AVANT IMPÔTS DIFFÉRÉS NON COMPTABILISÉS	18.694	(36.256)
TOTAL IMPÔT DIFFÉRÉ APRÈS IMPÔTS DIFFÉRÉS NON COMPTABILISÉS	5.570	(50.788)

3. Date d'expiration d'actifs d'impôts différés non comptabilisés

Nature

(en milliers EUR)	31/12/18				Total
	Moins d'un an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Échéance illimitée	
Pertes fiscales récupérables	0	0	0	(5.836)	(5.836)
TOTAL	0	0	0	(5.836)	(5.836)

(en milliers EUR)	31/12/19				Total
	Moins d'un an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Échéance illimitée	
Pertes fiscales récupérables	0	0	0	(6.067)	(6.067)
TOTAL	0	0	0	(6.067)	(6.067)

5.12. Autres actifs

(en milliers EUR)	31/12/18	31/12/19
AUTRES ACTIFS	148.413	115.319
Produits à recevoir	19.079	22.427
Charges payées d'avance	7.333	9.345
Paiements en transit de la clientèle ⁽¹⁾	119.665	82.680
Stocks	0	306
Impôts d'exploitation	2.336	561
AUTRES ACTIFS SPÉCIFIQUES AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE	179.726	159.148
Créances résultant de transactions d'assurance directes	82.845	61.115
Autres actifs d'assurance ⁽²⁾	96.881	98.032
Actifs d'assurance dépréciés	407	317
Moins :		
Dépréciation	(407)	(317)
TOTAL	328.139	274.466

(1) Les paiements en transit de la clientèle comprennent principalement des montants en attente d'un règlement définitif à court terme.

(2) Les autres actifs de (ré)assurance contiennent entre autres les dépôts de réassurance qui sont donnés en garantie pour les provisions techniques de réassurance et les comptes courants avec des contreparties actives en réassurance.

5.13. Actifs non courants (groupe d'actifs destiné à être cédé) détenus en vue de la vente et activités abandonnées

(en milliers EUR)	31/12/18	31/12/19
Actifs de filiales détenus en vue de la vente ⁽¹⁾	0	663
TOTAL	0	663

(1) Les actifs non courants détenus en vue de la vente concernent un terrain vendu par Immo Tréfles au début de l'année 2020.

5.14. Contrats de location

1. Belfius Insurance en tant que bailleur

A. Location-financement

Les montants engagés sont négligeables.

B. Location simple

(en milliers EUR)	31/12/18	31/12/19
Montant minimal des loyers futurs nets à recevoir au titre des locations simples irrévocables		
À moins d'un an	29.471	34.034
> 1 an et ≤ 5 ans	125.688	137.828
> 5 ans	471.815	462.053
TOTAL	626.975	633.915

Les actifs principaux en location simple sont immobiliers (Immeubles de placement).

2. Belfius Insurance en tant que locataire

1. Au 31 décembre 2018

Jusqu'au 31 décembre 2018 Belfius Insurance appliquait la norme IAS 17 «Contrats de location» pour la comptabilisation des contrats de location.

Location-financement

Les montants engagés sont négligeables.

Location simple

(en milliers EUR)	31/12/18
Montant minimal des loyers futurs nets à payer au titre des locations simples irrévocables	
À moins d'un an	2.491
> 1 an et ≤ 5 ans	3.697
> 5 ans	237
TOTAL	6.424
Montant minimal des recettes de sous-location attendues au titre de sous-locations irrévocables à la date du bilan	0
Loyers et sous-loyers comptabilisés en charge au cours de l'exercice	
Loyers minimums	4.917
Loyers conditionnels	10
Sous-loyers	0
TOTAL	4.927

Les actifs principaux en location simple sont:

- (i) bâtiments
- (ii) équipement informatique
- (iii) voitures

2. Au 31 décembre 2019

Location - immobilisations corporelles

La norme IFRS 16 relative aux contrats de location est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019 et remplace la norme IAS 17. La norme IFRS 16 change fondamentalement la manière dont les preneurs comptabilisent les contrats de location en proposant l'introduction d'un modèle unique de comptabilisation par le preneur. La norme IFRS 16 adoptée par les bailleurs reprend l'ancien traitement comptable IAS 17 appliqué aux contrats de location.

Conformément aux dispositions transitoires, Belfius Insurance a, en tant que preneur, utilisé l'application rétrospective modifiée et a exempté les contrats de location arrivant à échéance dans les 12 mois. Par conséquent, Belfius Insurance n'a pas retraité les informations comparatives.

À la date initiale d'application, un droit d'utilisation de l'actif et un passif locatif ont été comptabilisés au bilan avec un impact négatif limité de EUR 2.193 sur le résultat reporté en fonds propres.

Loyers minimums	31/12/19
À moins d'un an	407
> 1 an et ≤ 5 ans	467
> 5 ans	0
TOTAL	874

Valeur actuelle des dettes location	31/12/19
À moins d'un an	407
> 1 an et ≤ 5 ans	465
> 5 ans	0
TOTAL	872

	31/12/19
Des paiements contractuels minimaux futurs au titre de la location (A)	874
Correction suite au taux d'actualisation (B)	872
Valeur actualisée des paiements minimaux futurs au titre de la location (A-B)	2
Le montant des loyers variables payés non pris en compte dans le passif locatif	0
Revenus de sous-location d'un actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation	0
Charges liées aux contrats de location à court terme	0
Charges liées aux contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur	0

IFRS 16 prévoit la possibilité d'exempter une entité de l'application de IFRS 16 si l'impact n'est pas matériel. Suite à une analyse détaillée, Belfius Insurance a appliqué la norme IFRS 16 pour les contrats de location relatifs aux bâtiments. Les voitures relèvent du champ d'application d'IFRS 16 mais sont exemptées de l'application sur la base du principe du «coût ou effort indu». Les parkings sont également concernés mais sont exemptés en raison de la courte durée de chaque contrat de location. Les contrats liés au matériel informatique sont hors champ d'application car il s'agit de contrats de service. Pour ces contrats, les frais de location périodiques seront imputés au compte de résultats.

VI. Notes sur les dettes figurant au bilan consolidé

6.1. Dettes envers et dépôts des établissements de crédit

1. Résumé

(en milliers d'EUR)	31/12/18	31/12/19
Évalués au coût amorti	541.050	1.390.364
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	0	0
TOTAL	541.050	1.390.364

2. Analyse par nature

A. Non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

(en milliers d'EUR)	Coût amorti	
	31/12/18	31/12/19
Repos	401.531	1.297.113
Cash collatéraux reçus	24.172	0
Autres emprunts	115.347	93.251
TOTAL	541.050	1.390.364

Les dettes envers et dépôts des établissements de crédit (évalués au coût amorti) augmentent de EUR 849 millions ou 157%, passant à EUR 1.390 millions au 31 décembre 2019, par rapport à EUR 541 millions au 31 décembre 2018. Cette hausse est due à l'accélération des financements repo. À noter que EUR 24 millions de garanties ont été perçues dans le cadre de transactions sur produits dérivés en 2018. En 2019, EUR 7 millions de garanties ont été payées et enregistrées à l'actif du bilan.

B. Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Néant

3. Analyse par échéance et taux d'intérêt

Voir notes 9.4., 9.5. et 9.6.

4. Analyse de la juste valeur

Voir note 9.1.

6.2. Titres de créance émis et autres passifs financiers

1. Résumé

(en milliers d'EUR)	31/12/18	31/12/19
Évalués au coût amorti	0	872
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	0	0
TOTAL	0	872

2. Analyse par nature

A. Non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

(en milliers d'EUR)	Coût amorti	
	31/12/18	31/12/19
Passifs de location ⁽¹⁾		872
TOTAL	0	872

(1) Passifs de location comptabilisés selon IFRS 16. Nous renvoyons à la note 3 «Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés».

B. Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Néant

6.3. Provisions pour activités d'assurance

1. Contrats d'assurance vie

A. Provisions techniques brutes

(en milliers d'EUR)	31/12/18			31/12/19		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD ⁽¹⁾	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD ⁽¹⁾	Total
Provisions d'assurance vie	4 542 627	7 831 039	12 373 665	4 664 491	6 965 698	11 630 189
Provision en application des corrections du shadow accounting	21 902	0	21 902	37 974	0	37 974
TOTAL PROVISION BRUTE D'ASSURANCE VIE	4 564 529	7 831 039	12 395 568	4 702 465	6 965 698	11 668 163
Provision de sinistres	59 467	42 792	102 259	55 765	42 663	98 427
Provision pour participation aux bénéfices ⁽²⁾	62 498	83 406	145 904	56 660	69 978	126 638
Autres provisions techniques	139	0	139	699	0	699
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES VIE	4 686 633	7 957 237	12 643 869	4 815 588	7 078 339	11 893 927

(1) Eléments de participation discrétionnaire (DPF).

(2) La participation bénéficiaire discrétionnaire est un droit contractuel, mais conditionnel, de percevoir, en sus du rendement garanti, des avantages complémentaires. Lors de l'établissement du business plan annuel, la participation bénéficiaire conditionnelle totale fait l'objet d'une estimation, que l'entreprise a choisi d'inscrire au bilan. Les règles d'évaluation stipulent que la partie de cette estimation pour laquelle aucune provision technique n'a été comptabilisée dans le compte de résultats doit être présentée au bilan sous une rubrique distincte des fonds propres.

Les réserves techniques brutes Vie ont diminué de EUR 750 millions passant de EUR 12,6 milliards au 1^{er} janvier 2018 à EUR 11,9 milliards au 31 décembre 2019.

Dans le contexte actuel de taux d'intérêt bas, nous notons un déplacement continu des produits de la Branche 21 vers des investissements alternatifs tels que les produits de la Branche 23 ou de la Branche 44. Par conséquent, une partie importante des contrats d'investissement de la Branche 21 arrivant à échéance ne sont pas réinvestis dans de nouveaux contrats d'investissement de la même branche.

Les réserves dédiées à la comptabilité reflet ont augmenté de EUR 16 millions en ligne avec l'évolution du portefeuille d'actifs.

La réserve de participation aux bénéfices a diminué de EUR 19 millions, passant de EUR 146 millions au 31 décembre 2018 à EUR 127 millions au 31 décembre 2019.

Belfius a utilisé les résultats du test d'adéquation du passif (LAT) pour évaluer l'adéquation de ses provisions techniques pour les faibles taux d'intérêt et autres risques qui ont démontré que les provisions techniques étaient suffisantes.

Les réserves totales pour l'application de la comptabilité reflet s'élèvent à EUR 38 millions au 31 décembre 2019, contre EUR 22 millions au 31 décembre 2018. Un montant de EUR 38 millions a été transféré depuis les gains ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultats aux réserves techniques Vie en appliquant la comptabilité reflet (shadow accounting) aux contrats d'assurance avec gestion de fonds distincts.

En comparant les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global avec les provisions

techniques, la nécessité d'un ajustement pour le «shadow loss» a été déterminée.

Plus précisément, l'impact sur les réserves techniques Vie est analysé si les gains et pertes non repris dans le compte de résultats sont effectivement réalisées et réinvestis aux conditions de marché actuelles.

L'évaluation a montré que le Best Estimate (BE) des dettes Vie sont supérieures aux provisions techniques Vie au bilan, mais que les gains et pertes sur actifs non repris au bilan sont plus que suffisants pour combler cette différence et, donc, aucun ajustement de «shadow loss» n'est donc à comptabiliser en 2019.

La provision pour participation discrétionnaire reprise dans les réserves techniques Vie diminue de EUR 19 million et s'élève à EUR 127 million au 31 décembre 2019 par rapport à EUR 146 million au 31 décembre 2018. Cette évolution peut être expliquée par:

- la provision pour participations bénéficiaires engagées restent stables à EUR 24 millions au 31 décembre 2019 par rapport à fin 2018. La dotation de EUR 19 millions en 2019 au portefeuille principal Vie sera accordée aux contrats individuels pour EUR 17 millions. Le solde sera affecté à la «participation aux bénéfices engagés mais non accordés», portant cette provision à EUR 5 millions.
- la dotation aux comptes distincts s'élève à EUR 2 millions comme l'année dernière.
- l'évolution de l'élément de participation bénéficiaire pour les années à venir incluses dans la réserve de participation bénéficiaire a diminué de EUR 19 millions, passant de EUR 122 millions au 31 décembre 2018 à EUR 103 millions fin 2019, car une partie de cette réserve a été utilisée pour le coût de la participation aux bénéfices de l'exercice en cours.

Au 31 décembre 2019 la participation bénéficiaire discrétionnaire totale est estimée à EUR 174 millions dont EUR 24 millions font partie du plan de participation bénéficiaire 2019 et EUR 150 millions sont le résultat d'une estimation pour les années futures. De l'estimation de EUR 150 millions relative aux années à venir, EUR 103 millions étaient inclus dans les provisions techniques par le biais du compte de résultats. Le solde de EUR 47 millions a été inclus dans les fonds propres.

Au 31 décembre 2018 la participation bénéficiaire discrétionnaire totale est estimée à EUR 203 millions, dont EUR 24 millions font partie du plan de participation bénéficiaire 2018, et EUR 179 millions sont le résultat d'une estimation pour les années futures. De l'estimation de EUR 179 millions relative aux années à venir, EUR 122 millions étaient inclus dans les provisions techniques par le biais du compte de résultats. Le solde de EUR 57 millions a été inclus dans les fonds propres.

B. Part des réassureurs

	31/12/18			31/12/19		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD ⁽¹⁾	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD ⁽¹⁾	Total
(en milliers d'EUR)						
Part des réassureurs dans les provisions Vie	11.935	0	11.935	12.750	0	12.750
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres à payer	455	0	455	388	0	388
TOTAL PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES VIE	12.390	0	12.390	13.138	0	13.138

(1) Éléments de participation discrétionnaire (DPF).

C. Élément discrétionnaire des participations aux bénéfices pris dans les fonds propres

	31/12/18			31/12/19		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD ⁽¹⁾	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD ⁽¹⁾	Total
(en milliers d'EUR)						
Élément discrétionnaire des participations aux bénéfices nets pris dans les fonds propres	0	41.850	41.850	0	33.212	33.212

L'élément de participation discrétionnaire des contrats d'assurance, repris dans les fonds propres, est passé à EUR 33 millions (après impôts) au 31 décembre 2019 contre EUR 42 au 31 décembre 2018. Le montant total de la future participation bénéficiaire s'élève à EUR 150 millions au 31 décembre 2019, par rapport à

EUR 179 millions fin 2018, en raison des hypothèses de taux d'intérêt plus faibles dans le plan de participation discrétionnaire.

D. Réconciliation des variations dans les provisions Vie

(en milliers d'EUR)	2018 PF ⁽¹⁾			2019		
	Montant brut des contrats	Montant de réassurance	Montant net	Montant brut des contrats	Montant de réassurance	Montant net
PROVISION D'ASSURANCE VIE AU 1^{ER} JANVIER	13.067.046	172.203	12.894.843	12.395.568	11.935	12.383.633
Remboursement fonds cantonné	(348.019)	(174.593)	(173.425)	0	0	0
Primes nettes reçues/primes à recevoir	742.632	20.509	722.123	701.429	6.337	695.093
Provisions additionnelles en application du shadow accounting	(38.771)	0	(38.771)	16.072	0	16.072
Sinistres payés	(1.056.790)	(5.251)	(1.051.539)	(1.320.205)	(1.490)	(1.318.715)
Résultats Vie et Décès	(79.742)	11.362	(91.104)	(83.933)	(317)	(83.616)
Allocation des intérêts techniques	302.424	1.528	300.896	266.000	198	265.803
Transferts	(150.029)	0	(150.029)	(301.632)	0	(301.632)
Autres variations	(43.184)	(13.823)	(29.361)	(5.137)	(3.913)	(1.224)
PROVISION D'ASSURANCE VIE AU 31 DÉCEMBRE	12.395.568	11.935	12.383.633	11.668.163	12.750	11.655.413

(1) Belfius a réalisé des chiffres pro forma pour 2018, car plus de détails sont fournis sur l'évolution des provisions techniques.

E. Répartition de la provision selon le taux de garantie

(en milliers d'EUR)	Pourcentage d'intérêt garanti		Répartition des réserves ⁽¹⁾	
			31/12/18	31/12/19
>4,00%			1.215.524	10%
≤ 4,00%			852.235	7%
≤ 3,50%			1.199.195	10%
≤ 3,00%			2.613.583	21%
≤ 2,50%			1.304.083	11%
≤ 2,00%			1.705.485	14%
≤ 1,50%			590.844	5%
≤ 1,00%			1.367.008	11%
≤ 0,50%			1.044.214	8%
Égal à 0%			284.670	2%
Autres			196.825	2%
TOTAL			12.373.666	100%

(1) Montant brut des provisions techniques Vie, hors ajustements liés à la comptabilité reflet (shadow accounting).

2. Contrats d'assurance non-vie

A. Provisions techniques brutes

(en milliers d'EUR)	31/12/18	31/12/19
Provision pour sinistres à payer	969.238	986.203
Provision pour frais internes de règlement de sinistres (ULAE)	47.789	43.298
Provisions pour sinistres survenus non signalés (IBNR)	82.709	88.439
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	1.099.735	1.117.940
Autres provisions techniques	36.799	36.679
Provision pour participation aux bénéfices	1.701	1.753
Provision pour primes non acquises (UPR)	138.256	141.188
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES NON-VIE	1.276.492	1.297.560

Les provisions techniques en non-vie augmentent légèrement de EUR 22 millions à EUR 1,3 milliard au 31 décembre 2019. Ceci est majoritairement dû à l'augmentation des provisions pour sinistres en raison de la croissance du portefeuille et des réser-

ves IBNR au sein du PCI et partiellement compensée par une reprise de EUR 5 millions, conformément au Risk Appetite Framework non-vie.

B. Part des réassureurs

(en milliers d'EUR)	31/12/18	31/12/19
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres à payer	87.044	94.549
PART DES RÉASSUREURS	87.044	94.549
Part des réassureurs dans les autres provisions techniques	253	206
Part des réassureurs dans la provision pour primes non acquises (UPR)	215	182
TOTAL PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE	87.513	94.937

C. Réconciliation des variations dans la provision pour sinistres à payer

(en milliers d'EUR)	31/12/18			31/12/19		
	Montant brut des contrats	Montant de réassurance	Montant net	Montant brut des contrats	Montant de réassurance	Montant net
PROVISION POUR SINISTRES À PAYER AU 1^{ER} JANVIER	1.075.188	93.315	981.873	1.099.735	87.044	1.012.691
Paiement de sinistres d'années antérieures	(174.100)	(4.679)	(169.421)	(157.263)	(4.077)	(153.186)
Variations de sinistres d'années antérieures	(57.606)	(5.582)	(52.024)	(56.214)	5.345	(61.559)
Dettes pour les sinistres de l'année	256.252	3.989	252.263	231.682	6.237	225.445
PROVISION POUR SINISTRES À PAYER AU 31 DÉCEMBRE	1.099.735	87.044	1.012.691	1.117.940	94.549	1.023.391

6.4. Provisions et passifs éventuels

1. Analyse des mouvements

(en milliers d'EUR)	Retraites et autres avantages salariés	Autres avantages à long terme	Restructurations ⁽²⁾	Provisions pour litiges ⁽¹⁾	Dépréciations sur garanties financières et aux engagements donnés	Autres provisions ⁽¹⁾	Total
AU 1^{ER} JANVIER 2018 PF⁽¹⁾	114.994	3.277	2.205	372	0	37.918	158.767
Provisions complémentaires	8.922	278	5.000	0	116	230	14.545
Montants utilisés	0	0	(40)	0	0	(5.896)	(5.936)
Montants non utilisés annulés	(2.913)	(140)	(1.746)	(53)	(116)	(4.693)	(9.661)
Modifications du périmètre de consolidation (entrées)	0	0	0	0	0	32.351	32.351
Réévaluation des plans de pension	(2.758)	0	0	0	0	0	(2.758)
AU 31 DÉCEMBRE 2018	118.245	3.415	5.419	319	0	59.911	187.309

(1) Pour faciliter la comparaison, Belfius Insurance présente les provisions fiscales comme un élément d'autres provisions.

(2) En 2018 une provision de restructuration de EUR 5 millions a été reconnue suite à la décision de Belfius Insurance de concentrer ses activités wholesale NON-VIE sur le segment du secteur social via la distribution directe et de mettre en run-off les activités wholesale NON-VIE vis-à-vis des autres institutions et clients corporatifs réalisées via le canal des courtiers et de la distribution bancaire. Les ressources ainsi libérées pourront être attribuées aux activités NON-VIE des clients PME vendues via son propre canal de distribution (banque et Les AP).

(en milliers d'EUR)	Retraites et autres avantages salariés	Autres avantages à long terme du personnel	Restructurations	Provisions pour litiges	Dépréciations sur garanties financières et aux engagements donnés	Autres provisions ⁽¹⁾	Total
AU 1^{ER} JANVIER 2019	118.245	3.415	5.419	319	0	59.911	187.309
Provisions complémentaires	10.248	821	144	0	0	342	11.555
Montants utilisés	(8.068)	(113)	(1.989)	(3)	0	(1.643)	(11.817)
Montants non utilisés annulés	(89)	(83)	(10)	(61)	0	(2.846)	(3.089)
Réévaluation des plans de pension ⁽²⁾	11.701	0	0	0	0	0	11.701
Autres mouvements ⁽¹⁾	(0)	0	(0)	0	0	(11.470)	(11.470)
AU 31 DÉCEMBRE2019	132.037	4.040	3.564	255	0	44.294	184.189

(1) À partir du 1^{er} janvier 2019, les incertitudes relatives aux impôts sur le résultat (IFRIC 23) sont comptabilisées en tant que passif sous la rubrique «Dettes fiscales» et ne sont donc plus présentées sous les autres provisions. Les autres provisions comprennent les incertitudes concernant les impôts indirects.

(2) La baisse importante des taux d'intérêt du marché en 2019 se traduit par une augmentation du passif au titre des pensions.

2. Avantages postérieurs à l'emploi

En Belgique, chaque employé bénéficie du régime légal de retraite. Belfius Insurance constitue en outre une provision de pension complémentaire au profit de son personnel.

Cette provision permet aux salariés de percevoir (sous la forme d'un montant unique ou d'une rente) une prestation de pension à l'âge où ils font valoir leurs droits à la retraite; ou une assurance décès en cas de décès avant l'âge de pension.

Bien qu'en Belgique, les bénéficiaires aient le choix, la plupart des prestations de pension complémentaire sont versées sous la forme d'un montant unique, la rente périodique étant peu prisée.

Belfius Insurance propose deux types importants de régimes de pension: «prestations définies, ou but à atteindre» (= defined benefit) et «cotisations fixes» (= defined contribution). La dette relative à ces avantages est calculée et comptabilisée dans les comptes selon la méthodologie donnée par IAS19.

Plans de pension complémentaire

Plans à prestations définies (=db= defined benefit)

Pour les régimes de retraite à prestations définies, l'avantage à terme pour l'employé est fonction de différents éléments tels que le nombre d'années de travail presté et son dernier salaire. En vertu de la norme IAS 19, la «projected unit credit method» est appliquée pour calculer l'engagement de pension dans le cadre de ces plans.

À partir du 1^{er} janvier 2007, les nouveaux employés de Belfius Insurance sont entrés dans un plan de pension à contributions définies, mais les employés entrés avant cette date ont conservé leur plan à prestations définies existants et continuent donc à pouvoir revendiquer les droits de ces plans à prestations définies.

La majorité des plans de pension de Belfius Insurance sont assurés en interne et, pour cette raison, les actifs du plan ne sont pas inclus dans le rapport sur les obligations de la pension nettes.

Plans à contributions définies (= dc = defined contribution)

Pour les plans à contributions définies, l'avantage final est déterminé par les cotisations de l'employeur et du travailleur, d'une part, et par l'investissement et le rendement réalisé, d'autre part. La législation belge prévoit, pour les plans à contributions définies belges, un rendement minimum garanti sur les cotisations de l'employeur et du travailleur.

Ce rendement obligatoire implique que les plans à contributions définies belges soient des plans à prestations définies au sens de l'IAS 19.

Belfius Insurance et Corona disposent de plans de retraite à contributions définies (branche 21) pour leurs employés (internal insured plans).

Le rendement minimum garanti dont l'employeur est responsable à terme a sensiblement changé en 2016 à la suite de la nouvelle législation.

Si le régime de retraite est géré par une assurance-groupe branche 21, comme pour les plans à prestations définies de Belfius Insurance et Corona, la méthode horizontale est d'application. Les contributions sont toujours soumises à la garantie initiale de l'employeur jusqu'au paiement final. Cela signifie que les réserves déjà constituées jusqu'au 31/12/2015 gardent leur garantie existante de 3,75% sur les contributions de l'employé et 3,25% sur les contributions employeur jusqu'à la date de départ. Pour les cotisations faites après le 01/01/2016, la garantie est devenue variable de 1,75%. Dans le futur la garantie peut varier en fonction du taux d'intérêt de l'OL0 10 ans.

Dans le plan de base de Belfius Insurance «contribution définie», une garantie de retour a été incluse dans les règles du plan jusqu'en 2017 inclus. Cette garantie de retour était supérieure ou égale à la garantie de retour légale mais a été remplacée par la garantie de retour légale à partir de 2018.

Puisque les pourcentages de contributions au plan DC de Corona avec un minimum garanti, augmentent avec l'ancienneté, les obligations de ce plan sont calculées selon la méthode des «unités de crédit projetées».

Ainsi l'avantage attendu à la fin de la carrière est calculé en tenant compte du paiement des contributions futures et de l'augmentation de salaire jusqu'au paiement.

Par l'application du coefficient d'ancienneté passée sur la durée de service projetée et l'actualisation utilisant le taux d'actualisation applicable, on obtient l'obligations des plans de pensions (DBO). Pour les autres plans DC de Belfius Insurance, le calcul des prestations relativement à la durée de service déjà presté est uniquement

basé sur les contributions déjà versées. L'avantage estimé en fin de période a été actualisé en utilisant le taux d'actualisation applicable.

Dans tous les cas, si le montant d'obligation de prestation déterminé, selon la méthode décrite ci-dessus, est plus faible que le compte de retraite individuel ou les avantages à la fin de l'année compte tenu du rendement garanti par l'employeur, alors la plus importante de ces trois valeurs est incluse parmi les obligations.

A. Variation du passif (actif) net des plans à prestations définies

	Valeur actualisée des plans de pension	Juste valeur des actifs des régimes ⁽¹⁾	Déficit/ (excédent)	Plafond de l'actif	Passif (Actif) net
(en milliers d'EUR)					
AU 1^{ER} JANVIER 2018	122.565	(7.571)	114.994	0	114.994
Coût des services					
Coût des services rendus dans l'année	7.775	0	7.775	0	7.775
Coût des services passés et (gains)/pertes sur liquidation	0	0	0	0	0
Frais administratifs	0	9	9	0	9
Intérêts perçus - Intérêts payés	2.063	(133)	1.930	0	1.930
(A) CHARGES ET PRODUITS RECONNUS DANS LE RÉSULTAT	9.838	(124)	9.714	0	9.714
Réévaluations (gains)/pertes					
Effet de modifications d'hypothèses démographiques	0	0	0	0	0
Effet de modifications d'hypothèses financières	(1.371)	0	(1.371)	0	(1.371)
Effet d'expérience	(1.192)	0	(1.192)	0	(1.192)
Rentabilité des actifs des régimes (hors produits d'intérêts)	0	(195)	(195)	0	(195)
Variation du plafond de l'actif (hors produits/charges d'intérêts)	0	0	0	0	0
(B) RÉÉVALUATIONS (GAINS)/PERTES RECONNUES EN OCI	(2.563)	(195)	(2.758)	0	(2.758)
COÛT DES PRESTATIONS DÉFINIES COMPTABILISÉES					
(A)+(B)	7.275	(319)	6.956	0	6.956
Contributions					
Employeur	0	(182)	(182)	0	(182)
Participants du plan	6	(6)	0	0	0
Paiements					
Paiements de prestations	(3.753)	103	(3.650)	0	(3.650)
Liquidation de régimes	0	0	0	0	0
Autres					
Effet des regroupements et des cessions d'activités	0	0	0	0	0
Écarts de cours de change	0	0	0	0	0
AU 31 DÉCEMBRE 2018⁽¹⁾	126.093	(7.975)	118.117	0	118.117

(1) À la fin 2018, 6,6% du total des engagements de retraite concernait des régimes de retraite capitalisés externe, 93,4 % des actifs sont interne et donc non éligibles.

	Valeur actualisée des plans de pension	Juste valeur des actifs des régimes ⁽¹⁾	Déficit/(excédent)	Plafond de l'actif	Passif (Actif) net
(en milliers d'EUR)					
AU 1^{ER} JANVIER 2019	126.093	(7.975)	118.117	0	118.117
Coût des services					
Coût des services rendus dans l'année	7.964	0	7.964	0	7.964
Coût des services passés et (gains)/pertes sur liquidation	0	0	0	0	0
Frais administratifs	0	9	9	0	9
Intérêts perçus - Intérêts payés	2.324	(146)	2.178	0	2.178
(A) CHARGES ET PRODUITS RECONNUS DANS LE RÉSULTAT	10.288	(137)	10.151	0	10.151
Réévaluations (gains)/pertes					
Effet de modifications d'hypothèses démographiques	0	0	0	0	0
Effet de modifications d'hypothèses financières	12.549	0	12.549	0	12.549
Effet d'expérience	167	0	167	0	167
Rentabilité des actifs des régimes (hors produits d'intérêts)	0	(1.021)	(1.021)	0	(1.021)
Variation du plafond de l'actif (hors produits/charges d'intérêts)	0	0	0	0	0
(B) RÉÉVALUATIONS (GAINS)/PERTES RECONNUES EN OCI	12.716	(1.021)	11.695	0	11.695
COÛT DES PRESTATIONS DÉFINIES COMPTABILISÉES					
(A)+(B)	23.004	(1.158)	21.845	0	21.845
Contributions					
Employeur	0	(77)	(77)	0	(77)
Participants du plan	0	0	0	0	0
Paiements					
Paiements de prestations	(8.032)	113	(7.919)	0	(7.919)
Liquidation de régimes	0	0	0	0	0
Autres					
Effet des regroupements et des cessions d'activités	0	0	0	0	0
Écarts de cours de change	0	0	0	0	0
AU 31 DÉCEMBRE 2019⁽¹⁾	141.064	(9.097)	131.967	0	131.967

(1) À la fin 2019, 7,1% du total des engagements de retraite concernait des régimes de retraite capitalisés externes, 92,9 % des actifs sont internes et donc non éligibles.

B. Juste valeur des actifs des plans

	31/12/18	31/12/19
(en milliers d'EUR)		
Juste valeur des actifs des plans		
Contrats d'assurance	7.975	9.097
TOTAL	7.975	9.097

C. Hypothèses pour les plans belges

	31/12/18	31/12/19
Taux d'actualisation	1,85%	1,10%
Taux d'inflation	1,75%	1,65%
Croissance salariale (liée à l'âge)	1,35%	1,35%

Hypothèses

Le taux d'actualisation est basé sur la courbe des intérêts courus constituée d'obligations d'entreprises AA.

Le paramètre d'inflation est basé sur l'inflation salariale moyenne des 10 dernières années, l'évaluation de l'inflation des marchés

financiers et les perspectives à long terme publiées par la Banque Centrale Européenne.

Belfius utilise les tables de mortalité belges, adaptées à l'allongement général de la durée de vie actuelle par des corrections d'âge.

D. Sensibilité⁽¹⁾ de la valeur actualisée à un changement d'hypothèses de l'obligation à prestations définies à la fin de l'exercice

(en milliers d'EUR)	-50 bp	+50 bp
Taux d'actualisation	6,95%	-6,18%
Taux d'inflation	-2,60%	2,76%
Hausse des salaires réels	-4,12%	4,71%

(1) Si toutes les autres hypothèses sont maintenues constantes.

E. Duration moyenne pondérée de l'obligation

(en milliers d'EUR)	31/12/18	31/12/19
Belgique	11,68	11,65

2. Passifs éventuels

Litiges juridiques

Il n'y a aucun litige juridique notable.

6.5. Dettes subordonnées

1. Non évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net

(en milliers d'EUR)	Coût amorti	
	31/12/18	31/12/19
DETTES SUBORDONNÉES CONVERTIBLES	0	0
DETTES SUBORDONNÉES NON CONVERTIBLES	583.057	583.032
Emprunts perpétuels subordonnés	170.403	170.382
Emprunts subordonnés à durée déterminée	412.654	412.651
TOTAL	583.057	583.032
Capital hybride et actions privilégiées remboursables	0	0

2. Évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net

Néant

3. Analyse flux monétaires et changements sans effet sur la trésorerie

(en milliers d'EUR)	31/12/18	31/12/19
SOLDE D'OUVERTURE	583.053	583.057
CHANGEMENTS SANS EFFET SUR LA TRÉSORERIE		
Taux d'intérêt effectif	4	(25)
SOLDE DE CLÔTURE	583.057	583.032

4. Analyse par échéance et taux d'intérêt

Voir notes 9.4., 9.5. et 9.6.

5. Analyse de la juste valeur

Voir note 9.1.

6. Indications relatives à chaque emprunt subordonné

N° réf.	Unité monétaire	En milliers de l'unité monétaire	Échéance ou modalité de durée	a) Circonstances de remboursement anticipé b) Conditions de subordination c) Conditions de convertibilité	Condition de rémunération
1.	EUR	170.000	indéterminée	a) possible avec l'accord de la BNB, à partir de la date du coupon b) pas de conditions spécifiques c) néant	Euribor 3 mois + 190 bp
2.	EUR	100.000	23/12/2026 (date du coupon: 23/12/2021)	a) possible avec l'accord de la BNB, à partir de la date du coupon b) pas de conditions spécifiques c) néant	Euribor 6 mois + 300 bp
3.	EUR	250.000	23/12/2026	a) possible avec l'accord de la BNB b) pas de conditions spécifiques c) néant	2,9% + 10 yrs IRS en euro
4.	EUR	53.000	indéterminée		

6.6. Autres passifs

(en milliers d'EUR)	31/12/18	31/12/19
AUTRES PASSIFS (EXCEPTÉ CEUX RELATIFS AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE)	255.315	169.960
Charges à payer	4.045	10.275
Produits constatés d'avance	4.871	5.839
Autres montants attribués reçus	0	11
Salaires et charges sociales (dus)	22.716	22.437
Impôts d'exploitation	13.507	10.383
Paiements en attente envers la clientèle et obligations vis-à-vis des prestataires de services	210.176	121.015
AUTRES PASSIFS SPÉCIFIQUES AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE	167.415	172.543
Dépôts dus aux cessionnaires	81.571	87.211
Dettes résultant de transactions d'assurance directe	66.984	70.553
Dettes résultant de transactions de réassurance	18.658	14.778
Autres passifs d'assurance	202	0
TOTAL	422.729	342.503

6.7. Passifs inclus dans un groupe destiné à être cédé et activités abandonnées

Belfius Insurance n'a pas de passifs inclus dans un groupe destiné à être cédé et activités abandonnées au 31 décembre 2018 ni au 31 décembre 2019.

VII. Notes annexes au compte de résultats consolidé

(Certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis)

ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS REPRIS DANS LE COMPTE DE RESULTATS

Nous renvoyons au chapitre «résultats financiers» du rapport de gestion.

7.1. Intérêts perçus - Intérêts payés

(en milliers d'EUR)	31/12/18	31/12/19
PRODUITS D'INTÉRÊTS	445.567	433.162
PRODUITS D'INTÉRÊTS SUR ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI	307.368	302.904
Prêts et créances sur établissements de crédit	1	15
Prêts et créances	112.294	109.773
Titres de créance émises par des entités publiques	147.060	146.064
Autres titres de créance	47.107	46.043
Autres	906	1.008
PRODUITS D'INTÉRÊTS SUR ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS PAR LE BIAIS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	118.037	103.320
Titres de créance émis par des entités publiques	73.435	64.710
Autres titres de créance	44.602	38.610
PRODUITS D'INTÉRÊTS SUR ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTATS	18.174	24.372
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	5	6
Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	18.168	24.366
Prêts et créances	8	27
Titres de créance émis par des entités publiques	615	330
Autres titres de créance	17.545	24.009
PRODUITS D'INTÉRÊTS SUR PASSIFS FINANCIERS (INTÉRÊTS NÉGATIFS)	1.988	2.566
CHARGES D'INTÉRÊTS	(24.259)	(23.755)
INTÉRÊTS PAYÉS SUR PASSIFS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT	(23.364)	(23.297)
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	(2.134)	(1.639)
Dettes envers la clientèle	(143)	(328)
Titres de créance émis	0	0
Passif locatif ⁽¹⁾	0	(2)
Dettes subordonnées	(19.176)	(19.156)
Autres	(1.912)	(2.173)
CHARGES D'INTÉRÊTS SUR ACTIFS FINANCIERS (INTÉRÊTS NÉGATIFS)	(895)	(457)
MARGE D'INTÉRÊTS	421.308	409.407

(1) Concerne le coût financier comptabilisé selon IFRS 16. Nous renvoyons à la note 3 «Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés».

La marge d'intérêts nette a diminué de EUR 12 millions ou 2,8% à EUR 409 millions au 31 décembre 2019, venant de EUR 421 millions pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2018. La baisse de l'encours Branche 21 et les réinvestissements avec des rendements de marché inférieurs ont exercé un effet négatif sur les produits d'intérêts nets.

7.2. Dividendes

(en milliers d'EUR)	31/12/18	31/12/19
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	58.580	51.790
Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	0	0
TOTAL	58.580	51.790

7.3. Résultat net des sociétés mises en équivalence

(en milliers d'EUR)	31/12/18	31/12/19
Résultat avant impôt des sociétés mises en équivalence	1.824	2.297
Part de l'impôt	(861)	(958)
Dépréciations d'écart d'acquisition	0	0
TOTAL	963	1.339

7.4. Résultat net des instruments financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultats

(en milliers d'EUR)	31/12/18	31/12/19
Résultat net du portefeuille détenus à des fins de transaction	2.869	2.785
Résultat des actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	(17.373)	(4.260)
<i>Titres de créance émis par des entités publiques</i>	4.460	(4.015)
<i>Autres titres de créance</i>	(21.833)	(244)
Résultat net de la comptabilité de couverture	(7.847)	377
TOTAL	963	(1.098)

Le résultat net des instruments financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultats augmente de EUR 21 millions à EUR -1 million au 31 décembre 2019, venant de EUR -22 millions pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2018.

Résultat des actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

L'amélioration des marchés financiers et le resserrement des spreads de crédit ont une influence positive sur la juste valeur des fonds en private equity, des fonds obligataires et des fonds en actions. Ces instruments ne satisfaisant pas au test SPPI, les variations de la juste valeur sont directement repris au compte de résultats.

Résultat net de la comptabilité de couverture

Belfius Insurance a conclu des dérivés (spreadlock) pour couvrir l'asset swap spread de certaines obligations pour protéger le ratio Solcenvy II. Les tests d'efficacité de couverture ont toujours été respectés. L'inefficacité résiduelle de cette couverture a été comptabilisée dans le compte de résultats pour un montant de EUR -8 millions au 31 décembre 2018 et peut majoritairement être attribuée à un manque de liquidité de la transaction spreadlock. Au 31 décembre 2019 un montant de EUR 0,4 million devait être repris.

Résultat de la comptabilité de couverture

(en milliers d'EUR)	31/12/18	31/12/19
COUVERTURE DE LA JUSTE VALEUR	(8.003)	377
Changement de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert	(36.167)	31.128
Changement de la juste valeur des dérivés de couverture	28.165	(30.751)
COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	0	0
DISCONTINUITÉ DE COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE (LES FLUX DE TRÉSORERIE NE SONT PLUS ATTENDUS)	155	0
COUVERTURE D'INVESTISSEMENTS NETS DANS UNE ACTIVITÉ À L'ÉTRANGER	0	0
COUVERTURE DE PORTEFEUILLE COUVERT EN TAUX	0	0
TOTAL	(7.847)	377
DISCONTINUITÉ DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE (LES FLUX DE TRÉSORERIE SONT TOUJOURS ATTENDUS) MONTANTS COMPTABILISÉS EN MARGE D'INTÉRÊT	0	0

Les tests d'efficacité ont été respectés en tout temps.

Pour plus de détails, nous renvoyons à la note 5.6 dérivés.

7.5. Résultat net sur investissements et dettes

(en milliers d'EUR)	31/12/18	31/12/19
ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI (NON DÉPRÉCIÉS)	0	0
ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (NON DÉPRÉCIÉS)	63.775	57.456
Profits sur titres de créance émis par des entités publiques	55.828	55.302
Profits sur autres titres de créance	7948	2.154
ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE	916	0
Profits sur actifs détenus en vue de la vente	916	0
AUTRES	5.145	0
Profits sur immobilisations corporelles	1.268	0
Autres profits	3.449	0
PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI	1	0
Profits sur passifs financiers	1	0
TOTAL DES PROFITS	69.837	57.456

(en milliers d'EUR)	31/12/18	31/12/19
ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI (NON DÉPRÉCIÉS)	0	0
ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (NON DÉPRÉCIÉS)	(1.458)	(373)
Pertes sur titres de créance émis par des entités publiques	(852)	0
Pertes sur autres titres de créance	(606)	(373)
ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE	(1.936)	0
Pertes sur actifs détenus en vue de la vente	(1.936)	0
AUTRES	0	0
Pertes sur immobilisations corporelles	0	0
PASSIFS ÉVALUÉS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	(2)	(5)
Pertes sur passifs financiers	(2)	(5)
TOTAL DES PERTES	(3.396)	(379)
TOTAL RÉSULTAT NET SUR INVESTISSEMENTS ET DETTES	66.441	57.077

Le résultat net sur investissements et dettes a diminué de EUR 9 millions ou 14,1% à EUR 57 millions au 31 décembre 2019, venant de EUR 67 millions pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2018.

Belfius Insurance a réalisé pour EUR 57 millions de plus-values en 2019, essentiellement sur ses positions obligataires, dans l'objectif, entre autres, de maîtriser le risque de concentration et l'écart de duration au bilan de Belfius Insurance.

En 2018, Belfius Insurance a réalisé des plus-values de EUR 60 millions sur les reventes d'obligations. Une partie de ces plus-values (EUR 25 millions) résulte de la liquidation d'un fonds cantonné. Elles sont presque entièrement compensées par un mouvement en sens inverse dans les résultats techniques des activités d'assurance vie.

Le tableau ci-dessous présente un résumé des profits et pertes réalisés résultant de la décomptabilisation des instruments financiers dépréciés et non dépréciés. Ces profits et pertes réalisés peuvent être comptabilisés à la ligne «Résultat net sur investissements et dettes» (note 7.5.) ou à la ligne «Dépréciations d'instruments financiers et provisions pour engagements de crédit».

1. Profits ou pertes réalisés résultant de la décomptabilisation d'instruments de dettes évalués au coût amorti (dépréciés et non dépréciés)

(en milliers d'EUR)	31/12/18	31/12/19
PROFITS RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS NON DÉPRÉCIÉS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI	1.183	1.794
Profits sur prêts et créances	596	954
Profits sur titres de créance émis par des entités publiques	0	86
Profits sur autres titres de créance	587	754
PROFITS RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS DÉPRÉCIÉS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI	0	0
PERTES RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS NON DÉPRÉCIÉS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI	(1.051)	(1.170)
Pertes sur prêts et créances	(807)	(958)
Pertes sur autres titres de créance	(244)	(212)
PERTES RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS DÉPRÉCIÉS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI	0	0

2. Profits ou pertes réalisés résultant de la décomptabilisation d'instruments de dettes évalués par le biais des autres éléments du résultat global (dépréciés et non dépréciés)

(en milliers d'EUR)	31/12/18	31/12/19
PROFITS RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS NON DÉPRÉCIÉS ÉVALUÉS PAR LE BIAIS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		
Profits sur titres de créance émis par des entités publiques	63.775	57.456
Profits sur autres titres de créance	55.828	55.302
	7.948	2.154
PROFITS RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS DÉPRÉCIÉS ÉVALUÉS PAR LE BIAIS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	0	0
PERTES RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS NON DÉPRÉCIÉS ÉVALUÉS PAR LE BIAIS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	(1.458)	(373)
Pertes sur titres de créance émis par des entités publiques	(852)	0
Pertes sur autres titres de créance	(606)	(373)
PERTES RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS DÉPRÉCIÉS ÉVALUÉS PAR LE BIAIS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	0	0

7.6. Honoraires et commissions perçus – versés

(en milliers d'EUR)	31/12/18			31/12/19		
	Perçus	Versés	Net	Perçus	Versés	Net
Commissions sur fonds communs de placement gérés par des tiers	26.525	(4.300)	22.225	26.090	(4.015)	22.075
Activité d'assurance	364	0	364	318	0	318
Activité de crédit	11.616	(8.756)	2.860	10.813	(8.344)	2.469
Achat et vente de titres	0	(1.127)	(1.127)	0	(112)	(112)
Commissions à des intermédiaires non exclusifs	7.080	(11.172)	(4.092)	6.815	(14.282)	(7.466)
Services sur titres autres que la garde	0	(76)	(76)	0	(86)	(86)
Conservation	0	(1.856)	(1.856)	0	(1.870)	(1.870)
Commissions de services sur titrisation	0	0	0	0	(184)	(184)
Prêts de titres	655	0	655	1.330	0	1.330
TOTAL	46.240	(27.288)	18.953	45.366	(28.893)	16.473

Le revenu commissions nettes diminue de EUR 3 millions ou 13,1% à EUR 16 millions au 31 décembre 2019, venant de EUR 19 millions au 31 décembre 2018. Il représente les commissions reçues et payées sur des produits autres que les produits d'assurance, tels que les produits de la Branche 23 et les crédits hypothécaires. Cette évolution résulte de l'augmentation des commissions payées aux courtiers avec la hausse de la production des crédits hypothécaires.

7.7. Résultats des assurances

1. Résumé par activité

A. Compte de résultats consolidé

(en milliers d'EUR)	31/12/18				31/12/19			
	Vie	Non-Vie	Non-Technique	Total	Vie	Non-Vie	Non-Technique	Totaal
REVENUS	275.342	198.514	13.622	487.477	294.528	199.047	26.443	520.018
RÉSULTAT TECHNIQUE ⁽¹⁾	(229.676)	158.652	0	(71.025)	(200.687)	163.784	0	(36.903)
Primes brutes acquises	796.928	699.714	0	1.496.642	758.545	711.365	0	1.469.910
Autres produits et charges techniques	(1.026.604)	(541.062)	0	(1.567.667)	(959.232)	(547.580)	0	(1.506.813)
RÉSULTAT FINANCIER	485.659	38.988	14.903	539.550	474.980	34.410	31.058	540.448
Produits d'intérêts, Charges d'intérêts, Dividendes	424.419	37.892	17.577	479.888	402.646	36.753	21.798	461.197
Résultat net sur investissements et dettes	60.244	1.312	4.886	66.441	55.197	(7)	1.973	57.163
Résultat net des sociétés mises en équivalence, Résultat net des instruments financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultats, Autres revenus, Autres charges	997	(216)	(7.561)	(6.779)	17.137	(2.336)	7.287	22.088
HONORAIRES ET COMMISSIONS PERÇUS, HONORAIRES ET COMMISSIONS VERSÉS	19.359	874	(1.281)	18.953	20.235	853	(4.615)	16.473
CHARGES	(68.158)	(157.192)	(6.384)	(231.733)	(69.569)	(159.265)	(19.385)	(248.219)
Dépréciations des prêts et créances et provisions pour engagements de crédit, Dépréciations d'écart d'acquisition	1.768	134	428	2.330	4.584	748	1.296	6.628
Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	0	0	0	0	0	0	(5.386)	(5.386)
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT	208.952	41.456	7.666	258.074	229.543	40.529	2.968	273.040
(CHARGES) REVENUS D'IMPÔT	(52.196)	(10.356)	(2.670)	(65.221)	(58.728)	(10.418)	(1.680)	(70.826)
RÉSULTAT NET	156.757	31.100	4.996	192.853	170.815	30.112	1.288	202.215
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	409	0	530	939	458	0	(1.874)	(1.415)
Attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère	156.348	31.100	4.466	191.914	170.357	30.112	3.162	203.630

(1) Compte de résultats IX. Résultat technique des activités d'assurance

B. Bilan consolidé

Provisions techniques des sociétés d'assurances (en milliers d'EUR)	31/12/18				31/12/19			
	Vie	Non-Vie	Non- Technique	Total	Vie	Non-Vie	Non- Technique	Total
Provisions techniques relatives aux activités d'assurance	12.643.869	1.276.492	0	13.920.361	11.893.927	1.297.560	0	13.191.487
Provisions techniques unit-linked	2.837.971	0	0	2.837.971	3.671.372	0	0	3.671.372
Part des réassureurs dans les provisions techniques	12.390	87.513	0	99.902	13.138	94.937	0	108.074

Le résultat technique des activités d'assurance s'améliore à concurrence de EUR 34 millions pour atteindre une perte de EUR 37 millions pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2019, venant d'une perte de EUR 71 millions pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2018.

Le résultat technique des activités d'assurance vie a progressé de EUR 29 millions sur l'année. L'affectation des intérêts techniques aux provisions diminue de EUR 37 millions en raison de la diminution des provisions de la Branche 21 et de la baisse des intérêts moyens garantis sur les volumes restants.

En 2018, Belfius Insurance a évalué les provisions techniques Vie à la lumière du RAF (Risk Appetite Framework Vie), prenant en compte les incertitudes, les risques du modèle et les sensibilités qui subsistent. Cela s'est traduit par un impact positif de EUR 45 millions dans le compte de résultats. Pour 2019, la réévaluation, effectuée en continu, n'a pas d'impact au niveau du compte de résultats. À noter que la liquidation, en 2018, d'un fonds cantonné avait pesé sur le résultat technique Vie. Notons qu'en 2018, le résultat technique Vie a subi les effets négatifs du transfert d'un fonds cantonné, compensés par un mouvement contraire du résultat net sur les investissements et dettes.

En Non-Vie, la marge technique s'améliore de EUR 5 millions. Le coût des catastrophes naturelles augmente en 2019 de EUR 11 millions. Cette évolution est plus que compensée par un résultat globalement bon en termes de pertes au second semestre en Retail et activités commerciales d'assurance non-vie. Suite à la réévaluation des provisions techniques Non-Vie, conformément à la diminution des incertitudes en accord avec le Risk Appetite Framework Non-Vie, une reprise de provisions pour sinistres de EUR 5 millions a été comptabilisée en 2019, contre EUR 10 millions en 2018.

L'évolution négative de certaines branches en Non-Vie s'explique par la présence de quelques sinistres importants et la comptabilisation de sinistres dans certains dossiers existants en Public and Corporate Insurance pour lesquels les portefeuilles apportés par les canaux bancaires et de courtage sont en run-off. À noter que le résultat de la branche «réassurance reprises» inclut une reprise de EUR 2 millions pour le dossier TRIP.

2. Primes brutes acquises Vie

(en milliers d'EUR)	31/12/18			31/12/19		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD	Total
Primes brutes émises	498 703	298 225	796 928	481 081	277 465	758 545
Variation de la provision brute pour primes non acquises (UPR)	0	0	0	0	0	0
PRIMES BRUTES ACQUISES	498 703	298 225	796 928	481 081	277 465	758 545

(en milliers d'EUR)	31/12/18	31/12/19
PRIMES BRUTES ÉMISES VIE	796 928	758 545
Affaires directes	796 235	758 369
Réassurance acceptée	693	175

(en milliers d'EUR)	31/12/18	31/12/19
PRIMES BRUTES ÉMISES UNIT-LINKED	413 077	368 917

3. Aperçu des assurances non-vie par groupe de produits

(en milliers d'EUR)	Primes brutes acquises	Charges pour sinistre et autres frais techniques	Commissions d'acquisition	Résultat technique de réassurance	Revenus financiers	Frais de gestion	Autres	Résultat net avant impôt
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE								
2018	699.714	(375.567)	(134.937)	(30.559)	38.988	(157.192)	1.008	41.456
RÉASSURANCE ACCEPTÉE	1.858	(1.831)	(207)	(283)	1.123	(3)	(7)	650
AFFAIRES DIRECTES	697.856	(373.736)	(134.730)	(30.276)	37.865	(157.189)	1.015	40.806
Tous risques/accidents	118.021	(67.736)	(24.433)	(3.230)	7.713	(28.308)	(68)	1.960
Véhicules motorisés/ responsabilité civile	175.886	(81.365)	(28.779)	(7.711)	16.721	(42.651)	(133)	31.968
Véhicules motorisés/autres branches	100.703	(57.756)	(18.673)	(776)	1.252	(24.561)	(11)	178
Incendie et autres sinistres	237.905	(104.601)	(57.308)	(17.956)	6.350	(45.690)	(56)	18.643
Autres ⁽¹⁾	65.341	(62.277)	(5.537)	(603)	5.829	(15.980)	1.283	(11.944)

(1) Comprend Crédits et cautions, la distribution Non-Vie, maladie et les accidents du travail

(en milliers d'EUR)	Primes brutes acquises	Charges pour sinistre et autres frais techniques	Commissions d'acquisition	Résultat technique de réassurance	Revenus financiers	Frais de gestion	Autres	Résultat net avant impôt
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE								
2019	711.365	(391.947)	(137.219)	(18.414)	34.410	(159.265)	1.601	40.529
RÉASSURANCE ACCEPTÉE	818	142	99	3.595	1.075	(12)	(38)	5.482
AFFAIRES DIRECTES	710.546	(392.089)	(137.121)	(22.009)	33.334	(159.254)	1.639	35.047
Tous risques/accidents	118.910	(68.776)	(24.439)	(5.264)	8.246	(30.199)	101	(1.422)
Véhicules motorisés/ responsabilité civile	178.596	(86.947)	(29.345)	(4.293)	16.368	(43.377)	150	31.151
Véhicules motorisés/autres branches	103.385	(60.623)	(18.957)	(804)	(1.484)	(25.001)	12	(3.472)
Incendie et autres sinistres	246.252	(121.284)	(59.759)	(12.023)	6.769	(47.707)	83	12.331
Autres ⁽¹⁾	63.403	(54.458)	(4.621)	375	3.435	(12.969)	1.293	(3.541)

(1) Comprend Crédits et cautions, la distribution Non-Vie, maladie et les accidents du travail

7.8. Autres revenus

(en milliers d'EUR)	31/12/18	31/12/19
Loyers perçus d'immeubles de placement ⁽¹⁾	34.054	43.519
Autres revenus bancaires	5	5
Reprises de provisions pour litiges ⁽²⁾	53	64
Autres revenus d'autres activités	1.468	2.884
AUTRES REVENUS	35.581	46.472

(1) Les revenus locatifs des immeubles de placement ont augmenté parallèlement à l'investissement immobilier.

(2) Nous renvoyons à l'annexe 6.6 «Provisions et passifs éventuels» pour une description plus détaillée. Il est à noter que les provisions complémentaires pour litiges sont comptabilisées en autres charges (nous renvoyons à la note 7.9.).

7.9. Autres charges

(en milliers d'EUR)	31/12/18	31/12/19
Taxes du secteur	(589)	(549)
Entretien et réparation des immeubles de placement ayant généré un revenu au cours de l'exercice courant.	(7.838)	(7.585)
Autres frais bancaires	(13)	(18)
Autres dépenses d'autres activités ⁽¹⁾	(12.532)	(16.388)
AUTRES DÉPENSES	(20.971)	(24.540)

(1) Les «Autres dépenses d'autres activités» incluent les autres dépenses d'exploitation pour leasing opérationnel (autres que les loyers et les loyers de leasing conditionnels), les amortissements sur le mobilier et l'équipement donné en leasing opérationnel, les autres dépenses d'exploitation, les provisions pour litiges résultant de procédures judiciaires et les amortissements sur les immeubles de placement.

7.10. Frais de personnel

(en milliers d'EUR)	31/12/18	31/12/19
Rémunérations et salaires	(73.209)	(75.222)
Sécurité sociale et coûts d'assurance	(20.535)	(20.635)
Charges de retraites - régimes à prestations définies ⁽¹⁾	(8.627)	(8.170)
Charges de retraites - régimes à cotisations définies ⁽¹⁾	(227)	(337)
Autres avantages à long terme du personnel	(138)	(625)
Coûts de restructuration (reprise/utilisation) ⁽¹⁾	(2.196)	1.967
Autres dépenses ⁽²⁾	(4.083)	(7.765)
TOTAL	(109.016)	(110.787)

(1) Nous renvoyons à l'annexe 6.6 «Provisions et passifs éventuels» pour une description plus détaillée.

(2) Ces coûts concernent, entre autres, la rémunération des administrateurs, les frais de déplacement, les assurances, les coûts de détachement et les autres avantages du personnel.

	Belgique	Luxembourg	Intégralement consolidé
ETP moyen au 31 décembre 2018			
Cadres supérieurs	36	0	36
Salariés	1.246	2	1.248
TOTAL	1.282	2	1.284

	Belgique	Luxembourg	Intégralement consolidé
ETP moyen au 31 décembre 2019			
Cadres supérieurs	26	0	26
Salariés	1.248	2	1.250
TOTAL	1.274	2	1.276

7.11. Frais généraux et administratifs

(en milliers d'EUR)	31/12/18	31/12/19
Charges d'occupation des locaux	(438)	(557)
Locations (sauf charges informatiques)	(4.728)	(6.052)
Honoraires professionnels	(18.052)	(12.896)
Marketing, publicité et relations publiques	(20.608)	(20.599)
Charges informatiques	(23.222)	(25.314)
Coûts des logiciels et coûts de recherche et développement	(22.306)	(21.844)
Entretiens et réparations	(88)	5
Coûts de restructuration autres que ceux liés au personnel	0	0
Assurances (sauf celles liées aux pensions)	(68)	(84)
Transport de fonds	(5.386)	(5.316)
Impôts d'exploitation	(183)	(69)
Autres frais généraux et administratifs ⁽¹⁾	(13.802)	(23.189)
TOTAL	(108.881)	(115.915)

(1) Les autres frais généraux et administratifs contiennent entre autres des services de Belfius Banque, contributions FSMA et divers coûts de gestion.

7.12. Amortissements sur actifs immobilisés

(en milliers d'EUR)	31/12/18	31/12/19
Amortissements des bâtiments	(454)	(317)
Amortissements des autres immobilisations corporelles	(102)	(163)
Amortissements des actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	0	(373)
Amortissements des immobilisations incorporelles	(13.282)	(20.665)
TOTAL	(13.837)	(21.517)

Les dépréciations et les amortissements sur actifs immobilisés ont augmenté de EUR 8 millions à EUR 22 millions au 31 décembre 2019, venant de EUR 14 millions au 31 décembre 2018, à la suite des investissements dans les logiciels développés en interne qui sont capitalisés par Belfius Insurance depuis 2016 dans

le cadre du renouvellement des systèmes centraux et du développement des canaux de distribution digitaux. La hausse résiduelle s'explique par les amortissements sur les actifs de sociétés Jaimy et Jane, récemment consolidées.

7.13. Dépréciations d'instruments financiers et provisions pour engagements de crédit

1. Résumé

(en milliers d'EUR)	31/12/18	31/12/19
Dépréciation sur investissements financiers et engagements hors bilan - étape 1	319	393
Dépréciation sur investissements financiers et engagements hors bilan - étape 2	1.639	5.422
Dépréciation sur investissements financiers, autres actifs et engagements hors bilan - étape 3	372	813
TOTAL	2.330	6.628

2. Dépréciation sur investissements financiers et engagements hors bilan - étape 1

(en milliers d'EUR)	31/12/18				
	Dotations	Reprises	Profits	Pertes	Total
Prêts et créances sur établissements de crédit ⁽¹⁾	0	0	0	0	0
Prêts et créances	(273)	894	0	0	621
Titres de créance	(959)	657	0	0	(302)
TOTAL	(1.232)	1.551	0	0	319

(en milliers d'EUR)	31/12/19				
	Dotations	Reprises	Profits	Pertes	Total
Prêts et créances sur établissements de crédit ⁽¹⁾	0	0	0	0	0
Prêts et créances	(556)	905	0	0	349
Titres de créance	(731)	774	0	0	43
TOTAL	(1.287)	1.679	0	0	393

(1) Les prêts et avances aux établissements de crédit détenus par Belfius Insurance concernent principalement des actifs liquides à court terme avec comme contrepartie la société mère Belfius Banque. Belfius Insurance évalue régulièrement le risque de crédit, mais a choisi de ne pas inclure les dépréciations sur ces instruments financiers en stage 1 en raison de la matérialité limitée.

3. Dépréciation sur investissements financiers et engagements hors bilan - étape 2

(en milliers d'EUR)	31/12/18				
	Dotations	Reprises	Profits	Pertes	Total
Prêts et créances sur établissements de crédit ⁽¹⁾	0	0	0	0	0
Prêts et créances	(5.797)	4.090	596	(807)	(1.918)
Titres de créance	(2.000)	5.215	587	(244)	3.557
TOTAL	(7.797)	9.305	1.183	(1.051)	1.639

(en milliers d'EUR)	31/12/2019				
	Dotations	Reprises	Profits	Pertes	Total
Prêts et créances sur établissements de crédit ⁽¹⁾	0	0	0	0	0
Prêts et créances	(5.147)	8.124	954	(958)	2.973
Titres de créance	(1.300)	3.122	840	(212)	2.449
TOTAL	(6.448)	11.246	1.794	(1.170)	5.422

(1) Les prêts et avances aux établissements de crédit détenus par Belfius Insurance concernent principalement des actifs liquides à court terme avec comme contrepartie la société mère Belfius Banque. Belfius Insurance évalue régulièrement le risque de crédit, mais a choisi de ne pas inclure les dépréciations sur ces instruments financiers en stage 1 en raison de la matérialité limitée.

4. Dépréciation sur investissements financiers, autres actifs et engagements hors bilan - étape 3

(en milliers d'EUR)	31/12/18					
	Dotations	Reprises	Sorties de bilan	Profits	Pertes	Recouvrements
Prêts et créances	(1.552)	1.831	(648)	0	0	0
Autres actifs ⁽¹⁾	(2)	743	0	0	0	0
TOTAL	(1.554)	2.574	(648)	0	0	0
						372

(1) Il s'agit des dépréciations principalement sur des autres actifs d'assurance, faisant l'objet d'une dépréciation et figurant au bilan en autres actifs.

(en milliers d'EUR)	31/12/19						Total
	Dotations	Reprises	Sorties de bilan	Profits	Pertes	Recouvrements	
Prêts et créances	(1.306)	2.663	(483)	0	0	0	873
Autres actifs ⁽¹⁾	(159)	98	0	0	0	0	(60)
TOTAL	(1.465)	2.761	(483)	0	0	0	813

(1) Il s'agit des dépréciations principalement sur des autres actifs d'assurance, faisant l'objet d'une dépréciation et figurant au bilan en autres actifs.

7.14. Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'EUR)	31/12/18	31/12/19
Dépréciation des immobilisations incorporelles	0	(5.386)
TOTAL	0	(5.386)

Une dépréciation de EUR 5,4 millions a été enregistrée sur les actifs incorporels investis pour le projet Jane, Belfius Insurance souhaitant proposer une solution de surveillance contrôlée par capteurs permettant aux personnes âgées de rester plus long-

temps chez elle sans assistance spéciale. La direction a décidé de cet ajustement en réponse au plan d'affaires révisé qui indique un nouveau seuil de rentabilité, compte tenu des nouvelles hypothèses commerciales.

7.15. Dépréciations d'écart d'acquisition

(en milliers d'EUR)	31/12/18	31/12/19
Dépréciations d'écart d'acquisition	0	0

Conformément aux règles d'évaluation, la nécessité de déprécier éventuellement le goodwill est vérifiée chaque année. Au vu des

résultats de l'analyse, aucune dépréciation ne s'impose. On fait référence au tableau 5.10 pour plus d'informations.

7.16. (Charges) Revenus d'impôt

(en milliers d'EUR)	31/12/18			31/12/19		
	Impôt sur le résultat de l'exercice (b)	Autres charges d'impôt	Total	Impôt sur le résultat de l'exercice (b)	Autres charges d'impôt	Total
Charges/revenus d'impôt courants:						
Impôt sur les bénéfices de l'exercice en cours	(54.777)	0	(54.777)	(66.293)	0	(66.293)
Charges/revenus d'impôt courants:						
Impôt sur les bénéfices de l'année précédente	0	8.442	8.442	0	17.438	17.438
Charges/revenus d'impôt courants:						
Provision pour litiges fiscaux	0	35	35	0	514	514
IMPÔTS COURANTS TOTAUX	0	0	(46.300)	0	0	(48.341)
Impôt différé sur l'exercice en cours	(19.218)	0	(19.218)	(22.485)	0	(22.485)
Impôt différé de l'année précédente	0	297	297	0	0	0
IMPÔTS DIFFÉRÉS TOTAUX	0	0	(18.921)	0	0	(22.485)
GRAND TOTAL	(73.995)	8.774	(65.221)	(88.777)	17.952	(70.826)
CHARGES/REVENUS D'IMPÔT COURANTS	0	0	(73.995)	0	0	(88.777)
AUTRES CHARGES D'IMPÔT	0	0	8.774	0	0	17.952
TOTAL	0	0	(65.221)	0	0	(70.826)
Calcul standard du taux d'imposition	0	0	25,27%	0	0	25,94%

Taux effectif d'imposition sur les bénéfices des sociétés

(en milliers d'EUR)	31/12/18	31/12/19
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT	258.074	273.040
Bénéfices et pertes des sociétés mises en équivalence	963	1.339
BASE DE L'IMPÔT (A)	257.111	271.702
Taux d'impôt légal	29,58%	29,58%
CHARGE FISCALE UTILISANT LE TAUX LÉGAL	76.053	80.369
Effet fiscal des taux dans d'autres juridictions	(173)	(359)
Effet fiscal de produits non taxables ⁽¹⁾	(14.983)	(8.388)
Effet fiscal des charges non déductibles fiscalement	10.972	14.794
Effet fiscal sur un bénéfice imposable non comptabilisé précédemment en compte de résultats	(1.557)	0
Effet fiscal du retraitement d'actifs d'impôts différés non comptabilisés	2.281	1.586
Effet fiscal d'un changement de taux d'impôt	(1.354)	(75)
Autre augmentation (diminution) dans la charge d'impôt légale	2.757	850
IMPÔT SUR LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (B)	73.995	88.777
Base de l'impôt	257.111	271.702
TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF (B)/(A)	28,8%	32,7%

(1) Principalement des revenus définitivement exemptés d'impôt (dividendes et plus-values sur actions).

La charge d'impôt, y compris les impôts différés, ont augmenté de EUR 6 millions à EUR 71 millions au 31 décembre 2019, venant de EUR 65 millions au 31 décembre 2018 à la suite de la hausse de la base imposable.

Le calcul standard du taux d'imposition est de 25,94% en 2019. Cependant, le taux d'imposition effectif, calculé sur le résultat de la période en cours, s'élève à 32,7%..

VIII. Annexes sur les éléments hors bilan

(Certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis)

8.1. Opérations en délai d'usance (regular way trade)

(en milliers d'EUR)	31/12/18	31/12/19
Actifs à livrer et achat d'actifs	44.241	13.836
Passifs à recevoir et vente d'actifs	28.745	14.613

8.2. Garanties

(en milliers d'EUR)	31/12/18	31/12/19
Garanties données à des établissements de crédit	345.988	0
Garanties données à la clientèle	0	0
Garanties reçues d'établissements de crédit	2.083	2.333
Garanties reçues de la clientèle	181.398	153.009

8.3. Engagements de crédit

(en milliers d'EUR)	31/12/18	31/12/19
Lignes non utilisées ouvertes à la clientèle	439.524	626.284
Lignes non utilisées obtenues d'établissements de crédit	117.435	109.745

8.4. Autres engagements d'activité de financement

(en milliers d'EUR)	31/12/18	31/12/19
Activité d'assurance - Engagements reçus	67.520	73.913
Activité bancaire - Engagements donnés ⁽¹⁾	2.249.768	3.184.251
Activité bancaire - Engagements reçus ⁽¹⁾	12.924.359	14.173.754

(1) Les engagements donnés concernent des conventions de cession-rétrocession et dérivés conclus (spreadlock) pour couvrir l'asset swap spread sur certaines obligations afin de protéger le ratio Solvency II. Les engagements reçus se rapportent aux enregistrements hypothécaires et aux mandats ainsi qu'au dérivé «spreadlock».

8.5. Engagements - passifs éventuels

(en milliers d'EUR)	31/12/18	31/12/19
Passifs éventuels	143	143

8.6. Prêts et emprunts d'obligations (dans le cadre de «bond lending and bond borrowing transactions»)

(en milliers d'EUR)	31/12/18	31/12/19
Prêts de titres	982.225	1.159.352
Emprunts d'obligations	0	0

IX. Notes annexes sur l'exposition au risque

(Certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis)

9.1. Juste valeur

1. La juste valeur des instruments financiers

A. Juste valeur des actifs

(en milliers d'EUR)	31/12/18		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	30	30	0
Prêts et créances sur établissements de crédit	401.104	401.104	0
Évalués au coût amorti	401.104	401.104	0
Prêts et créances	4.101.142	4.445.362	344.220
Évalués au coût amorti	3.980.566	4.324.786	344.220
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	0	0
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	120.576	120.576	0
Dettes représentées par un titre	10.720.554	11.680.357	959.803
Évaluées au coût amorti	5.986.864	6.946.668	959.803
Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	3.841.714	3.841.714	0
Évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net	891.976	891.976	0
Instruments fonds propres	1.156.954	1.156.954	0
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1.156.954	1.156.954	0
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	0	0	0
Produits liés aux fonds de placement activités d'assurance	2.837.971	2.837.971	0
Dérivés	28.165	28.165	0
Actifs non courants (groupe d'actifs destiné à être cédé) détenus en vue de la vente et activités abandonnées	0	0	0
TOTAL	19.245.920	20.549.944	1.304.024

(en milliers d'EUR)	31/12/19		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	1	1	0
Prêts et créances sur établissements de crédit	378.206	378.206	0
Évalués au coût amorti	378.206	378.206	0
Prêts et créances	4.536.431	4.969.410	432.979
Évalués au coût amorti	4.435.514	4.868.493	432.979
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	0	0
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	100.917	100.917	0
Dettes représentées par un titre	10.695.299	11.902.421	1.207.122
Évaluées au coût amorti	6.082.390	7.289.512	1.207.122
Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	3.789.584	3.789.584	0
Évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net	823.325	823.325	0
Instruments fonds propres	1.251.582	1.251.582	0
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1.251.582	1.251.582	0
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	0	0	0
Produits liés aux fonds de placement activités d'assurance	3.671.372	3.671.372	0
Dérivés	779	779	0
Actifs non courants (groupe d'actifs destiné à être cédé) détenus en vue de la vente et activités abandonnées	663	663	0
TOTAL	20.534.333	22.174.433	1.640.100

B. Juste valeur des dettes

(en milliers d'EUR)	31/12/18		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Dettes et dépôts	541.050	541.052	1
Évalués au coût amorti	541.050	541.052	1
Produits liés aux fonds de placement activités d'assurance	2.837.971	2.837.971	0
Dettes subordonnées	583.057	561.704	(21.353)
Évaluées au coût amorti	583.057	561.704	(21.353)
TOTAL	3.962.078	3.940.727	(21.352)

(en milliers d'EUR)	31/12/19		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Dettes et dépôts	1.390.364	1.390.364	0
Évalués au coût amorti	1.390.364	1.390.364	0
Titres de créance émis et autres passifs financiers	872	874	2
Évalués au coût amorti	872	874	2
Produits liés aux fonds de placement activités d'assurance	3.671.372	3.671.372	0
Dérivés	3.995	3.995	0
Dettes subordonnées	583.032	606.742	23.710
Évaluées au coût amorti	583.032	606.742	23.710
TOTAL	5.649.635	5.673.347	23.712

Pour certains actifs et passifs, Belfius Insurance estime que la juste valeur se rapproche de leur valeur comptable (comme expliqué plus en détail dans les techniques d'évaluation). En outre,

Belfius estime que le propre risque de crédit n'a pas changé de manière significative et n'a donc pas tenu compte d'une réévaluation du propre risque de crédit.

2. Analyse de la juste valeur des instruments financiers

A. Actifs

(en milliers d'EUR)	31/12/18			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Prêts et créances	0	527.665	4.318.802	4.846.466
Évalués au coût amorti	0	412.449	4.313.442	4.725.890
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	0	0	0
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	0	115.216	5.360	120.576
Dettes représentées par un titre	9.752.335	585.817	1.342.205	11.680.357
Évaluées au coût amorti	5.917.742	241.098	787.828	6.946.668
Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	3.264.309	291.717	285.688	3.841.714
Évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net	570.285	53.002	268.690	891.976
Instruments fonds propres	1.064.843	0	92.111	1.156.954
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1.064.843	0	92.111	1.156.954
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	0	0	0	0
Produits liés aux fonds de placement activités d'assurance	2.837.971	0	0	2.837.971
Dérivés	0	0	28.165	28.165
Actifs non courants (groupe d'actifs destiné à être cédé) détenus en vue de la vente et activités abandonnées	0	0	0	0
TOTAL	13.655.149	1.113.482	5.781.283	20.549.914

(en milliers d'EUR)	31/12/19			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Prêts et créances	0	476.831	4.870.786	5.347.616
Évalués au coût amorti	0	383.682	4.863.018	5.246.699
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	0	0	0
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	0	93.149	7.768	100.917
Dettes représentées par un titre	9.852.843	503.963	1.545.614	11.902.421
Évaluées au coût amorti	6.191.243	207.763	890.505	7.289.512
Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	3.184.781	242.114	362.689	3.789.584
Évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net	476.819	54.086	292.420	823.325
Instruments fonds propres	1.162.935	0	88.647	1.251.582
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1.162.935	0	88.647	1.251.582
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	0	0	0	0
Produits liés aux fonds de placement activités d'assurance	3.671.372	0	0	3.671.372
Dérivés	0	0	779	779
Actifs non courants (groupe d'actifs destiné à être cédé) détenus en vue de la vente et activités abandonnées	0	663	0	663
TOTAL	14.687.150	981.456	6.505.826	22.174.433

B. Dettes

(en milliers d'EUR)	31/12/18			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Dettes et dépôts	0	541.052	0	541.052
Évalués au coût amorti	0	541.052	0	541.052
Produits liés aux fonds de placement activités d'assurance	2.837.971	0	0	2.837.971
Dérivés	0	0	0	0
Dettes subordonnées	0	561.704	0	561.704
Évaluées au coût amorti	0	561.704	0	561.704
TOTAL	2.837.971	1.102.756	0	3.940.727

(en milliers d'EUR)	31/12/19			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Totaal
Dettes et dépôts	0	1.390.364	0	1.390.364
Évalués au coût amorti	0	1.390.364	0	1.390.364
Titres de créance émis et autres passifs financiers	0	0	874	874
Évalués au coût amorti	0	0	874	874
Produits liés aux fonds de placement activités d'assurance	3.671.372	0	0	3.671.372
Dérivés	0	0	3.995	3.995
Dettes subordonnées	0	606.742	0	606.742
Évaluées au coût amorti	0	606.742	0	606.742
TOTAL	3.671.372	1.997.106	4.869	5.673.347

3. Transfert entre niveau 1 et niveau 2 de la juste valeur des actifs et passifs évalués à la juste valeur dans le bilan

A. Actifs évalués à la juste valeur dans le bilan

(en milliers d'EUR)	31/12/18		31/12/19	
	De niveau 1 à niveau 2	De niveau 2 à niveau 1	De niveau 1 à niveau 2	De niveau 2 à niveau 1
Dettes représentées par un titre	75.097	145.108	21.047	66.157
Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	75.097	125.617	21.047	66.157
Évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net	0	19.490	0	0
TOTAL	75.097	145.108	21.047	66.157

B. Passifs évalués à la juste valeur dans le bilan

Néant

4. Réconciliation niveau 3

A. Actifs

(en milliers d'EUR)	31/12/18							
	Solde d'ouverture	Total des pertes et profits non réalisés dans le résultat	Total gains/ pertes dans le résultat global	Achats	Ventes	Règlements	Sortie du niveau 3	Solde de clôture
Prêts et créances	4.000	0		1.360	0	0	0	5.360
Évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net	4.000	0		1.360	0	0	0	5.360
Dettes représentées par un titre	750.724	1.427	(7.152)	58.848	(11.257)	(44.807)	(193.405)	554.377
Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	390.568	(150)	(7.152)	2.450	(2.251)	(5.197)	(92.580)	285.688
Évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net	360.157	1.577		56.398	(9.006)	(39.610)	(100.825)	268.690
Instruments fonds propres	64.132	0	41.449	3.194	(13.511)	(1.753)	(1.400)	92.111
Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	64.132	0	41.449	3.194	(13.511)	(1.753)	(1.400)	92.111
Dérivés	0	0		28.165	0	0	0	28.165
TOTAL	818.856	1.427	34.298	91.567	(24.768)	(46.561)	(194.805)	680.013

(en milliers d'EUR)	31/12/19								
	Solde d'ouverture	Total des pertes et profits non réalisés dans le résultat	Total gains/ pertes dans le résultat global	Achats	Ventes	Règlements	Transfert en niveau 3	Sortie du niveau 3	Solde de clôture
Prêts et créances	5.360	8		2.400	0	0	0	0	7.768
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	5.360	8		2.400	0	0	0	0	7.768
Dettes représentées par un titre	554.377	(23.380)	1.391	231.793	(105.165)	(44.677)	40.770	0	655.109
Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	285.688	202	1.391	63.169	(16.218)	(12.313)	40.770	0	362.689
Évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net	268.690	(23.582)		168.624	(88.947)	(32.364)	0	0	292.420
Instruments fonds propres	92.111	0	3.687	3.019	(392)	(9.778)	0	(1.399)	88.647
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	92.111	0	3.687	3.019	(392)	(9.778)	0	(1.399)	88.647
Dérivés	28.165	0		0	0	(27.385)	0	0	779
TOTAL	680.013	(23.372)	5.078	237.211	(105.558)	(81.840)	40.770	(1.399)	752.303

Les «achats» et «ventes» dans la rubrique «dettes représentées par un titre évaluées à la juste valeur par le biais du compte de résultats» sont principalement des obligations régionales belges.

B. Dettes

(en milliers d'EUR)	31/12/18			31/12/19		
	Solde d'ouverture	Achats	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Achats	Solde de clôture
Dérivés	0	0	0	0	3.995	3.995
TOTAL	0	0	0	0	3.995	3.995

5. Techniques d'évaluation et données (niveau 1, 2 et 3)

5.1 Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur (détenus à des fins de transaction, désignés à la juste valeur par le compte de résultats, titres de créance et instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats, dérivés)

a) Instruments financiers évalués à la juste valeur pour lesquels des cotations de marchés fiables sont disponibles (niveau 1)

Si le marché est actif - ce qui implique des cours d'achat-vente représentant des transactions effectives pour des montants substantiels conclues dans des conditions normales de marché entre parties consentantes - ces prix de marché fournissent une preuve fiable de juste valeur et sont donc utilisés pour l'évaluation

de la juste valeur (par exemple les contrats financiers à terme sur taux d'intérêt, les obligations liquides, etc.).

L'utilisation de prix de marché cotés sur un marché actif pour des instruments identiques sans ajustement permet l'inclusion dans le niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur telle que définie dans l'IFRS 13, ce qui n'est pas le cas de l'utilisation de prix cotés sur des marchés non actifs ou de l'utilisation de spreads cotés..

b) Instruments financiers à la juste valeur pour lesquels il n'existe pas de prix de marché fiable et pour lesquels les valorisations sont obtenues par des techniques d'évaluation (niveau 2 et 3)

Les instruments financiers pour lesquels aucun prix de marché sur des marchés actifs n'est disponible, sont évalués sur la base de techniques d'évaluation. La détermination de l'existence ou non d'un marché actif est faite selon des critères tels que le volume de transaction, l'écart achat/vente et le nombre de contributions de prix/spread. Les modèles utilisés par Belfius Insurance varient de modèles standards disponibles sur le marché à des modèles développés en interne. La disponibilité de quelques prix

observables sur le marché et les paramètres d'input du modèle réduisent le besoin d'évaluation et d'estimation du management ainsi que l'incertitude relative à la détermination des justes valeurs. Ces disponibilités varient en fonction des produits et des marchés et sont soumises à des changements reposant sur des événements spécifiques et au contexte des marchés financiers.

Quand un instrument financier n'est pas classifié au niveau 1, Belfius Insurance requiert la satisfaction de deux conditions pour l'inclusion au niveau 2 (par exemple swaps de devises, swaptions, cap/floors, contrats de change/options et obligations moins liquides):

- le modèle doit être validé par le département Validation ou correspondre au processus de validation que le département Market Risk a mis en place afin de tester la fiabilité de ces valorisations;
- les données que Belfius Insurance intègre dans ses modèles de valorisation sont soit directement observables (prix), soit indirectement observables (spreads).

Les évaluations de la juste valeur d'instruments financiers qui ne sont pas de niveau 1 ou qui ne respectent pas les deux conditions de niveau 2 mentionnées ci-dessus, doivent être traitées comme celles de niveau 3. Dans ce contexte, les paramètres suivants ne sont pas considérés au sein de Belfius Insurance comme étant observables: l'inflation belge, le CMS-spread, les corrélations equity (comme equity baskets, obligations non liquides, Total Return Swap, Credit Default Obligations et Credit Default Swap).

Par conséquent, les prêts structurés évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont classés au niveau 3. Ces actifs financiers sont illiquides et ne sont pas échangés sur un marché actif. La juste valeur de ces prêts est déterminée à l'aide d'un modèle de valorisation basé essentiellement sur des données non observables, y compris les corrections de valorisation complémentaires décrites ci-dessous.

Les obligations commercialisées dans les marchés inactifs sont valorisées en utilisant des techniques d'évaluation. Pour valoriser son portefeuille d'obligations illiquides, Belfius Insurance calcule les spreads sur la base d'une méthode basée sur des croisements au sein d'un univers large d'obligations et de CDS spreads. Les spreads calculés sont contestés (back-testing) tous les trimestres au moyen de comparaisons avec des spreads de marché observables.

Les instruments de capitaux propres non cotés sont systématiquement classés au niveau 3. Conformément aux principes définis en IFRS 13, différents modèles de valorisation de la juste valeur sont possibles pour les instruments de capitaux propres non cotés (actualisation des flux de trésorerie, valeur de l'actif net, prix des transactions récentes,).

Les dérivés sont valorisés au prix moyen du marché auquel la cascade précédente (niveau 1, 2, 3) est appliquée. Pour la juste valeur (niveau 2) Belfius Insurance utilise des paramètres de marché observables et des modèles de valorisation conformes au marché. La courbe des taux d'escompte tient compte d'éventuels revenus collatéraux.

En outre, les corrections de valorisations complémentaires suivantes sont d'application au sein de Belfius Insurance.

- **Unearned credit spread:** cette correction de valeur tient compte de la possibilité qu'une contrepartie soit mise en défaut et qu'une partie de la juste valeur ne puisse être récupérée (Credit Value Adjustment), et de la solvabilité de Belfius Insurance (Debit Value Adjustment). Unearned credit spread est calculé pour, non seulement, des dérivés garantis ainsi que des dérivés non garantis. Unearned credit spread sur des dérivés garantis par un contrat standardisé ISDA/CSA, est calculé sur la base d'un Margin Period of Risk et les garanties échangées. Pour les dérivés non garantis, une estimation du risque potentiel (expected exposure) est réalisée en déterminant la juste valeur future en ligne avec les pratiques de marché. Ces expected exposures sont multipliés par une indication de la perte attendue (expected loss). Vu que la majorité des expected losses ne sont pas directement observables dans le marché, Belfius Insurance utilise des spreads dérivés qui sont déterminés au moyen d'une méthode basée sur des croisements au sein d'un univers large d'obligations et de CDS spreads.
- **Correction bid/ask:** comme le prix moyen du marché ne tient pas compte de la direction dans laquelle le deal a été conclu, la correction bid/ask tient compte de cette information dans le total de la juste valeur.
- **Spread de financement:** cet ajustement de valeur tient compte des coûts ou revenus de financement des opérations non garanties. Pour toutes les transactions non garanties, une correction est faite pour le funding value adjustment sur base d'un coût de financement moyen de Belfius Insurance. Ce coût de financement est déterminé par ALM et prend en compte les différentes sources de financement.
- **Market price uncertainty:** correction de valeur pour l'incertitude des paramètres de marché.
- **Model risk:** cette correction de valeur est appliquée si les présomptions à la base d'un modèle de valorisation ne sont pas vérifiées avec assez de précision.
- **Cash-CDS adjustment:** cet ajustement tient compte de la différence de spread entre les instruments de cash et les dérivés correspondants.

5.2 Instruments financiers évalués au coût amorti (évalués pour l'annexe IFRS à la juste valeur)

La juste valeur des titres de créance gérés au sein d'un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, est déterminée selon les principes d'évaluation suivants.

Principes généraux

- la valeur comptable des instruments financiers dont l'échéance est inférieure à 12 mois est supposée refléter leur juste valeur;
- la valorisation des obligations suit les mêmes principes de valorisation que les titres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Partie des taux d'intérêt

- la juste valeur des prêts à taux fixe et des prêts hypothécaires rend compte des variations des taux d'intérêt depuis l'origine;

- les prêts à taux variable sont valorisés en utilisant les forward rates correspondants augmentés d'une marge contractuelle;
- les valeurs de marché ou de modèle pour les caps, floors et options de remboursement anticipé sont incluses dans la juste valeur des prêts et créances;
- la juste valeur des prêts à taux variable (par exemple 3M eu-ribor) est approximativement estimée comme étant leur juste valeur;
- un ajustement pour le risque de crédit est également inclus dans la juste valeur;
- les remboursements potentiels futurs anticipés ont été estimés à partir d'une évaluation interne.

A. Information quantitative sur les données importantes non observables (niveau 3)

Si la valeur des instruments financiers est déterminée sur la base de techniques de valorisation qui utilisent des données de marché non observables, des hypothèses alternatives pourraient avoir un impact sur les fonds propres et le résultat.

Instrument financier

Instrument financier	Données non observables	Différence avec la supposition alternative	Impact des hypothèses alternatives sur le résultat (en millions d'EUR)	Impact des hypothèses alternatives sur les fonds propres (en millions d'EUR)
Obligations illiquides	Spread de crédit	-10 pb	+1,28	+0,73

B. Processus d'évaluation

Le département Risques en charge de la gestion du risque de marché détermine la juste valeur et le niveau de juste valeur pour chaque transaction. Étant donné que ce département fournit toutes les données de marché, il est expert en matière d'observabilité. En outre, il a une vision claire du statut de validation et de la fiabilité des modèles utilisés.

C. Transferts entre les niveaux d'évaluation

Les niveaux IFRS dépendent d'un score de liquidité interne pour les obligations ou d'un critère d'observabilité et d'un statut de validation du modèle pour les produits dérivés. Le score de liquidité des obligations est réparti entre très liquide (score élevé) et très illiquide (score faible). Par conséquent, un léger changement dans la liquidité sur le marché n'influe pas sur la distribution de N1 et N2 ou N3. Quelques obligations sont néanmoins proches de la limite d'illiquidité et peuvent passer de N1 à N2 ou N3 et vice-versa. Les principaux événements de 2019 (menaces commerciales entre la Chine et les Etats-Unis, décisions monétaires douteuses des banques centrales) n'ont pas beaucoup modifié les scores de liquidité.

6. Communication des différences entre les prix de transaction et les valeurs modélisées (gain ou perte au premier jour de la transaction différée)

Aucun montant substantiel n'est reconnu comme gain ou perte différée au premier jour de la transaction (DOP) en 2018 ou 2019.

9.2. Exposition aux risques de crédit

1. Gestion du risque de crédit - principes généraux

L'exposition maximale au risque de crédit est exprimée en exposition totale en cas de défaut (Full Exposure At Default - FEAD) et est déterminée comme suit:

- pour les actifs du bilan (autres que les dérivés): la valeur comptable brute (avant dépréciation);
- pour les dérivés: la juste valeur des dérivés après compensation, majorée de l'exposition future potentielle (calculée selon la méthode de l'exposition courante, ou «add-on»);
- pour les opérations de financement sur titres:
 - pour les prises en pension (reverse repos): le montant de la garantie à concurrence du montant prêté
 - pour les pensions (repos): la valeur de la garantie qui dépasse le montant emprunté;

→ pour les engagements hors bilan: soit la partie non tirée de la facilité soit l'engagement maximum de Belfius au titre des garanties données à des tiers.

Il est à noter que la définition de l'exposition maximale au risque de crédit telle qu'utilisée en interne et pour les tableaux des risques présentés ci-dessous, présentant la valeur comptable de ses actifs bruts de dépréciation, diffère légèrement de la notion dans IFRS 7 avec une présentation des actifs nets de dépréciation.

2. Inputs, hypothèses et techniques utilisées pour estimer la dépréciation

Nous renvoyons à la partie «Gestion des risques» du rapport de gestion.

3. Analyse de l'exposition aux risques de crédit

A. Exposition par zone géographique

(en milliers d'EUR)	31/12/18							
	Belgique	France	Luxembourg	Allemagne	Portugal	Irlande	Italie	Espagne
Prêts et créances	4.024.333	0	0	0	0	0	0	0
Évalués au coût amorti	4.024.333	0	0	0	0	0	0	0
Dettes représentées par un titre	5.509.246	1.334.495	140.999	96.445	139.652	147.116	779.018	616.397
Évaluées au coût amorti	4.243.354	811.694	104.103	27.334	0	33.356	8.268	91.297
Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1.158.624	512.053	36.896	56.234	139.652	101.027	770.750	505.681
Évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net	107.268	10.748	0	12.876	0	12.733	0	19.419
Autres (principalement prêts de titres et appels de marge)	2.895.745	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	12.429.324	1.334.495	140.999	96.445	139.652	147.116	779.018	616.397

(en milliers d'EUR)	31/12/18							
	Autres Pays de l'UE	Reste de l'Europe	Etats-Unis et Canada	Royaume-Uni	Amérique du sud et Amérique centrale	Japon	Autres	Total
Prêts et créances	0	0	0	0	0	0	0	4.024.333
Évalués au coût amorti	0	0	0	0	0	0	0	4.024.333
Dettes représentées par un titre	469.297	25.470	201.403	461.387	14.842	505	917	9.937.187
Évaluées au coût amorti	259.574	6.809	88.100	174.006	4.045	0	0	5.851.940
Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	161.054	18.534	88.981	276.303	10.797	505	917	3.838.008
Évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net	48.669	127	24.322	11.078	0	0	0	247.240
Autres (principalement prêts de titres et appels de marge)	0	0	0	0	0	0	0	2.895.745
TOTAL	469.297	25.470	201.403	461.387	14.842	505	917	16.857.265

(en milliers d'EUR)	31/12/19							
	Belgique	France	Luxembourg	Allemagne	Portugal	Irlande	Italie	Espagne
Prêts et créances	4.445.650	0	0	0	0	0	0	0
Évalués au coût amorti	4.445.650							
Dettes représentées par un titre	5.235.895	1.426.595	125.418	132.171	222.670	247.163	687.108	756.532
Évaluées au coût amorti	4.061.450	917.408	65.124	34.017	6.570	125.011	6.605	206.820
Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1.069.084	508.926	60.294	85.439	216.099	109.864	680.504	549.646
Évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net	105.361	261	0	12.714	0	12.288	0	66
Autres (principalement prêts de titres et appels de marge)	3.924.475	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	13.606.020	1.426.595	125.418	132.171	222.670	247.163	687.108	756.532

(en milliers d'EUR)	31/12/19							
	Autres Pays de l'UE	Reste de l'Europe	Etats-Unis et Canada	Royaume-Uni	Amérique du sud et Amérique centrale	Japon	Autres	Total
Prêts et créances	0	0	0	0	0	0	0	4.445.650
Évalués au coût amorti								4.445.650
Dettes représentées par un titre	456.144	20.892	210.697	387.336	40.223	506	951	9.950.301
Évaluées au coût amorti	243.219	6.812	83.434	173.599	16.779	0	0	5.946.850
Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	162.620	13.947	103.411	202.229	23.443	506	951	3.786.963
Évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net	50.304	133	23.852	11.508	0	0	0	216.488
Autres (principalement prêts de titres et appels de marge)	0	0	0	0	0	0	0	3.924.475
TOTAL	456.144	20.892	210.697	387.336	40.223	506	951	18.320.426

B. Exposition par catégorie de contrepartie

(en milliers d'EUR)	31/12/18						
	Souverains	Entités secteur public	Grandes entreprises	ABS/MBS	Particuliers, PME, indépendants	Établissements financiers	Total
Prêts et créances	0	436.223	27.343	0	3.560.767	0	4.024.333
Évalués au coût amorti	0	436.223	27.343		3.560.767		4.024.333
Dettes représentées par un titre	5.826.794	1.450.401	1.302.714	104.312	0	1.252.967	9.937.187
Évaluées au coût amorti	3.738.936	880.810	469.034	59.694	0	703.466	5.851.940
Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	2.087.858	462.323	833.554	27.070	0	427.204	3.838.008
Évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net	0	107.268	126	17.549	0	122.296	247.240
Autres (principalement prêts de titres et appels de marge)	0	0	0	0	0	2.895.745	2.895.745
TOTAL	5.826.794	1.886.624	1.330.057	104.312	3.560.767	4.148.712	16.857.265

(en milliers d'EUR)	31/12/19						Total
	Souverains	Entités secteur public	Grandes entreprises	ABS/MBS	Particuliers, PME, indépendants	Établissements financiers	
Prêts et créances	0	413.781	5.884	0	4.025.985	0	4.445.650
Évalués au coût amorti	0	413.781	5.884	0	4.025.985	0	4.445.650
Dettes représentées par un titre	6.018.245	1.402.042	1.393.920	90.902	0	1.045.192	9.950.301
Évaluées au coût amorti	3.945.889	831.793	450.515	55.772	0	662.881	5.946.850
Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	2.072.357	464.888	943.273	18.051	0	288.395	3.786.963
Évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net	0	105.361	132	17.078	0	93.916	216.488
Autres (principalement prêts de titres et appels de marge)	0	0	0	0	0	3.924.475	3.924.475
TOTAL	6.018.245	1.815.823	1.399.804	90.902	4.025.985	4.969.667	18.320.426

C. Tableau des pays importants par contrepartie

(en milliers d'EUR)	31/12/18						Total
	Obligations souveraines	Établissements financiers	ABS/MBS	Entités secteur public	Entreprises - Financements de projets	Autres	
Belgique	3.582.093	2.898.001	50.000	1.823.433	354.663	3.721.134	12.429.324
France	478.216	543.231	0	57.087	255.960	0	1.334.495
Royaume-Uni	0	307.208	0	0	154.178	0	461.387
Espagne	409.741	119.712	23.749	0	63.195	0	616.397
Italie	670.518	23.003	11.818	0	73.678	0	779.018
États-Unis et Canada	0	34.309	1.196	0	165.898	0	201.403
TOTAL	5.140.568	3.925.465	86.763	1.880.521	1.067.572	3.721.134	15.822.023

(en milliers d'EUR)	31/12/19						Total
	Obligations souveraines	Établissements financiers	ABS/MBS	Entités secteur public	Entreprises - Financements de projets	Autres	
Belgique	3.299.461	3.926.859	50.000	1.752.179	391.424	4.186.096	13.606.020
France	622.961	485.073	0	57.492	261.069	0	1.426.595
Royaume-Uni	0	232.341	0	0	154.996	0	387.336
Espagne	562.524	91.048	17.809	0	85.150	0	756.532
Italie	624.110	10.355	5.912	0	46.731	0	687.108
États-Unis et Canada	0	30.334	103	0	180.259	0	210.697
TOTAL	5.109.057	4.776.010	73.824	1.809.671	1.119.630	4.186.096	17.074.288

Nous renvoyons à la partie «Gestion des risques» du rapport de gestion.

4. Exposition maximale au risque de crédit par catégorie d'instruments financiers soumis à dépréciation

Actifs financiers

	31/12/18			
	Instruments financiers sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (étape 1)	Instruments financiers présentant une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (étape 2)	Actifs financiers dépréciés (étape 3)	Total
(en milliers d'EUR)				
COTE DE CRÉDIT				
Prêts et créances				
Évalués au coût amorti	3.994.172	21.983	8.178	4.024.333
AAA to AA-	154.603	0	0	154.603
A+ to BBB-	1.767.170	0	0	1.767.170
Non investment grade	703.147	0	8.178	711.325
Default	0	0	0	0
Non notés	1.369.252	21.983	0	1.391.235
Dettes représentées par un titre				
Évaluées au coût amorti	5.810.054	41.885	0	5.851.940
AAA to AA-	4.240.011	970	0	4.240.981
A+ to BBB-	1.519.479	40.916	0	1.560.395
Non investment grade	0	0	0	0
Default	0	0	0	0
Non notés	50.564	0	0	50.564
Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	3.025.469	812.539	0	3.838.008
AAA to AA-	1.139.999	2.158	0	1.142.157
A+ to BBB-	1.761.452	720.504	0	2.481.957
Non investment grade	107.199	47.288	0	154.486
Default	0	0	0	0
Non notés	16 819	42 589	0	59 408

	31/12/19			
	Instruments financiers sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (étape 1)	Instruments financiers présentant une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (étape 2)	Actifs financiers dépréciés (étape 3)	Total
(en milliers d'EUR)				
COTE DE CRÉDIT				
Prêts et créances				
Évalués au coût amorti	4.439.775	524	5.351	4.445.650
AAA to AA-	154.810	0	0	154.810
A+ to BBB-	2.079.448	0	0	2.079.448
Non investment grade	763.789	0	5.351	769.140
Default	0	0	0	0
Non notés	1.441.728	524	0	1.442.252
Dettes représentées par un titre				
Évaluées au coût amorti	5.884.600	62.250	0	5.946.850
AAA to AA-	4.333.388	332	0	4.333.721
A+ to BBB-	1.500.648	61.918	0	1.562.566
Non investment grade	0	0	0	0
Default	0	0	0	0
Non notés	50.564	0	0	50.564
Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	2.980.433	806.530	0	3.786.963
AAA to AA-	1.107.736	827	0	1.108.563
A+ to BBB-	1.728.483	730.896	0	2.459.380
Non investment grade	104.033	60.033	0	164.067
Default	0	0	0	0
Non notés	40.180	14.774	0	54.954

Risques hors bilan

Néant

5. Exposition maximale au risque de crédit par catégorie d'instruments financiers et impact de garanties

Actifs financiers

(en milliers d'EUR)	31/12/18		31/12/19	
	Exposition au risque de crédit	Effet des collatéraux physique	Exposition au risque de crédit	Effet des collatéraux physique
Prêts et créances	4.024.333	0	4.445.650	0
Évalués au coût amorti	4.024.333	0	4.445.650	0
Dettes représentées par un titre	9.937.187	0	9.950.301	0
Évaluées au coût amorti	5.851.940	0	5.946.850	0
Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	3.838.008	0	3.786.963	0
Évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net	247.240	0	216.488	0
Autres (principalement prêts de titres et appels de marge)	2.895.745	0	3.924.475	0
TOTAL	16.857.265	0	18.320.426	0

6. Actifs financiers soumis à dépréciation qui sont en souffrance

Un actif financier est en souffrance lorsque la contrepartie n'honore pas un paiement à une date contractuellement due. Ceci est considéré par contrat. Ainsi, par exemple, si une contrepartie

est en défaut de paiement des intérêts contractuellement dus à une date prévue, l'intégralité du contrat est considérée comme étant en souffrance.

(en milliers d'EUR)	Valeur comptable								
	Instruments financiers sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (étape 1)			Instruments financiers présentant une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (étape 2)			Actifs financiers dépréciés (étape 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours PF	> 30 jours ≤ 90 jours	> 90 jours
Prêts et créances	87.234	12.055	898	6.308	2.834	798	35.017	25.271	21.556
TOTAL	87.234	12.055	898	6.308	2.834	798	35.017	25.271	21.556

(en milliers d'EUR)	Valeur comptable								
	Instruments financiers sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (étape 1)			Instruments financiers présentant une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (étape 2)			Actifs financiers dépréciés (étape 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours ≤ 90 jours	> 90 jours
Prêts et créances	45.378	9.194	592	31.200	4.730	0	31.457	19.697	15.268
TOTAL	45.378	9.194	592	31.200	4.730	0	31.457	19.697	15.268

Les actifs en souffrance relèvent essentiellement des prêts hypothécaires.

Les débiteurs sont classés dans la catégorie défaillant lorsqu'ils remplissent l'un des deux critères suivants, ou les deux:

- le débiteur a une exposition significative en souffrance depuis plus de 90 jours;
- il est jugé improbable que le débiteur s'acquitte de l'intégralité de ses engagements sans réalisation du collatéral, qu'il existe ou non un montant en souffrance ou quel que soit le nombre de jours en souffrance.

7. Rééchelonnement de dettes

	31/12/18		
	Valeur comptable brute sur les expositions de rééchelonnement de dettes	Dépréciation	Cash collatéral, instruments financiers et sûretés personnelles reçues
(en milliers d'EUR)			
Prêts et créances	44.332	(725)	44.332

	31/12/19		
	Valeur comptable brute sur les expositions de rééchelonnement de dettes	Dépréciation	Cash collatéral, instruments financiers et sûretés personnelles reçues
(en milliers d'EUR)			
Prêts et créances	60.738	(722)	60.017

Nous renvoyons également à la partie «Gestion des risques» du rapport de gestion pour plus d'informations section 3.5. Risque de Crédit.

8. Mouvements sur corrections de valeur pour pertes de crédit

	31/12/18			
	Instruments financiers sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale	Instruments financiers présentant une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés	Actifs financiers dépréciés (étape 3)	Total
(en milliers d'EUR)				
PRÊTS ET CRÉANCES				
Évalués au coût amorti				
SOLDE D'OUVERTURE AU 1^{ER} JANVIER	(2.505)	(7.807)	(4.116)	(14.428)
Augmentations dues à l'initiation et à l'acquisition	(151)	(4.231)	0	(4.382)
Diminutions dues à la décomptabilisation	235	1.487	261	1.983
Variations dues à des variations du risque de crédit ⁽¹⁾	2.422	(1.444)	470	1.448
Transfert d'étape 1 vers étapes 2 & 3	459	(424)	(35)	0
Transfert d'étape 2 vers étapes 1 & 3	(2.357)	2.774	(417)	0
Taux de change et autres ajustements	7	128	0	135
SOLDE DE CLÔTURE AU 31 DECEMBRE	(1.890)	(9.517)	(3.837)	(15.244)

(1) Comprend les mouvements des pertes de crédit attendues à la suite de transferts de phases supérieures ou inférieures.

31/12/18

	Instruments financiers sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (étape 1)	Instruments financiers présentant une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (étape 1)	Actifs financiers dépréciés (étape 3) mais non dépréciés (étape 2)	Total
(en milliers d'EUR)				

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Évaluées au coût amorti

SOLDE D'OUVERTURE AU 1^{ER} JANVIER	(270)	(96)	0	(366)
Augmentations dues à l'initiation et à l'acquisition	(202)	(244)	0	(446)
Diminutions dues à la décomptabilisation	262	0	0	262
Variations dues à des variations du risque de crédit ⁽¹⁾	209	(279)	0	(71)
Transfert d'étape 1 vers étapes 2 & 3	15	(15)	0	0
Transfert d'étape 2 vers étapes 1 & 3	(359)	359	0	0
Taux de change et autres ajustements	(1)	(129)	0	(130)

SOLDE DE CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE	(345)	(405)	0	(750)
--	--------------	--------------	----------	--------------

Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments
du résultat global

SOLDE D'OUVERTURE AU 1^{ER} JANVIER	(1.598)	(22.973)	0	(24.571)
Augmentations dues à l'initiation et à l'acquisition	(290)	(739)	0	(1.029)
Diminutions dues à la décomptabilisation	169	820	0	989
Variations dues à des variations du risque de crédit ⁽¹⁾	2.028	1.318	0	3.346
Transfert d'étape 1 vers étapes 2 & 3	96	(96)	0	0
Transfert d'étape 2 vers étapes 1 & 3	(2.223)	2.223	0	0

SOLDE DE CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE	(1.818)	(19.446)	0	(21.265)
--	----------------	-----------------	----------	-----------------

RISQUES HORS BILAN

SOLDE D'OUVERTURE AU 1^{ER} JANVIER	0	0	0	0
Augmentations dues à l'initiation et à l'acquisition	34	81	0	116
Diminutions dues à la décomptabilisation	(34)	(81)	0	(116)

SOLDE DE CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE	0	0	0	0
--	----------	----------	----------	----------

(1) Comprend les mouvements des pertes de crédit attendues à la suite de transferts de phases supérieures ou inférieures.

		31/12/19			
		Instruments financiers sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (étape 1)	Instruments financiers présentant une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (étape 2)	Actifs financiers dépréciés (étape 3)	Total
(en milliers d'EUR)					
PRÊTS ET CRÉANCES					
Évalués au coût amorti					
SOLDE D'OUVERTURE AU 1^{ER} JANVIER		(1.890)	(9.517)	(3.837)	(15.244)
Augmentations dues à l'initiation et à l'acquisition		(221)	(1.862)	0	(2.084)
Diminutions dues à la décomptabilisation		241	982	71	1.294
Variations dues à des variations du risque de crédit ⁽¹⁾		1.388	675	3.411	5.474
Transfert d'étape 1 vers étapes 2 & 3		104	(77)	(27)	0
Transfert d'étape 2 vers étapes 1 & 3		(1.161)	3.260	(2.099)	0
SOLDE DE CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE		(1.540)	(6.539)	(2.480)	(10.559)

(1) Comprend les mouvements des pertes de crédit attendues à la suite de transferts de phases supérieures ou inférieures.

		31/12/19			
		Instruments financiers sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (étape 1)	Instruments financiers présentant une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (étape 2)	Actifs financiers dépréciés (étape 3)	Total
(en milliers d'EUR)					
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE					
Évaluées au coût amorti					
SOLDE D'OUVERTURE AU 1^{ER} JANVIER		(345)	(405)	0	(750)
Augmentations dues à l'initiation et à l'acquisition		(113)	(92)	0	(206)
Diminutions dues à la décomptabilisation		144	65	0	208
Variations dues à des variations du risque de crédit ⁽¹⁾		217	(272)	0	(55)
Transfert d'étape 1 vers étapes 2 & 3		1	(1)	0	0
Transfert d'étape 2 vers étapes 1 & 3		(295)	295	0	0
SOLDE DE CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE		(391)	(411)	0	(803)
Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global					
SOLDE D'OUVERTURE AU 1^{ER} JANVIER		(1.818)	(19.446)	0	(21.265)
Augmentations dues à l'initiation et à l'acquisition		(565)	(973)	0	(1.537)
Diminutions dues à la décomptabilisation		382	932	0	1.315
Variations dues à des variations du risque de crédit ⁽¹⁾		1.155	982	0	2.137
Transfert d'étape 1 vers étapes 2 & 3		27	(27)	0	0
Transfert d'étape 2 vers étapes 1 & 3		(972)	972	0	0
SOLDE DE CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE		(1.790)	(17.560)	0	(19.350)
RISQUES HORS BILAN					
SOLDE D'OUVERTURE AU 1^{ER} JANVIER		0	0	0	0
SOLDE DE CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE		0	0	0	0

(1) Comprend les mouvements des pertes de crédit attendues à la suite de transferts de phases supérieures ou inférieures.

9. Risque de crédit des prêts et créances désignés à la juste valeur par le compte de résultats

Il n'existe actuellement aucun actif financier désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultats. Nous renvoyons à la note 5.4. «Prêts et créances» et à la note 5.5. Titres de créance et instruments de capitaux propres.

10. Risque de crédit des passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats

Il n'existe actuellement aucun passif financier désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

11. Radiation

L'encours contractuel des actifs financiers qui ont été radiés au cours de l'exercice et qui font toujours l'objet de mesures d'exécution est nul.

9.3. Information sur les charges pesant sur les actifs et collatéral reçu

1.1. Actifs

(en milliers d'EUR)	31/12/18			
	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
Instruments de fonds propres	0	0	1.156.954	1.156.954
Titres de créance	1.964.486	2.139.225	8.756.068	9.541.132
Prêts et créances	0		4.502.246	0
dont cash collatéraux donnés	0			

(en milliers d'EUR)	31/12/19			
	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
Instruments de fonds propres			1.251.582	1.251.582
Titres de créance	2.258.751	2.686.821	8.436.548	9.168.220
Prêts et créances	0		4.536.431	
dont cash collatéraux donnés	0			

1.2. Garantie reçue

(en milliers d'EUR)	31/12/18		31/12/19	
	Juste valeur de la garantie grevée reçue ou des titres de créance propres émis	Juste valeur de la garantie reçue ou des titres de créance propres émis disponibles pour être grevés	Juste valeur de la garantie grevée reçue ou des titres de créance propres émis	Juste valeur de la garantie reçue ou des titres de créance propres émis disponibles pour être grevés
Garantie reçue par l'établissement déclarant		1.969.228		2.366.775
Titres de créance		1.969.228		2.366.775

2. Résumé des actifs grecés par source

31/12/18	Actifs grecés		Total
	Prêts et créances	Dettes représentées par un titre	
	Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	Évaluées au coût amorti	
Source des actifs grecés (en milliers d'EUR)			
Repos	0	336.853	336.853
Dépôts garantis - autres que repos	49.914	0	49.914
La juste valeur des titres empruntés avec garanties autres qu'en espèces	0	1.627.633	1.627.633
TOTAL	49.914	1.964.486	2.014.399

31/12/19	Actifs grecés		Total
	Prêts et créances	Dettes représentées par un titre	
	Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	Évaluées au coût amorti	
Source des actifs grecés (en milliers d'EUR)			
Repos	0	320.375	320.375
Dépôts garantis - autres que repos	55.001	0	55.001
La juste valeur des titres empruntés avec garanties autres qu'en espèces	0	1.938.376	1.938.376
TOTAL	55.001	2.258.751	2.313.752

3. Actifs grecés/garantie reçue et passifs associés

	31/12/18	31/12/19			
	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garantie reçue et titres de créance propres émis, autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grecés		Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garantie reçue et titres de créance propres émis, autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grecés
(en milliers d'EUR)					
Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	451.555	386.767		966.496	375.376

4. Transfert d'actifs financiers qui ne sont pas éligibles pour une décomptabilisation dans le bilan consolidé

31/12/18	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	
(en milliers d'EUR)			
Dettes représentées par un titre	1.157.710	1.131.378	
TOTAL	1.157.710	1.131.378	

31/12/19	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	
(en milliers d'EUR)			
Dettes représentées par un titre	1.277.498	1.297.113	
TOTAL	1.277.498	1.297.113	

Repos

Belfius Insurance utilise les conventions de cession-rétrocéssions comme instrument de financement par lequel des titres sont vendus à une contrepartie dans le marché en échange de liquidités et sont rachetés à l'échéance du contrat.

Les conventions de cession-rétrocéssions sont conclues sous les conditions générales d'application dans le Global Master Repurchase Agreement. Les contreparties de la transaction sont soumises au processus d'examen de risque de crédit comme décrété dans le rapport de gestion.

Les actifs financiers transférés restent comptabilisés au bilan car Belfius en conserve la plupart des risques et avantages. Les liquidités obtenues dans le cadre de ces transactions sont reconnues comme des dettes.

Vue qu'en cas de défaut, le recours de la contrepartie n'est pas limité à l'actif transféré, la contrepartie conserve le droit sur l'entièreté de la dette. En conséquence, les colonnes «Montant des passifs qui ont droit de recours sur l'actif transféré» ne sont pas d'application.

5. Garanties et autres rehaussements de crédit obtenus par prise de possession des garanties détenues

Les montants concernés sont négligeables.

6. Compensation

A. Actifs financiers sujets à des accords de compensation

31/12/18 (en milliers d'EUR)	Montants bruts d'actifs financiers comptabilisés	Montants bruts de passifs financiers compensés	Montants nets d'actifs financiers présentés dans le bilan
Reverse repos (titres achetés avec un engagement de revente) avec des accords de compensation	729.739	729.739	0
TOTAL	729.739	729.739	0

31/12/19 (en milliers d'EUR)	Montants bruts d'actifs financiers comptabilisés	Montants bruts de passifs financiers compensés	Montants nets d'actifs financiers présentés dans le bilan
Reverse repos (titres achetés avec un engagement de revente) avec des accords de compensation	690.471	690.471	0
TOTAL	690.471	690.471	0

B. Passifs financiers sujets à la compensation

31/12/18 (en milliers d'EUR)	Montants bruts de passifs financiers comptabilisés	Montants bruts d'actifs financiers compensés	Montants nets de passifs financiers présentés dans le bilan	Collatéral (titres + cash) donné PF	Montant net
Repos (titres achetés) avec des accords de compensation	1.131.271	729.739	401.531	401.531	0
TOTAL	1.131.271	729.739	401.531	401.531	0

31/12/19 (en milliers d'EUR)	Montants bruts de passifs financiers comptabilisés	Montants bruts d'actifs financiers compensés	Montants nets de passifs financiers présentés dans le bilan	Collatéral (titres + cash) donné	Montant net
Repos (titres achetés) avec des accords de compensation	1.987.584	690.471	1.297.113	1.297.113	0
TOTAL	1.987.584	690.471	1.297.113	1.297.113	0

9.4. Risque de taux d'intérêt: répartition par échéance jusqu'à la prochaine date de refixation des taux d'intérêt

1. 2018

A. Actifs

	À vue ou sur demande	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Échéance indéterminée	Intérêts courus	Ajustements à la juste valeur et à la valeur de marché des dérivés	Dépréciation	Total
(en milliers d'EUR)										
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	30	0	0	0	0	0	0	0	0	30
Prêts et créances sur établissements de crédit	401.345	0	0	0	0	0	(241)	0	0	401.104
Prêts et créances	0	7.420	26.749	443.926	3.610.045	16.591	11.654	0	(15.244)	4.101.142
Dettes représentées par un titre et instruments fonds propres	0	478.364	387.252	3.021.142	5.643.592	1.803.497	185.582	358.831	(750)	11.877.508
Dérivés							0	28.165	0	28.165
Produits liés aux fonds de placement activités d'assurance						283.7971				2 837 971
Investissements dans des sociétés mises en équivalence						32.205				32.205
Immobilisations corporelles						491.569				491.569
Immobilisations incorporelles						52.758				52.758
Écarts d'acquisition						5.762				5.762
Actifs fiscaux courants						27.540				27.540
Actifs fiscaux différés						24.815				24.815
Autres actifs	0	86.105	31.390	34.247	43.798	232.909	0	0	(407)	428.041
TOTAL DE L'ACTIF	401.376	571.889	445.391	3.499.314	9.297.434	5.525.616	196.995	386.996	(16.401)	20.308.610
Opérations en délai d'usage (regular way trade)	0	0	0	0	0	44.241	0	0	0	44.241
Dérivés	0	0	0	0	0	1.322.285	0	0	0	1.322.285
HORS BILAN	0	0	0	0	0	1.366.526	0	0	0	1.366.526
TOTAL DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT	401.376	571.889	445.391	3.499.314	9.297.434	6.892.143	196.995	386.996	(16.401)	21.675.137

B. Dettes

(en milliers d'EUR)	À vue ou sur demande	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Échéance indéterminée	Intérêts courus	Ajustements à la juste valeur et à la valeur de marché des dérivés	Dépréciation	Total
Dettes envers et dépôts des établissements de crédit	0	401.642	0	14.218	101.036	24.172	(17)	0	0	541.050
Produits liés aux fonds de placement activités d'assurance						2.837.971			0	2.837.971
Provisions pour activités d'assurance	0	0	0	0	0	13.920.362			0	13.920.362
Provisions et passifs éventuels	0	0	0	0	0	187.309	0	0	0	187.309
Dettes subordonnées	0	0	0	0	520.000	42.768	20.289	0	0	583.057
Dettes fiscales courantes						2.752			0	2.752
Dettes fiscales différées						19.245			0	19.245
Autres passifs	0	8.383	3.101	4.919	6.968	399.357	0	0	0	422.729
TOTAL DES DETTES	0	410.025	3.101	19.137	628.003	17.433.936	20.272	0	0	18.514.475
Opérations en délai d'usage (regular way trade)	0	0	0	0	0	28.745	0	0	0	28.745
HORS BILAN	0	0	0	0	0	28.745	0	0	0	28.745
TOTAL DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT	0	410.025	3.101	19.137	628.003	17.462.682	20.272	0	0	18.543.221

C. Position nette

(en milliers d'EUR)	À vue ou sur demande	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Échéance indéterminée
Gap de sensibilité du bilan	401.376	161.864	442.290	3.480.177	8.669.431	(10.570.539)

Le risque de taux d'intérêt réel de Belfius Insurance est géré sur la base d'hypothèses plus avancées. (Voir note 9.5 Risques de marché et gestion de bilan (ALM))

2. 2019

A. Actifs

	À vue ou sur demande	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Échéance indéterminée	Intérêts courus	Ajustements à la juste valeur et à la valeur de marché des dérivés	Dépréciation	Total
(en milliers d'EUR)										
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Prêts et créances sur établissements de crédit	370.579	0	0	0	0	7.728	(101)	0	0	378.206
Prêts et créances	0	13.890	85.840	366.630	4.061.413	7.482	11.736	0	(10.559)	4.536.431
Dettes représentées par un titre et instruments fonds propres	0	281.387	501.483	2.817.753	5.751.940	1.674.247	175.507	745.365	(803)	11.946.880
Dérivés							0	779	0	779
Produits liés aux fonds de placement activités d'assurance						3.671.372				3.671.372
Investissements dans des sociétés mises en équivalence						41.752				41.752
Immobilisations corporelles						544.317				544.317
Immobilisations incorporelles						53.230				53.230
Écarts d'acquisition						5.762				5.762
Actifs fiscaux courants						35.666				35.666
Actifs fiscaux différés						14.608				14.608
Autres actifs	0	136.738	37.161	41.066	57.151	110.966	0	0	(543)	382.540
Actifs non courants (groupe d'actifs destiné à être cédé) détenus en vue de la vente et activités abandonnées						663		0	0	663
TOTAL DE L'ACTIF	370.580	432.016	624.484	3.225.449	9.870.504	6.167.793	187.142	746.145	(11.905)	21.612.208
Opérations en délai d'usage (regular way trade)	0	0	0	0	0	13.836	0	0	0	13.836
Dérivés	0	0	0	0	0	1.322.285	0	0	0	1.322.285
HORS BILAN	0	0	0	0	0	1.336.121	0	0	0	1.336.121
TOTAL DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT	370.580	432.016	624.484	3.225.449	9.870.504	7.503.914	187.142	746.145	(11.905)	22.948.329

B. Dettes

(en milliers d'EUR)	À vue ou sur demande	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Échéance indéterminée	Intérêts courus	Ajustements à la juste valeur et à la valeur de marché des dérivés	Dépréciation	Total
Dettes envers et dépôts des établissements de crédit	0	1.003.667	293.982	10.045	83.135	0	(465)	0	0	1.390.364
Titres de créance émis et autres passifs financiers	0	107	300	465	0	0	0	0	0	872
Produits liés aux fonds de placement activités d'assurance						3.671.372			0	3.671.372
Dérivés							0	3.995	0	3.995
Provisions pour activités d'assurance	0	0	0	0	0	13.191.487			0	13.191.487
Provisions et passifs éventuels	0	0	0	0	0	184.189	0	0	0	184.189
Dettes subordonnées	0	0	0	0	520.000	42.768	20.264	0	0	583.032
Dettes fiscales courantes						34.834			0	34.834
Dettes fiscales différées						65.396			0	65.396
Autres passifs	0	218.865	12.859	232	0	110.547	0	0	0	342.503
TOTAL DE L'ACTIF	0	1.222.639	307.140	10.742	603.135	17.300.595	19.800	3.995	0	19.468.045
Opérations en délai d'usance (regular way trade)	0	0	0	0	0	14.613	0	0	0	14.613
HORS BILAN	0	0	0	0	0	14.613	0	0	0	14.613
TOTAL DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT	0	1.222.639	307.140	10.742	603.135	17.315.208	19.800	3.995	0	19.482.658

C. Position nette

(en milliers d'EUR)	À vue ou sur demande	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Échéance indéterminée
Gap de sensibilité du bilan	370.580	(790.623)	317.343	3.214.708	9.267.369	(9.811.294)

Le risque de taux d'intérêt réel de Belfius Insurance est géré sur la base d'hypothèses plus avancées. (Voir note 9.5 Risques de marché et gestion de bilan (ALM))

9.5. Risques de marché et gestion de bilan (ALM)

Nous renvoyons à la partie «Gestion des risques» du rapport de gestion pour plus d'informations en matière de risques de marché section «Risque de marché».

Gestion de bilan (ALM)

A Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux peut prendre deux formes: la volatilité de la valeur économique de la banque ou la volatilité du résultat de taux. Les deux mesures de risque sont complémentaires pour comprendre le scope complet du risque de taux au bilan (excluant marchés financiers).

Les indicateurs pour la valeur économique mesurent l'impact à long terme des changements des taux d'intérêt. La sensibilité de la valeur économique au taux d'intérêt mesure le changement de la valeur économique ALM si toute la courbe de taux augmente de 10 points de base.

Les indicateurs Earnings at Risk (EaR) traduisent l'effet à plus court terme des variations des taux d'intérêt sur les revenus de l'assureur. Dès lors, les variations de taux d'intérêt affectent aussi, indirectement à travers la rentabilité, la solvabilité à court terme. Une hausse de 50 points de base des taux d'intérêt a un impact positif sur les produits d'intérêt nets (avant impôts) de EUR +2,2 millions sur le portefeuille de l'exercice suivant.

(en milliers d'EUR)	31/12/18	31/12/19
Valeur économique (+10 bps)	10.874	6.874
Earnings at risk (+50 bps)	2.347	2.178

B. Actions cotées & immobilier

(en milliers d'EUR)	31/12/18	31/12/19
Valeur de marché - actions cotées & assimilés	492.831	501.175
Valeur de marché - immobilier coté	318.592	277.776
Choc baissier de 30%	(243.427)	(233.685)
VaR (99%, 10 jours)	53.400	36.037

C. Immobilier - propriété directe

(en milliers d'EUR)	31/12/18	31/12/19
Valeur de marché	645.291	720.808
Choc baissier de 12,5%	(96.794)	(108.121)

4. Portefeuille obligataire

A. Encours (montants nominaux)

(en milliers d'EUR)	31/12/18	31/12/19
Encours (montants nominaux)	9.401.251	9.140.108

B. Sensibilité au taux d'intérêt

La sensibilité du portefeuille obligataire des compagnies d'assurances à une augmentation de 1 point de base des taux d'intérêt s'élève à EUR -8 millions fin 2019. C'est une partie de la gestion globale d'ALM des compagnies d'assurances.

C. Sensibilité du spread de crédit

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité du portefeuille obligataire si le spread augmente de 1 point de base.

(en milliers d'EUR)	31/12/18	31/12/19
Impact sur les moyens financiers disponibles	(8 105)	(8 180)

9.6. Risque de liquidité

La gestion de la liquidité repose sur des directives et un cadre de gestion du risque de liquidité. Pour une description détaillée, voir le rapport de gestion.

Belfius Insurance détient un montant significatif d'actifs non grevés éligibles selon la Banque centrale européenne. Plus concrètement, la compagnie investit au moins 40% de son portefeuille obligataire dans des obligations d'État pouvant être utilisées pour des opérations de cession-rétrocéssions dans le cadre de la gestion de sa liquidité.

Répartition par échéance résiduelle jusqu'à la date de remboursement

Actifs et obligations ont été ventilés sur les différentes périodes selon les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels.

Nous ne divulguons pas les montants aux dates de remboursements anticipés en tant que tel, nous avons utilisé la date d'échéance contractuelle pour ce tableau.

1. 2018

A. Actifs

	À vue ou sur demande (en milliers d'EUR)	Répartition du montant brut et de la prime/décote					Intérêts courus	Ajustements à la juste valeur et à la valeur de marché des dérivés	Dépréciation	Total
		≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Échéance indéterminée				
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	30	0	0	0	0	0	0	0	0	30
Prêts et créances sur établissements de crédit	401.345	0	0	0	0	0	(241)	0	0	401.104
Prêts et créances	0	7.420	26.749	443.926	3.610.045	16.591	11.654	0	(15.244)	4.101.142
Dettes représentées par un titre et instruments fonds propres	0	478.364	387.252	3.021.142	5.643.592	1.803.497	185.582	358.831	(750)	11.877.508
Produits liés aux fonds de placement activités d'assurance	0	0	0	0	0	2.837.971	0	0	0	2.837.971
Dérivés	0	0	0	0	0	0	0	28.165	0	28.165
Investissements dans des sociétés mises en équivalence	0	0	0	0	0	32.205	0	0	0	32.205
Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	491.569	0	0	0	491.569
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	52.758	0	0	0	52.758
Écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	5.762	0	0	0	5.762
Actifs fiscaux courants	0	0	0	0	0	27.540	0	0	0	27.540
Actifs fiscaux différés	0	0	0	0	0	24.815	0	0	0	24.815
Autres actifs	0	86.105	31.390	34.247	43.798	232.909	0	0	(407)	428.041
TOTAL DE L'ACTIF	401.376	571.889	445.391	3.499.314	9.297.434	5.525.616	196.995	386.996	(16.401)	20.308.610
Opérations en délai d'usage (regular way trade)	0	0	0	0	0	44.241	0	0	0	44.241
FLUX DE TRÉSORERIE DES DÉRIVÉS ET OPÉRATIONS EN DÉLAI D'USAGE	0	0	0	0	0	44.241	0	0	0	44.241
TOTAL	401.376	571.889	445.391	3.499.314	9.297.434	5.569.857	196.995	386.996	(16.401)	20.352.851

B. Dettes

(en milliers d'EUR)	Répartition du montant brut et de la prime/décote						Intérêts courus	Ajustements à la juste valeur et à la valeur de marché des dérivés	Dépréciation	Total
	À vue ou sur demande	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Échéance indéterminée				
Dettes envers et dépôts des établissements de crédit	0	401.642	0	14.218	101.036	24.172	(17)	0	0	541.050
Produits liés aux fonds de placement activités d'assurance	0	0	0	0	0	2.837.971	0	0	0	2.837.971
Provisions et passifs éventuels	0	0	0	0	0	187.309	0	0	0	187.309
Provisions pour activités d'assurance	0	189.269	559.398	5 819.131	7.352.563	0	0	0	0	13.920.362
Dettes subordonnées	0	0	0	0	520.000	42.768	20.289	0	0	583.057
Dettes fiscales courantes	0	0	0	0	0	2.752	0	0	0	2.752
Dettes fiscales différées	0	0	0	0	0	19.245	0	0	0	19.245
Autres passifs	0	8.383	3.101	4.919	6.968	399.357	0	0	0	422.729
TOTAL DES DETTES	0	599.294	562.499	5.838.269	7.980.567	3.513.575	20.272	0	0	18.514.475
Fonds propres de base	0	0	0	0	0	1.499.262	0	0	0	1.499.262
Gains ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultats	0	0	0	0	0	278.925	0	0	0	278.925
FONDS PROPRES DU GROUPE	0	0	0	0	0	1.778.187	0	0	0	1.778.187
Participations ne donnant pas le contrôle	0	0	0	0	0	15.948	0	0	0	15.948
FONDS PROPRES TOTAUX	0	0	0	0	0	1.794.135	0	0	0	1.794.135
TOTAL DU PASSIF	0	599.294	562.499	5.838.269	7.980.567	5.307.710	20.272	0	0	20.308.611
Opérations en délai d'usage (regular way trade)	0	0	0	0	0	28.745	0	0	0	28.745
FLUX DE TRÉSORERIE DES DÉRIVÉS ET OPÉRATIONS EN DÉLAI D'USAGE	0	0	0	0	0	28.745	0	0	0	28.745
TOTAL	0	599.294	562.499	5.838.269	7.980.567	5.336.456	20.272	0	0	20.337.356

C. Total gap de liquidité

(en milliers d'EUR)	Répartition du montant brut et de la prime/décote					
	À vue ou sur demande	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Échéance indéterminée
Total gap de liquidité	401.376	(27.404)	(117.108)	(2.338.955)	1.316.867	233.402

2. 2019

A. Actifs

(en milliers d'EUR)	Répartition du montant brut et de la prime/décote						Intérêts courus	Ajustements à la juste valeur et à la valeur de marché des dérivés	Dépréciation	Total
	À vue ou sur demande	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Échéance indéterminée				
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Prêts et créances sur établissements de crédit	370.579	0	0	0	0	7.728	(101)	0	0	378.206
Prêts et créances	0	13 890	85 840	366 630	4 061 413	7 482	11 736	0	(10 559)	4 536 431
Dettes représentées par un titre et instruments fonds propres	0	281 387	501 483	2 817 753	5 751 940	1 674 247	175 507	745 365	(803)	11 946 880
Produits liés aux fonds de placement activités d'assurance	0	0	0	0	0	3 671 372	0	0	0	3 671 372
Dérivés	0	0	0	0	0	0	0	779	0	779
Investissements dans des sociétés mises en équivalence	0	0	0	0	0	41 752	0	0	0	41 752
Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	544 317	0	0	0	544 317
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	53 230	0	0	0	53 230
Écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	5 762	0	0	0	5 762
Actifs fiscaux courants	0	0	0	0	0	35 666	0	0	0	35 666
Actifs fiscaux différés	0	0	0	0	0	14 608	0	0	0	14 608
Autres actifs	0	136 738	37 161	41 066	57 151	110 966	0	0	(543)	382 540
Actifs non courants (groupe d'actifs destiné à être cédé) détenus en vue de la vente et activités abandonnées	0	0	0	0	0	663	0	0	0	663
TOTAL DE L'ACTIF	370.580	432.016	624.484	3.225.449	9.870.504	6.167.793	187.142	746.145	(11.905)	21.612.208
Opérations en délai d'usage (regular way trade)	0	0	0	0	0	13 836	0	0	0	13 836
FLUX DE TRÉSORERIE DES DÉRIVÉS ET OPERATIONS EN DÉLAI D'USAGE	0	0	0	0	0	13.836	0	0	0	13.836
TOTAL	370.580	432.016	624.484	3.225.449	9.870.504	6.181.629	187.142	746.145	(11.905)	21.626.044

B. Dettes

(en milliers d'EUR)	Répartition du montant brut et de la prime/décote						Intérêts courus	Ajustements à la juste valeur et à la valeur de marché des dérivés	Dépréciation	Total
	À vue ou sur demande	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Échéance indéterminée				
Dettes envers et dépôts des établissements de crédit	0	1.003.667	293.982	10.045	83.135	0	(465)	0	0	1.390.364
Titres de créance émis et autres passifs financiers	0	107	300	465	0	0	0	0	0	872
Produits liés aux fonds de placement activités d'assurance	0	0	0	0	0	3.671.372	0	0	0	3.671.372
Dérivés	0	0	0	0	0	0	0	3.995	0	3.995
Provisions et passifs éventuels	0	0	0	0	0	184.189	0	0	0	184.189
Provisions pour activités d'assurance	0	1.157.268	461.588	4.559.691	7.012.941	0	0	0	0	13.191.487
Dettes subordonnées	0	0	0	0	520.000	42.768	20.264	0	0	583.032
Dettes fiscales courantes	0	0	0	0	0	34.834	0	0	0	34.834
Dettes fiscales différées	0	0	0	0	0	65.396	0	0	0	65.396
Autres passifs	0	218.865	12.859	232	0	110.547	0	0	0	342.503
TOTAL DES DETTES	0	2.379.907	768.728	4.570.432	7.616.076	4.109.108	19.800	3.995	0	19.468.045
Fonds propres de base	0	0	0	0	0	1.545.948	0	0	0	1.545.948
Gains ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultats	0	0	0	0	0	573.441	0	0	0	573.441
FONDS PROPRES DU GROUPE	0	0	0	0	0	2.119.390	0	0	0	2.119.390
Participations ne donnant pas le contrôle	0	0	0	0	0	24.774	0	0	0	24.774
FONDS PROPRES TOTAUX	0	0	0	0	0	2.144.164	0	0	0	2.144.164
TOTAL DU PASSIF	0	2.379.907	768.728	4.570.432	7.616.076	6.253.271	19.800	3.995	0	21.612.209
Opérations en délai d'usance (regular way trade)	0	0	0	0	0	14.613	0	0	0	14.613
FLUX DE TRÉSORERIE DES DÉRIVÉS ET OPÉRATIONS EN DÉLAI D'USANCE	0	0	0	0	0	14.613	0	0	0	14.613
TOTAL	0	2.379.907	768.728	4.570.432	7.616.076	6.267.884	19.800	3.995	0	21.626.822

C. Total gap de liquidité

(en milliers d'EUR)	Répartition du montant brut et de la prime/décote					
	À vue ou sur demande	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Échéance indéterminée
Total gap de liquidité	370.580	(1.947.890)	(144.245)	(1.344.983)	2.254.428	(86.256)

9.7. Risque de change et taux de change

1. Risque de change

(en milliers d'EUR)	31/12/18			
	USD	Autres	EUR	Total
Total de l'actif	0	176.288	20.132.322	20.308.610
Total des dettes	0	0	18.514.475	18.514.475
Fonds propres totaux	(59)	102	1.794.091	1.794.135
<i>Dont gains ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultats</i>	(59)	102	278.882	278.925
<i>Dont autres fonds propres</i>	0	0	1.515.210	1.515.210
POSITION NETTE AU BILAN	59	176.186	(176.245)	0
POSITION NETTE	59	176.186	(176.245)	0

(en milliers d'EUR)	31/12/19			
	USD	Autres	EUR	Total
Total de l'actif	7.392	122.684	21.482.133	21.612.209
Total des dettes	0	0	19.468.045	19.468.045
Fonds propres totaux	1.686	236	2.142.242	2.144.164
<i>Dont gains ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultats</i>	1.686	236	571.519	573.441
<i>Dont autres fonds propres</i>	0	0	1.570.722	1.570.722
POSITION NETTE AU BILAN	5.706	122.448	(128.153)	0
POSITION NETTE	5.706	122.448	(128.153)	0

En fonction de l'évaluation de l'actif, les gains et pertes de change sont comptabilisés en résultat «Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultats» ou dans les autres éléments du résultat global. Nous nous référons aux règles et méthodes comptables pour plus d'informations.

2. Taux de change

	31/12/18		31/12/19		
	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen	
Dollar australien	AUD	1,6235	1,5829	1,5984	1,6080
Dollar canadien	CAD	1,5618	1,5323	1,4560	1,4784
Franc suisse	CHF	1,1282	1,1504	1,0863	1,1108
Couronne (Tchéquie)	CZK	25,7675	25,6817	25,4055	25,6470
Couronne danoise	DKK	7,4678	7,4533	7,4721	7,4657
Euro	EUR	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
Livre sterling	GBP	0,8944	0,8854	0,8487	0,8735
Dollar de Hong-Kong	HKD	8,9548	9,2362	8,7449	8,7698
Forint	HUF	320,9500	319,9317	330,4450	325,9291
Shekel	ILS	4,2826	4,2489	3,8818	3,9719
Yen	JPY	125,6850	129,9221	121,9300	122,0464
Peso mexicain	MXN	22,4851	22,6587	21,1818	21,5939
Couronne norvégienne	NOK	9,9289	9,6251	9,8477	9,8556
Dollar néo-zélandais	NZD	1,7078	1,7085	1,6648	1,6950
Couronne suédoise	SEK	10,2125	10,3031	10,4758	10,5840
Dollar Singapour	SGD	1,5588	1,5893	1,5093	1,5241
Nouvelle lire turque	TRY	6,0553	5,7084	6,6793	6,3432
Dollar US	USD	1,1436	1,1782	1,1225	1,1196

9.8. Risques d'assurance

1. Définition

Chez Belfius Insurance, membre du groupe Belfius Banque & Assurances, le risque de souscription est classé selon le type de contrat: Vie ou Non-Vie. Chaque catégorie est ensuite subdivisée en sous-modules, en fonction de la nature de l'activité sous-jacente (règlement de sinistres, collecte de primes, tarification, sélection, etc.).

Les risques liés à la souscription des contrats d'assurance, c'est-à-dire les risques de souscription, sont les suivants:

→ **Le risque de souscription Vie:** le risque qui naît des obligations de l'assurance sur la vie, compte tenu des garanties et des processus appliqués dans la conduite des affaires. Il est subdivisé en sept sous-modules:

- risque de mortalité: risque d'augmentation de la mortalité. Il s'applique à tous les engagements pour lesquels une hausse de la mortalité engendrerait une augmentation des prestations à payer;
- risque de longévité: contrairement au risque de mortalité, il s'applique aux contrats pour lesquels une baisse de la mortalité provoquerait une hausse des paiements attendus (les contrats de pension, par exemple). L'amélioration des traitements médicaux susceptibles d'augmenter l'espérance de vie sans accroître l'aptitude au travail, pourrait entraîner une fréquence du risque de longévité plus élevée que ce que l'on observe actuellement;
- risque de morbidité ou d'invalidité: il désigne le risque de perte ou d'évolution adverse des prestations dues à des changements de niveau, de tendance ou de volatilité des taux d'invalidité;
- risque de rachat Vie: il se définit comme le risque de perte ou d'augmentation des prestations dû à un écart entre le taux réel d'exercice des options contractuelles de l'assuré et celui estimé. Le terme d'option doit être vu au sens large: le sous-module couvre les options de rachat, de résiliation, de réduction mais aussi d'extension des garanties. Pour certains contrats, l'exercice d'options peut être bénéfique à la société. Pour d'autres, il conduira à des pertes. Ce sous-module comprend donc deux scénarios: un pour lequel les options seront plus exercées que prévu et un pour lequel elles le seront moins;
- risque de frais de gestion: il représente le risque de devoir assumer des dépenses plus importantes que prévu ou de les voir influencées par une inflation plus forte que prévu;
- risques de révision: ils ne s'appliquent qu'aux rentes dont les montants peuvent évoluer dans un sens négatif pour l'assureur en raison d'un changement de l'environnement légal ou de l'état de santé de l'assuré;
- risque de catastrophe: il est limité aux contrats pour lesquels une hausse de la mortalité engendrerait une hausse des prestations.

→ **Le risque de souscription Non-Vie** reflète le risque découlant des engagements d'assurance Non-Vie. L'incertitude des résultats de la procédure de souscription par l'assureur comporte trois sous-modules:

- risque de prime: risque que le montant des primes reçues soit insuffisant pour payer les sinistres encourus au cours de la période de couverture relative à ces primes;
- risque de réserve: le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, résultant de fluctuations affectant la fréquence et l'impact des risques assurés, ainsi que la date et le montant des règlements de sinistres; et
- risque de catastrophe: le risque d'occurrence d'un événement d'une grande importance non couvert par les deux risques précédents. On appelle catastrophes des événements tels que, notamment, tempêtes, inondations, tsunamis, conditions météorologiques hivernales extrêmes et autres événements liés aux conditions météorologiques, tremblements de terre, explosions industrielles, incendies de grande ampleur, pandémies et autres catastrophes provoquées par l'homme telles que troubles sociaux et attentats terroristes.

→ **Le risque lié à la conception du produit:** correspond au risque de pertes résultant de caractéristiques, options ou garanties non prévues lors de la conception et la tarification d'un produit d'assurance.

2. Gestion du risque d'assurance

Le comité Risk & Underwriting donne son avis sur la stratégie de souscription et de réserve des entités d'assurance de Belfius Insurance et sur la politique qui en découle, en particulier en ce qui concerne les points suivants:

- types et caractéristiques des activités d'assurance que Belfius Insurance est prête à gérer;
- critères de sélection des risques en ligne avec l'appétence au risque;
- manière dont la souscription effective est suivie;
- adéquation entre, d'une part, les primes d'assurance perçues et, d'autre part, les sinistres à payer ajoutés aux frais supportés;
- identification des risques découlant des engagements de Belfius Insurance, y compris les options implicites et le capital garanti par les produits d'assurance; et
- le provisionnement des sinistres.

Au niveau des filiales, cette stratégie est appliquée et suivie par les responsables locaux.

La réassurance est une des méthodes permettant de limiter le risque d'assurance. En effet, son objectif est de réduire la volatilité des besoins en capitaux et des bénéfices et donc l'incertitude liée au risque de valorisation de l'assureur.

Les fonctions de la réassurance sont les suivantes:

- capacité: la réassurance permet une plus grande flexibilité aux assureurs quant à l'importance, aux types de risques et aux volumes d'activités qu'ils peuvent accepter de manière sûre. Cela donne la possibilité aux assureurs d'entrer dans de nouvelles activités, ou de les étendre dans une courte période;
- stabilité: les programmes de réassurance structurés permettent aux assureurs de stabiliser leur résultat opérationnel;

- protection: la réassurance fournit une protection contre des pertes financières cumulées dues à une succession d'événements (par exemple des intempéries) ou des pertes financières significatives découlant d'un seul événement;
- financement: la réassurance peut être une alternative à l'augmentation de capital; et
- expertise: les réassureurs portent assistance aux assureurs dans leur domaine d'expertise. Le personnel qualifié des compagnies de réassurance offrira ses services dans la mise en place d'une nouvelle activité par exemple.

3. Sensibilités

Nous évaluons l'effet des sensibilités sur les fonds propres économiques, c'est-à-dire sur les provisions techniques en valeur de marché.

Étant donné la faiblesse des taux d'intérêt, la valeur des provisions techniques est plus importante que la valeur de rachat. Ceci résulte en un impact négatif sur les fonds propres en cas de diminution des taux de rachat. La sensibilité aux taux de rachat a légèrement augmenté en 2019.

La révision de l'hypothèse de coût affecte négativement les ressources financières disponibles et leur sensibilité. L'impact est accentué par la faiblesse des taux d'intérêt.

Une augmentation des taux de mortalité exerce aussi un impact négatif sur les ressources financières disponibles.

Dans les activités non-Vie comme en Vie, des hypothèses de coût plus élevées font baisser le résultat. Il en va de même d'une augmentation des sinistres.

Risque de souscription Vie: scénario correspondant à ⁽¹⁾	Impact sur les moyens financiers avant impôts disponibles (en million d'EUR)	
	31/12/18	31/12/19
Une hausse de 15% des taux de mortalité	(34,5)	(40,2)
Une hausse de 10% des frais + 1% inflation	(158,3)	(188,7)
Une baisse de 10% des taux de rachat	(23,2)	(33,2)

(1) Scope: Belfius Insurance SA et Corona SA (=Belins conso)

Risque de souscription Non-Vie: scénario correspondant à ⁽¹⁾	Impact sur le résultat avant impôts (en million d'EUR)	
	31/12/18	31/12/19
Une hausse de 10% des frais administratifs	(8,5)	(8,8)
Une hausse de 5% des sinistres survenus	(19,4)	(21,3)

(1) Scope: Belfius Insurance SA et Corona SA (=Belins conso)

4.Sinistralité

Le triangle de sinistralité est la méthode usuelle pour cartographier les paiements de sinistres Non-Vie qui s'étalent sur plusieurs années. Il permet, entre autres, aux actuaires d'évaluer l'adéquation des provisions techniques Non-Vie. Entre la date de survenance et la date de clôture d'un sinistre, l'assureur évalue le coût total du sinistre. Durant cette période, l'assureur constitue une réserve égale à la somme estimée des paiements futurs pour ce sinistre.

La réserve étant une estimation, il existe un risque que le montant effectivement payé soit différente (supérieur ou inférieur).

Pour évaluer le risque encouru, il est nécessaire d'étudier la variation au cours du temps de deux montants:

- la somme des paiements réalisés avant cette date; et
- la réserve constituée à cette date pour les paiements futurs.

La somme de ces deux composantes est appelée la charge totale du sinistre.

Le tableau qui suit reprend, pour Belfius Insurance SA et Corona SA, l'évolution, depuis 2009, de la somme à la fin de chaque année de la charge totale des sinistres survenus et ce, par année de survenance.

31/12/2019

CHARGE DES SINISTRES (HORS RÉASSURANCE ET FRAIS INTERNES)

(en milliers d'EUR)	Année de survenance										
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Année de règlement											
Estimation à l'année de survenance	331.831	376.927	368.410	366.403	365.798	415.445	389.632	427.822	417.069	441.459	452.780
1 an plus tard	315.094	377.982	365.547	350.517	324.524	392.976	361.479	402.910	396.145	431.019	
2 ans plus tard	302.958	376.143	355.306	334.313	312.883	381.044	353.512	385.904	377.854		
3 ans plus tard	302.314	370.819	350.249	329.882	306.454	374.836	351.551	379.367			
4 ans plus tard	300.159	370.924	352.804	328.046	303.051	371.983	345.737				
5 ans plus tard	299.236	363.378	350.780	323.899	301.179	369.929					
6 ans plus tard	296.773	360.537	351.335	319.633	297.842						
7 ans plus tard	293.969	357.875	344.245	317.895							
8 ans plus tard	293.741	354.384	341.644								
9 ans plus tard	292.906	350.988									
10 ans plus tard	292.051										
(en milliers d'EUR)											
Estimation actuelle	292.051	350.988	341.644	317.895	297.842	369.929	345.737	379.367	377.854	431.019	452.780
Paiements cumulés	(269.545)	(304.713)	(303.622)	(275.321)	(256.269)	(317.231)	(273.090)	(290.493)	(268.620)	(286.340)	(211.965)
Provisions actuelles	22.506	46.275	38.022	42.574	41.572	52.698	72.647	88.874	109.234	144.680	240.815
(en milliers d'EUR)											
Provisions (après 2009)											899.896
Provisions (avant 2009)											152.308
Frais internes											43.232
Affaires acceptées											22.505
TOTAL⁽¹⁾											1.117.940

(1) Provisions pour sinistre au 31/12/2019 - Note 6.3.2

X. Notes sur les changements significatifs dans le périmètre de consolidation et liste des filiales et entreprises associées à Belfius Insurance

10.1. Changements significatifs dans le périmètre de consolidation

Seuls les changements qui ont un impact significatif (c'est-à-dire un impact de plus de 1% du total du bilan et/ou du compte de résultats) sont mentionnés.

1. Au 31 décembre 2018

Consolidation par intégration globale de Auxipar

Fin 2016, un accord a été conclu entre Belfius et les liquidateurs des sociétés Arco en liquidation (Arcopar, Arcofin, Arcoplus et Arcosyn) dans le but d'avancer vers la finalisation de la liquidation, dans l'intérêt de toutes les parties prenantes. Cet accord prévoyait une combinaison d'actions à finaliser vers la fin de la liquidation, y compris la reprise des actions d'Auxipar détenues par les sociétés Arco par Belfius Insurance.

Suite à ces actions, Belfius Insurance a augmenté, le 29 mars, sa participation dans Auxipar de 39,7% à 74,99% pour un prix de EUR 29,4 millions. La transaction remplit les conditions requises pour Belfius Insurance en tant que regroupement d'entreprises réalisé par étapes et est donc soumise à IFRS 3, pour laquelle toute participation détenue antérieurement est ajustée à sa juste valeur à la date d'acquisition et tout profit en résultant est enregistré dans le compte de résultats consolidé. Belfius Insurance a estimé la juste valeur d'Auxipar à EUR 82,8 millions à la date d'acquisition, en ligne avec le prix d'acquisition de 100% des actions (EUR 83,3 millions). La réévaluation suite à l'application d'IFRS 3 de la participation précédemment détenue (comptabilisée à fin mars 2018 à EUR 33 millions) a généré une moins-value de EUR 1,7 million. La différence entre le retraitement du bilan et la contrepartie versée a donné lieu aux écarts d'acquisition de EUR 0,1 million.

Un des investissements d'Auxipar est une participation de 82,7% dans EPC, une organisation de pharmacies distribuant des produits pharmaceutiques. Bien qu'Auxipar en tant que telle détienne la majorité des actions d'EPC, elle n'a pas de contrôle justifié sur l'investissement puisque (a) il y a une limitation des droits de vote et (b) il n'existe aucune convention entre actionnaires. En conséquence, Belfius considéra EPC par mise en équivalence. La valeur de EUR 20,7 millions résultant de la mise en équivalence est considérée comme la juste valeur de l'EPC estimée à la date d'acquisition d'Auxipar et inclut EUR 1,4 million d'écarts d'acquisition.

Autres changements dans le périmètre de consolidation

Caring People, filiale à 100% de Corona qui effectue des activités de centres de contacts pour Corona, est consolidée par intégration globale à partir de 2018.

Les sociétés Jaimy et Jane sont consolidées par intégration globale à partir de leur date de constitution. Jaimy offre une plate-forme pour des réparations mineures tandis que Jane offre une assistance à domicile.

La société immobilière Offico Immo est consolidée par intégration globale à partir de Décembre 2018. L'investissement dans le parc de vacances De Haan et la société d'investissement M80 Capital est consolidé par mise en équivalence conformément à la participation détenue par Belfius Insurance dans ces sociétés. L'acquisition de ces participations fait partie de la stratégie d'investissement à long terme et diversifiée de Belfius Insurance.

2. Au 31 décembre 2019

Belfius Insurance a élargi son offre commerciale au-delà des assurances en lançant deux nouvelles entités: Jaimy et Jane. Cette dernière s'appelait Charlin au lancement initial.

La société Jaimy a été commercialisée au second semestre de 2019. Il s'agit d'une plateforme en ligne permettant à ses utilisateurs de faire appel à des professionnels pour des réparations domestiques mineures. En mars 2019, un capital social supplémentaire a été émis pour une valeur de EUR 11,6 millions. Les actions supplémentaires ont été émises en faveur de Belfius Insurance et de Boston Consulting Group. Tandis que Boston Consulting Group les a achetées au comptant, Belfius Insurance les a reçues pour leur contribution d'un logiciel développé en interne à des fins d'utilisation par la plateforme. À la suite de cette augmentation de capital, la participation de Belfius Insurance a reculé, passant de 100% à 78,5%.

Commercialisée fin 2019, Jane propose une solution de surveillance par capteurs, permettant aux personnes âgées de résider plus longtemps à leur domicile sans assistance spéciale. En mars 2019, un capital social supplémentaire a été émis pour une valeur de EUR 15,1 millions. Les actions supplémentaires ont été émises en faveur de Belfius Insurance et de Boston Consulting Group. Tandis que Boston Consulting Group les a achetées au comptant, Belfius Insurance les a reçues pour leur contribution d'un logiciel développé en interne à des fins d'utilisation par la plateforme. À la suite de cette augmentation de capital, la participation de Belfius Insurance a reculé, passant de 100% à 77,4%.

L'entreprise immobilière Immo Trèfles, spécialisée dans les maisons de retraite, a été achetée et est intégralement consolidée depuis décembre 2019.

La société d'investissement Belfius Insurance Invest a fusionné avec Belfius Insurance le 1^{er} juillet 2019, permettant une gestion plus flexible des liquidités du portefeuille d'actifs en baisse.

La société d'investissement Auxipar est rebaptisée «Capline» le 4 février 2020.

10.2 Acquisitions et cessions d'entreprises consolidées

1. Acquisitions importantes

A. Année 2018

Le 29 mars, Belfius Insurance a acquis 35,3% des actions d'Auxipar pour un prix de EUR 29,4 millions, portant ainsi sa participation dans Auxipar de 39,7% à 74,99%. Auxipar et son investissement «Interfinance» sont consolidées par intégration globale à partir de 2018. Son investissement en EPC est consolidée par mise en équivalence puisque, bien qu'Auxipar détienne la majorité des actions d'EPC, elle n'a pas de contrôle substantiel sur la participation car (a) il existe une limitation des droits de vote et (b) il n'existe pas de conventions entre actionnaires.

Caring People, filiale à 100 % de Corona qui effectue des activités de centres de contacts pour Corona, est consolidée par intégration globale à partir de 2018.

Les sociétés Jaimy et Jane sont consolidées par intégration globale à partir de leur date de constitution.

La société immobilière Offico Immo est consolidée par intégration globale à partir de Décembre 2018.

L'investissement dans le parc de vacances De Haan et la société d'investissement M80 Capital est consolidé par mise en équivalence.

Les actifs et passifs acquis sont les suivants:

(en milliers EUR)	2018			
	Group	Auxipar	Caring People	Jaimy & Charlin
Prêts et créances sur établissements de crédit		2.130	1.662	124
Dettes représentées par un titre et instruments fonds propres		84.684	0	0
Investissements dans des sociétés mises en équivalence		27.707	0	0
Actifs fiscaux		647	0	0
Autres actifs		504	194	0
Provisions et passifs éventuels		(32.351)	0	0
Dettes fiscales		0	(10)	(1)
Autres passifs		(63)	(633)	0
ACTIFS NETS		83.257	1.212	124
Part du groupe		62.431	1.212	124
Déjà en possession du groupe		33.051	1.212	124
Prix d'acquisition (reçu en numéraire)		29.379	0	0
Moins: Trésorerie et équivalents de trésorerie des filiales vendues		(57)	0	(124)
LIQUIDITÉS DÉCAISSEES POUR L'ACHAT		29.323	0	0

(en milliers EUR)	2018		
	De Haan	M80	Offico Immo
Prêts et créances sur établissements de crédit	0	0	403
Investissements dans des sociétés mises en équivalence	9.500	1.518	0
Immobilisations corporelles	0	0	30.371
Actifs fiscaux	0	0	282
Autres actifs	0	0	562
Provisions et passifs éventuels	0	0	(21.224)
Autres passifs	0	0	(386)
ACTIFS NETS	9.500	1.518	10.008
Part du groupe	9.500	1.518	10.008
Prix d'acquisition (reçu en numéraire)	9.500	1.518	10.008
Moins: Trésorerie et équivalents de trésorerie des filiales vendues	0	0	(51)
LIQUIDITÉS DÉCAISSEES POUR L'ACHAT	9.500	1.518	9.957

B. Année 2019

L'entreprise immobilière Immo Trèfles, spécialisée dans les maisons de retraite, a été achetée et est intégralement consolidée depuis décembre 2019.

Les actifs et passifs acquis sont les suivants:

	2019
	Immo Trèfles
(en milliers EUR)	
Prêts et créances sur établissements de crédit	1.280
Immobilisations corporelles	18.666
Autres actifs	663
Provisions et passifs éventuels	(15.854)
Autres passifs	(738)
ACTIFS NETS	4.017
Part du groupe	4.017
Prix d'acquisition (reçu en numéraire)	4.127
Moins: Trésorerie et équivalents de trésorerie des filiales vendues	(1.280)
LIQUIDITÉS DÉCAISSEES POUR L'ACHAT	2.847

2. Cessions importantes

A. Année 2018

Il n'y a pas eu de cessions significatives au 31 décembre 2018.

B. Année 2019

Il n'y a pas eu de cessions significatives au 31 décembre 2019.

3. Actifs et passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés et activités abandonnées

A. Année 2018

Au 31 décembre 2018, aucune filiale n'était reprise en «Actifs non courants (groupe d'actifs destiné à être cédé) détenus en vue de la vente et activités abandonnées».

B. Année 2019

Au 31 décembre 2019, aucune filiale n'était reprise en «Actifs non courants (groupe d'actifs destiné à être cédé) détenus en vue de la vente et activités abandonnées».

10.3. Liste des filiales, des entreprises mises en équivalence, des entreprises associées et des entreprises, dans lesquelles le groupe détient des droits sociaux représentant 20% au moins du capital souscrit

1. Liste des filiales comprises dans la consolidation par intégration globale

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenue (en %) ⁽¹⁾	Code d'activité
Auxipar SA (Capline SA à partir du 4 février 2020)	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	74,99	10
Belfius Insurance Services Finance SA	Rue de l'Industrie 20 L-8399 Windhof	100	21
Caring People SA	De Kleetlaan 7A B-1831 Diegem	100	30
Coquelets SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	31
Corona SA	De Kleetlaan 7A B-1831 Diegem	100	28
Elantis SA	Rue des Clarisses 38 B-4000 Liège	100	6
ImmoActivity SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	31
Immo Malvoz SPRL	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	31
Immo Trèfles SPRL	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	31
Immo Zeedrift SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	31
Interfinance SCRL	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	74,99	10
Jaimy SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	78,56	47
Jane SA (ex Charlin SA)	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	77,45	47
Legros-Renier Les Amarentes Seigneurie de Loverval SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	31
LFB SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	31
Offico Immo SPRL	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	31

(1) fraction du capital détenue par l'actionnaire direct

Il n'y a aucune restriction importante pour les filiales qui limitent la capacité de l'entité d'avoir accès aux actifs du groupe ou de les utiliser et de régler les passifs du groupe.

2. Liste des filiales non consolidées par intégration globale

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenue (en %) ⁽¹⁾	Motif de l'exclusion	Code d'activité
Belsur SPRL	Boulevard du Jardin Botanique 44 B-1000 Bruxelles	100	Importance négligeable	30
Bureau Laveaux & Martin SPRL	Brusselsesteenweg 346C B-9090 Melle	100	Importance négligeable	30
Qualitass SA	Vilvoordsesteenweg 166 B-1850 Grimbergen	100	Importance négligeable	30
VDL - Interass SA	Brusselsesteenweg 346C B-9090 Melle	100	Importance négligeable	30

(1) fraction du capital détenue par l'actionnaire direct

3. Liste des entreprises mises en équivalence

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenue (en %) ⁽¹⁾	Code d'activité
L'ÉCONOMIE POPULAIRE DE CINEY SCRL	Rue Edouard Dinot 32 B-5590 Ciney	61,37	33
De Haan Vakantiehuizen SA	Boulevard de la Woluwe 46 B-1200 Woluwe-Saint-Lambert	25,82	31
M80 Capital SCS.	Rue de la Victoire 1 B-1060 Saint-Gilles	22,11	10

(1) fraction du capital détenue par l'actionnaire direct

4. Liste des entreprises associées qui ne sont pas mises en équivalence

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenue (en %) ⁽¹⁾	Motif de l'exclusion	Code d'activité
Assurcard NV	Fonteinstraat 1A bus 0301 B-3000 Leuven	20	Importance négligeable	34
Belwing SA	Avenue Maurice Destenay 13 B-4000 Liège	20	Importance négligeable	10
Les News 24 NV	Rue de Genève 175 B-1140 Evere	33,22	Importance négligeable	45
Synecos Agence Conseil VZW	rue des Glaces Nationales 169 B-5060 Sambreville	20	Importance négligeable	47

(1) fraction du capital détenue par l'actionnaire direct

Le code d'activité

1. Banque, établissement de crédit	26. Assurances non-vie
2. Caisse d'épargne privée	27. Captive de réassurance
3. Institution publique de crédit	28. Entreprises d'assurances multibranches
4. Agence bancaire	29. Agents et courtiers en produits financiers
5. Société de leasing	30. Agents et courtiers en produits d'assurance
6. Crédit hypothécaire	31. Activité immobilière pour compte propre
7. Financement de sociétés par prises de participations	32. Activité immobilière pour compte de tiers
8. Distribution de crédits à la consommation	33. Santé et action sociale
9. Distribution de différents types de crédits	34. Activités informatiques / Information Technology
10. Prise et gestion de participations	35. Activités associatives bancaires
11. Société de Bourse	36. Autres activités associatives
12. Sicav	37. Assainissement, voirie et gestion des déchets
13. Fonds commun de placement	38. Activités récréatives
14. Société de gestion de sicav	39. Télécommunications
15. Affacturage, factoring	40. Transports
16. Société de financement d'infrastructures et d'immeubles	41. Autres services fournis aux entreprises
17. Autres auxiliaires de distribution de produits financiers spécifiques	42. Énergie
18. Administration de marchés financiers	43. Développement économique
19. Gestion de portefeuille et de fortune, conseils en placements	44. Eau
20. Ingénierie financière, consultance, études et conseils financiers	45. Édition de livres et multimédia
21. Autre professionnel du secteur financier	46. Activité d'étude, recherche et développement
22. Société de cautionnement	47. Autres activités de service
23. Activité de fiducie	48. Production, gestion, distribution des moyens de paiement informatisés
24. Bureau de change	49. Société de financement
25. Assurances vie	50. Merchant bank

10.4 Intérêts dans des entités structurées non consolidées

1. Nature, but et activités d'une entité structurée

L'engagement de Belfius Insurance dans les entités structurées non consolidées est principalement d'un point de vue investisseur. Le but de Belfius est de générer une marge d'intérêt stable à partir de ces investissements.

Belfius possède différents types d'exposition vis-à-vis de ces entités structurées non consolidées dans son portefeuille:

→ a) «Mortgage backed securities» (MBS): ces entités structurées investissent dans des crédits hypothécaires résidentiels et/ou commerciaux qui sont financés par l'émission d'obligations. Belfius a investi dans les tranches les plus élevées.

- b) «Asset Backed securities» (ABS): ces entités investissent dans des crédits, des instruments de dette, des leasings et/ou des créances qui sont financés par des émissions d'obligations. Belfius a investi dans les tranches les plus élevées.
- c) Autres entités structurées: Il s'agit surtout de véhicules de financement qui émettent des obligations afin de fournir un financement à une société-mère.

Belfius Insurance n'a pas d'exposition dans des entreprises liées ou des participations de sa maison-mère Belfius Banque.

2. Montants concernés

(en milliers EUR)	2018	
	Valeur comptable	Exposition au risque de crédit
ACTIFS FINANCIERS	73.541	73.939
Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	36.778	36.906
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	27.070	27.070
Actifs financiers évalués au coût amorti	9.693	9.963
PASSIFS FINANCIERS	0	0
ÉLÉMENTS HORS-BILAN - DONNÉS	0	0

(en milliers EUR)	2019	
	Valeur comptable	Exposition au risque de crédit
ACTIFS FINANCIERS	40.901	40.901
Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	17.078	17.078
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	18.051	18.051
Actifs financiers évalués au coût amorti	5.772	5.772
PASSIFS FINANCIERS	0	0
ÉLÉMENTS DE HORS-BILAN - DONNÉS	0	0

XI. Transactions avec des parties liées

1. Transactions avec des parties liées

(en milliers d'EUR)	Principaux dirigeants ⁽¹⁾		Société mère (Belfius Banque)		Entreprises associées		Coentreprises dans lesquelles l'entité est un coentrepreneur	
	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019
Prêts ⁽²⁾	2.467	2.998	1.005.375	1.893.381	5.360	5.360	0	0
Produits d'intérêts			1.920	2.501	8	11	0	0
Dépôts et dettes représentées par un titre ⁽²⁾			367.378	339.354	0	0	0	0
Charges d'intérêts			(16.726)	(16.006)	0	0	0	0
Commissions sur les opérations d'assurance			(111.507)	(115.917)	0	0	0	0
Commissions nettes	258	193	589	795	0	0	0	0
Garanties et engagements de crédit donnés par le groupe ⁽³⁾			1.073.878	2.039.043	0	0	0	0
Garanties et engagements de crédit reçus par le groupe			311.576	361.606	0	0	0	0

(1) Les principaux dirigeants sont les membres du conseil d'administration et du comité de direction, y compris leurs enfants et époux/épouses ou partenaires cohabitants, et les enfants des époux/épouses ou partenaires cohabitants.

(2) Les transactions avec des parties liées sont conclues aux conditions de marché.

(3) Lignes non utilisées ouvertes

2. Rémunération des principaux dirigeants⁽¹⁾

(en milliers d'EUR)	31/12/18	31/12/19
Avantages à court terme ⁽²⁾	2.082	2.249
Autres avantages à long terme	0	443

(1) Les principaux dirigeants sont les membres du conseil d'administration et du comité de direction.

(2) La rubrique «Avantages à court terme» comprend le salaire, le bonus et les autres avantages.

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Belfius Insurance SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 - Comptes consolidés

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Belfius Insurance SA (« la société ») et de ses filiales (conjointement « le groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 25 avril 2017, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2019. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de Belfius Insurance SA durant 19 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du groupe, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultats consolidé et l'état consolidé du résultat global, la variation des fonds propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés de l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes, contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, dont le bilan consolidé s'élève à 21 612 209 (000) EUR et dont le compte de résultats consolidé se solde par un bénéfice de 203 630 (000) EUR (part du groupe).

À notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2019, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'appliquables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés» du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Points clés de l'audit	Comment notre audit a traité le point clé de l'audit
Adéquation des provisions techniques Vie (y compris comptabilité reflet ou shadow accounting) Au 31 décembre 2019, les provisions techniques Vie s'élèvent à EUR 11 893 927 (000) et représentent 55% du total du bilan. Le test d'adéquation des provisions techniques Vie et la comptabilité reflet appliquée sont basés sur des calculs modélisés complexes. Ceux-ci dépendent de nombreuses hypothèses économiques et non économiques concernant des événements futurs incertains, qui sont en partie fondés sur le jugement de la direction. En outre, ces calculs peuvent être sujets à des erreurs dues à une qualité des données insuffisante, à des données incomplètes ou à des insuffisances dans les mesures de contrôle interne. Conformément aux règles d'évaluation, la société applique la comptabilité reflet par laquelle des résultats d'investissement non réalisés sont transférés (partiellement) du résultat global vers les provisions techniques. Ce traitement comptable est appliqué lorsque la réalisation des gains latents sur certains actifs, enregistrés en fonds propres, a un impact direct sur la valorisation des provisions techniques. Au 31 décembre 2019, la correction conformément la comptabilité de reflet est de EUR 37 974 (000). En tenant compte de l'importance de cet élément du bilan ainsi que l'impact sur les fonds propres de la société conformément aux normes IFRS suite à l'application de la comptabilité reflet, nous considérons que l'adéquation des provisions techniques Vie (y compris comptabilité reflet) est un point clé de l'audit. Nous nous référons aux annexes aux comptes consolidés suivants: → «III. Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés - 8. Activités d'assurance et de réassurance»; → «VI. Notes sur les dettes figurant au bilan consolidé - 6.3. Provisions pour activités d'assurance - 1. Contrats d'assurance Vie».	Nos procédures d'audit incluent d'obtenir un aperçu de la société et de son environnement, notamment le contrôle interne et la gouvernance pertinents pour le calcul des provisions techniques Vie, ainsi que les tests substantifs, entre autres, des paramètres et de la conception des calculs de modèles actuariels, et des annexes pertinentes aux comptes consolidés. Nous avons impliqué nos spécialistes actuariels dans l'exécution de nos procédures. Nos procédures sur le contrôle interne sont notamment les suivantes: → nous évaluons la conception et la mise en œuvre des mesures de contrôle interne pertinentes (y compris la qualité des données); → nous prenons note de et évaluons la documentation du choix des modèles et des paramètres, ainsi que leur approbation formelle par les comités compétents; → nous prenons note du reporting des fonctions de contrôle indépendantes (gestion des risques et fonction actuarielle). Nos procédures substantives sont notamment les suivantes : → nous évaluons la pertinence des hypothèses et des méthodologies utilisées; → nous prenons note des procès-verbaux des comités compétents; → nous vérifions l'analyse de mouvement préparée par la société afin d'apprécier le caractère raisonnable des évolutions au cours de l'exercice; → nous vérifions les flux de trésorerie projetés inclus dans le test d'adéquation afin d'évaluer leur caractère raisonnable; → nous recalculons sur base d'un échantillon les éléments inclus dans le test d'adéquation; → nous réconciliions sur base d'un échantillon des données d'entrée utilisées pour les calculs avec les données comptables; → nous vérifions les données de base utilisées pour l'évaluation des provisions techniques; → nous vérifions les annexes aux comptes consolidés relative aux contrats d'assurance.

Adéquation des provisions techniques Non-Vie

Au 31 décembre 2019, les provisions techniques Non-Vie s'élèvent au EUR 1 297 560 (000) et représentent 6% du total du bilan. Ces provisions comprennent une provision pour sinistres à payer de EUR 986 203 (000).

D'une part, la provision pour sinistres à payer doit être adéquate afin de pouvoir remplir toutes les obligations en matière des sinistres, aussi bien pour des sinistres déclarés que pour des sinistres non encore déclarés. D'autre part, le test d'adéquation des provisions techniques Non-Vie est basé sur des calculs (modélisés) complexes.

Les calculs sont en partie fondés sur le jugement de la direction relatif à des estimations des résultats futurs incertains en utilisant différentes hypothèses. En outre, ces calculs peuvent être sujets à des erreurs dues à une qualité des données insuffisante, à des données incomplètes ou à des insuffisances dans les mesures de contrôle interne.

En tenant compte des considérations susmentionnées, nous considérons que l'adéquation des provisions techniques Non-Vie est un point clé de l'audit.

Nous nous référons aux annexes aux comptes consolidés suivants:

- «III. Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés - 8. Activités d'assurance et de réassurance»;
- «VI. Notes sur les dettes figurant au bilan consolidé - 6.3. Provisions pour activités d'assurance - 2. Contrats d'assurance Non-Vie».

Nos procédures d'audit incluent d'obtenir un aperçu de la société et de son environnement, notamment le contrôle interne et la gouvernance pertinents pour le calcul des provisions techniques Non-Vie, ainsi que les tests substantifs, entre autres, des paramètres et de la conception des calculs de modèles actuariels, et des annexes pertinentes aux comptes consolidés. Nous avons impliqué nos spécialistes actuariels dans l'exécution de nos procédures.

Nos procédures sur le contrôle interne sont notamment les suivantes:

- nous évaluons la conception et la mise en œuvre des mesures de contrôle interne pertinentes (y compris la qualité des données);
- nous prenons note et évaluons la documentation du choix des modèles et des paramètres, ainsi que leur approbation formelle par les comités compétents;
- nous prenons note du reporting des fonctions de contrôle indépendantes (gestion des risques et fonction actuarielle).

Nos procédures substantives sont notamment les suivantes:

- nous évaluons la pertinence des hypothèses et des méthodologies utilisées;
- nous prenons note des procès-verbaux des comités compétents;
- nous vérifions l'analyse de mouvement préparée par la société afin d'apprécier le caractère raisonnable des évolutions au cours de l'exercice;
- nous recalculons sur base d'un échantillon les éléments inclus dans le test d'adéquation;
- nous réconciliions des données d'entrée utilisées pour les calculs avec les données comptables;
- nous vérifions les données de base utilisées pour l'évaluation des provisions techniques;
- nous vérifions les annexes aux comptes consolidés relatives aux contrats d'assurance.

Dépréciations des prêts et créances et des dettes représentées par un titre

Au 31 décembre 2019, le portefeuille des prêts et créances évalués au coût amorti de Belfius Insurance s'élève à EUR 4 435 514 (000), y compris un montant de EUR 10 559 (000) lié aux dépréciations des étapes 1, 2 et 3. Le portefeuille des dettes représentées par un titre évalués tant au coût amorti qu'à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'élève à EUR 11 123 555 (000), y compris un montant de EUR 20 153 (000) lié aux dépréciations des étapes 1, 2 et 3.

La détermination de l'allocation des étapes 1, 2 ou 3 des Prêts et créances et des Dettes représentées par un titre, selon IFRS 9 contient des éléments subjectifs qui sont en partie fondés sur le jugement de la direction, e.a. liés à la définition de « l'augmentation sensible du risque de crédit» qui détermine le périmètre des étapes 1 et 2.

La valorisation selon IFRS 9 des pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir et sur la durée de vie contient également des éléments subjectifs qui sont en partie fondés sur le jugement de la direction, e.a. liés à des éléments prospectifs, des scénarios économiques, la perte encourue en cas de défaut et la probabilité de défaut.

En tenant compte des considérations susmentionnées, nous considérons que la détermination et la valorisation des dépréciations des prêts et créances et des dettes représentées par un titre est un point clé de l'audit.

Les dépréciations des prêts et créances et des dettes représentées par un titre consistent en:

- Étape 1: expositions au risque de crédit productives, pour lesquelles il n'y a pas eu d'augmentation sensible du risque de crédit depuis la création;
- Étape 2: expositions au risque de crédit insuffisamment productives, pour lesquelles le risque de crédit a sensiblement augmenté entre la création ou l'acquisition de l'actif financier et la date de clôture;
- Étape 3: expositions au risque de crédit non productives, pour lesquelles il existe une indication objective de dépréciation.

Nous nous référons aux annexes aux comptes consolidés suivants:

- «III. Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés - 6.5. Dépréciation d'instruments financiers»;
- «V. Notes sur l'actif du bilan consolidé - 5.4. Prêts et créances»;
- «V. Notes sur l'actif du bilan consolidé - 5.5. Dettes représentées par un titre et instruments fonds propres».

Nos procédures d'audit incluent d'obtenir un aperçu de la société et de son environnement, notamment le contrôle interne et la gouvernance pour la détermination et la valorisation des dépréciations des Prêts et créances et des Dettes représentées par un titre, ainsi que des procédures d'audit substantives.

Nos procédures sur le contrôle interne sont notamment les suivantes:

- nous évaluons la conception et la mise en œuvre des mesures de contrôle interne pertinentes;
- nous avons obtenu les évidences d'audit liées aux contrôles clés, démontrant la revue et le processus d'approbation que le management a mis en place pour:
 - l'identification des événements qui donnent lieu à la détermination et valorisation des dépréciations; ainsi que
 - le jugement de la direction.

Nos procédures substantives sont notamment les suivantes:

- nous prenons note des procès-verbaux des comités compétents;
- nous évaluons l'exhaustivité et l'exactitude des données incluses dans les modèles de dépréciation de crédit;
- nous évaluons la pertinence des hypothèses et des méthodologies utilisées pour déterminer les dépréciations en utilisant notre connaissance de l'industrie et notre expérience, en nous concentrant sur les éventuels changements depuis le 1 janvier 2018;
- nous évaluons le jugement de la direction, en nous concentrant spécifiquement sur le caractère raisonnable de l'approche;
- nous testons sur base d'un échantillon des Prêts et créances et des Dettes représentées par un titre afin de nous assurer de l'identification en temps opportun et un calcul correct de la dépréciation:
 - pour les dépréciations en étape 3, nous avons réalisé des revues de dossier crédit détaillées, en challengeant de ce fait les hypothèses retenues dans le contexte de la dépréciation;
 - pour les dépréciations en étapes 1 et 2, nous avons revu le modèle utilisé et testé l'exhaustivité et l'exactitude des données utilisées.

Valorisation à la juste valeur des instruments financiers classés en tant qu'instruments de Niveau 2 et 3 avec des caractéristiques de risque élevées

Les instruments financiers définis par la société comme étant de Niveau 2 et de Niveau 3 dans la hiérarchie de la juste valeur selon IFRS 13, sont davantage exposés au risque d'une valorisation incorrecte.

La juste valeur des instruments financiers de Niveau 2 et Niveau 3 suivants est considérée comme un point clé de l'audit:

- prêts et créances pour EUR 476 831 (000) en Niveau 2 et EUR 4 870 786 (000) en Niveau 3;
- dettes représentées par un titre pour EUR 503 963 (000) en Niveau 2 et EUR 1 545 614 (000) en Niveau 3;
- instruments fonds propres pour EUR 88 647 (000) en Niveau 3.

La valorisation de ces instruments financiers nécessite des efforts considérables de la part de la société en termes de ressources et de gouvernance. Notre évaluation prend en compte de nombreux facteurs, notamment:

- la complexité des modèles de valorisation appliqués;
- le manque de pertinence des informations de marché disponibles pour la valorisation d'instruments financiers spécifiques;
- la nécessité d'utiliser des informations de marché non observables;
- le degré significatif de jugement nécessaire dans ce qui précède.

L'utilisation de différentes techniques de valorisation et/ou hypothèses peut donner lieu à d'autres valorisations à la juste valeur, qui pourraient différer sensiblement l'une de l'autre. Ceux-ci incluent entre autres:

- l'utilisation des modèles pour la valorisation des instruments financiers de Niveau 2 et Niveau 3;
- la nécessité d'utiliser des paramètres de tarification dérivés et/ou illiquides pour la valorisation de ces instruments de Niveau 2 et Niveau 3.

Nous nous référons aux annexes aux comptes consolidés suivants:

- «III. Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés - 6.7. Juste valeur des instruments financiers»;
 - «IX. Annexes sur l'exposition au risque - 9.1. Juste valeur - 2. Analyse de la juste valeur des instruments financiers».
-

Nos procédures d'audit incluent d'obtenir un aperçu de la société et de son environnement, notamment le contrôle interne et la gouvernance pertinents pour la valorisation des instruments financiers, ainsi que le test des paramètres, de la conception des modèles de valorisation, et des annexes pertinentes aux comptes consolidés. Nous avons impliqué nos spécialistes de valorisation dans l'exécution de notre évaluation et vérification des modèles de valorisation.

Nos procédures sur le contrôle interne sont notamment les suivantes:

- nous effectuons une analyse du cycle de vie des produits de trading afin de confirmer notre compréhension des processus et contrôles de la société afin de conclure et d'enregistrer les transactions des instruments financiers;
- nous obtenons une compréhension de la structure de contrôle (y inclus les procédures de surveillance) concernant le processus de valorisation des instruments financiers;
- nous suivons la documentation appropriée et opportune des choix de modèles et de paramètres et l'approbation formelle par les comités compétents;
- nous lisons les rapports de validation de modèles de la fonction de validation indépendante.

Nos procédures substantives sont notamment les suivantes:

- nous évaluons sur base d'un échantillon des paramètres de marché en des hypothèses clées utilisées dans les modèles;
- nous évaluons si les méthodes de calcul reposent e.a. sur les bonnes pratiques observables sur le marché, sur l'expérience des experts et la connaissance du marché, et sont en ligne avec IFRS 13;
- nous identifions des éléments avec un haut niveau de jugement, en vérifiant des analyses d'impact préparées par la direction et en tenant compte des explications de nos spécialistes de valorisation;
- nous lisons les annexes aux comptes consolidés relatives à la valorisation des instruments financiers afin de vérifier la conformité à IFRS 13.

Explication de la situation de capital conformément à la réglementation Solvabilité II

Depuis le 1er janvier 2016, la réglementation Solvabilité II s'applique aux compagnies de (ré)assurance. L'instauration de cette réglementation a eu un impact significatif sur la société, en raison de la complexité des calculs des fonds propres exigés et disponibles, et de l'accent mis sur la gestion des risques.

Les fonds propres exigés sont calculés sur base de la formule standard de la directive Solvabilité II.

Au 31 décembre 2019, le ratio de Solvabilité II consolidé est de 212%. Le ratio est calculé comme le rapport entre le bilan économique consolidé (en valeur de marché) et les fonds propres exigés (*Solvency Capital Requirement ou SCR*).

Le bilan économique de Solvabilité II, ainsi que le SCR reposent sur des calculs complexes faisant appel à des hypothèses importantes ayant une influence significative sur le ratio de solvabilité. La qualité des données utilisées dans les calculs est également indisponible. Le processus de gouvernance sur la qualité des données doit être approprié pour assurer l'exhaustivité, l'exactitude et la pertinence des données utilisées. De plus, l'utilisation de calculs de modèle peut donner lieu à certaines incertitudes pouvant impacter le ratio de solvabilité.

Nous nous référons à la section «Variation des fonds propres consolidés - section Fonds propres» des comptes consolidés.

Nos procédures d'audit sont conçues pour identifier des écarts significatifs par rapport au ratio de solvabilité. Elles comprennent d'obtenir un aperçu de la société et de son environnement, notamment le contrôle interne et la gouvernance pertinents pour le calcul du ratio de solvabilité. Nous avons impliqué nos spécialistes d'évaluation et actuariels dans l'exécution de nos procédures.

Nos procédures sur le contrôle interne sont notamment les suivantes:

- nous évaluons la conception et la mise en œuvre des mesures de contrôle interne pertinentes (y compris la qualité des données);
- nous prenons note et évaluons la documentation du choix des modèles et des paramètres, ainsi que leur approbation formelle par les comités compétents;
- nous prenons note du reporting des fonctions de contrôle indépendantes (gestion des risques et fonction actuarielle).

Nos procédures substantives sont notamment les suivantes:

- nous évaluons la pertinence des hypothèses utilisées;
- nous vérifions l'exhaustivité et l'exactitude des ajustements relatifs à la transition du bilan IFRS au bilan économique Solvabilité II. Nos procédures sont notamment les suivantes:
 - nous évaluons les paramètres et modèles utilisés pour la détermination des flux de trésorerie utilisés dans l'évaluation des provisions techniques;
 - nous vérifions l'exactitude et l'exhaustivité des données de base utilisées pour le calcul du SCR;
 - nous vérifions le calcul des fonds propres exigés par risque, conformément à la formule standard de la directive Solvabilité II;
- nous vérifions l'analyse de mouvement préparée par la société, afin d'apprécier le caractère raisonnable des évolutions au cours de l'exercice, en ce qui concerne le ratio de solvabilité, les fonds propres exigés par risque et le bilan économique.

Continuité et intégrité des systèmes informatiques

L'infrastructure informatique du groupe étant indispensable pour la continuité et l'intégrité de ses activités opérationnelles et de son reporting financier et prudentiel, nous la considérons comme un point clé de l'audit.

Notre évaluation prend également en compte:

- la variété des applications informatiques;
- le volume élevé des transactions;
- le fait que différentes applications ont été développées en interne ou sur mesure;
- le fait que l'information qualitative, déterminée au niveau de transaction par les départements opérationnels, est indispensable pour le reporting financier (y compris la nature des transactions et des contreparties);
- le fait que des éléments importants de l'infrastructure informatique sont sous-traités.

Nous avons impliqué nos spécialistes de l'audit informatique dans l'exécution de nos procédures.

Nos procédures de contrôle sont notamment les suivantes:

- nous évaluons le contrôle interne des mesures générales de contrôle informatiques (General IT Controls) indispensables au reporting financier;
- nous évaluons le contrôle interne des mesures de contrôle interne supplémentaires réalisées par les départements financier, opérationnel et informatique concernant l'intégrité et la qualité des données, ainsi que l'interface entre des applications opérationnelles aux applications de reporting financier.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le groupe à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entièvre responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés et des autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, à savoir:

- profil du groupe;
- chiffres clés de Belfius Insurance;
- informations complémentaires.

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

La société est exemptée de la déclaration d'informations non financières requise par l'article 3:32, § 2 du Code des sociétés et des associations, puisqu'elle est une filiale et qu'elle (avec ses filiales) est incluse dans le rapport annuel consolidé de Belfius Banque SA, qui contient la déclaration d'informations non financières du groupe.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du groupe au cours de notre mandat.

Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe aux comptes consolidés.

Autres mentions

Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Zaventem, le 7 avril 2020

Le commissaire

Deloitte Réviseurs d'Entreprises
SCRL
Représentée par

Franky Wevers
Associé

Bernard De Meulemeester
Associé

Informations complémentaires

Données générales de Belfius Insurance

Dénomination sociale
Belfius Insurance SA

Contact
Tél : +32 2 286 76 11

Adresse postale générale
Place Charles Rogier 11
1210 Bruxelles

Numéro d'entreprise
RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064

Entreprise d'assurances agréée sous le numéro 0037

CONTACT

Vous souhaitez plus d'informations sur Belfius Insurance? Envoyez un mail à communication@belfius-insurance.be

Vous pouvez également nous joindre au +32 2 286 76 11 (du lundi au jeudi de 8h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 16h30).

Vous pouvez bien entendu nous suivre sur:

 [LinkedIn.com/company/belfius-insurance](https://www.linkedin.com/company/belfius-insurance)
www.belfius-insurance.be